

BORALEX

Dossier N°7b – Etude paysagère

Juillet 2021

**PROJET EOLIEN
LES FERMES DE SEPTENVILLE**



Les Fermes de Septenville

Commune de Rubempré (80)

VENTS de la
Plaine Picarde
SARL



Volet paysager de l'étude d'impact

Votre contact :

Amaud GOVAERE

Tél. : + 33 (0)3 21 10 51 52 - agovaere@biotope.fr

Siège social :

22 boulevard Marshall Frach - 10198 - F-34010 Wize

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - www.biotope.fr



I. PRÉAMBULE MÉTHODE POUR L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET L'ÉVALUATION DES IMPACTS	4		
I. 1. CADRE LÉGISLATIF	5	II - 4 - 1 - 4. LE PARC DE SAMARA	51
I. 2. GLOSSAIRE UTILISÉ DANS L'ÉTUDE	5	II - 4 - 1 - 5. LA CITÉ SOUTERRAINE DE NAOURS	51
I. 3. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	5	II - 4 - 1 - 6. SENTIERS DE RANDONNÉE	51
I. 4. MÉTHODOLOGIE	6	II - 4 - 1 - 7. BELVÈDÈRES : POINTS DE VUE ET PANORAMAS VERS LE PROJET	54
I - 4 - 1. LE RECUEIL DE DONNÉES ET BIBLIOGRAPHIE	6	II - 4 - 1 - 8. POINTS DE VUE EMBLÉMATIQUES DES ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME ET DU PAS-DE-CALAIS	56
I - 4 - 2. LE PATRIMOINE	6	II - 4 - 2. SITES PROTÉGÉS	58
I - 4 - 3. LES PROSPECTIONS DE TERRAIN	6	II - 4 - 3. MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS	62
I - 4 - 4. DÉROULEMENT ET CONTENU DE L'ÉTUDE	6	II - 4 - 3 - 1. MH PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	62
		II - 4 - 3 - 2. MH PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE PRÉSENTANT UNE SENSIBILITÉ AU PROJET	62
		II - 4 - 3 - 3. MH PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE PRÉSENTANT UNE SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET	64
II. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE	8	II - 4 - 4. LES SECTEURS SAUVEGARDÉS	73
II. 1. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES	9	II - 4 - 5. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES	73
II - 1 - 1. ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION	9	II - 4 - 6. LES SITES EN PROJET DE CLASSEMENT	73
II - 1 - 2. LES AIRES D'ÉTUDE	10	II - 4 - 7. LE PATRIMOINE MONDIAL UNESCO	73
II. 2. CONTEXTE PAYSAGER	12	II - 4 - 8. ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL PROTÉGÉS AU PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BOCAGE HALLUE	76
II - 2 - 1. RELIEF ET HYDROGRAPHIE	12	II - 4 - 9. PATRIMOINE D'INTÉRÊT NON PROTÉGÉ	81
II - 2 - 2. L'OCCUPATION VÉGÉTALE	13	II - 4 - 9 - 1. LES VALLÉES, PAYSAGES DE PETITE ÉCHELLE ET LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES	81
II - 2 - 3. LES UNITÉS PAYSAGÈRES	14	II - 4 - 9 - 2. LES CENTRES HISTORIQUES	81
II - 2 - 3 - 1. L'AMIÉNOIS	15	II - 4 - 9 - 3. LES CIMETIÈRES MILITAIRES ET MÉMORIAUX	81
II - 2 - 3 - 2. PONTHEU, DOULENNAIS ET VALLÉE DE L'AUTHIE	16	II - 4 - 10. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE	83
II - 2 - 3 - 3. VALLÉE DE LA SOMME	17	II. 5. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	84
II - 2 - 3 - 4. SANTERRE ET VERMANDOIS	18	II - 5 - 1. UNITÉS PAYSAGÈRES	84
II - 2 - 3 - 5. STRUCTURES PAYSAGÈRES SUR L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	19	II - 5 - 2. SPÉCIFICITÉ DE L'AIRE RAPPROCHÉE	84
II - 2 - 3 - 6. SPÉCIFICITÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	22	II - 5 - 3. OCCUPATION HUMAINE	84
II - 2 - 4. L'OCCUPATION HUMAINE DU TERRITOIRE	28	II - 5 - 4. PATRIMOINE PROTÉGÉ	84
II - 2 - 4 - 1. LES AXES DE COMMUNICATION	28	II - 5 - 5. PATRIMOINE PAYSAGER NON PROTÉGÉ	85
II - 2 - 4 - 2. L'HABITAT	31	II - 5 - 6. CONTEXTE ÉOLIEN	85
II - 2 - 4 - 3. VISIBILITÉ AUTOUR DU SITE, L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	31	II. 6. SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE	88
II - 2 - 4 - 4. VISIBILITÉ DEPUIS LES VILLAGES DE BEAUQUESNE, HÉRISART, MOLLIENS-AU-BOIS ET COISY DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	42	II - 6 - 1. ÉVOLUTION DU PAYSAGE EN CAS DE MISE EN OEUVRE DU PROJET	88
II. 3. CONTEXTE ÉOLIEN	47	II - 6 - 2. ÉVOLUTION PROBABLE DU PAYSAGE EN L'ABSENCE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET	88
II - 3 - 1. SCHÉMAS RÉGIONAUX EOLIENS (SRE)	47		
II - 3 - 2. EFFETS DE CUMULS POTENTIELS AVEC LES PARCS EXISTANTS, AUTORISÉS OU EN PROJET AVEC AVIS DE L'AE	48	III. VARIANTES DU PROJET	89
II. 4. CONTEXTE PATRIMONIAL, ARCHITECTURAL ET CULTUREL	50	III. 1. ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE D'IMPLANTATION	90
II - 4 - 1. LIEUX TOURISTIQUES ET DE VALEUR PATRIMONIALE	51	III. 2. COMPARAISON DES VARIANTES	90
II - 4 - 1 - 1. LA VILLE D'AMIENS	51	III. 3. CHOIX D'IMPLANTATION ET DU TYPE D'ÉOLIENNE	96
II - 4 - 1 - 2. LE SECTEUR DU SOUVENIR	51		
II - 4 - 1 - 3. LA VILLE DE DOULLENS	51		

IV. IMPACTS DU PROJET	99
IV. 1. IMPACTS QUANTITATIFS	100
IV - 1 - 1. IMPACTS VISUELS DU PROJET	100
IV - 1 - 2. IMPACTS DU PROJET DANS LE CONTEXTE ÉOLIEN ACTUEL	101
IV - 1 - 3. LOCALISATION ET RÉPARTITION THÉMATIQUE DES PHOTOMONTAGES	102
IV. 2. IMPACTS QUALITATIFS	106
IV - 2 - 1. PHOTOMONTAGES	106
IV - 2 - 2. IMPACTS VISUELS DU PROJET (PHOTOMONTAGES)	106
IV - 2 - 3. RÉÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE (COMPLÉMENTS PAYSAGERS)	113
IV - 2 - 4. IMPACTS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS EXISTANTS, AUTORISÉS ET AVEC AVIS DE L'AE	122
IV - 2 - 5. IMPACTS DES ÉQUIPEMENTS ANNEXES : CHEMINS D'ACCÈS ET POSTE DE LIVRAISON	127
IV. 3. SYNTHÈSE DES IMPACTS	129
V. MESURES	130
V. 1. MESURES D'ÉVITEMENT	131
V - 1 - 1. RÉALISATION D'UN PROJET DE MOINDRE IMPACT	131
V. 2. MESURES DE RÉDUCTION	131
V - 2 - 1. INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU POSTE DE LIVRAISON D'ÉLECTRICITÉ	131
V - 2 - 2. ENTRETIEN DES ABORDS ET DES ÉQUIPEMENTS	131
V. 3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	131
V - 3 - 1. MISE EN PLACE D'UN PANNEAU PÉDAGOGIQUE	131
V - 3 - 2. SESSIONS D'INFORMATION AUPRÈS DES SCOLAIRES	132
V - 3 - 3. BOURSE AUX ARBRES	132
V. 4. SYNTHÈSE DES IMPACTS RÉSIDUELS	134



I.
Préambule
Méthode pour l'analyse paysagère
et l'évaluation des impacts

I. 1. Cadre législatif

Aux termes de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dont la hauteur des mâts dépasse 50 mètres sont soumises à autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles figurent dans la rubrique 2980 de la nomenclature des ICPE, créée par le Décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées. Depuis le 1er mars 2017, les projets de parcs éoliens terrestres relevant du régime d'autorisation au titre de la réglementation des ICPE sont soumis à autorisation environnementale, créée par l'Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale et ses deux décrets d'application, à savoir les Décrets n° 2017-81 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale. Aux termes des dispositions de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, les projets de parcs éoliens terrestres doivent, en outre, faire l'objet d'une évaluation environnementale en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire. L'évaluation environnementale est un processus constitué, notamment, de l'élaboration, par le maître d'ouvrage, d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement dénommé « étude d'impact ».

Aussi, conformément aux dispositions des articles L. 181-8, R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant un projet de parc éolien terrestre doit comprendre une étude d'impact. Cette étude, réalisée par ou sous la responsabilité du maître d'ouvrage, doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet considéré. Elle permet également d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur les terrains d'assiette du projet. Aux termes des dispositions de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement, l'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité. L'étude d'impact doit ainsi prendre en compte les incidences du projet sur la population et la santé humaine, la biodiversité (faune, flore, habitats naturels, etc.), les terres, le sol, l'eau, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel, et le paysage ainsi que les interactions entre ces différents éléments. Elle est menée selon les préconisations portées dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (actualisation de décembre 2016).

I. 2. Glossaire utilisé dans l'étude

Aire d'étude : Zone géographique potentiellement soumise aux effets temporaires et permanents, directs et indirects du projet.

Champ de vision : Étendue spatiale qui s'offre à la vue depuis un territoire donné. Il peut être réduit par des haies ou des bâtiments, ou au contraire s'étendre jusqu'à l'horizon en l'absence d'écran visuel.

Concertation : Dialogue entre les différents acteurs d'un projet éolien (porteur de projet, collectivités territoriales, administration, usager.) afin de s'accorder ensemble sur le projet. La concertation contribue au processus de décision par une réflexion commune.

Co-visibilité : Tout ou une partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue.

Effet : Conséquence objective d'un projet sur l'environnement, indépendamment du territoire affecté. On distingue les effets cumulés, directs, indirects, permanents, temporaires, réversibles, irréversibles, positifs, négatifs, etc.

Enjeu : valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de différentes préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de vie et de santé.

État initial : État de référence « E0 » de l'environnement physique, naturel, paysager et humain du site d'accueil avant que le projet ne soit implanté. Il constitue ainsi le document de référence pour apprécier les conséquences du projet sur l'environnement et la remise en état du site à la fin de l'exploitation.

Étude d'impact : Démarche d'évaluation permettant d'apprécier les effets directs et indirects, temporaires et permanents, d'un projet (travaux, ouvrages ou activités) sur l'environnement.

Impact : Transposition des effets sur une échelle de valeurs. On distingue les impacts directs / indirects, temporaires / permanents, induits, positifs/négatifs.

Intervisibilité : Tout ou une partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné présentant ses caractéristiques propres, il peut s'agir de paysage ordinaire sans protection ou reconnaissance particulière..

Mesure compensatoire : Mesure visant à offrir une contrepartie à un impact dommageable non réductible provoqué par le projet. Les mesures paysagères sont d'avantage des mesures d'accompagnement telles que la mise en valeur patrimoniale ou paysagère que des mesures permettant la suppression ou la réduction des impacts.

Mesure de réduction : Mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. La mesure de réduction s'attache à réduire, sinon à prévenir l'apparition d'un impact.

Mesure d'évitement : Mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une alternative, qui permet d'éviter un impact fort pour l'environnement.

Parti paysager de composition : Ensemble des choix et des prises de position du paysagiste quant à la concrétisation du projet de parc éolien : détermination des grandes lignes d'implantation (alignements, bouquets, trames régulières, ...), de l'organisation des éoliennes les unes par rapport aux autres et choix des orientations du projet de territoire (aménagement des abords du parc, mise en scène depuis certains points de vue, etc.). Le parti paysager de composition résulte des analyses et des études préalables.

Patrimoine : Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

Paysage : Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Prégnance visuelle : Importance qu'ont les éoliennes dans le champ visuel. Elle prend en compte la taille apparente des éoliennes ainsi que l'angle occupé dans le champ visuel.

Zone d'influence visuelle (ZVI) : zone de visibilité théorique des éoliennes calculée par ordinateur et prenant en compte la hauteur des éoliennes, le relief et l'éloignement.

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes.

I. 3. Objectifs de l'étude

Là aussi c'est le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres qui précise les objectifs et attendus du volet paysager des études d'impact.

Le volet paysager de l'étude d'impact doit répondre aux trois objectifs suivants :

- 1/ Préserver le paysage et le patrimoine ;
- 2/ Faire évoluer le projet dans le sens d'une qualité paysagère et d'une réduction des impacts;
- 3/ Informer le public¹.

Concernant plus spécifiquement l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- 1/ Favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- 2/ Analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- 3/ Étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- 4/ Réévaluer les effets du projet ;
- 5/ Participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet.

¹ Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction Générale de la Prévention des Risques, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, 12/2016

² Ibid.

L'étude du paysage et du patrimoine devra donc :

- Mettre en évidence les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire en lien avec le sujet éolien (il n'est pas nécessaire de tout décrire, il convient de qualifier notamment les structures paysagères dominantes, et les éléments de paysage, qui vont compter pour les populations, pour chaque unité paysagère considérée) et identifier les paysages protégés, ainsi que les structures paysagères protégées ;
- Recenser et hiérarchiser les valeurs portées aux paysages et les sensibilités patrimoniales et paysagères induites vis-à-vis de l'éolien, et notamment les lieux de vie, les lieux touristiques et les axes de communication importants pouvant se trouver en situation d'intervisibilité ;
- Déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des éoliennes, et de quelle manière ;
- Présenter la variante la plus favorable pour le paysage et les patrimoines ;
- Mesurer les effets visuels produits, incluant les effets cumulés avec les autres parcs, ainsi que les effets sur la perception du territoire par les populations.

I. 4. Méthodologie

I - 4 - 1. Le recueil de données et bibliographie

Dans le cadre de cette étude, les données en possession des organismes compétents en matière de paysage ont été rassemblées et analysées. En premier lieu, les documents de cadrage ont apporté des orientations méthodologiques et des recommandations générales. Ensuite, les études du paysage local ont permis d'appréhender en amont le territoire dans lequel s'inscrit le projet, d'intégrer les orientations de la politique paysagère locale et de compléter l'approche paysagère.

Documents de cadrage spécifiques à l'éolien, méthode et recommandations

- > Le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (décembre 2016);
- > Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, MEEDDM, actualisation de 2010 ;
- > Schéma Régional Eolien (SRE) de Picardie, DREAL Picardie, 2012 ;
- > SRCAE Nord-Pas-de-Calais, 2012
- > SRCAE Picardie, 2012
- > Inventaire des sites classés et inscrits de la Somme, DREAL Picardie 2012

Connaissance du paysage local et et historique du projet

- > DIREN Nord Pas de Calais, 2005. Atlas des paysages de la Région Nord-Pas-de-Calais ;
- > Atlas des paysages de la Somme,
- > L'ancienne future zone de développement éolien (ZDE) sur la communauté Bocage-Hallue (recevable le 22 juin 2009 avant la loi Brottes, adoptée le 11 mars 2013)

I - 4 - 2. Le patrimoine

Le recensement des éléments de patrimoine a été réalisé grâce aux données disponibles sur les sites internet des organismes compétents en matière de patrimoine :

La base de données Mérimée concernant le patrimoine architectural français, mise en ligne par le ministère de la Culture et de la Communication - Direction de l'Architecture et du Patrimoine, ce premier inventaire sera enrichi par l'arrêté annuel listant les monuments nouvellement inscrits ou classés de l'année.

Le portail géographique Atlas des patrimoines, qui permet d'avoir accès à certaines données géographiques du territoire (Sites Patrimoniaux Remarquables, Monuments historiques...).

I - 4 - 3. Les prospections de terrain

Les visites de terrain permettent la connaissance et la compréhension du site. Ces visites portent sur la validation des aires d'étude, la compréhension de l'organisation du paysage et l'identification des perceptions visuelles à partir de secteurs pouvant se révéler sensibles du fait de leur fréquentation (villages, routes, monuments...) ou de leur reconnaissance comme paysage remarquable.

Ces prospections ont été menées entre le 10 et le 12 janvier 2018 par temps couvert et brumeux et le 22 août 2018 par temps clair et ensoleillé.

I - 4 - 4. Déroulement et contenu de l'étude

Etat initial

L'objectif de l'état initial paysager est de :

- > Caractériser les paysages du territoire et de les qualifier au regard du projet ;
- > Mettre en avant des sensibilités paysagères et patrimoniales et des enjeux au regard du projet afin de déduire des zones où le développement éolien est acceptable et à concevoir, ou à exclure ;
- > Identifier des pistes pour orienter un parti d'aménagement ;

Cette partie dédiée à la description de l'état initial devra prendre en compte l'état des lieux de l'éolien et tenir compte des différentes aires d'étude.

La première étape de l'étude consiste en une étude bibliographique et cartographique du territoire : atlas paysagers, chartes, guides, cartes existantes, etc. sont étudiés pour mettre en évidence les principales caractéristiques du territoire : topographie, hydrographie, occupation du sol, urbanisation... mais aussi lieux touristiques et lieux patrimoniaux.

Un inventaire des éléments de patrimoine est également réalisé à ce stade. Les monuments historiques, sites protégés, Sites Patrimoniaux Remarquables (anciennes ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés), sites UNESCO sont répertoriés commune par commune et analysés en fonction de 3 critères : la distance à la ZIP, le contexte de l'élément de patrimoine (en fond de vallée, en contexte urbain, forestier, ouvert, etc.). Ces critères sont reportés dans un tableau et un coefficient est donné en fonction du critère, de manière à hiérarchiser l'enjeu de l'élément de patrimoine par rapport à la ZIP. Ces coefficients sont combinés pour donner un coefficient final qui donne la sensibilité de l'élément de patrimoine. En fonction de cette sensibilité, l'élément de patrimoine sera ensuite visité lors de la visite de terrain.

Distance (D)	Coefficient
Moins de 5km	2
5-10 km	1,5
10- 15km	1
> 15 km	0,5
Visibilité (V)	
Ouverture, dégagement	1
Covisibilité potentielle significative	1
Contexte bâti, forestier, vallée fermée, etc	0
Reconnaissance (R)	
Nationale	2
Régionale	1
Locale	0,5

Tableau de coefficients utilisés pour évaluer la sensibilité des monuments historiques

La sensibilité finale est obtenue par la formule : $V_x(D+R)$.

Le coefficient final varie de 0 à 8 et le niveau de sensibilité (de nulle à très forte) est établi en fonction.

La deuxième étape est celle, primordiale, du terrain : l'analyse cartographique et bibliographique est modifiée en fonction de la réalité du terrain. Le parcours du territoire, aux 3 échelles (aires immédiate, rapprochée et éloignée), permet de caractériser les lieux et de visualiser la sensibilité du secteur face au projet. Ce travail est concrétisé, essentiellement, par une série de photos géoréférencées. Pour le projet, le terrain a été effectué en janvier 2018 et en août 2018.

Cette phase de terrain permet d'une part de vérifier certains aspects pressentis lors de l'étude bibliographique et cartographique (caractéristiques et ambiances du paysage notamment : relief, lignes de force, occupation du sol, infrastructures, tourisme, représentation) et d'autre part de porter une attention particulière aux aspects visuels du projet (ouvertures et fermetures des paysages, panoramas, points d'appel, éléments verticaux, etc.). La phase de terrain permet également de confirmer ou infirmer la sensibilité des éléments de patrimoine, établie sur carte et photo aérienne dans la phase bibliographique.

Ce travail se déroule aux 3 échelles, avec un niveau de « précision » de plus en plus fin au fur et à mesure que l'on se rapproche de la ZIP. Par exemple, un reportage photographique est effectué dans le paysage rapproché (mais pas dans le paysage éloigné) et une analyse depuis les différents lieux d'habitat est effectuée dans le paysage de l'aire d'étude immédiate (mais pas dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée).

L'entrée principale pour le travail à l'échelle éloignée sera celle de l'unité paysagère. En effet, le caractère transversal du paysage et le caractère théoriquement partagé des atlas de paysage (qui décrivent les unités paysagères) en font un bon outil pour aborder les différentes composantes du territoire : seront ainsi décrits, comme le recommande le guide, les aspects physiques (topographie, hydrographie), naturels (occupation des sols, végétation) et humains (fréquentation du territoire, habitat, tourisme). Les principales évolutions paysagères seront abordées à cette échelle ;

A l'échelle rapprochée, on se basera sur une description des structures paysagères, de coupes et d'un reportage photographique, le tout permettant de bien comprendre les enjeux et sensibilités mais aussi l'organisation des lieux et les potentialités de perception du projet, à l'origine des effets visuels principaux.

Enfin, à l'échelle immédiate, un bloc-diagramme général et une étude des vues depuis les habitations les plus proches compléteront l'étude de l'état initial.

Les outils de base de l'étude sont les photographies et les cartes pour caractériser le paysage à l'échelle éloignée. Aux échelles rapprochée et immédiate, des blocs-diagramme ou des vues 3D aident à la compréhension de l'organisation des lieux.

Des coupes de terrain peuvent également être réalisées aux différentes échelles à partir d'un modèle numérique de terrain.

Une attention particulière est portée à la lisibilité et à la pédagogie des visuels réalisés.

Une synthèse est ensuite réalisée pour consigner les principaux enjeux et sensibilités du territoire face au projet. Cette synthèse se fait sur la base d'un tableau thématique et d'une carte qui seront repris tout au long de l'étude, déroulant la logique de l'étude d'impact depuis l'état initial jusqu'aux mesures en passant par les variantes et les impacts.

Étude des variantes

Une fois les enjeux et sensibilités définis, les variantes du projet peuvent être étudiées. Des propositions paysagères peuvent être faites en fonction des caractéristiques paysagères (lignes de force, orientations, parcellaire) mais aussi des impacts potentiels (dans le cadre de la démarche itérative d'une étude d'impact).

Selon les autres contraintes techniques, plusieurs variantes sont retenues. Les avantages et inconvénients de chacune des variantes sont précisés sur la base de simulations-test.

Les raisons du choix de la variante finale seront également expliquées.

Études des impacts

Cette étape d'évaluation des impacts répond à 3 objectifs :

- Veiller à garantir une qualité des paysages et à préserver le patrimoine et le paysage ;
- Aider à la conception d'un projet aux moindres impacts ; dans le cadre de la démarche itérative, l'étude des impacts conduit à réviser le projet initial en fonction des impacts ;
- Informer le public des choix et des impacts potentiels.

Le but est ici de connaître les effets du projet, pour les comparer aux enjeux du site et de définir le niveau d'impact du projet. Ils sont donc évalués sur les trois aires d'étude et sont mis en perspective avec la description des enjeux paysagers et patrimoniaux.



II. Etat initial du paysage et du patrimoine

II. 1. Définition des aires d'études

II - 1 - 1. Éléments de compréhension

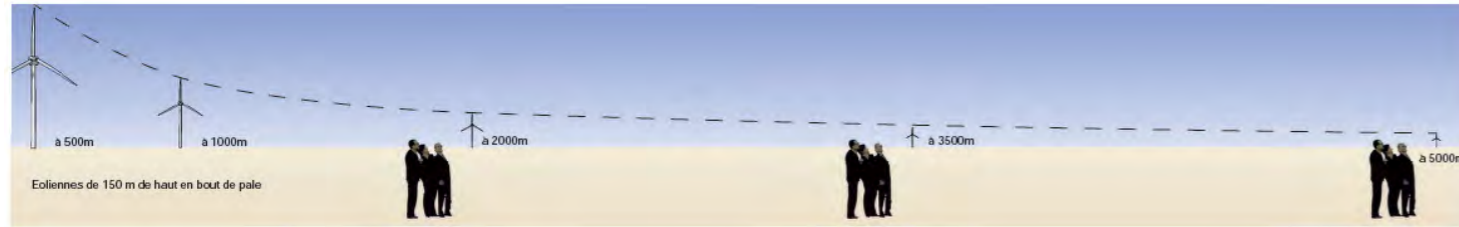


Figure 1. Décroissance de la taille apparente des éoliennes (personnages à 5 m de l'observateur) – (Source : ACWA)

Le graphique ci-dessus montre que l'angle de perception d'une éolienne diminue fortement lorsque l'observateur s'éloigne de quelques kilomètres, puis cette diminution devient moins importante pour n'évoluer que très faiblement à partir de 1 km.

Ainsi, dans un rayon de 1 km autour de la zone d'implantation potentielle, le projet éolien a un impact visuel significatif. Nous y étudierons plus finement les composantes paysagères pour déterminer les possibilités d'insertion paysagère et les cônes de vue sur le projet.

Rappelons que le champ de la vision humaine présente différentes zones d'acuité :

- > Champ visuel maximal : 220°
- > Vision binoculaire : 120°
- > Discrimination des couleurs et centre d'intérêt du regard : 60°
- > Reconnaissance des symboles : 40°
- > Lecture : 20°
- > Acuité maximale du regard : 3 à 5°

L'angle du centre d'intérêt du regard de 60° sert de seuil pour différencier les covisibilités directes de celles indirectes.

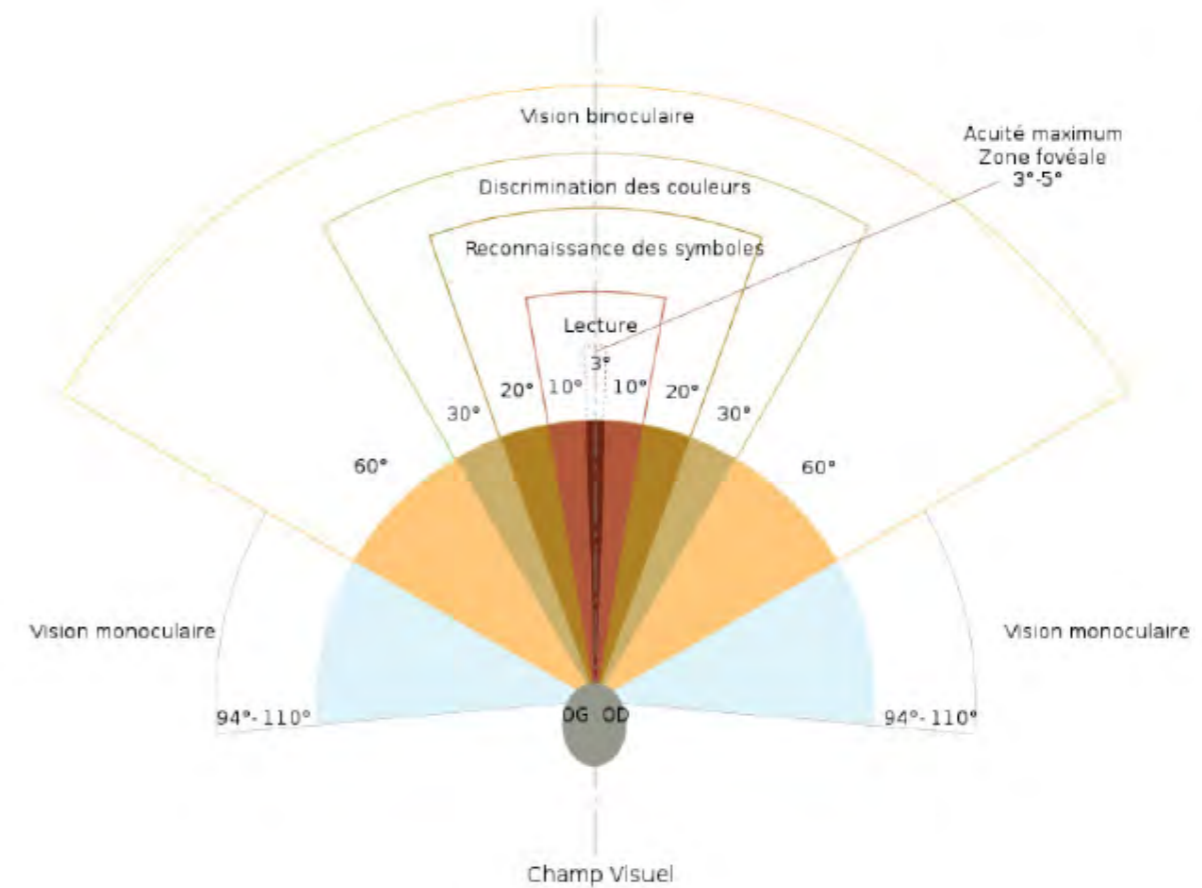


Figure 2. Le champ de vision humaine (Source : Rheto)

II - 1 - 2. Les aires d'étude

Pour mener correctement le volet paysager d'une étude d'impact d'un projet éolien et bien appréhender le territoire, la définition de plusieurs aires d'étude plus ou moins étendues est nécessaire.

Conformément au « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » et son actualisation de 2010 (MEEDDM) puis 2016 (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer), nous distinguerons quatre périmètres d'étude :

- > La zone potentielle d'implantation (ZIP) définie par le porteur de projet ;
- > L'aire d'étude immédiate dans un rayon de 1,5 km autour de la ZIP
- > L'aire d'étude rapprochée entre 1,5 et 8 km autour de la ZIP;
- > L'aire d'étude éloignée entre 8 et 20 km autour de la ZIP.

La zone d'implantation potentielle

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) correspond à l'espace possible d'installation des éoliennes et des installations nécessaires à l'exploitation du parc éolien (poste de livraison, chemins...).

La ZIP permet d'inscrire le projet et ses aménagements annexes dans la trame végétale existante. Elle servira à la proposition de variantes d'implantation fine des éoliennes.

La ZIP est composée de deux secteurs situés de part et d'autre de la nationale 25. Dans la suite de l'étude seront respectivement appelés « ZIP secteur ouest » et « ZIP secteur est » les deux entités composant la ZIP.

L'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate s'étend sur un périmètre de 1,5 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet, là où le projet éolien a un impact visuel significatif. Ce périmètre correspond à l'environnement proche des éoliennes. Il est délimité par les éléments du paysage et du patrimoine concernés par les travaux de construction et les aménagements du projet. Cette aire d'étude comprend les villages de Villers-Bocage, de Rainneville, la frange est de Talmas, la frange ouest de Rubempré, le hameau proche de Septenville, Montonvilliers, la frange est de Flesselles et la frange sud-est de Naours.

Elle permettra d'appréhender le détail des sensibilités notamment au regard des possibilités d'insertion paysagère et d'exposition visuelle des villages.

L'aire d'étude rapprochée

Portée à 8 km autour du projet, l'aire d'étude rapprochée permet d'étudier les structures paysagères et d'analyser le fonctionnement visuel, la perception du site d'implantation du projet et de ses environs.

Les points de vue et les lieux fréquentés sont recherchés et analysés au sein de cette aire d'étude.

L'aire d'étude éloignée

Les effets d'un parc éolien sur le paysage peuvent potentiellement s'étendre sur un vaste secteur. Ainsi, le projet doit être étudié dans son environnement large, en considérant une aire d'étude éloignée.

L'aire d'étude éloignée (AEE) est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) ou sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.). Elle permet de situer le projet dans son contexte (unités paysagères) et de délimiter le bassin visuel maximal du projet.

Compte tenu de la faible topographie de la zone et du degré d'ouverture du paysage dans certaines portions du territoire, le périmètre de l'aire d'étude éloignée a été porté à 20 km. Ce périmètre inclut notamment la ville d'Amiens et celle de Doullens.

Remarque : Au-delà de ce périmètre (voir ci-contre) les éoliennes peuvent demeurer visibles, mais de façon marginale : elles ne sont visibles que lorsque les conditions météorologiques sont optimales ; absence de nuages, de brumes, de poussières, de convections thermiques, etc.. A cette distance un parc éolien n'occupe qu'une infime portion du champ visuel panoramique.

Carte 1. Localisation de l'aire d'étude éloignée du projet éolien




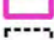
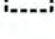


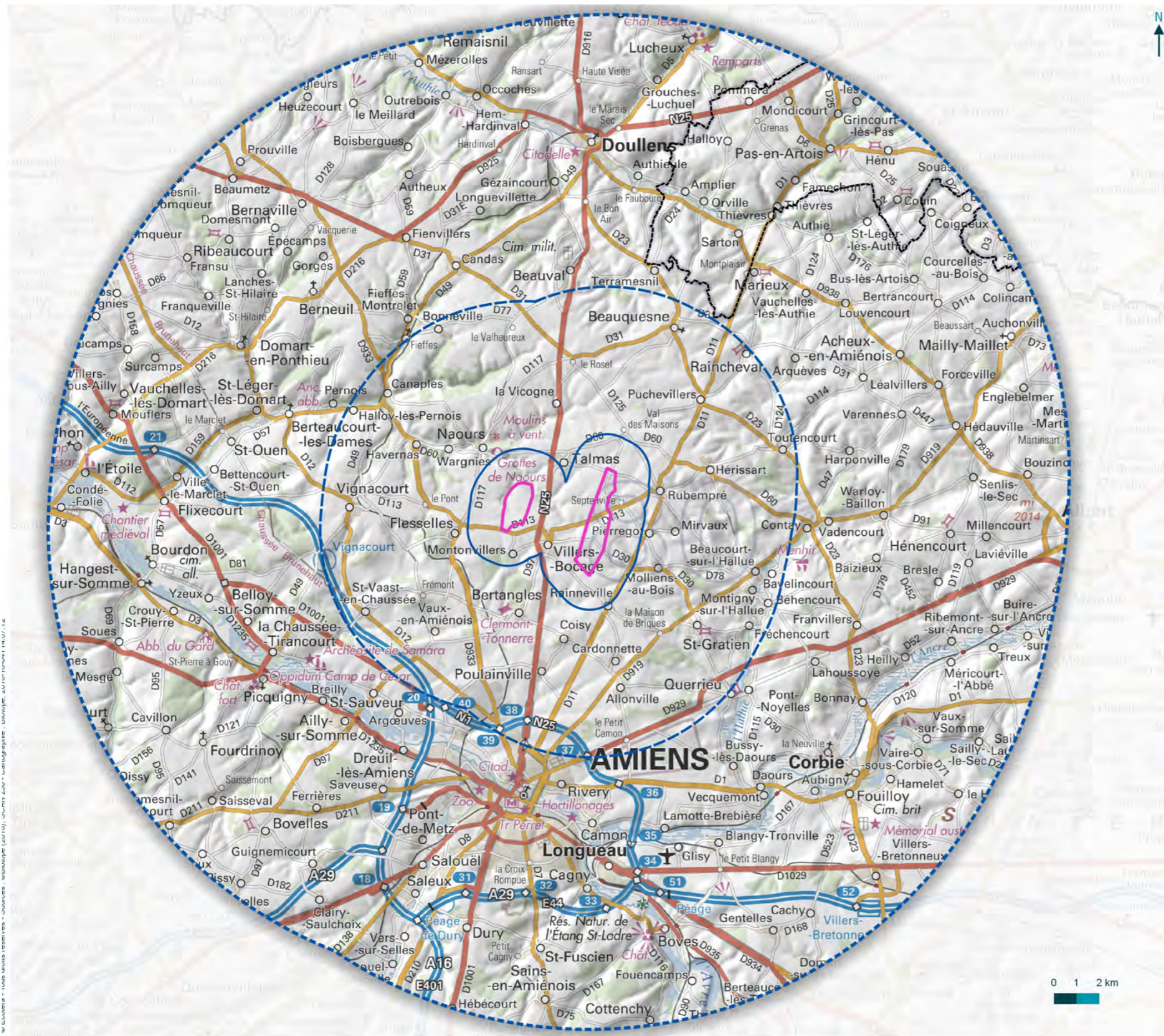
VENTS de la Plaine Picarde

Aires d'étude

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

-  Aire d'étude éloignée (20km)
-  Aire d'étude rapprochée (8km)
-  Aire d'étude immédiate (1,5km)
-  Zone d'implantation potentielle
-  limite départementale



Carte 2. Les aires d'étude du projet



II. 2. Contexte paysager

L'aire d'étude éloignée s'étend sur les deux départements de la Somme (pour la grande majorité du territoire d'étude) et du Pas-de-Calais dont une petite partie s'inscrit au nord-est de l'aire d'étude éloignée. La caractérisation du contexte paysager du projet présentée ici s'appuie sur les différents documents cadres issus de ces deux départements.

Sur le territoire de la nouvelle région Hauts-de-France, les grands ensembles paysagers ont été identifiés dans les différentes études suivantes :

- > L'Atlas des paysages de la Région Nord-Pas-de-Calais, publié par la DIREN Nord Pas de Calais en 2005 ;
- > L'Atlas des paysages de la Somme publié par la Direction Régionale de l'environnement Picardie en 2007.

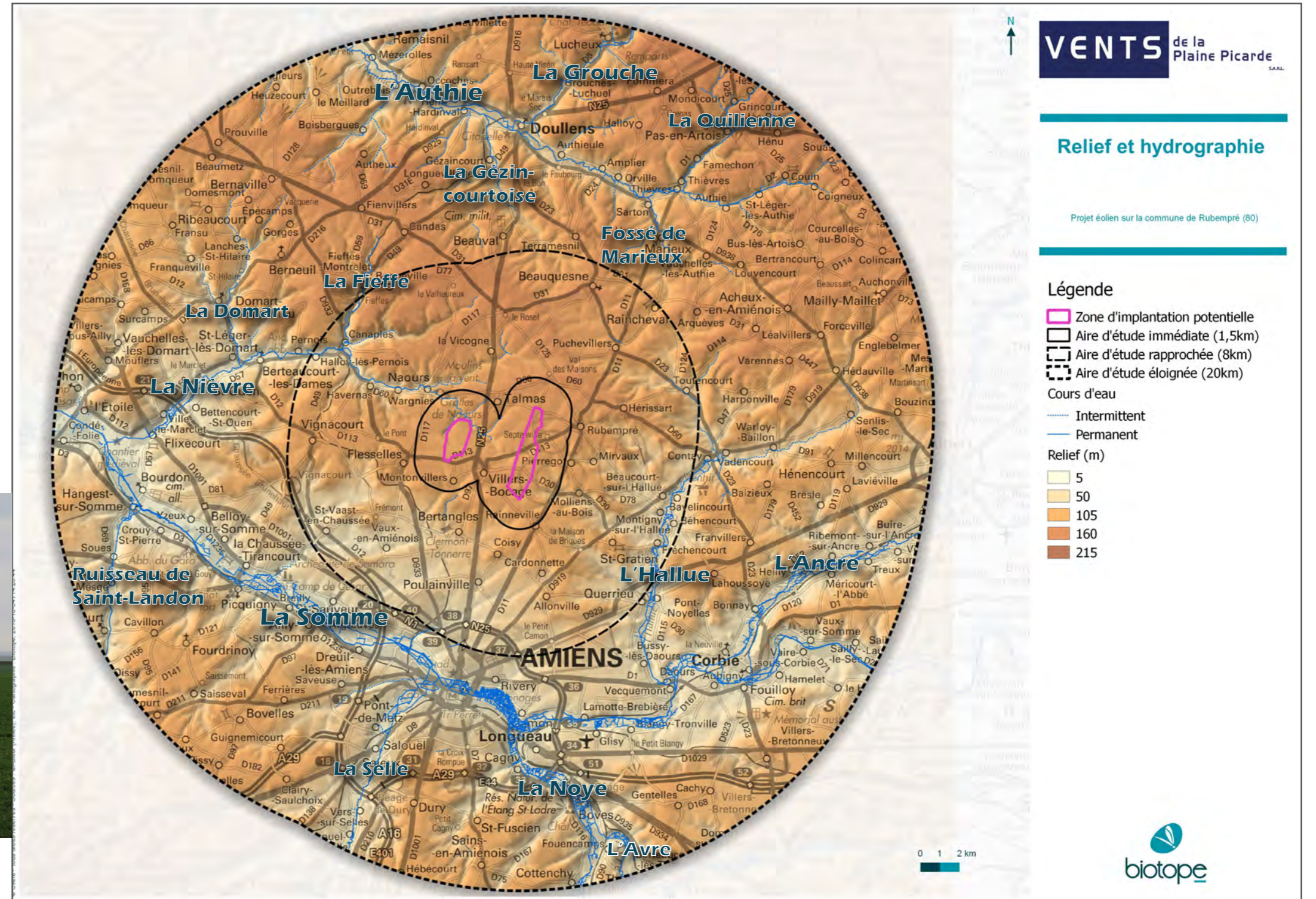
II - 2 - 1. Relief et hydrographie

Le relief décroît globalement du nord-est au sud-ouest, de plus de 165 m vers le plateau au nord de Doullens à moins de 10 m dans la vallée de la Somme à l'ouest d'Amiens. Il est constitué d'un ensemble de plateaux entaillés par deux vallées principales et leurs affluents. Au sud de l'aire d'étude se trouve la vallée de la Somme dont les principaux affluents sont : l'Ancre, l'Hallue, la Selle et la Nièvre. Au nord de l'aire d'étude se trouve la vallée de l'Authie et ses affluents : la Quillienne et la Grouche. L'Authie prend sa source au nord-est de l'aire d'étude éloignée près de Coigneux. L'ensemble des affluents de ces rivières crée un relief au modelé doux mais aux ondulations relativement marquées. Depuis les vallées, les bois présents sur les versants et le cordon arboré des ripisylves referment souvent les vues, offrant des ambiances plus discrètes et intimes. C'est dans ces replis du relief que de nombreux villages sont venus se nicher.

Les sites à l'étude se trouvent à une altitude moyenne de 120 mètres. Ils se situent entre la naissance de la Nièvre et la vallée de l'Hallue dont les coteaux sont entaillés de dépressions formant des vallées sèches.



Figure 3. Relief très peu marqué sur le plateau amiénois



II - 2 - 2. L'occupation végétale

Il n'existe pas de véritable massif boisé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée néanmoins de nombreux petits boisements ponctuent le paysage et ce majoritairement dans les replis, vallons et vallées du relief.

De manière générale, plus les réseaux des haies bocagères ou les bois se densifient, plus les vues sur les parcs éoliens sont tronquées ou ponctuelles. L'effet de masque des haies et des bois prend de l'importance en fonction de la densité du réseau de la végétation et du type de haie (haie haute à plusieurs strates, haie basse ponctuée d'arbres de haut jet, haies sur talus, etc.). Les variations du relief ont également un rôle à jouer.

Il existe très peu de haies dans l'aire d'étude dont la caractéristique principale est l'openfield. Néanmoins la végétation se fait plus dense à l'approche des cours d'eau. Les rares haies existantes sont taillées bas et ce pour délimiter les parcelles agricoles. Quelques petites masses boisées ponctuent les parcelles dédiées à la grande culture.

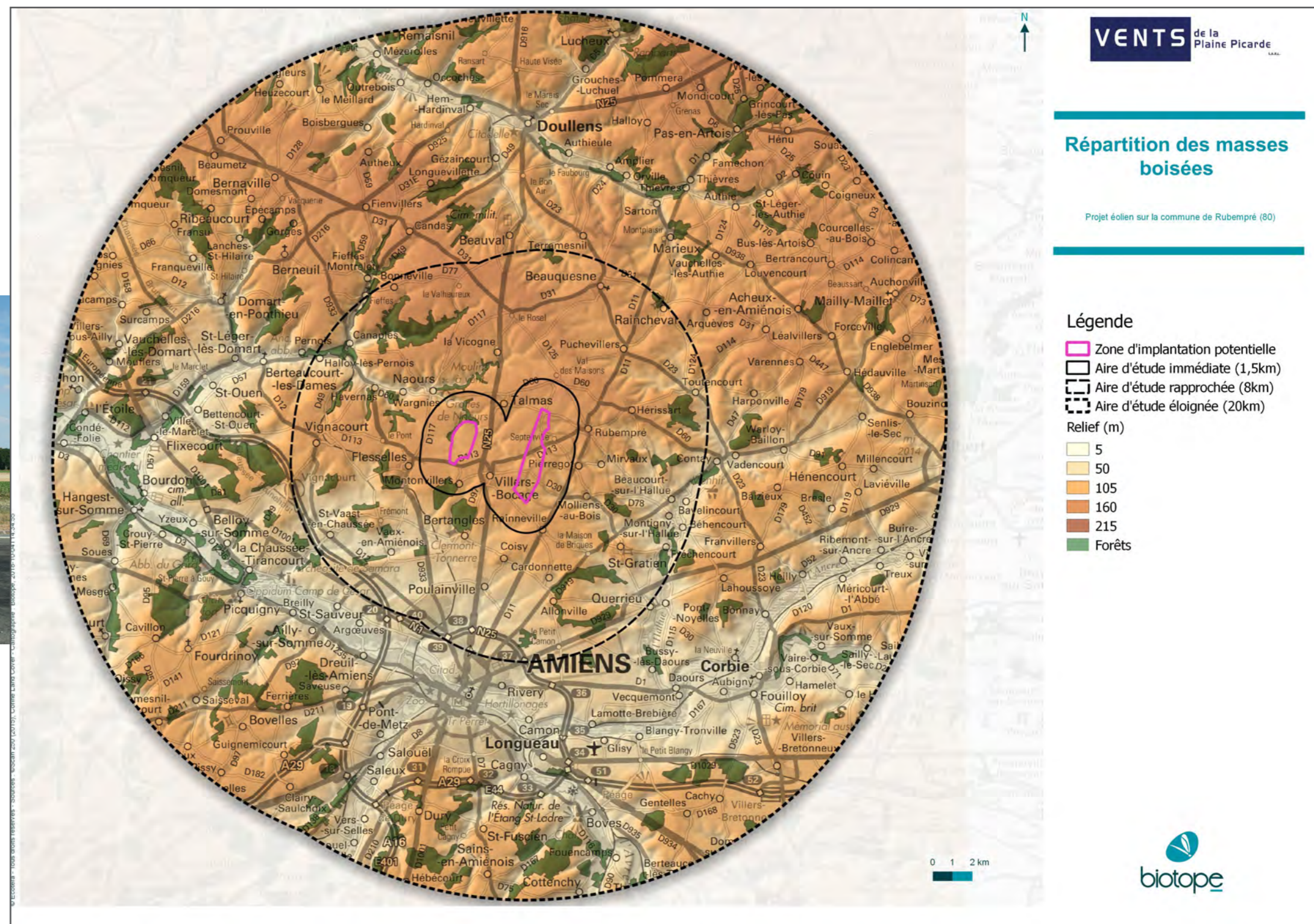
Des arbres isolés ponctuent les parcelles sans former de structures de type «haie». Les villages sont entourés de végétation arborée pouvant limiter les vues lointaines vers le paysage depuis les habitations.

Ces boisements jouent un rôle de masque visuel important, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle du grand paysage.



Figure 4. Quelques boisements ponctuent le plateau

Carte 4. Principales masses boisées de la zone d'étude



II - 2 - 3. Les unités paysagères

La zone de l'aire d'étude éloignée, qui couvre un rayon de 20km à partir de la zone d'implantation prévisionnelle des éoliennes (soit environ 1588 km²) est principalement constituée de plateaux agricoles, la présence de la ville d'Amiens influence fortement le paysage sud de l'aire d'étude : infrastructures et zones industrielles implantées en périphérie de la ville.

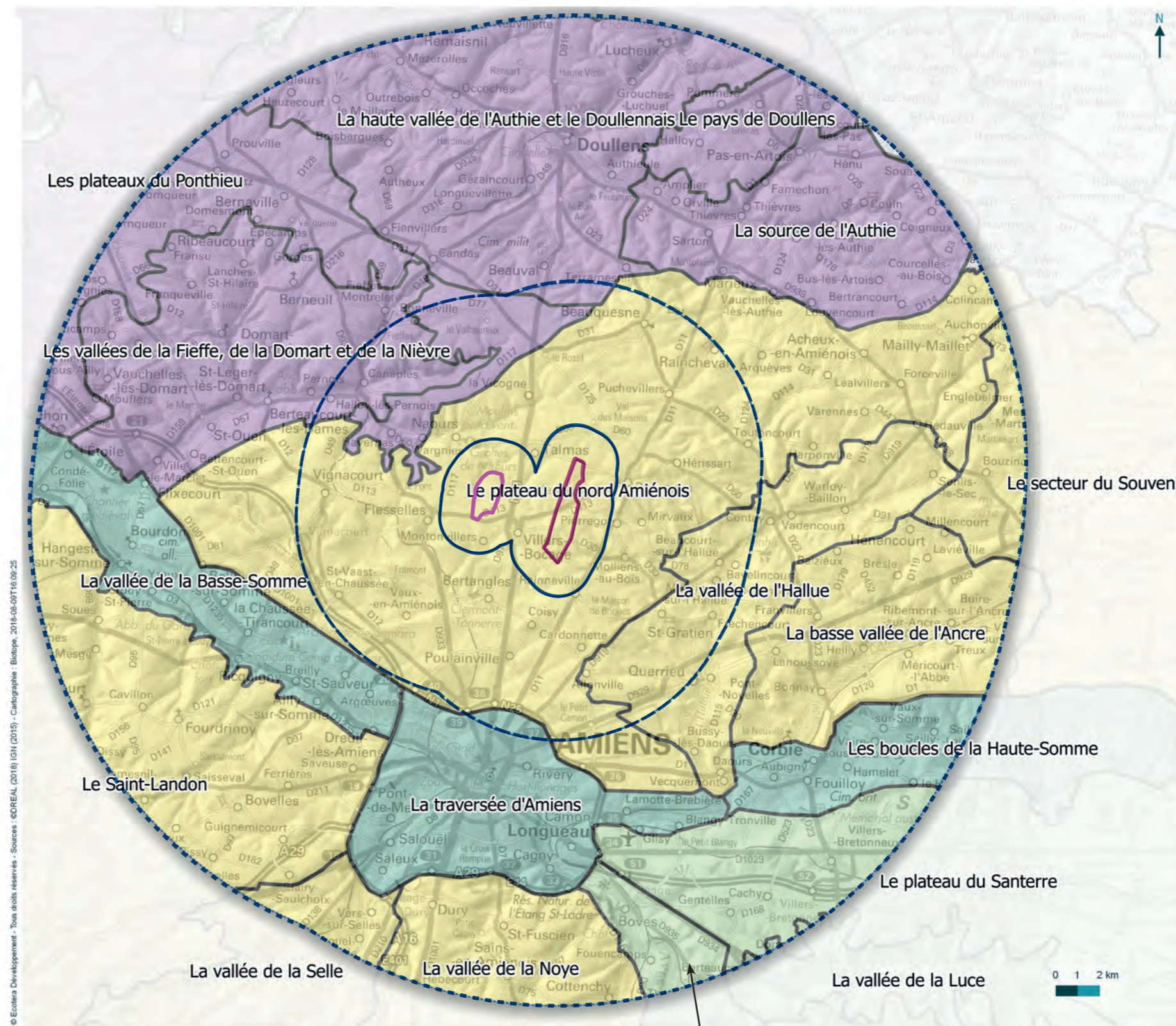
Il existe quatre grands ensembles paysagers dans l'aire d'étude :

- **l'Amiénois** composé de 7 unités paysagères (Le plateau du nord amiénois, la vallée de l'Hallue, la basse vallée de l'Ancre, le secteur du souvenir, le Saint-Landon, la vallée de la Noye et la Vallée de la Selle.) Ce grand ensemble paysager est composé majoritairement de plateaux agricoles et étendus sur une majorité de l'aire d'étude. Les paysages sont généralement ouverts et les vues peuvent porter lointainement

- le grand ensemble **Ponthieu, Doullennais et vallée de l'Authie** situé au nord de l'aire d'étude et composé des unités paysagères suivantes : les plateaux du Ponthieu, les vallées de Fieffe, de la Domart et de la Nièvre, la haute vallée de l'Authie et le Doullennais, le pays de Doullens, le pays de Doullens et la source de l'Authie. Les paysages sont de plus petite échelle et le relief y est plus ondulant.

- la **vallée de la Somme**, située au sud de l'aire d'étude et composée des unités paysagères suivantes : la vallée de la Basse-Somme, la traversée d'Amiens et les boucles de la Haute-Somme.

- L'ensemble **Santerre et Vermandois** composé du plateau de Santerre et de la vallée de l'Avre et des Trois-Doms, situé à l'extrême sud-est de l'aire d'étude éloignée.



Carte 5. Unités paysagères de la zone d'étude

VENTS de la Plaine Picarde

Grands ensembles et unités paysagères

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (1,5km)
- Aire d'étude rapprochée (8km)
- Aire d'étude éloignée (20km)
- Grands ensembles paysagers
- Amiénois
- Ponthieu, Doullennais et Vallée de l'Authie
- Santerre et Vermandois
- Vallée de la Somme



II - 2 - 3 - 1. L'Amiénois

L'entité paysagère de l'Amiénois présente une déclivité nord-est / sud-ouest tout en étant marqué par de nombreux petits cours d'eau affluents de la Somme. Bien que l'amplitude du relief soit peu importante, il en reste que la moitié du territoire de l'entité paysagère est en pente. De nombreux villages ponctuent régulièrement cette entité. L'élément principal déterminant le paysage est la présence de grandes cultures (betteraves, céréales et colza) s'étalant sur le plateau, tandis que les bois plus réduits habillent les vallées sèches ou humides. Ces vallées sont très souvent dissymétriques avec des versants sud et est abruptes et boisés tandis que les versants nord et ouest ont bénéficié d'un meilleur ensoleillement permettant des phénomènes de gel et dégel adoucissant leur relief.

L'Amiénois est une entité paysagère où s'est développé un important réseau d'infrastructures de transport et ce surtout aux alentours d'Amiens. De nombreuses lignes à haute tension sont également visibles dans le paysage à l'approche de l'agglomération et l'influence de cette dernière se fait de plus en plus ressentir dans la campagne avec la création de nouveaux lotissements. Néanmoins, le bâti agricole de l'ensemble paysager laisse encore largement la place au torchis et aux matériaux traditionnels.

Le plateau du nord Amiénois

Le plateau du nord amiénois est l'unité paysagère dans laquelle s'inscrit le projet. Le relief de cette unité est faiblement marqué par de petites ondulations et par quelques vallées sèches. Ce plateau est délimité par quatre bassins versants : l'Hallue, la Somme, la Nièvre et l'Authie. Bien que cette unité présente de nombreuses richesses paysagères et patrimoniales (il existe beaucoup de châteaux mais aussi des églises d'époques variées) l'influence de l'agglomération toute proche tend à banaliser le territoire. En effet, les axes de circulation, les lignes électriques, l'urbanisation et les zones industrielles entraînent la diminution de la qualité paysagère des abords nord d'Amiens.

La zone est peu peuplée, hormis Flesselles (2150 habitants) et Villers-Bocage (1300 habitants), les principaux villages ne comportent que quelques centaines d'habitants principalement dans des nouveaux lotissements, délaissant le centre-bourg historique. La typologie des villages et bourgs est de type «village-bosquets», villages historiquement entourés d'arbres, souvent construits autour de mares et aussi à la croisée des routes.

La terre est dédiée aux grandes cultures qui organisent un paysage large et ouvert uniquement ponctué de quelques boisements. Les axes de communication très rectilignes comme la route nationale 25 ou comme la départementale 11 donnent à voir ces grandes étendues et marquent le paysage.

La vallée de l'Hallue

La rivière l'Hallue est un affluent de la Somme en amont d'Amiens. Cette vallée marque fortement l'unité paysagère de sa présence. De nombreux vallons secs s'inscrivent dans le paysage de manière perpendiculaire à la rivière et ce majoritairement à l'ouest. Quelques peupleraies s'inscrivent dans le fond de la vallée tandis que des laris existent sur les versants pentus. Plusieurs villages se situent dans le cœur de la vallée à proximité immédiate de l'eau. C'est le cas de Pont-Noyelle, de Daours, de Béhencourt, de Contay ou encore de Blavincourt. Cette rivière est canalisée entre Querrieu et Daours depuis les années 1800. Le sentier de grande randonnée 124 traverse l'unité paysagère entre Montigny-sur-l'Hallue et Lahousoye.

Il existe une véritable disparité entre le nord et le sud de l'unité paysagère. En effet, le sud subit l'influence de l'agglomération amiénoise tandis que le nord est beaucoup plus rural et isolé.

La basse vallée de l'Ancre

L'unité paysagère de la basse vallée de l'Ancre se situe dans l'aire d'étude éloignée au nord-est d'Amiens. Le paysage de l'unité et son organisation sont marqués par la présence du cours d'eau. L'Ancre est une rivière peu large mais sa vallée dissymétrique s'étend sur plus de 500m dans laquelle s'inscrivent de nombreux étangs dédiés aux loisirs. L'organisation du bâti se fait selon des villages-rues le long du lit de l'Ancre tandis que sur le plateau, les villages se longent dans les vallées sèches.

Le réseau viaire local est organisé en étoile depuis les bourgs. Deux routes longent l'Ancre : la D52 et la D120 tandis que la D929, ancienne voie romaine Amiens-Albert, traverse le plateau de manière très rectiligne. Les routes de fond de vallée sont moins importantes et plus perpendiculaires au cours d'eau. La ligne de chemin de fer Paris-Lille longe l'Ancre et a permis le développement du territoire au XIXème siècle.

Le secteur du Souvenir

L'unité paysagère du Secteur du Souvenir se situe en limite est de l'aire d'étude éloignée. Le paysage y est relativement artificialisé avec le rayonnement de nombreuses lignes à haute tension. De nombreuses vallées sèches donnent au paysage de nombreuses ondulations.



Figure 5. Sortie nord de Villers Bocage sur la National 25, le plateau du nord amiénois



Figure 6. L'Hallue à Pont-Noyelle, la vallée de l'Hallue

Des cimetières et monuments mémoriaux jalonnent le paysage et témoignent de l'histoire du département où des centaines de milliers de personnes ont péri lors de la première guerre mondiale. Lors de ce conflit, les caractéristiques intrinsèques du paysage ont été utilisées : rebords de plateaux et marécages, sous-sol tendre etc... l'anéantissement de nombres d'éléments paysagers a entraîné la création d'un nouveau paysage lors de la reconstruction : remembrement accentuant davantage le caractère d'Openfield, regroupement de certains villages.

Ainsi le paysage de cette unité peut se décrire selon trois grands types : celui des traces de la guerre, celui du souvenir, et celui de la reconstruction et de son patrimoine.

Le Saint-Landon

L'unité paysagère du Saint-Landon est déterminée par un plateau crayeux modelé par la vallée de la rivière du même nom, ainsi que par de nombreuses vallées sèches. Le paysage est dédié aux grandes cultures avec quelques boisements venant le ponctuer. Les fonds de vallée sont occupés par des haies, peupleraies et prairies. Les villages s'inscrivent à la croisée des routes et à proximité des mares sur le plateau, et sont tout en longueur dans la vallée. L'unité paysagère est traversée par la route nationale 29.

La vallée de la Selle

Le paysage de l'unité est composé d'un plateau crayeux entaillé par la vallée de la Selle et des vallées sèches adjacentes. De nombreux étangs et mares sont associés à la vallée, en faisant une vallée humide et tourbeuse. L'unité paysagère est boisée sur les rebords de plateaux tandis que l'influence urbaine d'Amiens se fait ressentir dans sa partie nord. La rivière de la Selle a une forte tradition industrielle. Les axes de communication parcourant ce territoire sont anciens puisque deux voies romaines encadrent la vallée.

La vallée de la Noye

Une fois encore, la vallée de cette rivière s'est creusée dans un plateau crayeux rejointe par de nombreuses vallées sèches. Bien que cette unité soit moins boisée que la précédente, de nombreux boisements ponctuent les reliefs. Le fond de vallée est occupé par des peupleraies qui gagnent du terrain et par des prairies pâturées. L'urbanisation du plateau s'est organisée selon le modèle de village-rue tandis que la vallée accueille des villages occupant des sites stratégiques.

L'Amiénois offre des paysages amples aux échelles larges. Ces paysages sont aptes à accueillir du grand éolien. La vallée de l'Hallue, la plus proche du projet est suffisamment en retrait de ce dernier pour éviter tout effet d'écrasement ou de surplomb. Néanmoins les possibles effets du projet sur cette vallée seront à évaluer, la sensibilité vis-à-vis de cette dernière est très faible.

II - 2 - 3 - 2. Ponthieu, Doullennais et vallée de l'Authie

Le Ponthieu est un vaste plateau situé au nord-ouest du département. Il s'inscrit entre la vallée de l'Authie au nord et la vallée de la Somme au sud. Le paysage est structuré par les vallées qui s'orientent vers la Somme. Ces vallées sont dissymétriques. Le Ponthieu et le Doullennais ont une grande tradition agricole qui reste l'activité principale dans l'entité paysagère. De grandes cultures ponctuent les plateaux tandis que la vallée de la Nièvre est plus marquée par la culture du lin et du chanvre. L'industrie autrefois répandue, et notamment l'industrie textile, a aujourd'hui presque disparu. Le bâti rural est souvent organisé en alignement avec pignon sur rue tandis que les espaces publics restent souvent enherbés comme cela peut être le cas à Beauval.

Les plateaux du Ponthieu

Cette unité paysagère est un grand plateau crayeux avec un relief peu marqué. Les grandes cultures sont majoritaires mais il subsiste un peu d'élevage. Il existe quelques vallées sèches dans lesquelles de rares laris sont observables. Les bourgs sont nombreux et leurs silhouettes marquent le paysage car ces villages sont entourés d'arbres et de végétation (villages-bosquets). Néanmoins les horizons sont très larges. L'entité paysagère présente un nombre important de routes dont certaines datent de l'époque romaine. Les constructions sont faites de briques (pignons et soubassements) tandis que le reste du bâtiment est bien souvent porté par une ossature en bois remplie de torchis.

Les vallées de Fieffe, de la Domart et de la Nièvre

Ces paysages sont ceux de vallées humides présentant des versants dissymétriques. Ces vallées sont prolongées de vallées sèches qui entaillent les plateaux agricoles. Les versants sont plutôt boisés et ceux cultivés sont ponctués de rideaux. L'habitat s'est installé en fond de vallée et a formé les bourgs de Domart-en-Ponthieu, Saint-Léger-lès-Domart ou encore Saint-Ouen. Dans ces fonds de vallées existe un véritable patrimoine industriel. Les principaux axes de communication de l'unité paysagère sont l'A16, qui marque le paysage, et des axes de moindre importance tels que la D12 ou la D108.

La haute vallée de l'Authie et le Doullennais

Cette unité paysagère est fortement marquée par la présence de la vallée de l'Authie sur laquelle la ville de Doullens s'est installée. La vallée est étroite et asymétrique avec une rive droite plus douce que la rive gauche. Des vallées sèches et leurs affluents rejoignent l'Authie dans un paysage resté très rural, dédié à l'agriculture et à l'élevage. Il subsiste quelques vergers tandis qu'en aval de Doullens les peupleraies se développent dans la vallée. La ville de Doullens comporte 6300 habitants et constitue le principal pôle d'activité de la vallée. Beauval est de moindre importance et compte 2300 habitants. Beaucoup de bourgs se sont développés de part et d'autre du cours d'eau. Le territoire présente un riche patrimoine archéologique, des traces d'occupations dès le paléolithique mais aussi plus récemment avec la construction de forteresses (Luceux, Citadelle de Doullens).

Le pays de Doullens

L'unité paysagère du pays de Doullens est marquée par la présence de la route nationale 25 reliant Mondicourt à Doullens. Le relief est peu marqué et les quelques vallées sont ponctuées de boisements. Le plateau est lui dédié à la grande culture. Les bourgs de cette unité paysagère situés dans l'aire d'étude sont Mondicourt et Halloy, deux bourgs ne dépassant pas 700 habitants.

La source de l'Authie.

La source de l'Authie se situe actuellement au niveau de Coigneux. Néanmoins ce positionnement varie fortement



Figure 7. L'Authie à Mézerolles, La haute vallée de l'Authie et le Doullennais



Figure 8. Sortie nord de Saint-Fuscien, unité paysagère de la vallée de la Noye



Figure 9. Les plateaux du Ponthieu, près du bourg de Ribeaucourt

en fonction du niveau des nappes. Ce cours d'eau modeste s'inscrit dans un paysage très rural et dédié à l'élevage. La végétation structure la vallée et le cours d'eau est signalé par une ripisylve composée majoritairement de saules. La persistance de l'élevage dans cette vallée a entraîné la persistance de nombreuses haies bocagères, rares dans le département. En aval du bourg d'Authie, la vallée se fait plus large et plus ouverte et des cultures apparaissent ainsi que des peupleraies. Les bourgs sont peu importants et accueillent quelques centaines d'habitants tout au plus. Les habitations sont restées très traditionnelles tant dans les matériaux utilisés que dans l'implantation même du bâti.

Cet ensemble paysager est, dans l'aire d'étude éloignée, majoritairement composé de vallées. La vallée de l'Authie, très éloignée, ne subira que très exceptionnellement les effets du projet, sa taille apparente devenue très faible. Une sensibilité faible est à prévoir vis-à-vis de la vallée de la Nièvre elle-même soit depuis Naours jusqu'à Bertheaucourt-les-Dames. Les vallées sèches, qui se dessinent en amont de la Nièvre et bordent le nord du secteur occidental de la ZIP, présentent une sensibilité modérée du fait de leurs proximités avec ce dernier sous-secteur.

II - 2 - 3 - 3. Vallée de la Somme

La vallée de la Somme est la vallée qui marque le plus le département de la Somme. En effet ce fleuve draine la quasi-totalité du département. Les paysages offerts par cette vallée contrastent fortement avec ceux du plateau. En effet les ambiances sont intimes, verdoyantes et humides, et la flore et la faune s'y développent librement. Ce cours d'eau a peu de débit et est très large, la vallée peut s'étendre sur trois kilomètres de large à certains endroits. Dès l'antiquité ce cours d'eau est un axe principal et défendu, aujourd'hui la vallée accueille 70% de la population du département ainsi que la majorité des emplois. La vallée est aussi un territoire de loisirs où les activités de nature se sont développées : camping, pêche, cabanons de chasse.

La vallée de la Basse-Somme

La vallée de la Basse Somme se situe en aval d'Amiens. Elle se situe entre Amiens et Bourdon dans notre aire d'étude. Sur cette portion du fleuve la Somme est rejointe par le ruisseau de Saint-Landon et par la Nièvre. La vallée de la Somme est dissymétrique sur cette portion et de nombreuses vallées sèches s'inscrivent perpendiculairement au fleuve. Cette portion est très commerciale, des demeures plus importantes que sur le reste du fleuve s'y sont installées, des industries (notamment textiles) sont venues s'y implanter. Beaucoup de villages sont jumelés de part et d'autre de la Somme, dans la vallée. Le développement des zones d'activités transforme petit à petit ces paysages en implantant des bâtiments là où autrefois les cultures et prairies s'étendaient.

La traversée d'Amiens

L'unité paysagère de la traversée d'Amiens est marquée par l'urbanisation et l'artificialisation du cours d'eau qui y est (en partie) canalisé. L'eau est ici bordée d'industries, de voies de circulations (routes, chemin de fer etc.), de quartiers d'habitats, etc... A partir d'Amiens, la Somme était navigable jusqu'à la Manche, aujourd'hui de nouveaux rapports se développent, tournés davantage vers le loisir et la qualité de vie que procure la présence proche de l'eau pour les habitants. A l'intérieur même de la ville, la relation avec le fleuve est étroite, notamment avec les hortillonnages : jardins maraîchers «flottants». C'est aussi dans la traversée d'Amiens que plusieurs affluents rejoignent le fleuve : l'Ancre à Aubigny et l'Hallue à Daours.

Les boucles de la Haute-Somme.

L'unité paysagère des boucles de la Haute-Somme se situe en amont de la ville d'Amiens. Sur cette portion, le fleuve n'a été navigué que tardivement, les paysages y ont donc été préservés et les territoires sont restés sauvages en apparence. En effet depuis le Moyen-âge, la vallée est cadastrée et privatisée et les bassins sont utilisés comme viviers. Les versants des méandres sont abruptes tandis que l'intérieur de ces derniers présente un relief plat. Les villes de Corbie et de Fouilloy se sont installées de part et d'autre du fleuve. Au sud de Fouilloy se situe le mémorial australien de Villiers-Bretonneux qui offre de larges vues sur ce paysage et le territoire portant les cicatrices de la première guerre mondiale.

La vallée de la Somme est donc une vallée fortement habitée voire fortement urbanisée (Amiens). Elle accueille aussi des axes de communication (autoroutes, voies ferrées..). Les ambiances contrastent fortement avec celles du plateau, elles sont plus intimes et arborées. Située dans l'aire d'étude éloignée (à plus de 8 km), cette vallée ne présente que très peu de sensibilité vis-à-vis du projet.



Figure 10. La Somme à Amiens, La traversée d'Amiens



Figure 11. La vallée de l'Authie à Saint-Léger-lès-Authie



Figure 12. La Somme à Aubigny, Les Boucles de la Haute-Somme

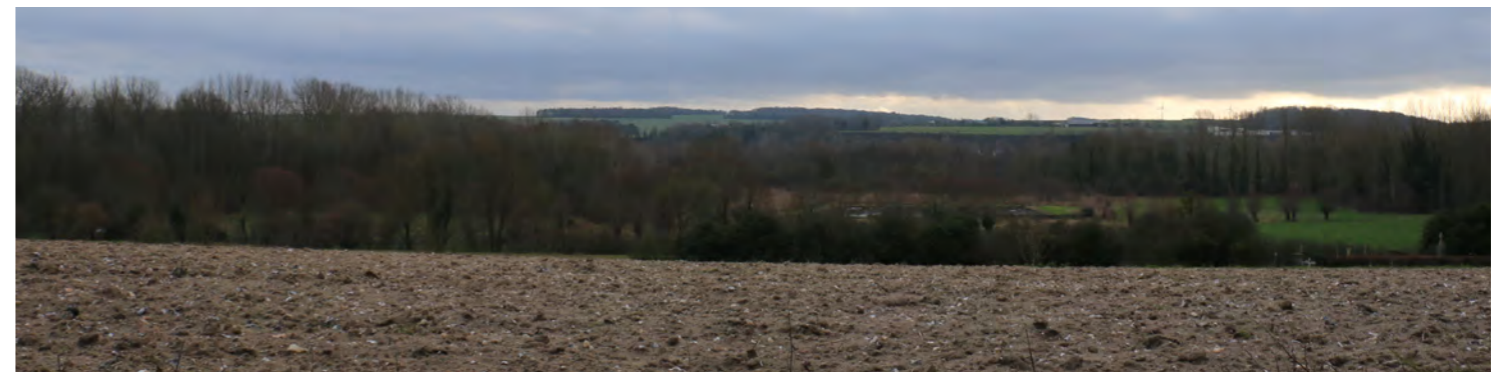


Figure 13. Vallée de la Somme près de Tirancourt, La vallée de la Basse-Somme

II - 2 - 3 - 4. Santerre et Vermandois

L'entité paysagère du Santerre et Vermandois se situe au sud-est de l'aire d'étude éloignée. Elle y est composée du plateau du Santerre et de la vallée de l'Avre et des Trois-Doms. Le Vermandois se situe en dehors de l'aire d'étude éloignée. Les paysages du Santerre sont des paysages de plateau, où le regard porte très loin sur les grandes cultures. Seuls quelques petits boisements ponctuent le paysage. Cette entité paysagère est peu urbanisée même si l'influence d'Amiens se fait ressentir, notamment sur l'évolution du bourg de Villers-Bretonneux où des extensions pavillonnaires récentes se sont installées. Les villages sont de trois sortes : village-rue, village-croix et village-courtil. Le paysage est également marqué par les axes de communication : D1029, A29, chemin de fer, etc...

Plateau de Santerre

L'unité paysagère est très agricole, le relief est plat. Le regard ne peut que s'arrêter sur des petits boisements, des villages à la silhouette arborée ou encore sur des bâtiments de ferme isolés ou des pylônes. Les limites physiques de l'unité paysagère sont la Somme au nord, et l'Avre au sud. Les villages se sont installés le long des routes ou aux croisements. Historiquement, à l'intérieur de ces villages, les façades sur rue sont aveugles tandis que nombre de bâtiments témoignent dans leur architecture de la première reconstruction, après la première guerre mondiale.

La vallée de l'Avre et des Trois-Doms.

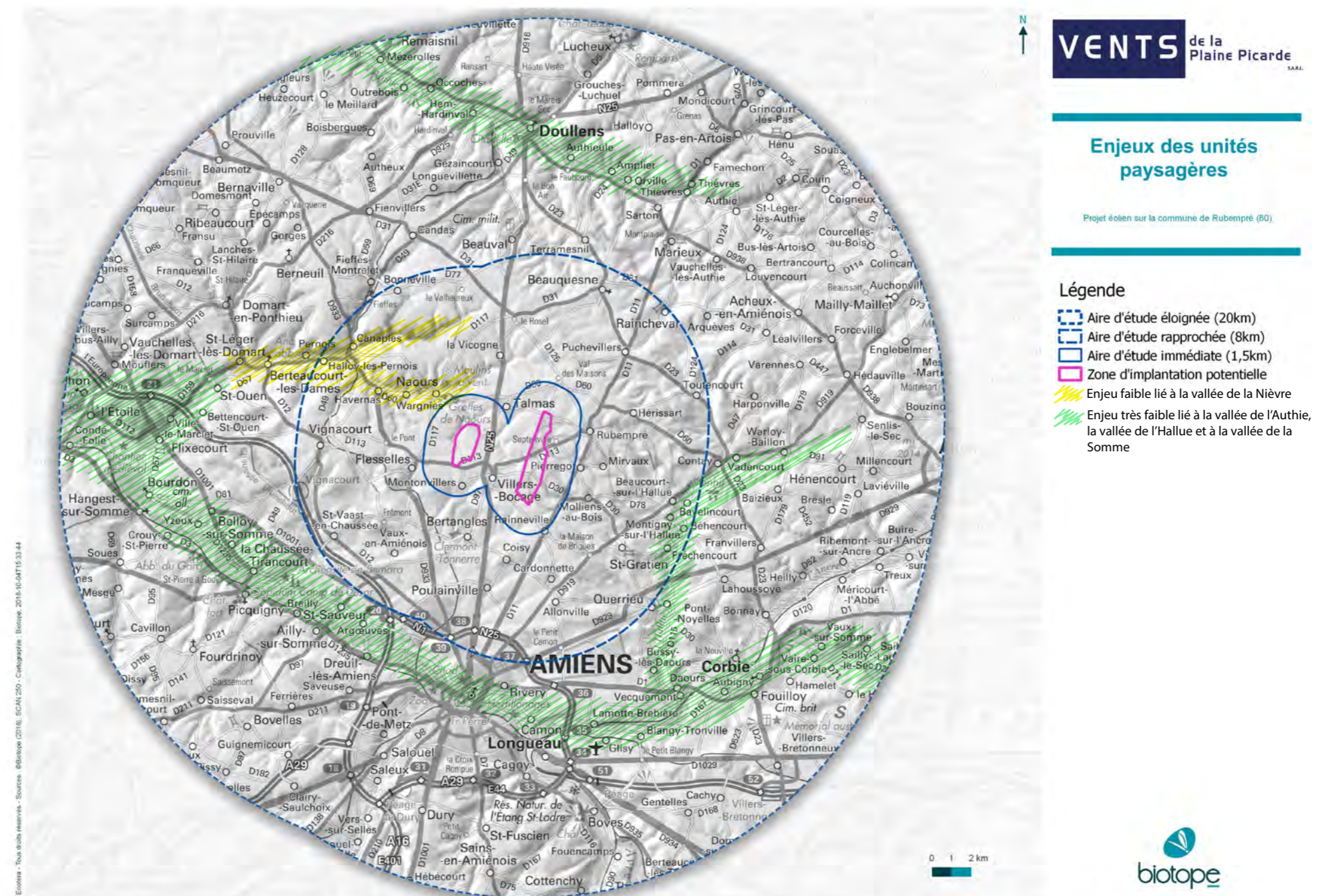
La vallée de l'Avre et des Trois-Doms se situe au sud-est de l'aire d'étude de la sortie d'Amiens à Thézy-Glimont. Le paysage est marqué par la présence de l'Avre et des marais qui lui sont associés, des boisements ponctuent les abords du cours d'eau ainsi que quelques peupleraies. Des vallées sèches s'inscrivent de manière perpendiculaire à la vallée de l'Avre. Des activités de loisirs se pratiquent dans la vallée comme la pêche et la chasse. Plusieurs villages se sont implantés dans la vallée et des phénomènes de périurbanisation apparaissent, dus à la proximité d'Amiens. La D934 marque la limite avec l'unité paysagère du plateau du Santerre. Dans la vallée se trouvent de nombreux axes de communication : D935, voie ferrée, se séparant au sud de Boves, GR 124...

Ces paysages de plateaux ouverts dédiés à la grande culture offrent des vues larges et lointaines. L'urbanisation tend à se développer de par la proximité de la métropole amiénoise. Très éloignée du projet, cet ensemble de paysages ne présente pas de sensibilité vis-à-vis de ce dernier.

De manière générale, les paysages de plateaux dominent l'aire d'étude éloignée et sont aptes à accueillir des projets éoliens. Le recul du projet avec les vallées est suffisant, même si un enjeu faible vis-à-vis de la vallée de la Nièvre et une sensibilité très faible vis-à-vis de la vallée de l'Hallue, de la vallée de l'Ancre et de la vallée de la Somme à l'est peuvent être notés.



Figure 14. Le plateau du Santerre



Carte 6. Synthèse des enjeux liés aux unités paysagères de l'aire d'étude éloignée



II - 2 - 3 - 5. Structures paysagères sur l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée est marquée par plusieurs structures paysagères bien distinctes :

- A l'ouest la vallée de la Nièvre
- Au nord le plateau agricole
- A l'est la vallée de l'Hallue
- Au sud la vallée de la Somme et l'influence amiénoise.

La Vallée de la Nièvre

La Nièvre naît dans l'aire d'étude rapprochée, en Amont de Naours puis passe au nord du bourg de Wagnies avant de quitter l'aire d'étude rapprochée à l'ouest. Elle creuse dans le paysage une vallée relativement profonde et asymétrique. Les coteaux de cette vallée sont habillés de boisements et de larris. La vallée est entourée de vallées sèches perpendiculaires à la vallée principale. Ces vallées sont également boisées et marquent le paysage majoritairement agricole de leur présence végétale.

La départementale 60 cheminant sur le plateau rentre ici dans la vallée de la Nièvre pour sortir à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée.



Figure 15. Vue sur la vallée de la Nièvre depuis le rebord du plateau

L'influence de la vallée de la Somme et de l'agglomération amiénoise

La large vallée de la Somme s'étend au sud de l'aire d'étude rapprochée et avec elle l'agglomération d'Amiens. Des zones industrielles se sont développées au nord de la ville et marquent le paysage de l'entrée de ville. L'influence de la ville se fait également ressentir à travers la typologie du bâti récent et la construction d'extensions urbaines pavillonnaires autour des bourgs de Poulainville, Allonville, Cardonette, Coisy et Bertangles.

D'Amiens rayonnent de nombreux axes de circulation et lignes électriques striant et artificialisant le paysage. Ainsi la nationale 25, très rectiligne, traverse l'aire d'étude rapprochée du nord au sud et ondule légèrement au fur et à mesure qu'elle traverse quelques vallées sèches. Les vues, depuis cet axe de communication, sont nombreuses et largement ouvertes. De la même manière, la départementale 11 remonte vers le nord en traversant quelques bourgs : Rainneville, Pierregot, Rubempré, Puchevilliers etc.. La D933 rejoint Flesselles, la D929 Querrieu et la D919 la vallée de l'Hallue.

La vallée de l'Hallue

La vallée de l'Hallue (à l'est de l'aire d'étude rapprochée), imprime son influence sur une large partie est de l'aire d'étude rapprochée. En effet bien que le cours d'eau ne pénètre l'aire d'étude concernée qu'en une partie réduite, les vallées sèches perpendiculaires entaillent le relief assez profondément dans l'aire d'étude rapprochée. Cette vallée offre des ambiances intimes et secrètes qui contrastent fortement avec les ambiances du plateau agricole. Des bourgs se sont installés dans cette vallée c'est le cas de Bavelincourt ou Montigny-sur-l'Hallue et des voies de communication la traversent : la D929, la D115E, la D115.

Le plateau agricole

Les paysages de plateau agricole composent la majorité de l'aire d'étude rapprochée. Les paysages y sont ouverts et les vues portent au loin, uniquement arrêtées par quelques rares boisements et silhouettes de villages. Les routes sont moins densément présentes que dans les vallées et le sud de l'aire d'étude éloignée. L'habitat est également moins présent, les bourgs étant moins nombreux. Ici le relief ondule doucement.



Figure 16. Le plateau agricole

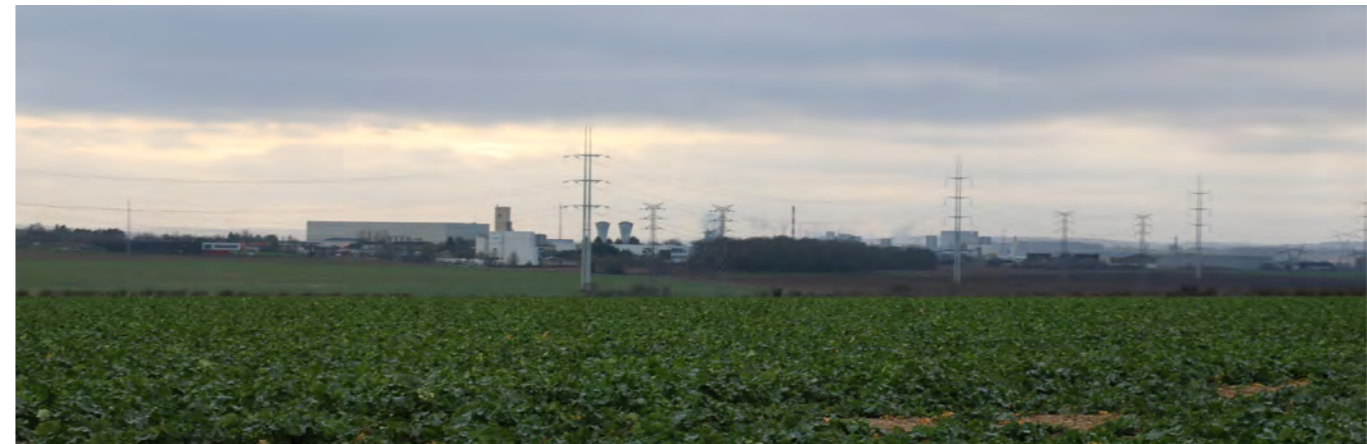


Figure 17. Zone industrielle au nord d'Amiens, au sud de l'aire d'étude rapprochée

Une sensibilité faible est à noter vis-à-vis de la vallée de la Nièvre, de sa naissance à Naours dans le bois de Talmas jusqu'à Halloy-lès-Pernois, dans l'aire d'étude rapprochée. Les vallons secs en amont de la vallée qui entourent le nord du sous-secteur occidental de la ZIP présentent par contre des sensibilités potentielles modérées liées à ce même secteur d'implantation potentielle du projet. Des sensibilités très faibles existent pour la vallée de l'Hallue (présentant un recul vis-à-vis du projet plus important que celle de la Nièvre) et pour les franges de l'agglomération amiénoise très fréquentées.



Figure 18. Extensions pavillonnaires à Bertangles

Les unités paysagères présentent des visibilitées différentes principalement du fait de leur topographie et de leur couvert végétal :

- les unités ouvertes, de grandes cultures (grande plaine agricole, plateaux nord amiénois) dégagent des vues plus longues mais les échelles (amplitude, peu de repères) offrent plus de possibilités d'intégration pour des objets verticaux très visibles comme les éoliennes, qui sont finalement à l'échelle des paysages;
- les unités de vallées : Vallée de la Somme, Ponthieu, Doullennais et Vallée de l'Authie offriront peu de visibilitées larges. En effets les coteaux asymétriques de vallées sont souvent recouverts de végétation limitant les vues. Aussi, le caractère encaissé de ces espaces limitera fortement les vues au delà de ces coteaux. Quelques rares effets de belvédères sont néanmoins à prévoir.

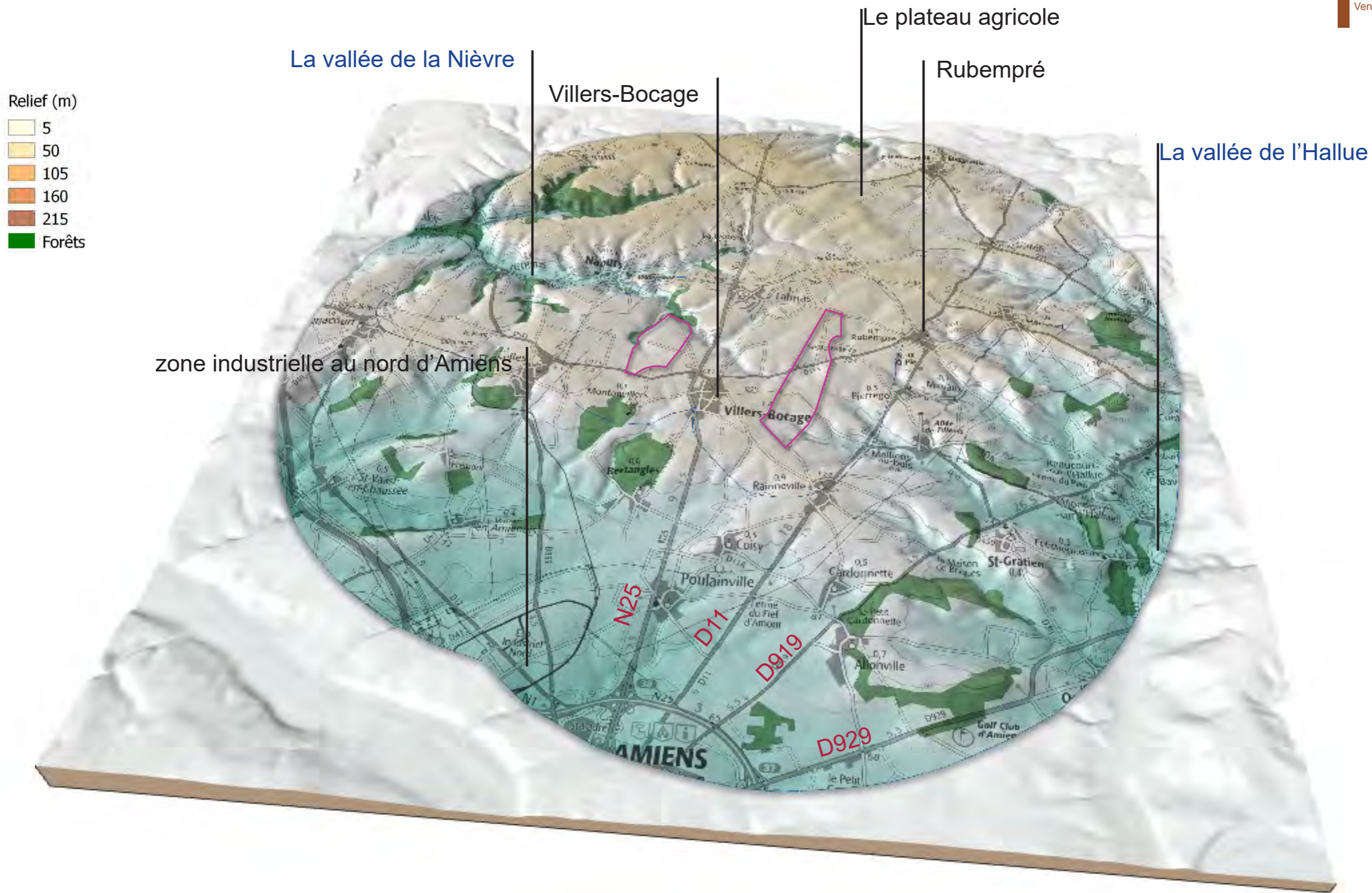


Figure 19. Bloc-diagramme sur l'aire d'étude rapprochée

II - 2 - 3 - 6. Spécificités de l'aire d'étude immédiate

La ZIP secteur est adopte une forme longitudinale entre deux axes routiers. Le premier, à l'ouest de la ZIP secteur est, la nationale 25, est un axe important et fréquenté reliant Amiens à Doullens. Le second, à l'est de la ZIP secteur est, la départementale 11 dessert de nombreux petits bourgs. La ZIP secteur est s'étire sur 4,5 km sur le plateau, en recul des vallées et vallées sèches. Elle est clairement délimitée par :

- > à l'est, la vallée de l'Hallue constituant une limite douce qui s'étale vers l'ouest grâce aux vallées sèches. La D11 marque plus ou moins fortement le départ de ces vallées sèches.
- > à l'ouest la vallée de la Nièvre et les vallons secs naissant à l'ouest de la nationale 25.

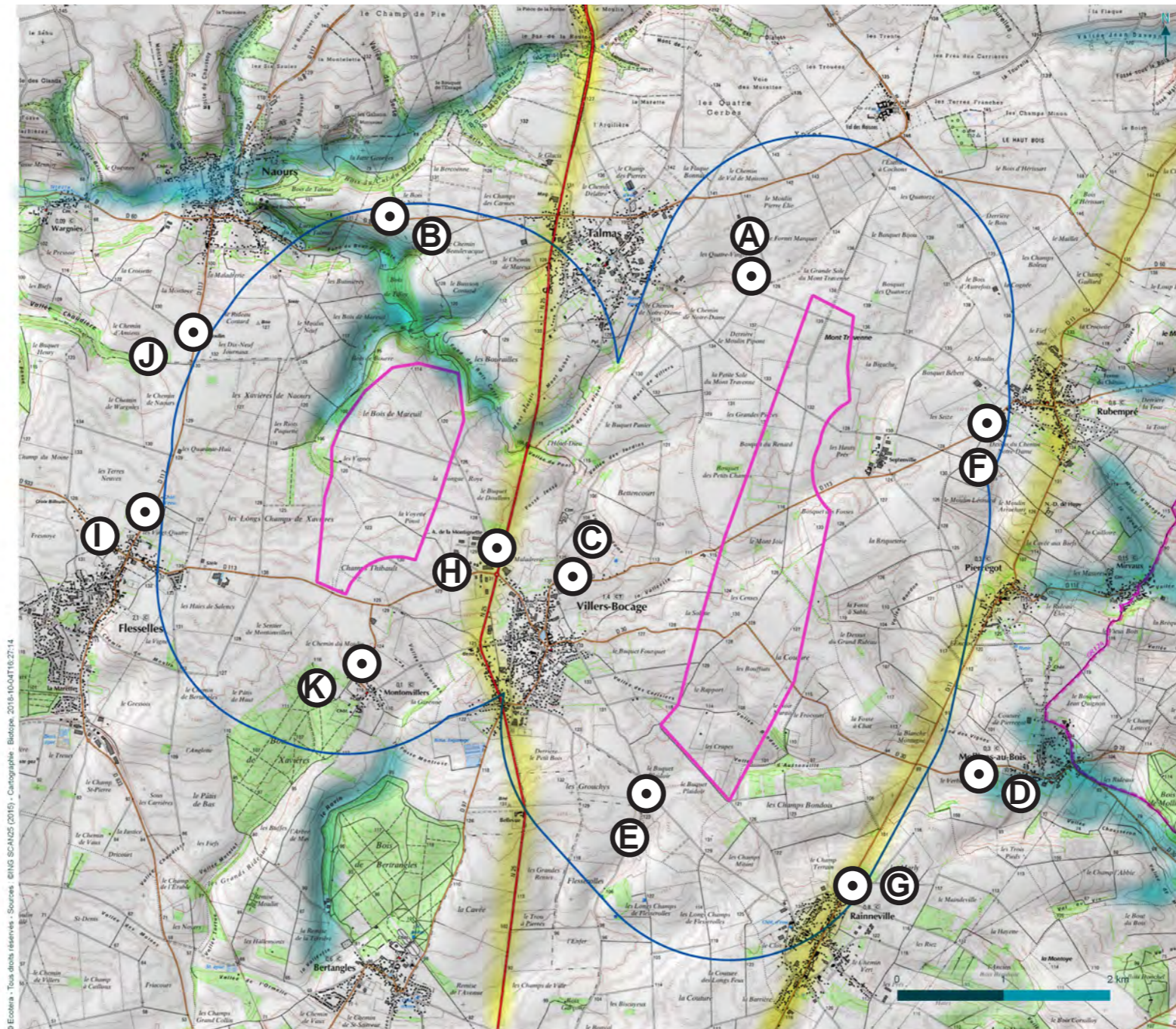
La ZIP secteur est, est donc bordée à l'ouest et à l'est, seul le sud et le nord restent ouverts et en transition douce avec le reste du plateau. La ZIP secteur est également traversée d'axes routiers secondaires, perpendiculaires aux axes principaux rejoignant Amiens. Il s'agit de la départementale 113 et de la départementale 30 reliant respectivement Villers-Bocage à Rubempré et à Moliens-au-bois.

La ZIP secteur ouest s'étend sur 2,3 km du nord au sud et sur 1,1 km d'est en ouest. Elle est bordée à l'est par la nationale 25 et au nord par deux petites vallées accueillant des cours d'eau intermittents rejoignant la vallée de la Nièvre. Au sud de cette partie de la ZIP se trouve la départementale 113. A l'intérieur de ce secteur les axes routiers sont moins nombreux que dans le secteur est et sont, pour la plupart, des impasses.

La ZIP, dans son ensemble, se situe sur des terrains de grandes cultures. Sur ces terrains très ouverts subsistent de rares bosquets ponctuant les faibles replis du relief. Deux légères dépressions se situent globalement au milieu de la ZIP secteur est (au sud de la D113) et au sud de la ZIP secteur est (vallée Bondois). En ce qui concerne la topographie de la ZIP secteur ouest, le relief est plutôt peu marqué. Seule deux légères dépressions marquent le site : une au nord marquant la naissance de la vallée du «Fond du Bois Catel» et une à l'ouest en direction des «Longs Champs de Xavières».

Le bloc-diagramme page suivante permet de bien comprendre la configuration des lieux à cette échelle.

Les pages suivantes présentent les points de vue localisés sur la carte ci-contre; ils permettent de comprendre l'articulation de la ZIP dans le paysage existant : relief, végétation, bourgs etc...



VENTS de la Plaine Picarde

Aire d'étude immédiate

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (1,5km)
- sentier de grande randonnée
- Éléments structurant le paysage
- Naissance des vallées
- Axes routiers

Point de vue



Figure 20. Carte de localisation des points de vue

La ZIP s'appuie sur des lignes de force du paysage, lignes majoritairement artificielles formées par les routes encadrant la ZIP : la RN25 et à l'est la RD11 pour le secteur est de la ZIP.

La ZIP secteur est se situe en retrait des éléments de reliefs marquant le paysage, que ce soit les vallées de la Nièvre ou de l'Hallue ou leurs vallées sèches perpendiculaires. La ZIP secteur ouest se trouve beaucoup plus proche de deux petites vallées. La ZIP, dans son ensemble, s'inscrit sur le plateau agricole.

La ZIP est principalement perçue, à cette échelle, par les villages et hameaux environnants de Villers-Bocage, Rubempré, Rainneville, Talmas, Flesselles, Naours, Montonvilliers et le hameau de Septenville (ces 7 villages et ce hameau seront étudiés dans une partie dédiée aux zones d'habitat).

Vallée sèche menant à la vallée de la Nièvre

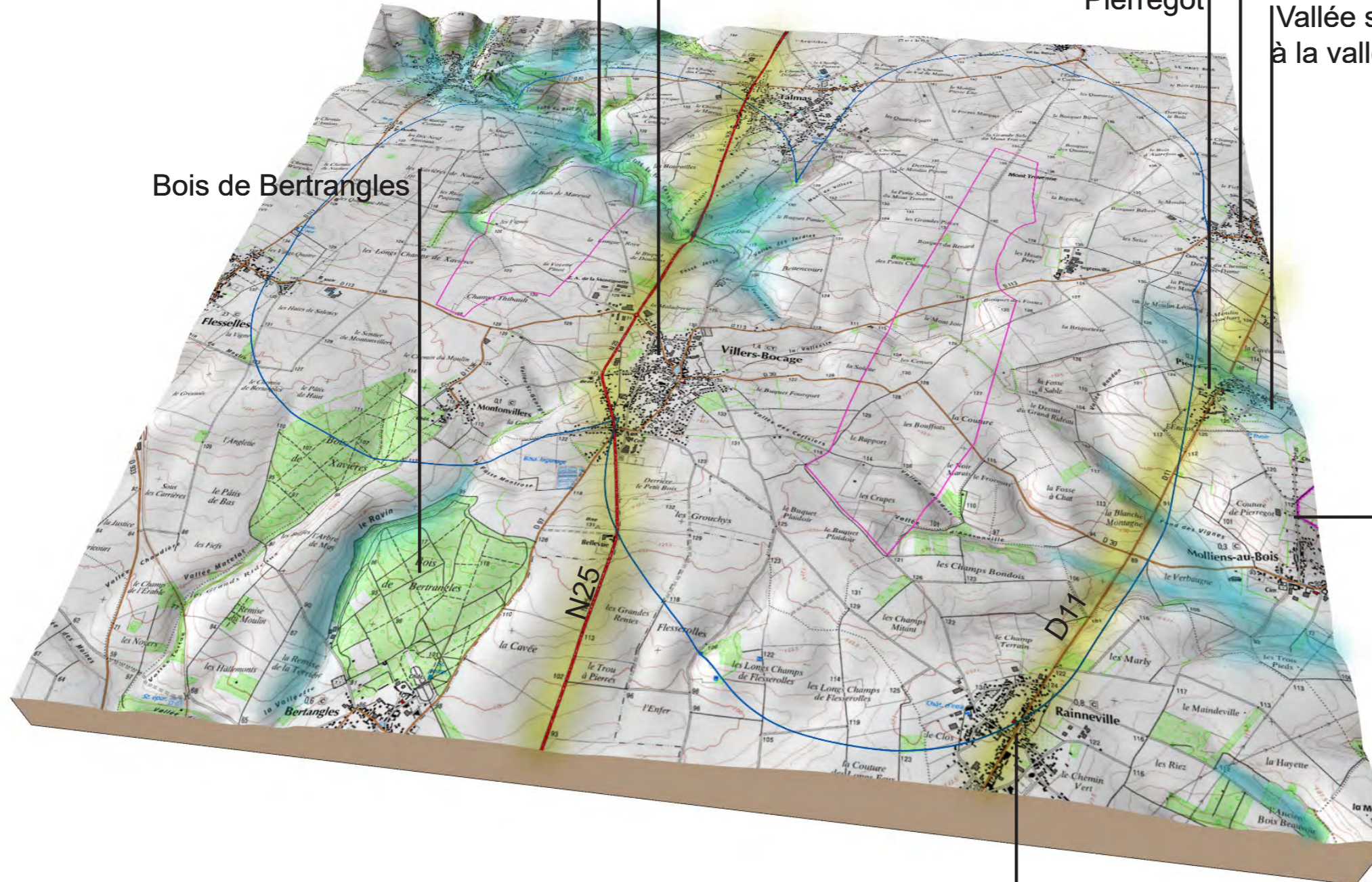
Rubempré

Villers-Bocage

Pierregot

Vallée sèche menant à la vallée de l'Hallue

Bois de Bertrangles



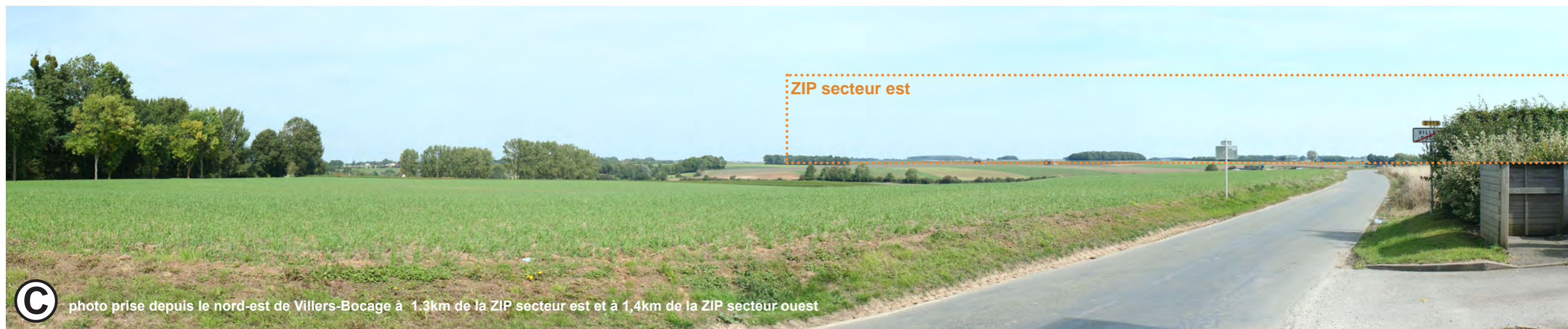
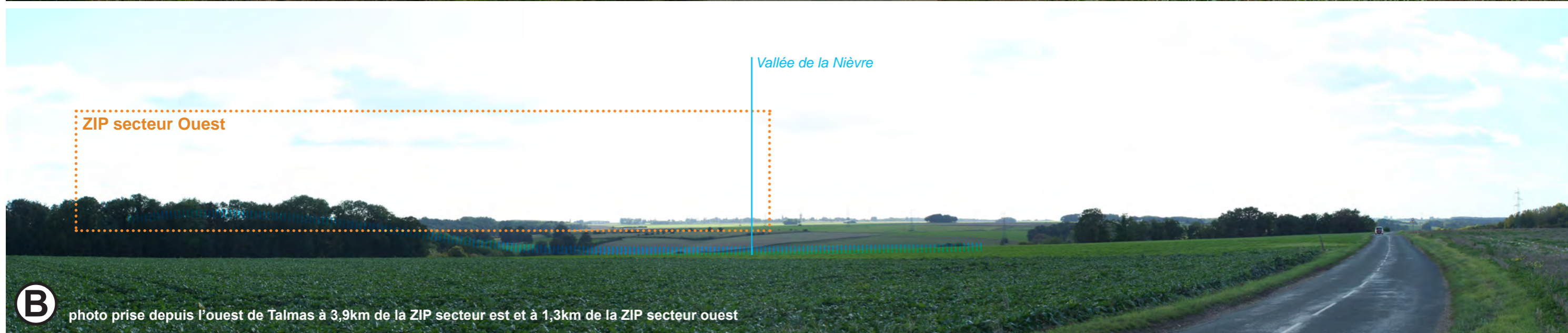
Sentier de grande randonnée 124

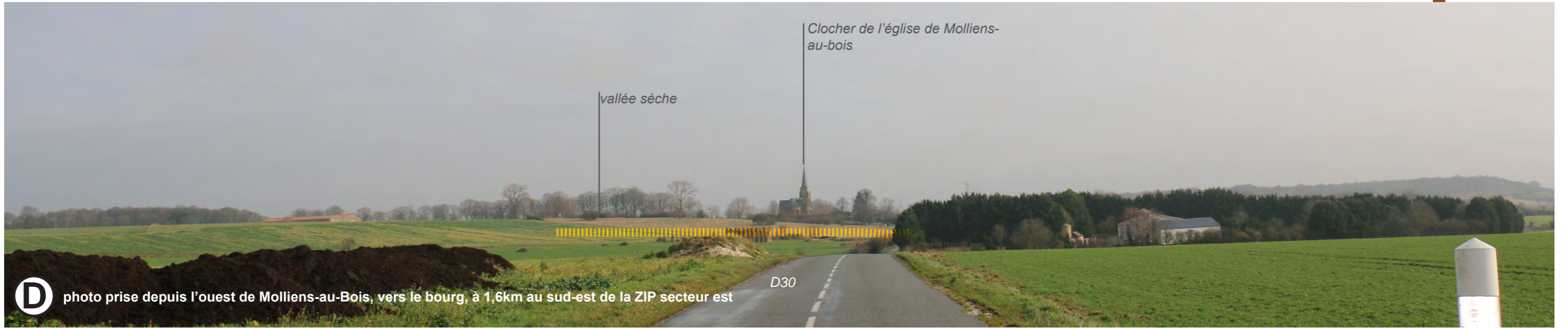
Éléments structurant le paysage

- Naissance des vallées
- Axes routiers

Rainneville

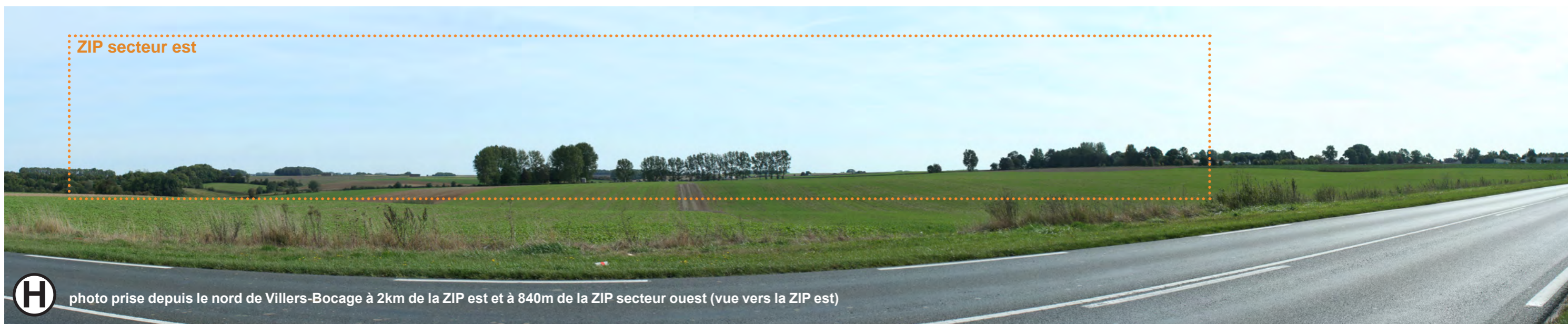
Figure 21. Bloc diagramme de l'aire d'étude immédiate







G photo prise depuis le nord de Rainneville à 1,3km au sud-est de la ZIP secteur est



H photo prise depuis le nord de Villers-Bocage à 2km de la ZIP est et à 840m de la ZIP secteur ouest (vue vers la ZIP est)



I photo prise depuis la sortie nord de Flesselles à 1,6km de la ZIP secteur ouest et à 5,2km de la ZIP secteur est



II - 2 - 4. L'occupation humaine du territoire

II - 2 - 4 - 1. Les axes de communication

Les grands axes de circulation sont des vecteurs privilégiés de découverte des paysages. Ils constituent des enjeux paysagers de sensibilité plus ou moins importante par rapport au projet éolien.

Selon les unités paysagères qu'ils traversent, ils présentent un degré d'ouverture plus ou moins grand :

- > Les fonds de vallées et les boisements ponctuant les versants ferment les vues dans la vallée de l'Hallue, la basse vallée de l'Ancre, les vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre, la vallée de l'Authie, etc..;
- > Les boisements ponctuant le sud de l'aire d'étude éloignée et notamment le sud de la vallée de la Somme ou encore les paysages du Doullennais entraînent des vues intermittentes ;
- > Les vues sont larges et ouvertes sur le plateau du nord amiénois.

Le relief joue également un rôle prépondérant. Localement les vallées et les vallons referment les vues alors que les points hauts des lignes de crêtes qui séparent les vallées offrent souvent de belles vues lointaines.

Les autoroutes

L'axe le plus important de l'aire d'étude est l'autoroute A16 qui sillonne l'aire d'étude éloignée du sud d'Amiens à l'ouest en direction d'Abbeville. Le trafic y est important, permettant de relier Paris aux côtes de la mer du nord. L'autoroute 29, reliant Amiens à Saint-Quentin est également un axe très fréquenté mais éloigné de la ZIP.



Figure 22. Vue depuis un pont au-dessus de l'A16 à proximité de Saveuse

La visibilité depuis ces axes sera intermittente du fait de leur construction souvent en remblais ou alors des arbres plantés le long de la voie. Une sensibilité faible existe pour l'autoroute A16 à l'ouest d'Amiens. La sensibilité de l'A29 est négligeable.

Les grands axes

De nombreux axes rayonnent depuis l'agglomération amiénoise. C'est le cas de la route nationale 25 qui relie Amiens à Doullens. Cette route très rectiligne traverse le plateau nord amiénois et dessert des bourgs accolés à cette dernière : Poulainville, Villers-Bocage, Talmas, Beauval. La départementale 929, également une route importante, suit le tracé d'une ancienne voie romaine. Elle permet de relier Amiens à Albert à travers le plateau agricole. La route départementale 1001 longe la vallée de la Somme.



Figure 23. Route nationale 25 en sortie nord de Villers-Bocage

Les vues depuis ces axes seront ouvertes, la nationale 25 présente donc une sensibilité forte à modérée selon la proximité du projet, la D929 présente quant à elle une sensibilité faible tandis que la D1001 présente une sensibilité très faible vis-à-vis du projet. En effet, cette dernière est éloignée du projet et moins fréquentée que l'axe autoroutier qui lui est parallèle plus au nord.

Les routes secondaires



Figure 24. Vue depuis la départementale 1001 vers la vallée de la Somme, au sud de cette route

Quelques routes secondaires présentent des sensibilités au projet. C'est le cas de la route départementale 11 sillonnant le plateau de la ville d'Amiens à la vallée de l'Authie. Cette route dessert de nombreux villages dont certains proches de la ZIP. La départementale 919 rayonne également d'Amiens vers le nord pour rejoindre la vallée de l'Hallue.



Figure 25. Séquence en sortie nord de Rainneville sur la D11

Les vues seront ouvertes depuis la D11, la sensibilité sera faible à modérée selon l'éloignement au projet. La RD919 présente une sensibilité faible vis-à-vis du projet.

Les routes de desserte locale

La végétation étant très peu développée sur le plateau, les vues depuis les routes de desserte locale pourront être importantes (RD 113 ou encore RD 30). Les routes à l'intérieur des vallées lointaines ne subiront pas l'influence du projet du fait du relief et des boisements ponctuant les versants. L'aire d'étude étant bien innervée d'axes principaux, les routes de desserte locale sont peu fréquentées, l'enjeu relatif à la fréquentation vis-à-vis de ces dernières est donc limité.



Figure 26. Route de desserte locale, entre Villers-Bocage et Septenville

La sensibilité des voies traversant la ZIP est forte car ces dernières offrent des vues largement ouvertes. Cependant le trafic y est peu important.

Les voies ferrées

Amiens constitue un nœud ferroviaire historique important bien que le réseau autour d'Amiens soit aujourd'hui uniquement régional. Une ligne TER rejoignant Rouen dessert actuellement le sud-ouest du département. Vers le nord-ouest, la voie ferrée longe la vallée de la Somme et permet de rejoindre Abbeville. Vers le nord-est, le chemin de fer s'inscrit dans la vallée de l'Ancre et permet de rejoindre Arras. Vers l'est, la voie ferrée conduit à Reims tandis qu'au sud la voie ferrée s'inscrivant dans la vallée de l'Avre rejoint Compiègne. Celle longeant la vallée de Noye rejoint Paris. Les différentes voies ferrées sont éloignées du projet et les perceptions visuelles de ce dernier seront très réduites en raison des rideaux arborés bordant fréquemment les voies. Seule la voie ferrée dédiée au fret qui est aujourd'hui désaffectée, s'approche à moins de 5km de la ZIP.



Figure 27. Ligne de fret désaffectée à Fieffes

Les visibilitées seront très rares La sensibilité au projet des voies ferrées est donc très faible.

L'enjeu paysager le plus important concerne les deux axes à l'ouest et à l'est de la ZIP : la nationale 25 et la départementale 11. La nationale 25 est un axe fréquenté reliant Doullens à Amiens et la D11 permet de desservir un certain nombre de zones d'habitation. Les vues depuis ces deux axes sont souvent ouvertes bien que quelques rares boisements ponctuent le territoire.

L'autoroute 29 sera peu sensible vis-à-vis du projet car relativement éloignée, tandis que l'A16 pourra offrir davantage de vues et sera légèrement plus sensible.

La sensibilité de ces routes par rapport au projet éolien est à moduler selon la distance. Elle devient importante au droit de la ZIP, le long des D11, D113 (desserte locale) et D919. Cependant ces routes ne seront que peu fréquentées.

Pour les voies ferrées qui sont nombreuses dans l'aire d'étude éloignée, l'enjeu est très faible car seule une ligne de fret désaffectée s'approche dans l'aire rapprochée. Les autres voies ferrées rayonnent depuis Amiens dans l'aire d'étude éloignée et donc à distance de la ZIP.



Figure 28. Voie ferrée rejoignant Albert puis Arras

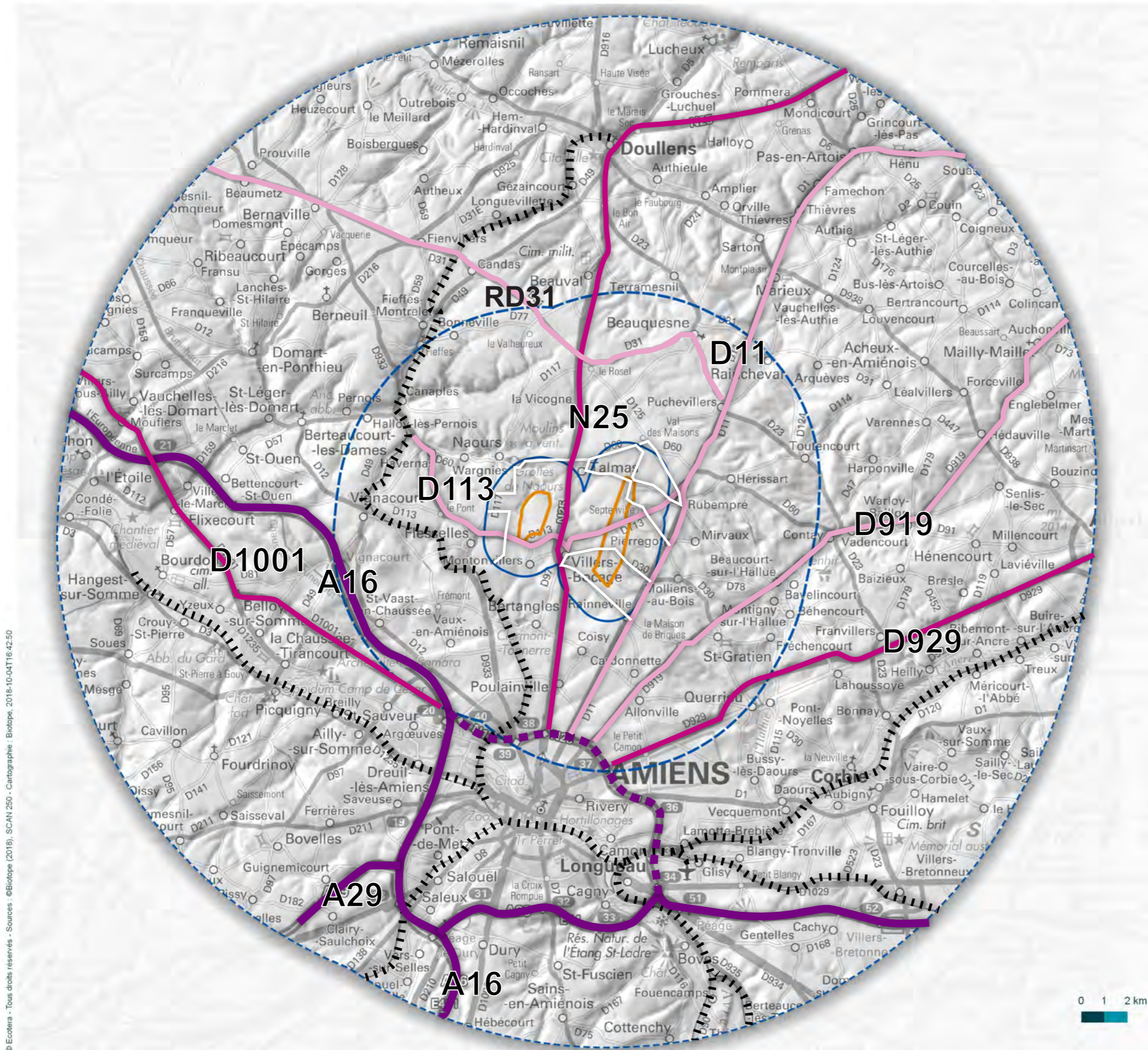
VENTS de la Plaine Picarde

Axes de communication

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (1,5km)
-  Aire d'étude rapprochée (8km)
-  Aire d'étude éloignée (20km)
-  Autoroutes
-  Type autoroutier
-  Les grands axes
-  Les routes secondaires
-  Les routes de desserte locale
-  Voies ferrées



© Ecoterra - Tous droits réservés - Sources : ©Biotopie (2018), SCAN 250 - Cartographie - Biotopie, 2018-10-04T16:42:50



II - 2 - 4 - 2. L'habitat

Dans l'aire d'étude éloignée, la commune la plus peuplée est Amiens, accueillant 133 000 habitants. Cette ville est le pôle de population principal dans l'aire d'étude éloignée. Autour d'Amiens s'est formée une agglomération de près de 300 000 habitants englobant les communes de Longueau, Rivery, Camon, Cagny etc. Cette agglomération se situe à environ 7 km du projet au plus proche. La ville d'Amiens s'est implantée dans la vallée de la Somme depuis l'antiquité et même depuis la préhistoire (découverte de nombreux gisements datant du paléolithique). Le projet sera très peu visible depuis Amiens même si les franges nord de l'agglomération sont concernées et représentent un enjeu faible.

Toute proportion gardée, la deuxième ville la plus importante de l'aire d'étude éloignée est Doullens. Cette ville accueille aujourd'hui près de 7000 habitants. La ville de Doullens, à près de 14 km du projet, se situe dans la vallée de l'Authie, vallée moins large et plus encaissée que celle de la Somme. Les liens visuels entre le projet et cette ville seront réduits.

Il existe dans l'aire d'étude éloignée plusieurs autres bourgs pouvant être catégorisés en deux groupes : les bourgs positionnés sur le plateau et entourés d'une ceinture végétale dense limitant les vues vers le reste du territoire et les bourgs de vallée, implantés au bord de l'eau dont les perceptions lointaines seront cette fois limitées par le relief. En dehors des communes subissant l'influence urbaine d'Amiens et de quelques communes de taille moyenne comme Villers-Bretonneux ou Corbie, les villages sont plutôt de taille réduite.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les principales communes sont : Beauquesne, Flesselles et Poulainville (bourgs de plateau) et Naours (bourg de vallée). Une ceinture végétale entoure le bourg de Beauquesne et limite fortement les vues vers le sud, néanmoins l'impact du projet depuis la D23 sera étudié. De la même manière il existe une ceinture arborée autour du bourg de Flesselles néanmoins des extensions s'inscrivent en dehors de cette ceinture et l'impact depuis ces dernières seront à évaluer. Poulainville, a perdu sa structure historique. Ce village a subi une urbanisation pavillonnaire rapide due à l'influence amiénoise. Il n'existe plus de ceinture végétale autour du village. Au nord, les habitations pourront subir l'influence du projet.

Le bourg de Naours implanté à la naissance de la Nièvre dans un repli du relief et entouré d'une épaisse ceinture végétale ne subira que très exceptionnellement les influences du projet.

Les deux villes principales d'Amiens et de Doullens sont situées dans l'aire d'étude éloignée et présentent une sensibilité vis-à-vis du projet.

L'habitat traditionnel est groupé en village lui-même entouré de végétation. Les sensibilités seront faibles pour Flesselles, Beauquesne et Poulainville dans l'aire d'étude rapprochée. Les sensibilités seront également faibles pour Molliens-au-Bois, Naours. Les sensibilités seront très faibles pour Bertangles, dont un bois masque le bourg des influences visuelles du projet, pour Puchevilliers, pour Hérissart ou encore pour Vignacourt.

Les bourgs dont les franges sont situées en limite de l'aire d'étude rapprochée et immédiate seront étudiés dans la partie sur l'aire immédiate

II - 2 - 4 - 3. Visibilité autour du site, l'aire d'étude immédiate

Proche du site éolien, les villages possèdent une ceinture végétale toujours présente mais qui n'est plus aussi dense qu'autrefois et permet de larges vues vers la ZIP depuis des habitations proches.

A Villers-Bocage, une importante frange végétale persiste à l'est du bourg en direction du projet, néanmoins certaines extensions pavillonnaires en sont dépourvues. C'est le cas du «Clos de l'érable» de la «Rue des frênes» et du «Chemin des ormes».

A Talmas, la ceinture végétale encore présente à l'est est peu dense et clairsemée, les vues vers la ZIP pourront être nombreuses depuis les habitations.

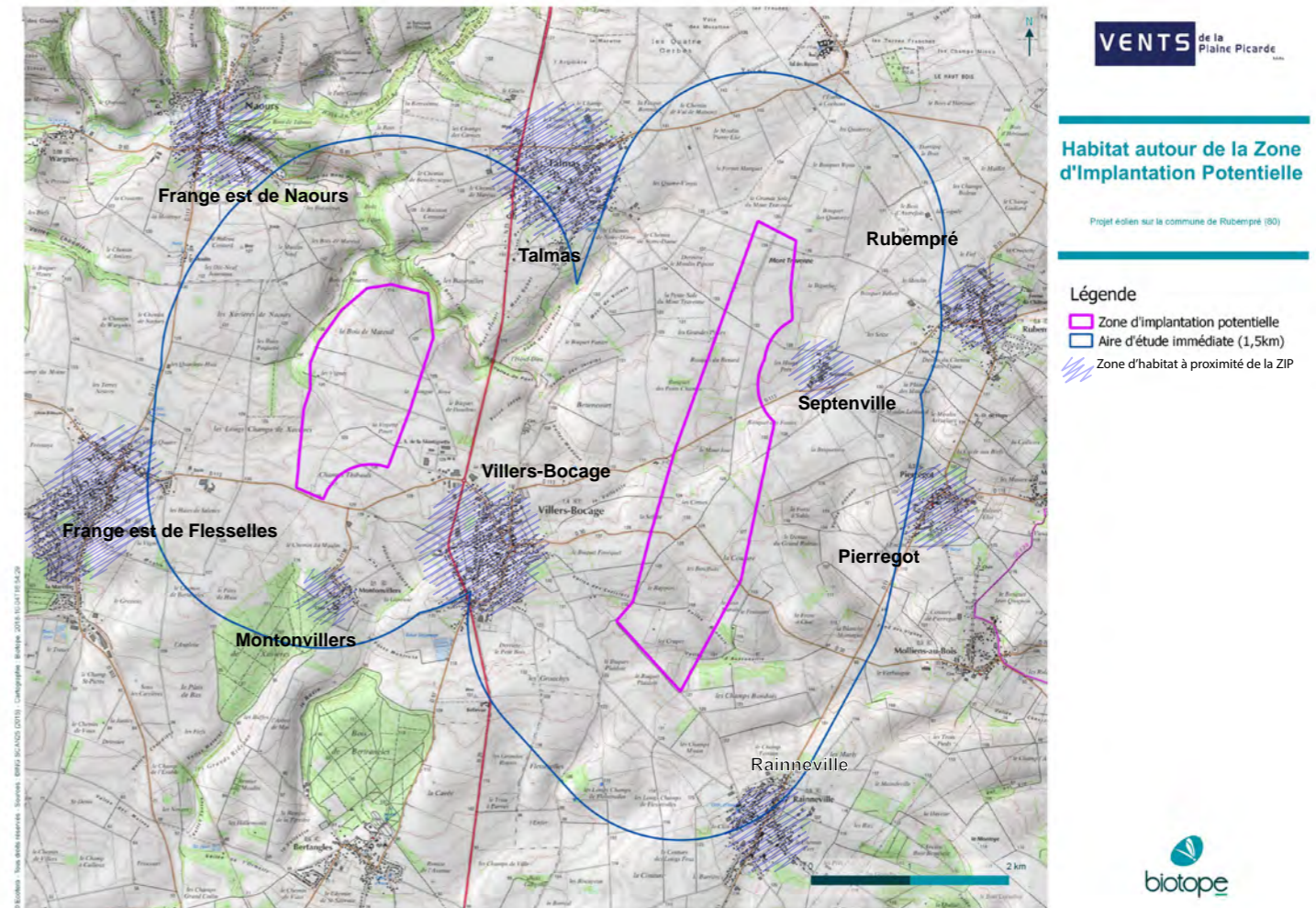
Au hameau de Septenville, les linéaires arborés en direction du projet sont denses et fournis, cependant une habitation au sud du hameau aura des vues larges vers le projet car sans aucun masque végétal.

A Rubempré, l'ouest du village, en direction du projet, est très ouvert. Il y a peu de haies et ces dernières sont pour la plupart peu denses.

A Pierregot, la ceinture arborée autour du village est relativement bien préservée mais des habitations récentes subiront l'influence du projet.

A Rainneville, il reste très peu de haies structurant la limite du bourg. Les vues seront nombreuses depuis les franges de ce dernier.

A Flesselles, la ceinture végétale autour du bourg est relictuelle et des vues ouvertes depuis les franges nord seront possibles.



A Naours, le bourg se situe dans la vallée de la Nièvre et une épaisse ceinture végétale borde le bourg. Les vues seront extrêmement limitées.

A Montonvillers, les vues seront ouvertes pour certaines habitations récentes tandis que d'autres seront protégées des influences visuelles du projet par d'épaisses haies.

Les pages suivantes présentent la configuration générale de ces communes : l'orientation générale des habitations et leur relation visuelle au secteur du projet, les ceintures arborées, haies et boisements.

Villers-Bocage



Le village de Villers-Bocage se situe à l'ouest de la zone d'implantation potentielle. La commune comptait 1 382 habitants en 2015, population majoritairement installée dans le bourg. Ce bourg garde les traces d'une structure ancienne, entourée de végétation (point de vue C), même si de nouvelles constructions tendent à faire disparaître cette ceinture végétale.

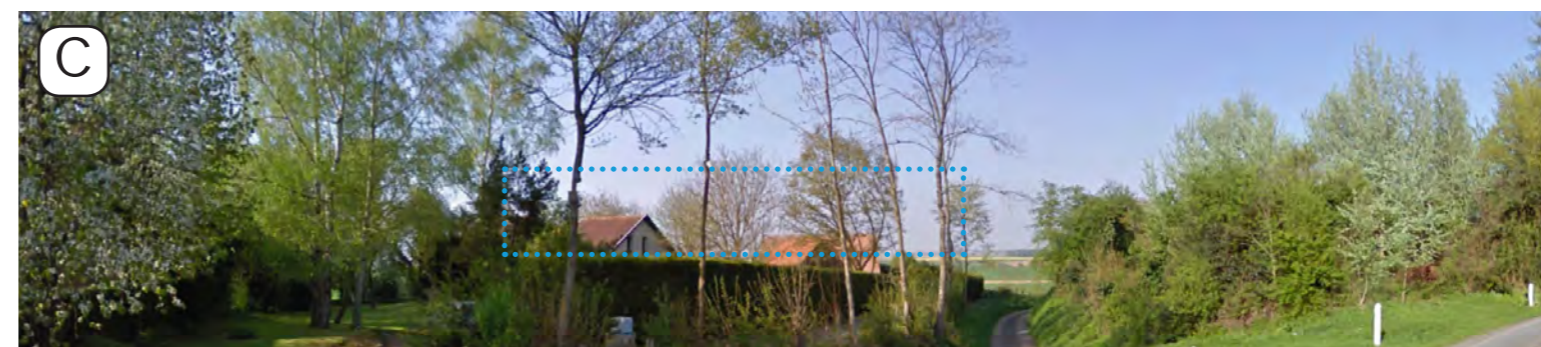
C'est depuis ces maisons construites dans les toutes dernières décennies que les vues vers le projet seront les plus importantes, et notamment à l'est du bourg depuis les habitations desservies par : le chemin des Ormes (point de vue E), la rue des frênes, le clos de l'Érable. Néanmoins la structure végétale historique autour du bourg persiste avec des reliquats de haies et même un petit bois.

A l'entrée sud du bourg un complexe scolaire se situe à l'est de la nationale 25. Il est entouré de végétation ce qui limitera les vues vers le projet.

En sortie nord du bourg, un petit centre commercial borde la nationale 25 (point de vue B). Tandis qu'au nord-est, c'est le cimetière du village qui marque la sortie de bourg (point de vue A).

La route nationale 25 passant à l'ouest du bourg sera relativement protégée des vues vers le projet sur cette portion. Cependant en sortie et en entrée de bourg (point de vue B) les vues seront larges et ouvertes vers le projet grâce aux parcelles de grandes cultures.

Des vues vers la ZIP secteur ouest seront possibles depuis le chemin de l'Arcanson (point de vue F) et aussi depuis les habitations situées le long de la route nationale 25.



Talmas



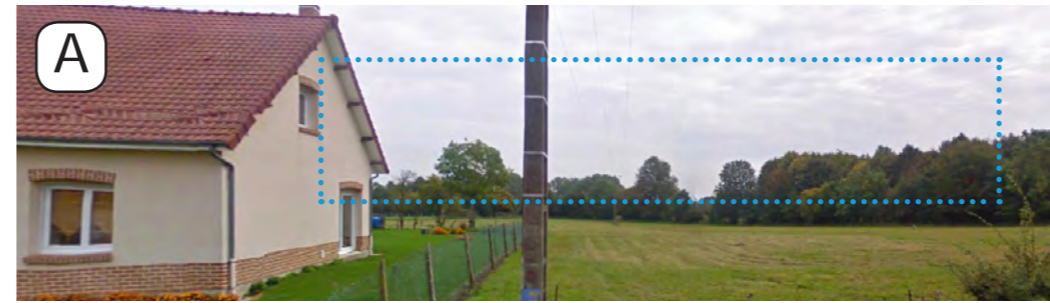
Le village de Talmas est situé au nord de celui de Villers-Bocage. A l'ouest du village se trouvent des vallons boisés conduisant à la vallée de la Nièvre.

Le village présente une densité végétale importante et ce également à l'intérieur même du bourg. Les bâtiments sont implantés à l'alignement sur rue formant un front bâti cachant les jardins en arrière. Ce sont donc les vues depuis ces jardins, à l'est qui seront à étudier. De manière générale les jardins sont bien arborés ce qui filtrera les vues vers le projet.

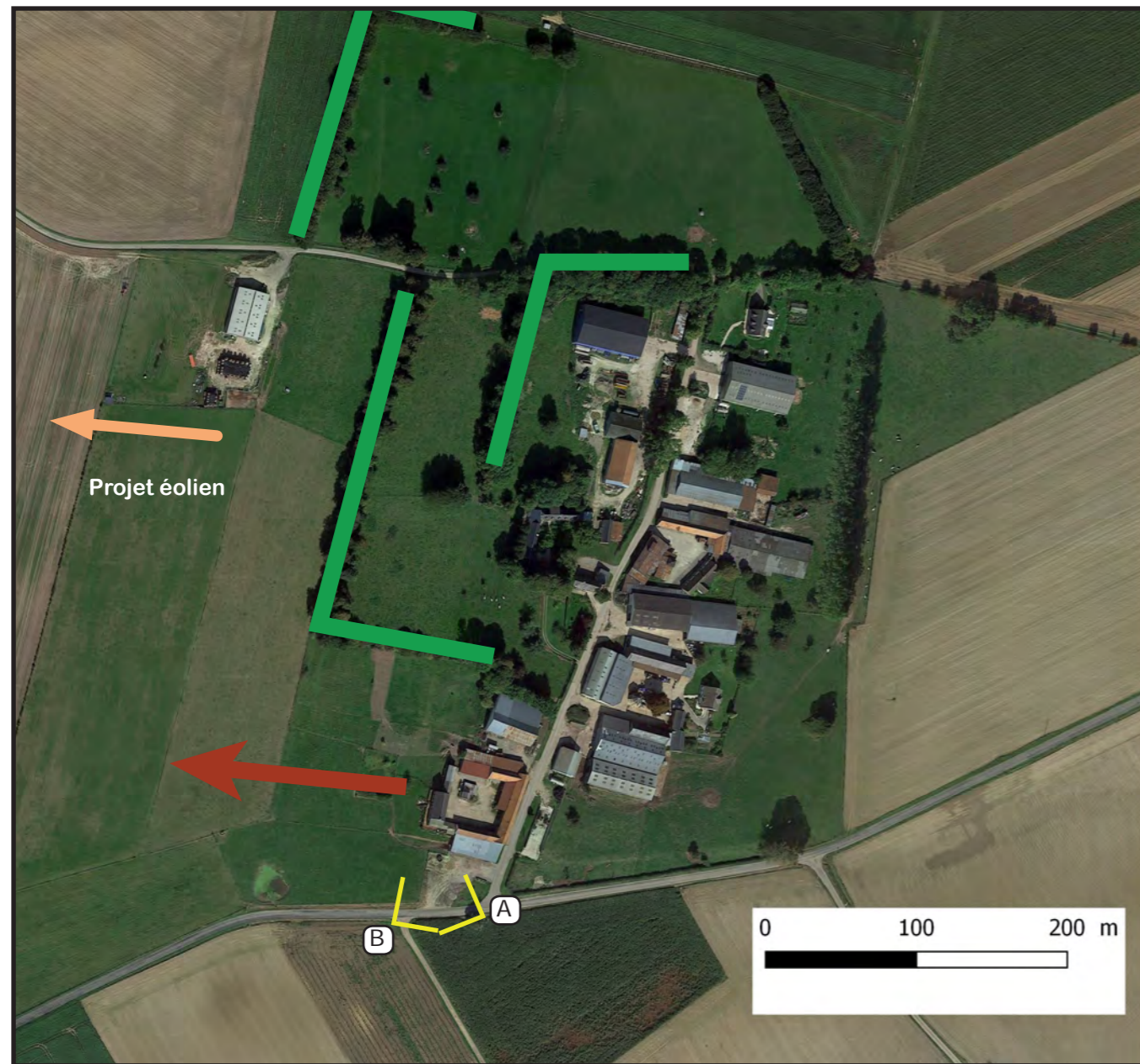
L'entrée du bourg se fait par l'ouest, depuis la Nationale 25. Les quelques habitations présentes à ce niveau présentent des abords ouverts qui permettront des vues vers le projet (point de vue E). En sortie sud du bourg (A) quelques haies sont présentes mais éloignées des habitations des vues seront à prévoir depuis ces endroits. Au niveau du point de vue B, en sortie du bourg les vues s'ouvrent largement.

A proximité de cet endroit se trouve un hangar agricole et une maison. En sortie est du village (point de vue C), la route se situe en contrebas des parcelles agricoles ce qui pourra, en plus des arbres encore présents, limiter les vues vers le projet. Les habitations situées Rue Neuve présenteront des vues intermittentes à ouvertes vers le projet tandis que la sortie nord-est du bourg sur la D60 (point de vue D) offrira des vues ouvertes notamment depuis les deux dernières habitations.

Vers la ZIP secteur ouest, les possibilités de visibilité seront rares.



Hameau de Septenville

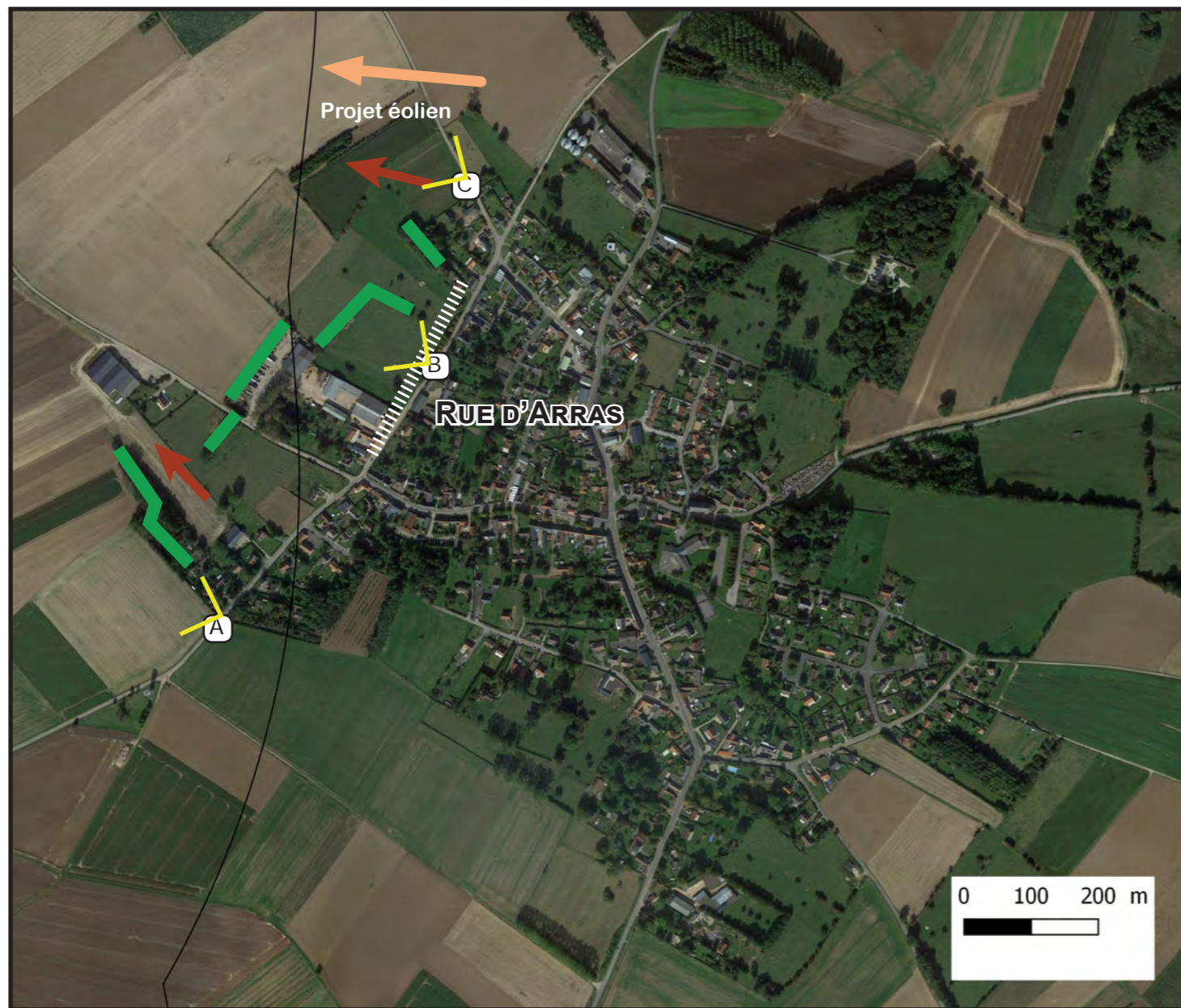


Le hameau de Septenville est composé de bâtiments agricoles et de maisons. Dans sa partie nord, le hameau sera bien protégé de l'influence du projet par différents linéaires de haies. Seule l'habitation la plus proche de la départementale 113 aura des vues larges et ouvertes vers le projet qui devront être évaluées par photomontage.



Figure 30. Habitation au hameau de Septenville

Rubempré



Le bourg de Rubempré se situe à l'est du projet. La structure végétale autour du bourg est relictuelle et surtout à l'ouest du bourg en direction du projet. Depuis la rue d'Arras (point de vue B) les vues seront largement ouvertes et la fine haie au second plan ne permettra pas de masquer le projet.

Néanmoins, il est important de souligner que peu d'habitations sont situées dans cette rue. On y trouve des exploitations agricoles dont la structure typique (sur cour) n'offre pas d'ouvrant sur la rue mais aussi des maisons de briques dont les fenêtres donneront directement vers le projet bien que des arbres permettront de filtrer les vues.

En sortie nord, les vues seront également ouvertes (point de vue C). En sortie sud-ouest les vues seront ouvertes à la sortie du bourg (point de vue A) mais les habitations proches présentent des masques végétaux dans les jardins qui limiteront les vues vers la ZIP.

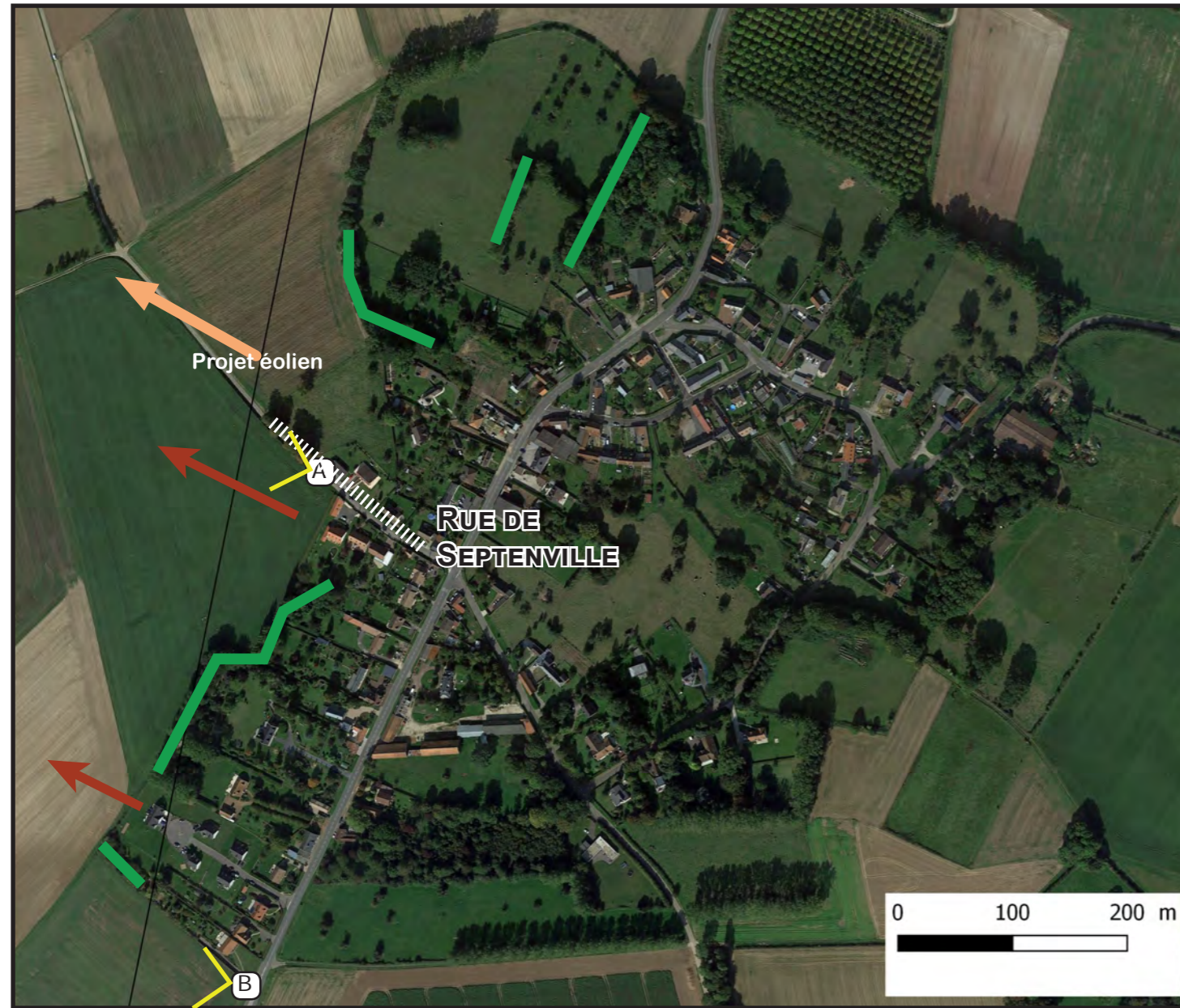


Figure 31. Ferme picarde rue d'Arras



Figure 32. Maison rue d'Arras

Pierregot



Le bourg de Pierregot se situe au sud-est de l'aire d'étude immédiate. On y accède par la départementale 11.

Ce petit bourg a conservé une structure typique des bourgs des campagnes picardes, entouré de végétation. Cependant cette végétation tend à s'amenuiser ouvrant des vues larges vers l'ouest et donc vers la ZIP.

Ces ouvertures concernent principalement les entrées du bourg, notamment rue Septenville (point de vue A) et un lotissement récent de 5 maisons au sud du bourg. Ces deux rues (contrairement aux autres du bourg) sont orientées en direction du projet.

Le reste des fonds de jardin orientés vers l'ouest présente une épaisse barrière végétale qui filtrera fortement les vues.

Rainneville



Le bourg de Rainneville se situe au sud de l'aire d'étude immédiate.

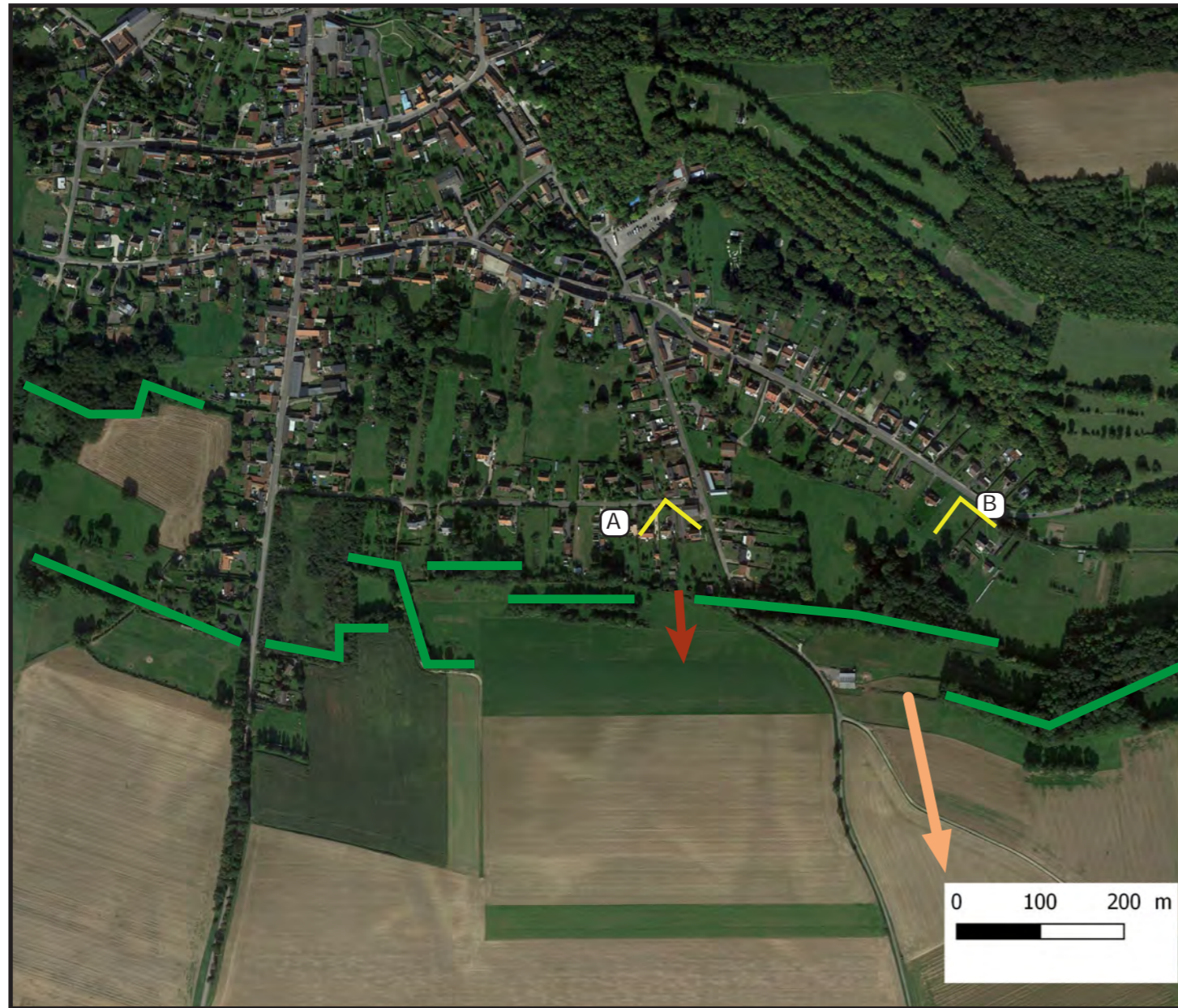
La rue de Villers-Bocage se situe dans l'axe du projet. En sortant du bourg depuis cette rue, les vues sont larges et ouvertes même si des bâtiments agricoles pourront tronquer les vues vers le projet.

Les maisons récentes «rue de Gauville» seront peu protégées des vues vers le projet par la végétation qui s'est pour l'instant peu développée dans les fonds de jardins (point de vue A) même si quelques hauts arbres ont été conservés.

Des vues sont également à envisager depuis les maisons situées «rue du château d'eau» (point de vue C). Néanmoins les façades des maisons et les jardins ne sont pas du tout orientés vers le projet. Le projet n'impactera donc pas le paysage quotidien depuis ces habitations.

En sortie nord du bourg par la D11, les habitations seront relativement bien protégées par un rideau d'arbres qui filtrera les vues (point de vue B).

Naours

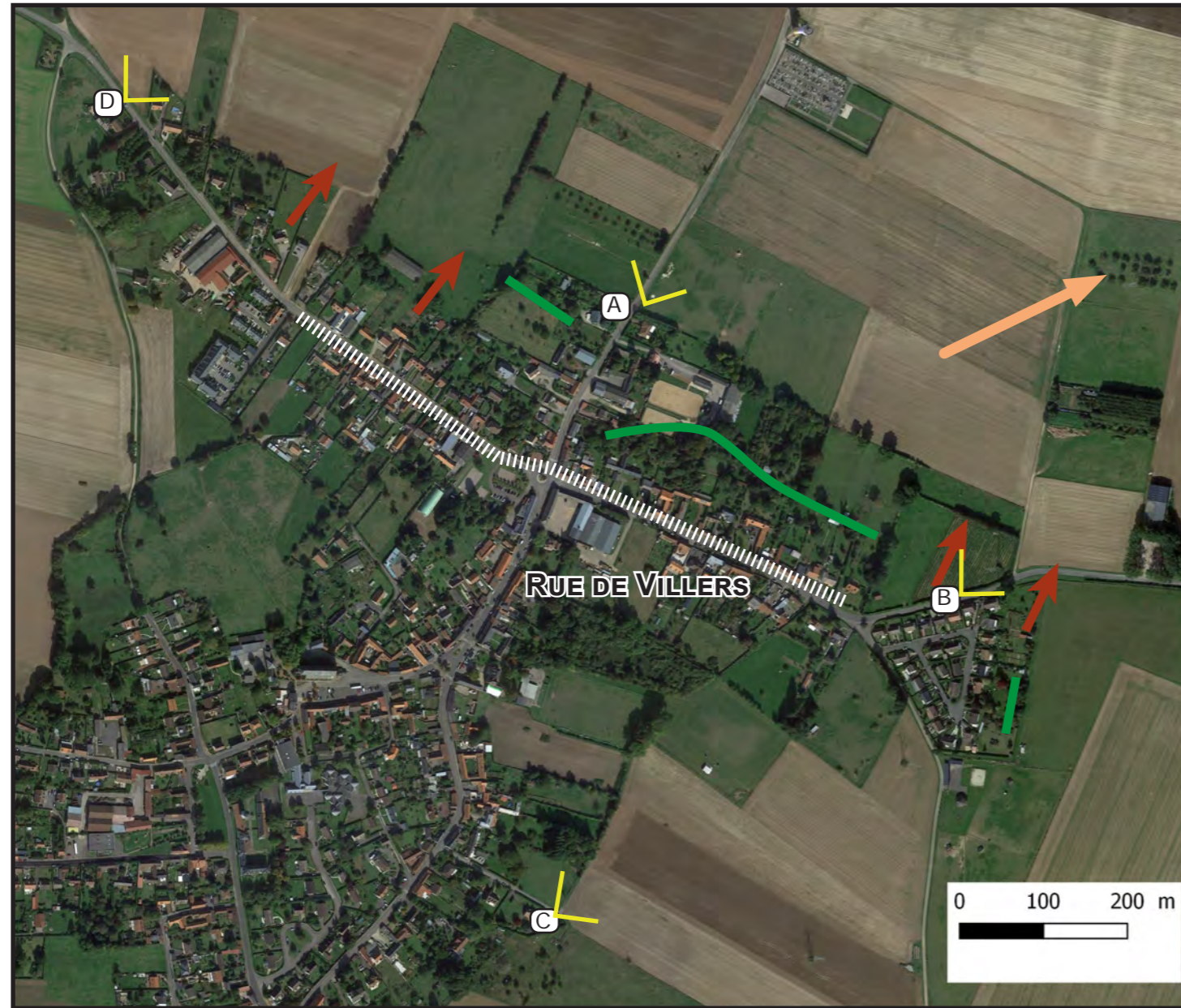


La ville de Naours se trouve dans un repli du relief, les vues vers le projet (bien que proche) seront très rares. C'est par exemple le cas au point de vue A, où la végétation s'ouvre en partie mais le projet reste invisible du fait du relief.

Au delà de cette position dans un point bas du relief (vallée de la Nièvre), le bourg de Naours est entouré d'une structure végétale dense. Plusieurs «rideaux» successifs de végétation (point de vue B) limitent très fortement les vues vers la ZIP. Seuls les axes de communication permettent des percées visuelles à travers ces masques végétaux.

Ainsi les perceptions depuis les franges du bourg seront très rares et limitées aux ouvertures des routes. Les perceptions depuis les habitations seront extrêmement rares du fait de la présence des masques visuels (relief et végétation).

Flesselles



Le bourg de Flesselles présente une organisation particulière avec une structure historique de village-rue et des constructions plus récentes au sud.

Ainsi les habitations situées au nord de la rue de Villers seront potentiellement celles qui subiront le plus de vues vers la ZIP et notamment les habitations de la rue de Salency (point de vue B). Cependant les fonds de jardins sont arborés ce qui créera des vues filtrées vers les éoliennes.

Des habitations seront confrontées à des vues ouvertes vers la ZIP. Ces habitations concernées sont pour la plupart des maisons relativement récentes où la végétation n'a pas encore pu bien s'établir dans les jardins (point de vue D), les autres se situent en sortie de village où les routes constituent des percées dans la ceinture végétale du bourg (points de vue A et C).

Globalement, le village de Flesselles présente une sensibilité faible vis-à-vis de la ZIP (et plus particulièrement vis-à-vis du sous-secteur ouest le plus proche) avec quelques points de visibilité ouverts depuis sa lisière nord.

Montonvillers

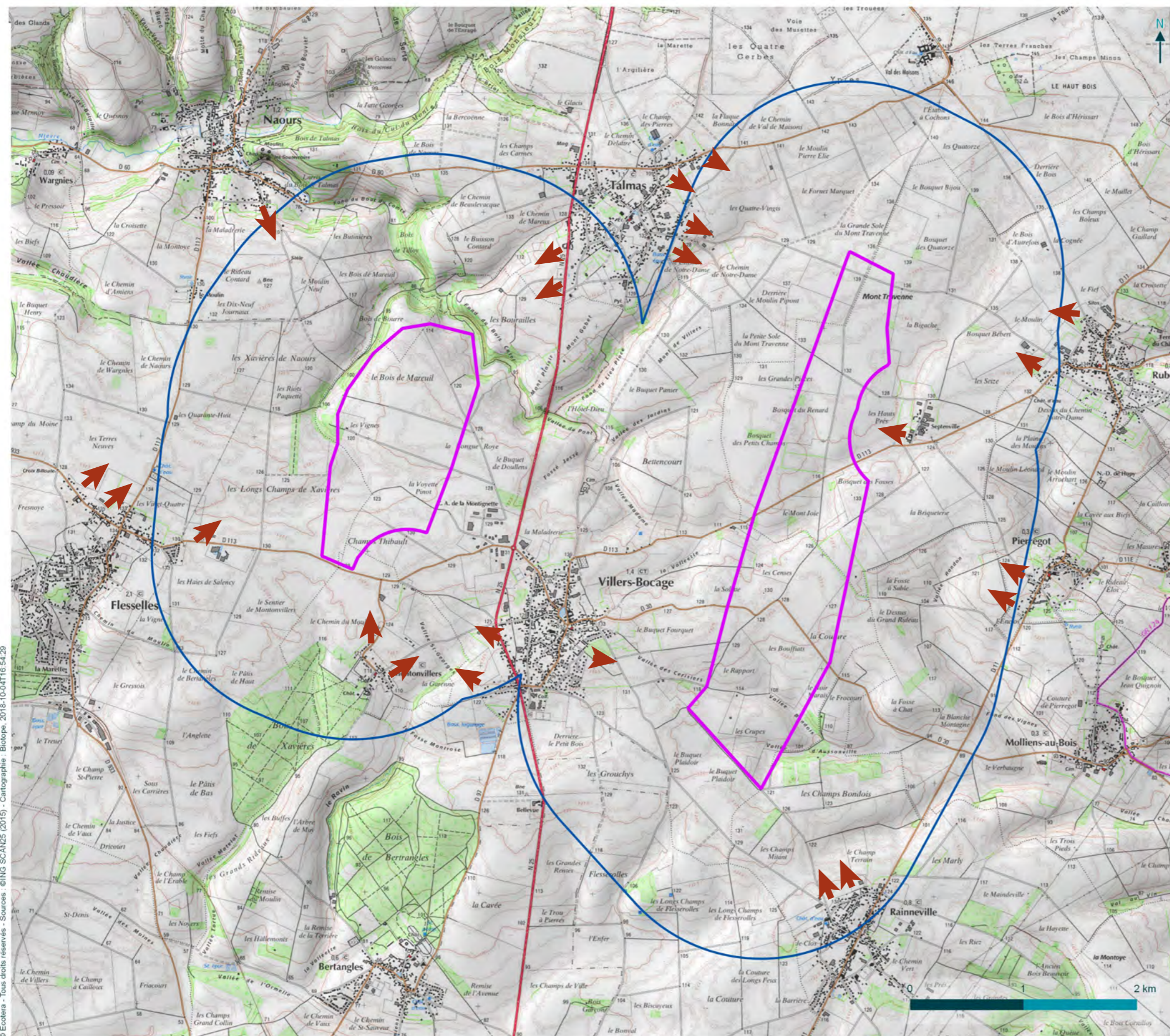


Le bourg de Montonvillers est de taille très réduite (pouvant presque être qualifié de hameau). Au sud des habitations s'étend le bois de Xavières. Au nord, ce sont de larges parcelles agricoles qui occupent le territoire.

Ce bourg est plutôt bien protégé des influences visuelles possibles du projet par des masques végétaux bien présents. Cependant des vues pourront être à prévoir, vers la ZIP ouest notamment, depuis le point de vue A, mais aussi depuis les habitations de la rue de la Marette (point de vue C).

Aussi, la rue de Villers forme une ouverture dans la haie dense qui protégera les habitations de toute influence visuelle du projet.





VENTS de la
Plaine Picarde

Habitat autour de la Zone d'Implantation Potentielle

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (1,5km)
- Vues ponctuelles ouvertes vers la ZIP



Figure 33. Synthèse des vues ouvertes depuis l'habitat proche

II - 2 - 4 - 4. Visibilité depuis les villages de Beauquesne, Hérissart, Moliens-au-Bois et Coisy de l'aire d'étude rapprochée

Dans le cadre des compléments du volet paysager, les quatre villages de Beauquesne, Hérissart, Moliens-au-Bois et Coisy sont analysés successivement afin d'évaluer leur sensibilité respective vis-à-vis d'un projet éolien sur la ZIP.

La carte ci-contre rappelle leur localisation au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Les pages suivantes présentent la configuration générale de leur trame bâtie et de leur contexte paysager immédiat expliquant les relations visuelles potentielles en jeu entre l'habitat villageois et la ZIP.

L'orientation générale des habitations, la présence ou non d'écrans visuels bâtis, de ceintures arborées, de haies ou de boisements sont des facteurs importants d'exposition ou d'isolement visuel déterminant la sensibilité potentielle du village.



Projet éolien des Fermes de Septenville

80
Somme

Les villages de Beauquesne, Hérissart, Moliens-au-Bois et Coisy dans l'aire d'étude rapprochée

Village

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate (1,5 km)
- Zone d'implantation potentielle



Fond Scan100® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES Novembre 2020

0 1.5 3 km



Beauquesne



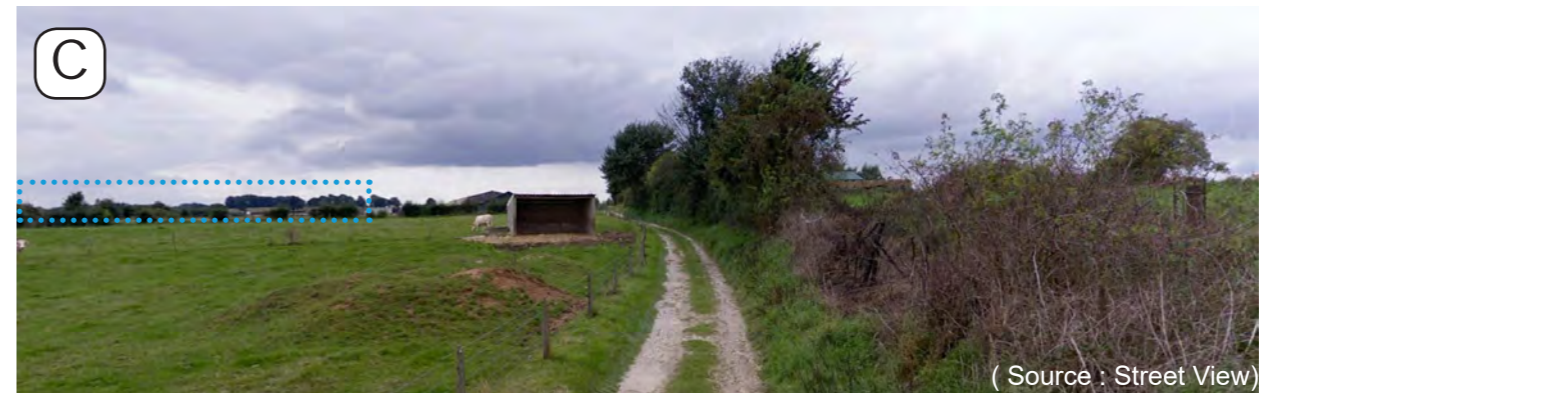
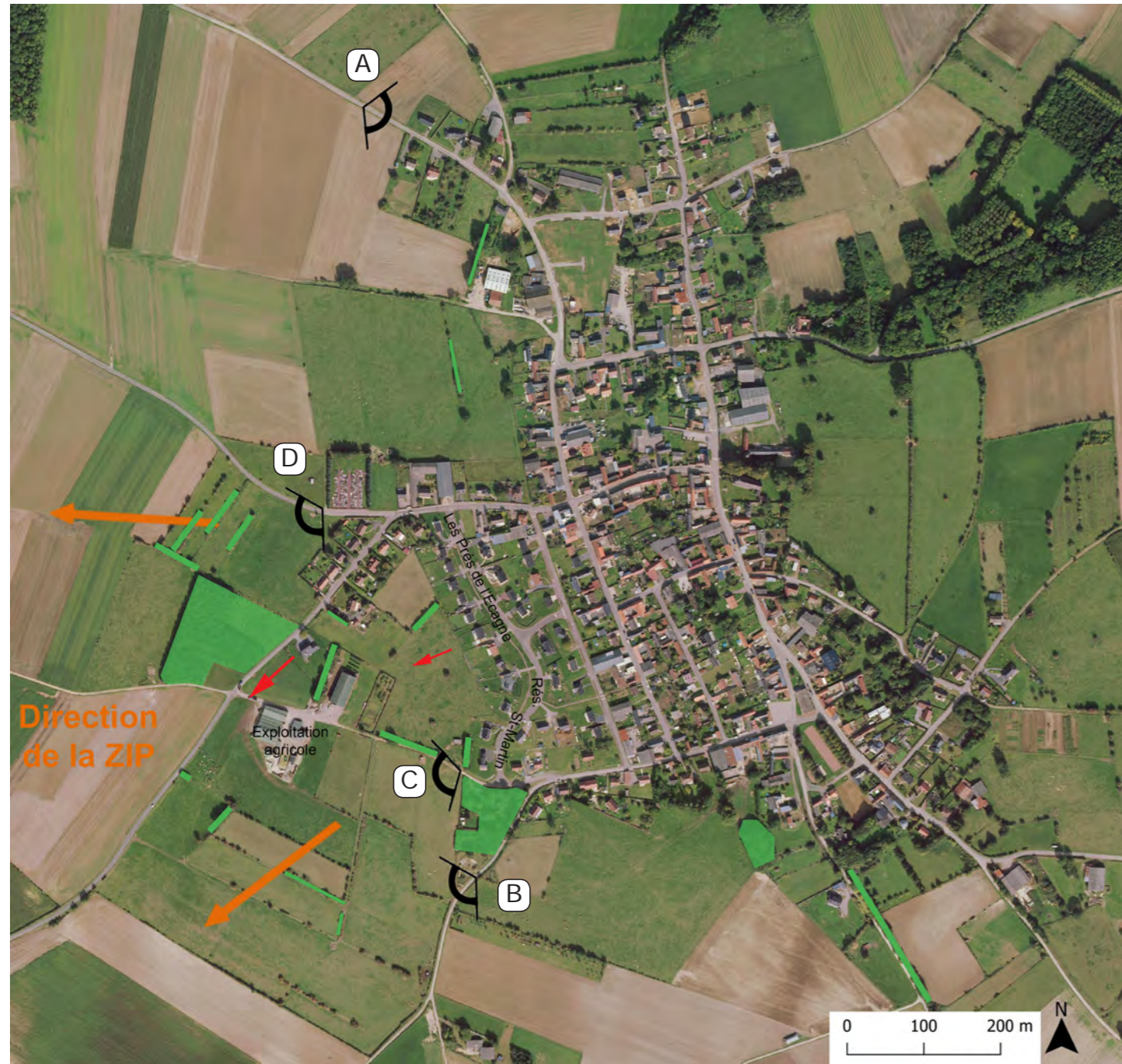
A 6,7 km au nord de la ZIP, le bourg de Beauquesne présente une trame bâtie groupée et assez dense autour de la D23.

De nombreux masques secondaires (petits bois, alignements d'arbres ou haies persistantes hautes...) bordent sa lisière sud qui est potentiellement la plus exposée visuellement vers le site du projet éolien (point de vue C).

Depuis le centre-bourg et la place de la mairie, qui offre un certain recul visuel (point de vue A), le bâti fait partout écran et ne permet aucune visibilité vers la ZIP.

Par son éloignement relatif du site du projet et la présence d'une trame arborée en transition avec l'espace agricole sur ses lisières sud, Beauquesne présente une sensibilité très faible quant à l'exposition potentielle de son habitat vis-à-vis du projet.

Hérissart



Le village groupé d'Hérissart se situe au nord-est de la ZIP et à près de 3,7 km du sous-secteur oriental de cette dernière.

Il se compose suivant une trame bâtie régulière et relativement dense et s'entoure de vallons secs. Sur ses lisières orientées au sud-ouest (en direction de la ZIP), le relief et de nombreux petits bois et des haies arborées filtrent et masquent en grande partie les visibilitées potentielles vers le site du projet (points de vue B, C et D). Les bâtiments de l'exploitation agricole isolée à l'ouest des nouveaux quartiers d'habitations (Résidence St-Martin et Les Prés de l'Ecagne) d'Hérissart limitent aussi beaucoup les perspectives de vue et les effets visuels potentiels du projet depuis ces habitations.

Ces légers valonnements et ce contexte paysager réduisent significativement l'exposition potentielle du village vis-à-vis de la ZIP du projet éolien et lui confèrent une sensibilité faible.



Molliens-au-Bois



A 2,3 km à l'est de la ZIP, le village de Molliens-au-Bois se développe autour de la rue Neuve qui prolonge l'allée du château (site inscrit). Toute la lisière ouest du village est potentiellement exposée aux vues sur le site du projet et surtout sur le sous-secteur oriental proche et présentant une emprise horizontale importante.

Depuis le centre du village (point de vue A), le bâti arrête partout les visibilités vers l'extérieur et aucune sensibilité n'est à relever pour tout l'habitat situé à l'est et au sud de la rue Neuve.

Depuis les abords du site inscrit de l'allée du château (point de vue B), seules des éoliennes implantées sur les parties sud des deux sous-secteurs de la ZIP pourront être visibles.

Les maisons construites en bordure ouest de la rue Neuve, potentiellement exposées et bien orientées vers la ZIP, disposent pour la plupart de jardins arborés. Les vues possibles y sont peu nombreuses et filtrées aussi par une trame d'arbres et de haies encore présente en transition avec l'espace agricole. Par contre, les maisons les plus récentes de la ruelle Jean Péronne ou de la sortie ouest le long de la D30 (point de vue C) peuvent avoir des visibilités plus dégagées sur la ZIP.

Les effets visuels d'un projet éolien sur la ZIP peuvent être estimés à un niveau faible depuis l'habitat situé à l'ouest de la Rue Neuve et à un niveau modéré depuis les maisons de la ruelle Jean Péronne et de la sortie ouest d'agglomération (D30).

Coisy



Le village de Coisy se situe à 2,8 km au sud du sous-secteur oriental de la ZIP et à près de 5 km du sous-secteur ouest.

Il est bordé d'un boisement qui s'étend sur toute sa lisière ouest. Au nord, deux autres petits bois, détachés du village, ponctuent l'horizon du paysage quotidien de Coisy en direction de la ZIP.

Les relations visuelles entre le village et la ZIP s'exercent essentiellement depuis la lisière nord d'agglomération où des maisons s'intercalent entre des bâtiments d'exploitation agricole. Impasse de Bellevue, 5 à 6 maisons pavillonnaires récentes s'orientent ainsi directement vers le nord, bénéficiant de vues ouvertes vers la ZIP (point de vue A). Près du cimetière (point de vue B), les boisements au nord du village masquent le sous-secteur oriental du site du projet. Seules des éoliennes sur le sous-secteur ouest, plus éloigné, pourraient être visibles à ce niveau.

Depuis le centre de Coisy (point de vue C près de la mairie), aucune vue vers la ZIP n'est possible du fait de la trame bâtie et arborée interne au village.

Coisy présente ainsi des sensibilités faibles en ce qui concerne l'exposition potentielle de son habitat vis-à-vis d'un projet éolien sur la ZIP. Celles-ci sont uniquement effectives depuis sa lisière nord d'agglomération.

II. 3. Contexte éolien

II - 3 - 1. Schémas Régionaux Eoliens (SRE)

Les SRE du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie ont été pris en compte pour ce projet. Ces SRE définissent des zones favorables au développement de l'éolien, à la suite de la superposition de contraintes de différentes natures. Ils donnent également des recommandations sur le type de développement éolien souhaité selon les divers secteurs identifiés. Récemment annulés ces documents de cadrage demeurent pertinents pour la prise en compte des sensibilités paysagères et environnementales.

La zone défavorable autour de la ville d'Amiens s'étend sur un périmètre de 8,5 km de rayon depuis le centre de la ville. La vallée de la Somme est également une zone non favorable à l'éolien. La vallée de la Nièvre est également protégée par un recul de la zone favorable sous condition de près d'un kilomètre depuis le fond de la vallée. Au sud de Doullens une large zone n'est pas propice au développement éolien car cette ville représente un site exceptionnel avec la présence d'une citadelle.

La zone d'implantation du projet de Villers-Bocage se situe dans une zone de développement éolien favorable sous condition. Cette zone favorable est limitée au sud par l'influence d'Amiens et de son patrimoine, à l'ouest par la naissance de la Vallée de la Nièvre, à l'est par des vallons perpendiculaires à la vallée de l'Hallue.

De manière générale le projet s'inscrit linéairement entre des axes forts du paysage : la nationale 25, la départementale 11, la vallée de l'Hallue.

Le SRE Picardie définit trois grands principes d'organisation des projets éoliens : développement en ponctuation, selon des axes de structuration ou en pôles de densification. Le projet devra s'inscrire dans la troisième solution : une organisation selon les axes de structuration (route nationale, vallée de l'Hallue).

Cette gestion des projets permet d'éviter le «mitage des paysages» et de «rechercher une mise en cohérence des différents projets éoliens» (SRE Picardie).

Cependant une attention particulière devra être apportée vis-à-vis des éventuels phénomènes de saturation visuelle et ce notamment par rapport à l'encerclement des bourgs.

Le projet ne se situe pas dans un pôle déjà défini ou dans une zone de densification néanmoins des axes structurants existent sur lesquels ce dernier peut s'appuyer à l'intérieur même de cette zone favorable sous condition. La ZIP se situe également dans une zone à enjeux assez forts par rapport au patrimoine architectural d'Amiens, zone de vigilance (orange au SRCAE). LA ZIP secteur ouest est incluse dans la frange des paysages remarquables de Naours, présentant une forte sensibilité.

B 22 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET DE VIGILANCE

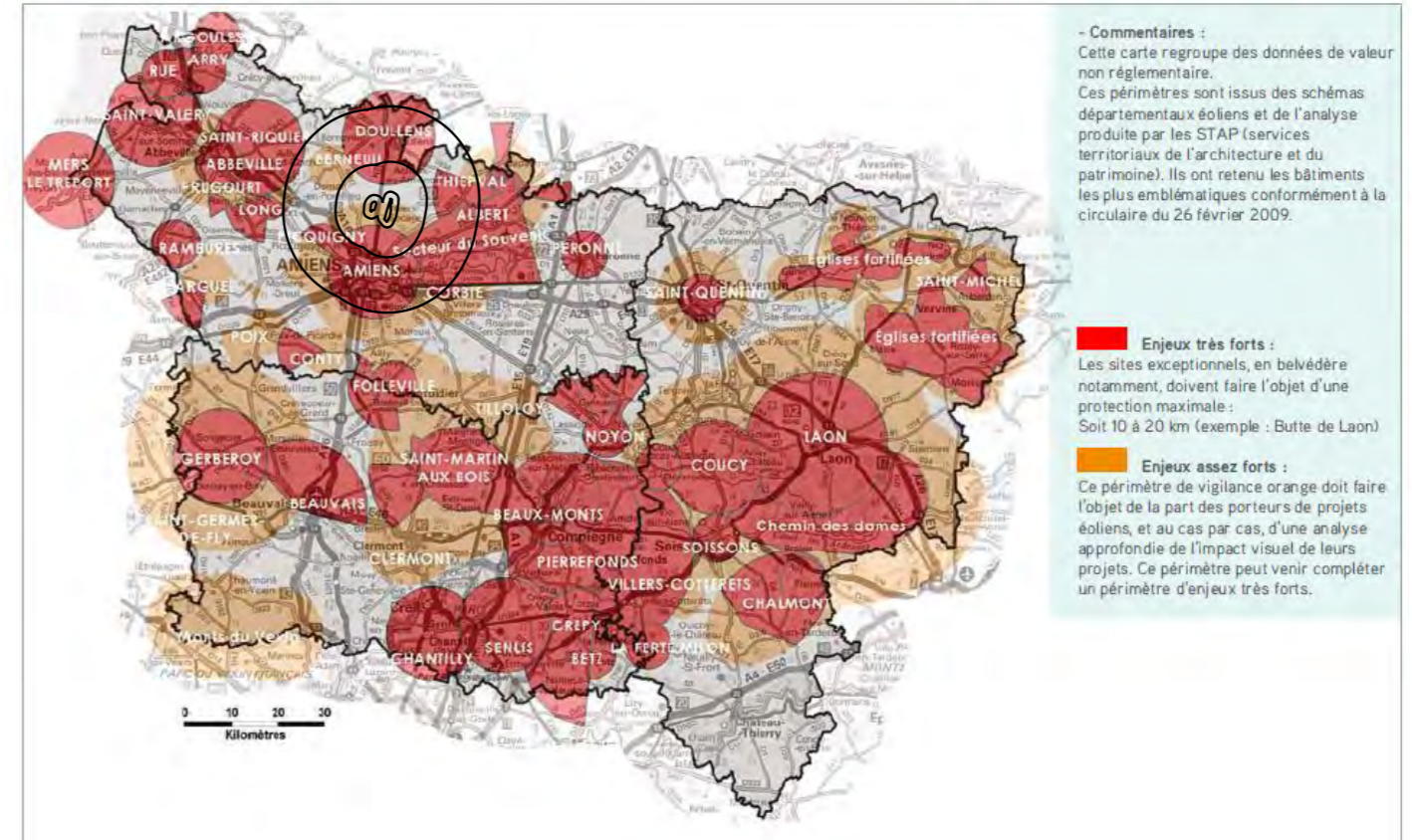


Figure 35. Carte des zones à enjeux vis-à-vis du patrimoine architectural, source : SRE Picardie

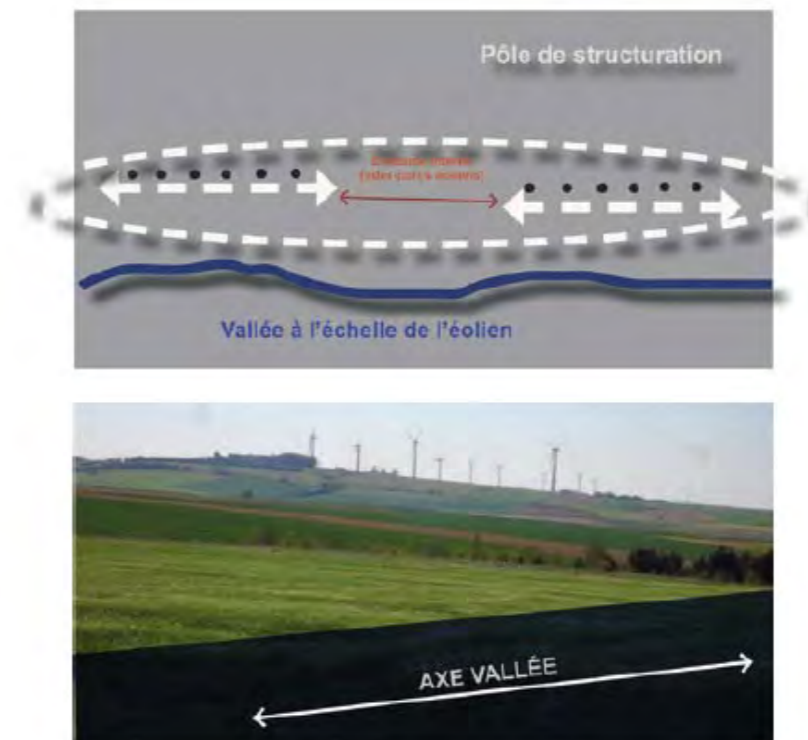


Figure 34. Schéma des projets le long d'axes de structuration du SRE de Picardie

II - 3 - 2. Effets de cumuls potentiels avec les parcs existants, autorisés ou en projet avec avis de l'AE

Le recensement des parcs éoliens dans le secteur a été arrêté au 27 novembre 2020 (les parcs autorisés ou refusés depuis ne sont donc pas considérés comme tels).

Les parcs pris en compte pour l'étude des effets cumulés dans le secteur d'étude sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il recense les parcs en exploitation, les parcs autorisés, ceux en construction et ceux en instruction avec avis de la MRAE.

Le projet des fermes de Septenville se situe au sud des éoliennes existantes des parcs du Magremont et de la Tourette, situés à 5,5km. Sur la portion de territoire située entre ces deux projets se situent les bourgs de Talmas et la Vicogne, ou encore le hameau le Rosel.

Parc éolien	Caractéristiques	Etat	Distance à la ZIP
Périmètre d'étude immédiat (1,5 km)			
<i>Il n'y a pas de parc éolien en exploitation ou autorisé sur le périmètre d'étude proche.</i>			
Périmètre d'étude rapproché (8 km)			
Parc de Magremont - Parc de la Tourette 11 éoliennes à Beauval, Naours et Candas (80)	Puissance unitaire : 2,5 MW Puissance totale du parc : 27,5 MW Hauteur totale : 125 m Diamètre du rotor : 90 m	en exploitation	3,9 km
Périmètre d'étude éloigné (20 km)			
Parc du Grand Champ 4 éoliennes sur Bettencourt-St-Ouen (80)	Puissance unitaire : 2 MW Puissance totale du parc : 8 MW Hauteur totale : 150 m Diamètre du rotor : 90 m	en exploitation	10,9 km
Parc de l'Alemont 1 éolienne sur St-Ouen et Bettencourt-St-Ouen (80)	Puissance unitaire : 2 MW Puissance totale du parc : 2 MW Hauteur totale : 150 m Diamètre du rotor : 90 m	en exploitation	11 km
Parc du Coquelicot 1 - Eoliennes de Julie 19 éoliennes sur Authie, Vauchelles-lès-Authie, Acheux-en-Amiénois, Bus-lès-Artois, Louvencourt	Puissance unitaire : 2,3 MW Puissance totale du parc : 43,7 MW Hauteur totale : 126 m Diamètre du rotor : 82 m	en exploitation	12,2 km
Parc éolien de Longs Champs 5 éoliennes sur Fienvillers (80)	Puissance unitaire : 1,67 MW Puissance totale du parc : 8,35 MW Hauteur totale : 110 m Diamètre du rotor : 80 m	en exploitation	12,7 km

Parc éolien	Caractéristiques	Etat	Distance à la ZIP
Parc éolien du Mont en Grains 6 éoliennes sur Domart-en-Ponthieu (80)	Puissance unitaire : 2 MW Puissance totale du parc : 12 MW Hauteur totale : 130 m Diamètre du rotor : 100 m	en exploitation	13,3 km
Parcs éoliens du Miroir I, II et III 11 éoliennes sur Domart-en-Ponthieu, St Léger-les-Domart (80)	Puissance unitaire : 2 MW Puissance totale du parc : 22 MW Hauteur totale : 125 m Diamètre du rotor : 90 m	en exploitation	13,5 km
Parc éolien de la Vallée Madame 5 éoliennes sur Saisseval (80)	Puissance unitaire : 2,3 MW Puissance totale du parc : 11,5 MW Hauteur totale : 125 m Diamètre du rotor : 82 m	en exploitation	13,5 km
Parc éolien de Saint Arnaud 2 éoliennes sur Boisbergues (80)	Puissance unitaire : 2 MW Puissance totale du parc : 4 MW Diamètre du rotor : 93 m	en exploitation	16,4 km
Parc d'Erelia Group 10 éoliennes dont 8 dans le périmètre sur Hangest-sur-Somme (80)	Puissance unitaire : 2,05 MW Puissance totale du parc : 20,5 MW Hauteur totale : 141 m Diamètre du rotor : 92 m	en exploitation	18,1 km
Parc éolien de Prouville 6 éoliennes sur Prouville (80)	Puissance unitaire : 2 MW Puissance totale du parc : 12 MW Hauteur totale : 125 m Diamètre du rotor : 90 m	en exploitation	18,5 km
Parc éolien Le Crocq et Les Baquets 7 éoliennes dont 3 dans le périmètre sur Bettencourt-Rivière, Conde-Folie (80)	Puissance unitaire : 3,3 MW Puissance totale du parc : 23,1 MW Hauteur totale : 175 m Diamètre du rotor : 112 m	autorisé	19,3 km
Parc éolien de Prouville III 3 éoliennes sur Prouville (80)	Puissance unitaire : 2 MW Puissance totale du parc : 6 MW Hauteur totale : 130 m Diamètre du rotor : 100 m	autorisé	19,5 km
Parc Haut Plateau Picard 11 éoliennes dont 2 dans le périmètre sur le Mesge (80)	Puissance unitaire : 3 MW Puissance totale du parc : 33 MW Hauteur totale : 135 m Diamètre du rotor : 100 m	en exploitation	19,7 km



A la rédaction de cette étude, quatre projets de parcs sont également en instruction mais n'ont pas reçu l'avis de l'Autorité Environnementale. Il s'agit des projets de La Grande Campagne, de Domart-Queue-de-la-Forêt, de Bourdon et du projet éolien de Prieuré. Ces derniers, bien que très éloignés du projet, ont également été pris en

Projet de parc éolien de Septenville



80
Somme




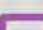

Schéma régional éolien

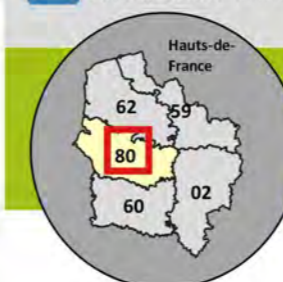
Parc éolien

-  En fonctionnement
-  Autorisé

Zones favorables à l'éolien d'après le SRE de Picardie

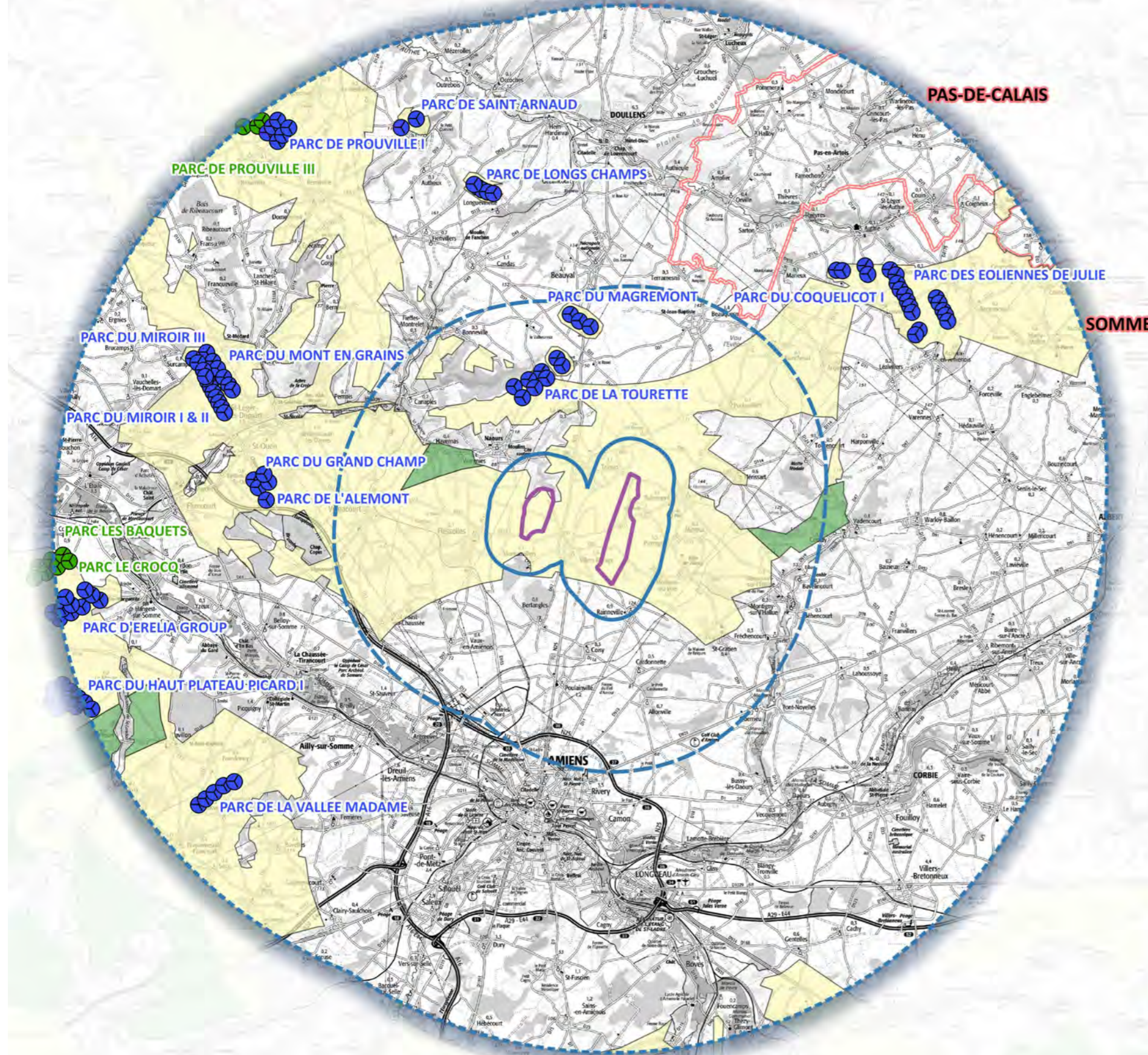
-  Favorable
-  Favorable sous condition

-  Aire d'étude éloignée
-  Limite départementale
-  Aire d'étude rapprochée
-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate



Source : BORALEX
Fond Scan100® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES février 2021

0 2.5 5 km



compte dans l'étude et figurent sur les photomontages.

Vu les distances très différentes entre les parcs éoliens, les effets cumulés potentiels seront à priori :

- Modérés avec le parc de Magremont et de la Tourette
- Faibles avec le parc du Coquelicot I et des Eoliennes de Julie
- Très faibles voire nuls avec les autres parcs.

Au regard de l'organisation et des interdistances entre les différents parcs, les effets d'encerclement seront très limités. Seul Talmas sera éventuellement concerné.

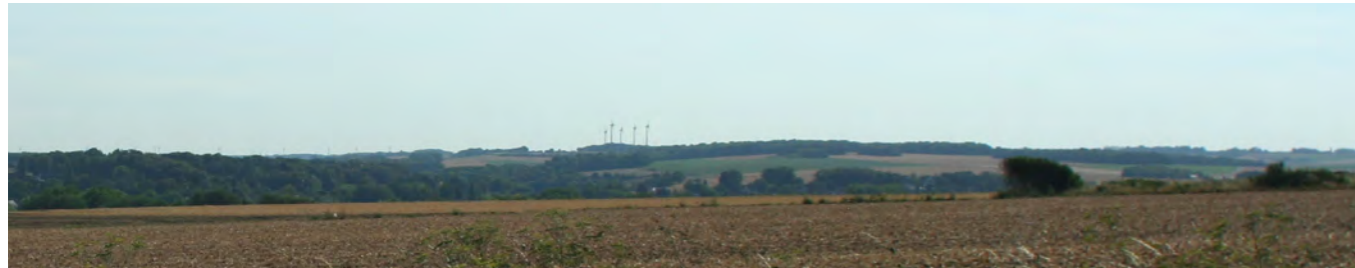


Figure 36. Parc éolien de la Vallée Madame, en léger surplomb sur la large vallée de la Somme (photo prise depuis la D1001, au nord de Saint-Sauveur).

II. 4. Contexte patrimonial, architectural et culturel

Ce chapitre a pour objectif d'analyser le patrimoine des aires d'étude, patrimoine architectural et culturel qui participe à l'identité d'une région :

- > Lieux touristiques d'importance et de valeur patrimoniale reconnue ;
- > Sites et monuments protégés ;
- > Sites archéologiques
- > Patrimoine d'intérêt local non protégé (religieux, militaire, etc.)

Cela permettra de déterminer les enjeux paysagers du projet éolien vis-à-vis du patrimoine de ce secteur.

À cette fin, différentes sources ont été consultées :

- > Le site internet de l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture ;
- > La base Mérimée du Ministère de la culture ;
- > Les informations sur les Sites Patrimoniaux remarquables : ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés, patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- > Le profil thématique tourisme réalisé dans le cadre du diagnostic territorial du PLUi Bocage-Hallue (Audiccé)
- > L'inventaire des sites classés et inscrits de Somme de la DREAL Picardie
- > L'association « Les plus beaux villages de France » ;
- > L'association nationale des « Villes et Pays d'art et d'histoire » (dont Amiens fait partie) et des « villes à secteur sauvegardé » ;
- > Le site internet de l'Office de Tourisme de la Somme

Les covisibilités et intervisibilités du projet éolien avec les éléments de patrimoine seront étudiées. Il convient de définir ces deux notions. Nous retiendrons l'acception commune de ces termes en français pour chacune (et non son interprétation proposée dans l'actualisation 2010 du Guide de l'étude d'impact des projets éoliens).

À savoir :

- > Covisibilité : vue vers deux éléments de paysage depuis un point d'observation, par exemple la vue du parc éolien et d'un monument historique depuis une route dégagée. La covisibilité peut alors être directe ou indirecte.
 - Covisibilité directe : vue simultanée dans un même regard de deux éléments de paysage, avec un angle de vue inférieur à 60° entre les deux ;
 - Covisibilité indirecte : possibilité de vue de deux éléments de paysage depuis un même point, mais avec un angle supérieur à 60° entre les deux. Ils ne sont donc pas dans le même champ de vision direct.
- > Intervisibilité : vue d'un élément de paysage depuis un autre élément de paysage, par exemple vue du projet éolien depuis un monument historique (c'est un type particulier de covisibilité).

NB : Pour chaque monument ou site, la distance mentionnée sera celle qui le sépare de la partie la plus proche de la ZIP (zone d'implantation potentielle du projet). Rappelons que la longueur de la ZIP elle-même est d'environ 5,5 km pour le secteur est et de 2,3 km pour le secteur ouest.

II - 4 - 1. Lieux touristiques et de valeur patrimoniale

La zone d'étude n'est pas un secteur très touristique en lui-même et la plupart des lieux attractifs sont des éléments patrimoniaux protégés : ils sont traités dans les chapitres ci-après (Voir la carte du contexte patrimonial).

II - 4 - 1 - 1. La ville d'Amiens

Cette ville est située dans la vallée de la Somme à près de 10km de la zone d'implantation potentielle

La ville d'Amiens est une ville ancienne accueillant de très nombreux éléments patrimoniaux dont un monument classé au patrimoine mondial UNESCO : la cathédrale. Elle est également reconnue pour ses hortillonnages et le festival annuel qui s'y déroule, mettant ainsi en lumière le passé horticole de cette partie de la vallée de la Somme.

II - 4 - 1 - 2. Le Secteur du Souvenir

La Somme fut le théâtre de violents combats lors de première guerre mondiale et encore aujourd'hui des témoignages de cette époque perdurent sur le territoire : mémoriaux, cimetières, etc.. Néanmoins l'aire d'étude compte relativement peu de ces éléments. Le mémorial National australien de Villers-Bretonneux est un des rares éléments présents dans l'aire d'étude éloignée, à 16,4km de la ZIP.

II - 4 - 1 - 3. La ville de Doullens

La ville, située à 14 km de la ZIP, s'est développée dans la vallée de l'Authie et comporte un patrimoine architectural non protégé d'intérêt. Dans cette ville l'élément le plus touristique et reconnu est la citadelle, construite au XVème et XVIème siècle pour protéger la frontière nord entre le royaume de France et l'Artois espagnol.

II - 4 - 1 - 4. Le parc de Samara

Le parc de Samara situé sur la commune de la Chaussée-Tirancourt dans la vallée de la Somme, est un parc dédié aussi bien à la préhistoire qu'à la protohistoire et jusqu'à la période gallo-romaine. Le parc est composé de reconstitutions de ces époques et notamment de l'habitat. Il est également composé d'un parc paysager accueillant un arboretum, un labyrinthe végétal ou encore un marais. Ce parc possède l'appellation de jardin remarquable. Le parc de Samara se situe à 10,3km de la ZIP ouest et à 12,5km de la ZIP est.

II - 4 - 1 - 5. La cité souterraine de Naours

Cette cité se situe sur la commune de Naours à 14km au nord d'Amiens, à 2 km de la ZIP ouest et à 5,1km de la ZIP est. Elle est l'un des exemple les plus importants de ville souterraine avec plus de 2000m de galeries. Ancienne carrière, elle fut ensuite aménagée en abris pour la population lors des grandes invasions du XVIème siècle. La cité fut également utilisée pendant la première Guerre Mondiale et la seconde accueillant alors matériel et carburant des Alliés mais elle fut aussi une base défensive par les allemands.



Figure 37. Entrée de la cité souterraine de Naours

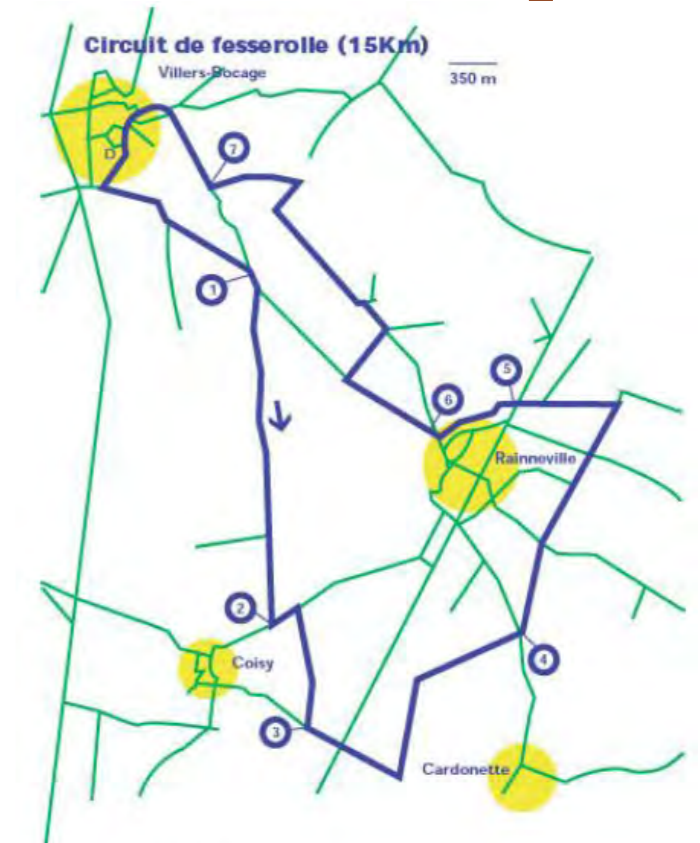
II - 4 - 1 - 6. Sentiers de randonnée

Il existe de nombreux sentiers de randonnée dans l'aire d'étude éloignée. Un sentier de grande randonnée traverse l'aire d'étude éloignée du nord au sud : le GR 124 s'approchant à moins de 2,5 km à l'est de la zone d'implantation potentielle à Molliens-au-Bois. Au sud-est de l'aire d'étude éloignée, le GR123 donne à voir la vallée de la Somme. Le GR124 et le GR123 sont tous les deux inscrits au PDESI (le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

Trois randonnées passent par la commune de Villers-Bocage. Ces trois sentiers se situent à proximité immédiate du projet mais ne sont pas inscrits au PDESI (qui intègre depuis 2017 le PDIPR).

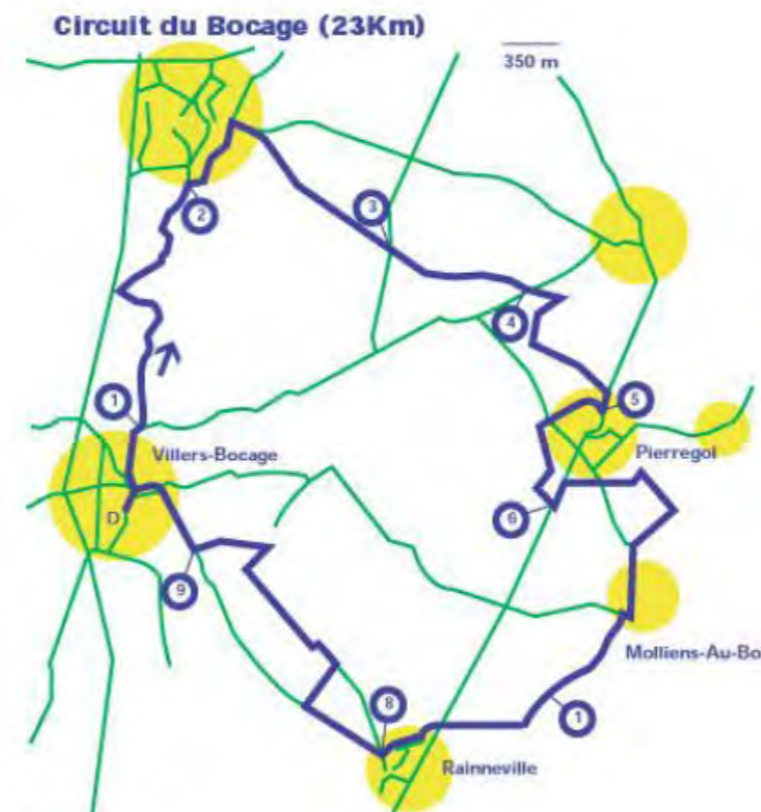
Quelques randonnées appartenant au réseau départemental pédestre communautaire et départemental sont situées dans l'aire d'étude éloignée et rapprochée. Aucune ne se situe dans l'aire d'étude immédiate du projet. La sensibilité de ces chemins de randonnée vis-à-vis du projet est faible à modéré (particulièrement pour le GR124).

Il existe également des parcours de randonnée cycliste (véloroutes, voies vertes). En effet la vallée de la Somme peut être empruntée à vélo. La possibilité de perception du projet depuis les bords du fleuve sera très réduite du fait du caractère encaissé et éloigné du projet de la vallée. Six circuits de cyclotourisme sont répertoriés au PDESI dans l'aire d'étude éloignée dont un passe également dans l'aire d'étude rapprochée. La sensibilité vis-à-vis du cyclotourisme est très faible.



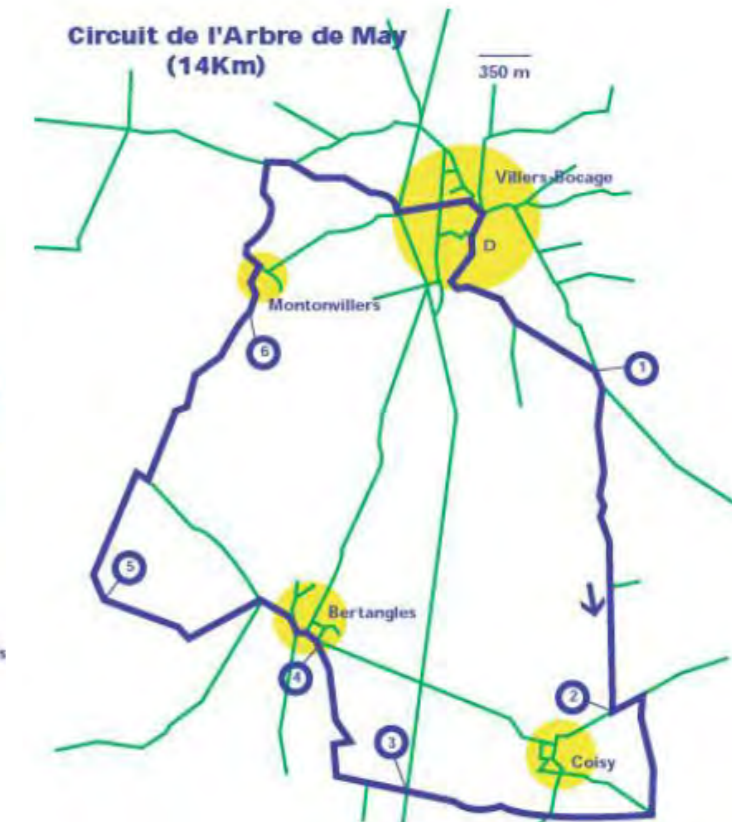
Distance : 15 km

Durée : 3h45



Distance : 23 km

Durée : 5h45



Distance : 14 km

Durée : 3h30

Figure 38. Sentiers de randonnée de Villers-Bocage, source : mairie de Villers-Bocage

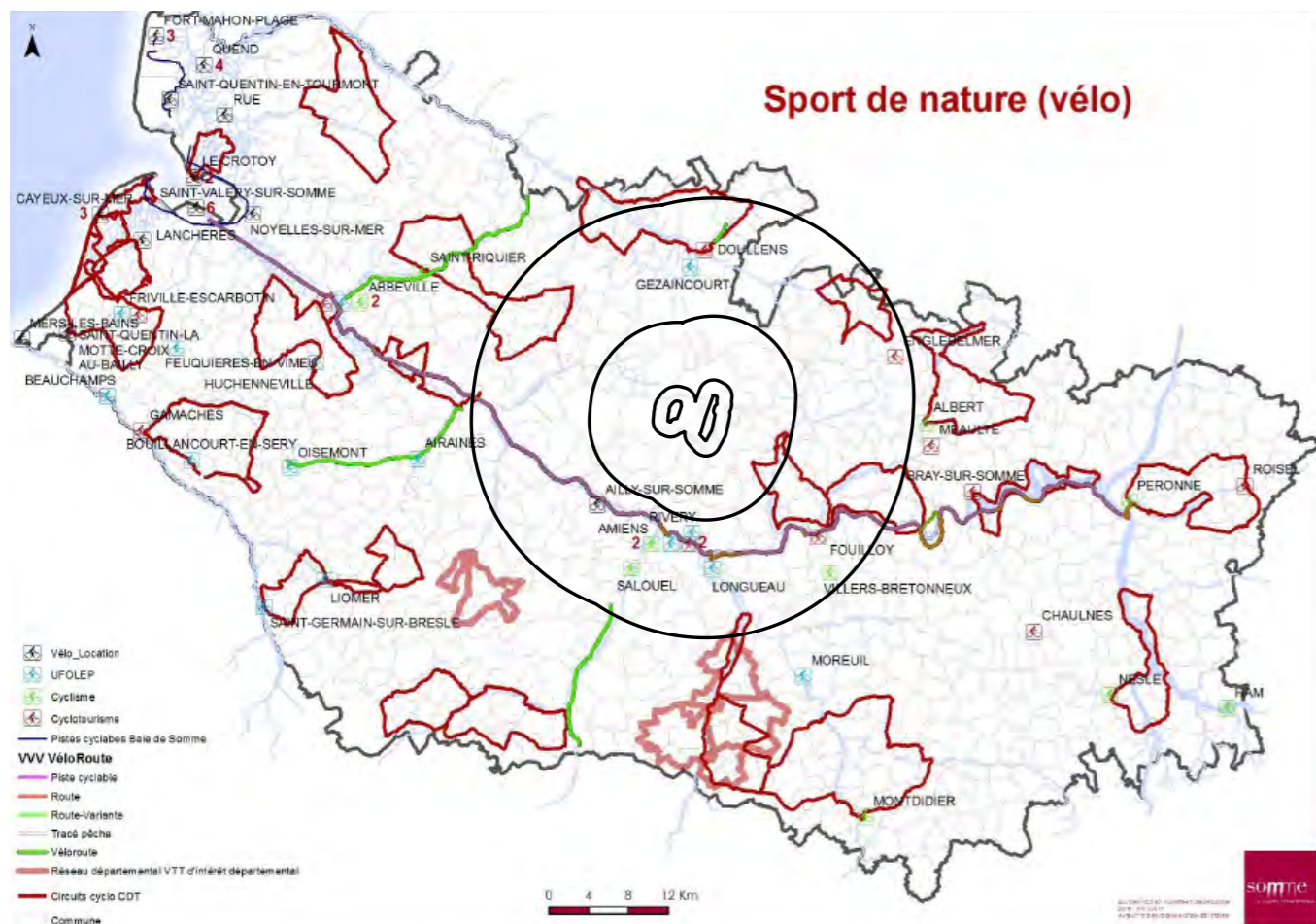
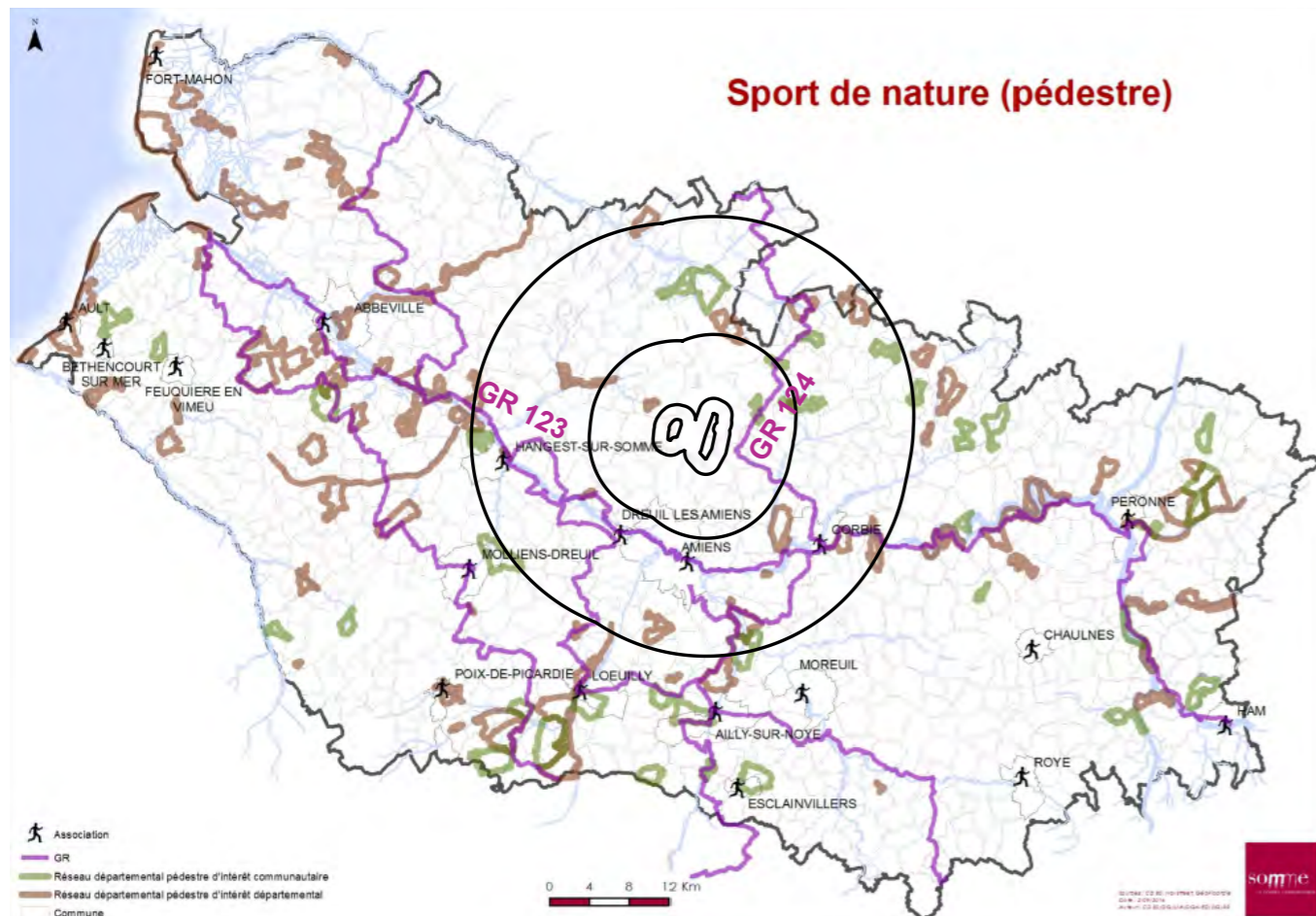


Figure 39. Carte des zones de sport de nature sur le département de la Somme

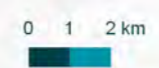
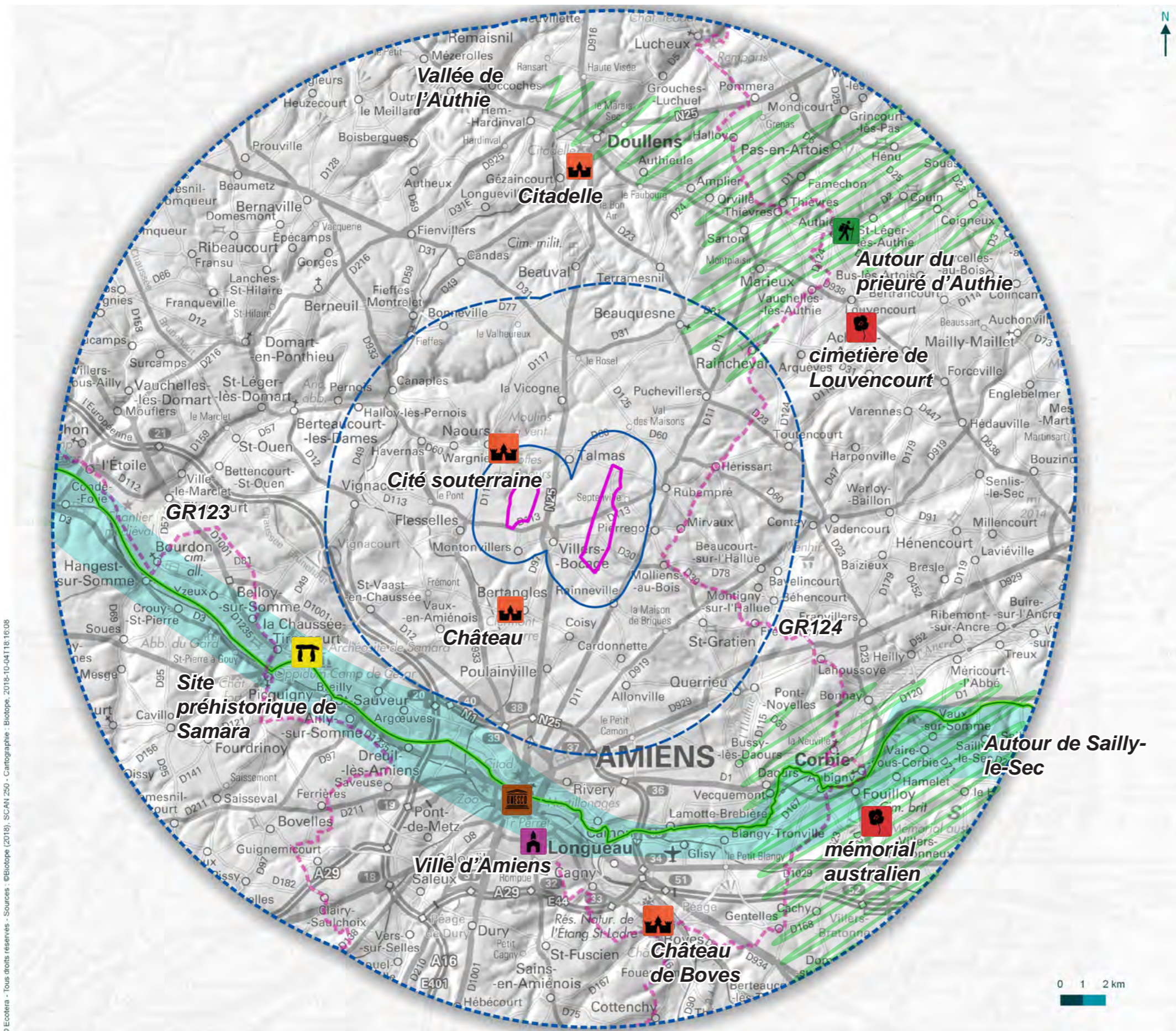
VENTS de la Plaine Picarde

Principaux lieux touristiques

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (1,5km)
-  Aire d'étude rapprochée (8km)
-  Aire d'étude éloignée (20km)
-  sentiers de grande randonnée
-  Véloroute vallée de la Somme
-  Intérêt touristique lié à la vallée de la Somme
-  Zone d'activités de nature
-  patrimoine archéologique
-  patrimoine civil
-  lieux de mémoire de la grande guerre
-  patrimoine religieux
-  patrimoine UNESCO



II - 4 - 1 - 7. Belvédères : Points de vue et panoramas vers le projet

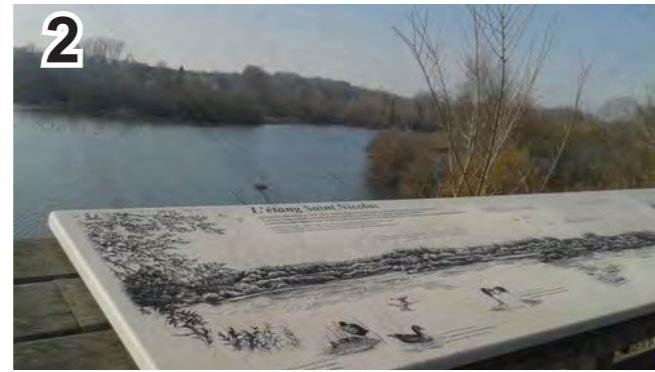
Il n'existe pas de réel point de vue situé en hauteur, formant promontoire sur le reste du paysage dans l'aire d'étude immédiate et rapprochée.

Dans l'aire d'étude éloignée, plusieurs belvédères sont présents le long de la vallée de la Somme. Majoritairement orientés vers cette dernière depuis la rive droite de la Somme, ils présenteront donc pour la plupart une sensibilité faible vis-à-vis du projet. Le belvédère d'Hangest situé à près de 19km de la ZIP et surplombant la Somme pourra permettre des vues vers le projet.

Des belvédères plus éloignés de la vallée pourront également permettre quelques vues : le mémorial australien de Villers-Bretonneux, le belvédère dans les jardins de Saint-Acheul à Amiens et le point d'observation sur le toit des bâtiments de la citadelle d'Amiens. Cette citadelle accueille depuis septembre 2018 l'université Jules Verne et ne permet pas le libre accès au belvédère.

Le château de Boves, bien que situé sur un point haut surplombant la vallée de la Somme, est entouré d'une végétation arboré et arbustive dense empêchant toute vue vers le projet.

Le tourisme présente peu de sensibilité vis-à-vis du projet. Les principaux éléments touristiques étant situés dans l'aire d'étude éloignée. Seul le GR124 présente une sensibilité modérée, passant à proximité du projet. Les belvédères d'Hangest et de Saint-Acheul présentent des sensibilités modérées tandis que la citadelle d'Amiens, le mémorial de Villers-Bretonneux et la falaise Sainte-Colette présentent une sensibilité faible.



numéro	nom	orientation et commentaire	distance à la ZIP	Sensibilité
1	falaise Sainte-Colette	sud-est (opposée à la ZIP, vers la vallée)	14,6 km	faible
2	Etang Saint-Nicolas de Boves	sud-ouest (opposée à la ZIP, vers l'étang)	14,8 km	nulle à très faible
3	Belvédère dans les jardins de Saint-Acheul à Amiens (tour d'observation)	vue panoramique	11,9 km	modérée
4	La citadelle d'Amiens	vue panoramique mais panneau d'interprétation vers le sud (opposé à la ZIP)	9,6 km	faible
5	Belvédère de l'étang des Grandes Aiguilles	sud-est (vue depuis et sur la vallée)	10,4 km	nulle à très faible
6	Belvédère de la vallée d'Acon et Camp César à La Chaussée-Tirancourt	variable (promenade)	10,3 km	nulle à très faible
7	Hauteurs du cimetière allemand de Bourdon	sud (opposée à la ZIP, vers la vallée, hors zone de visibilité théorique)	14,9 km	nulle à très faible
8	Belvédère d'Hangest et de Bourdon	nord-est	16,8 km	modérée
9	Mémorial australien de Villers-Bretonneux	sud-ouest / nord-est	16,4 km	faible
10	Belvédère du château de Boves	nord	16,1 km	nulle à très faible

photos issues du site du département de la Somme

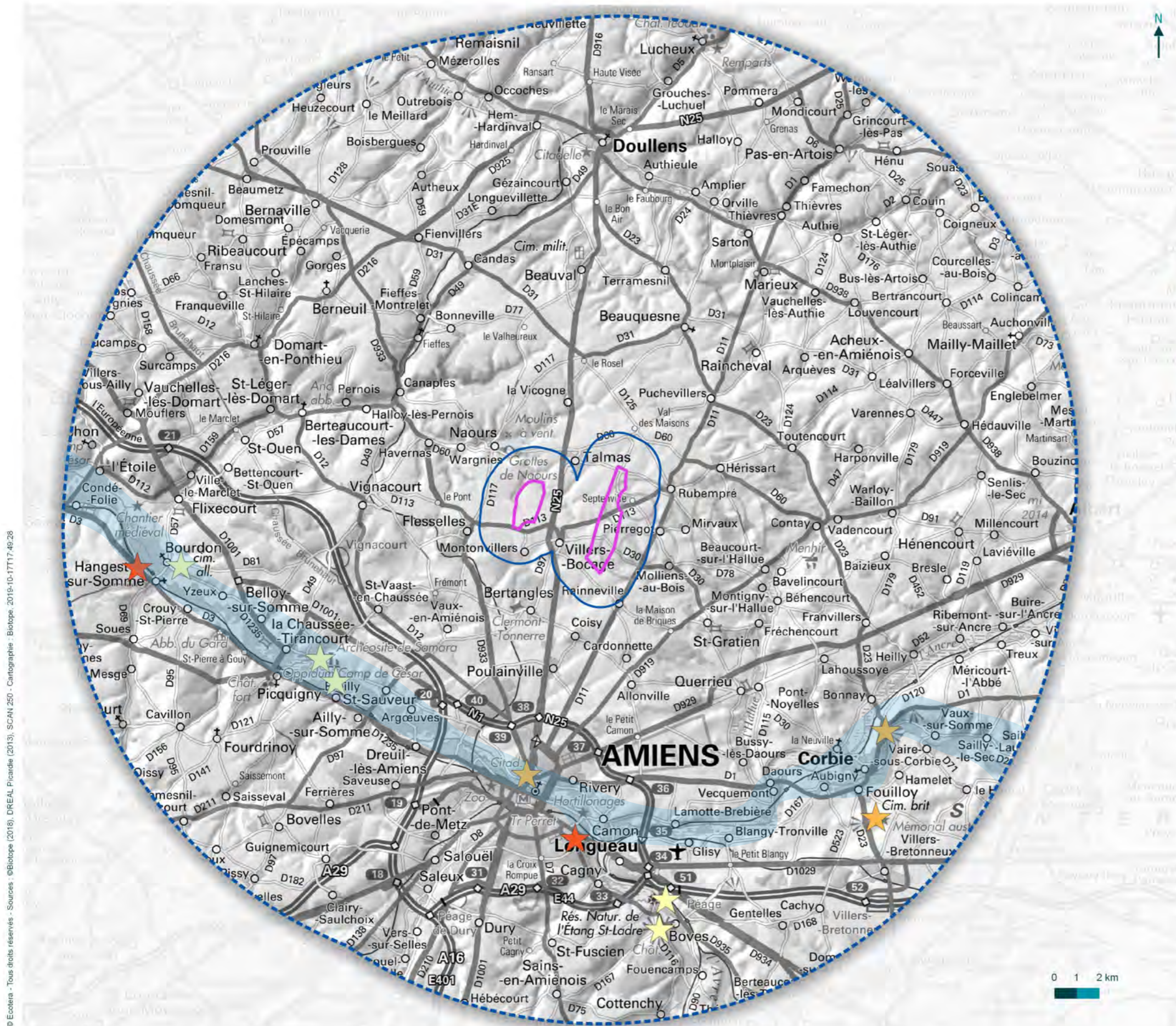
VENTS de la Plaine Picarde

Belvédères

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (1,5km)
- Aire d'étude éloignée (20km)
- belvédères**
- ★ Sensibilité nulle à très faible
- ★ Sensibilité faible
- ★ Sensibilité modérée



© Ecoterra - Tous droits réservés - Sources : ©Biotope (2018), DREAL Picardie (2013), SCAN 250 - Cartographie : Biotope, 2019-10-17T17:49:28



II - 4 - 1 - 8. Points de vue emblématiques des Atlas des Paysages de la Somme et du Pas-de-Calais

L'Atlas des Paysages de la Somme présente les six grandes entités paysagères (et les trente-quatre sous-entités) connues et identifiées du département. Pour chacune d'entre elles, une carte accompagnée d'un texte présentent les éléments caractéristiques du paysage, les structures paysagères majeures, les points de vue et les axes de perception principaux.

« Sur ces cartes ont été ajoutés des flèches bleues (pour indiquer un point de vue révélateur), des pointillés (pour désigner un itinéraire privilégié), des ellipses (pour signaler un ensemble remarquable) et parfois des commentaires... » (Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme – tome 2).

L'inventaire de tous ces points de vue révélateurs a été réalisé sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée, entité par entité, pour répertorier ceux orientés vers la ZIP du projet éolien pouvant permettre des visibilité sur les éoliennes.

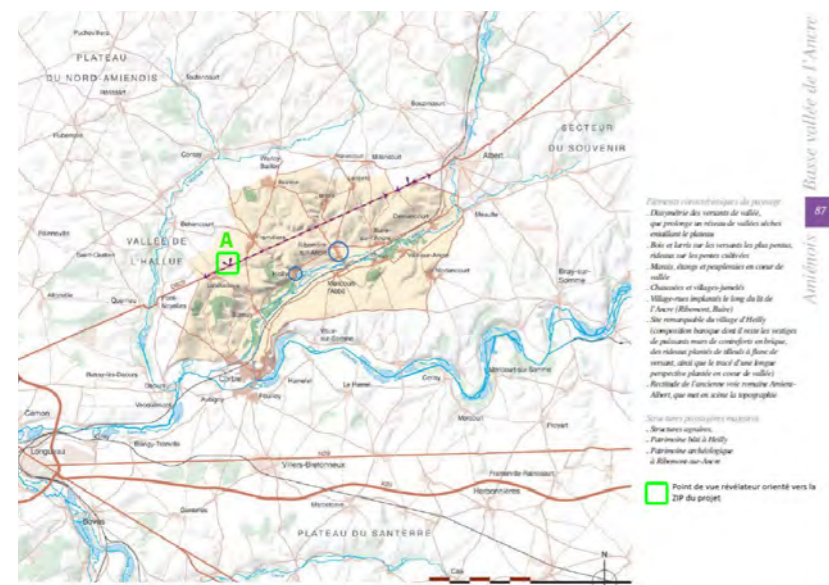


Figure 40. Carte de la Basse vallée de l'Ancre de l'Atlas des Paysages de la Somme avec identification du point de vue révélateur A orienté vers la ZIP

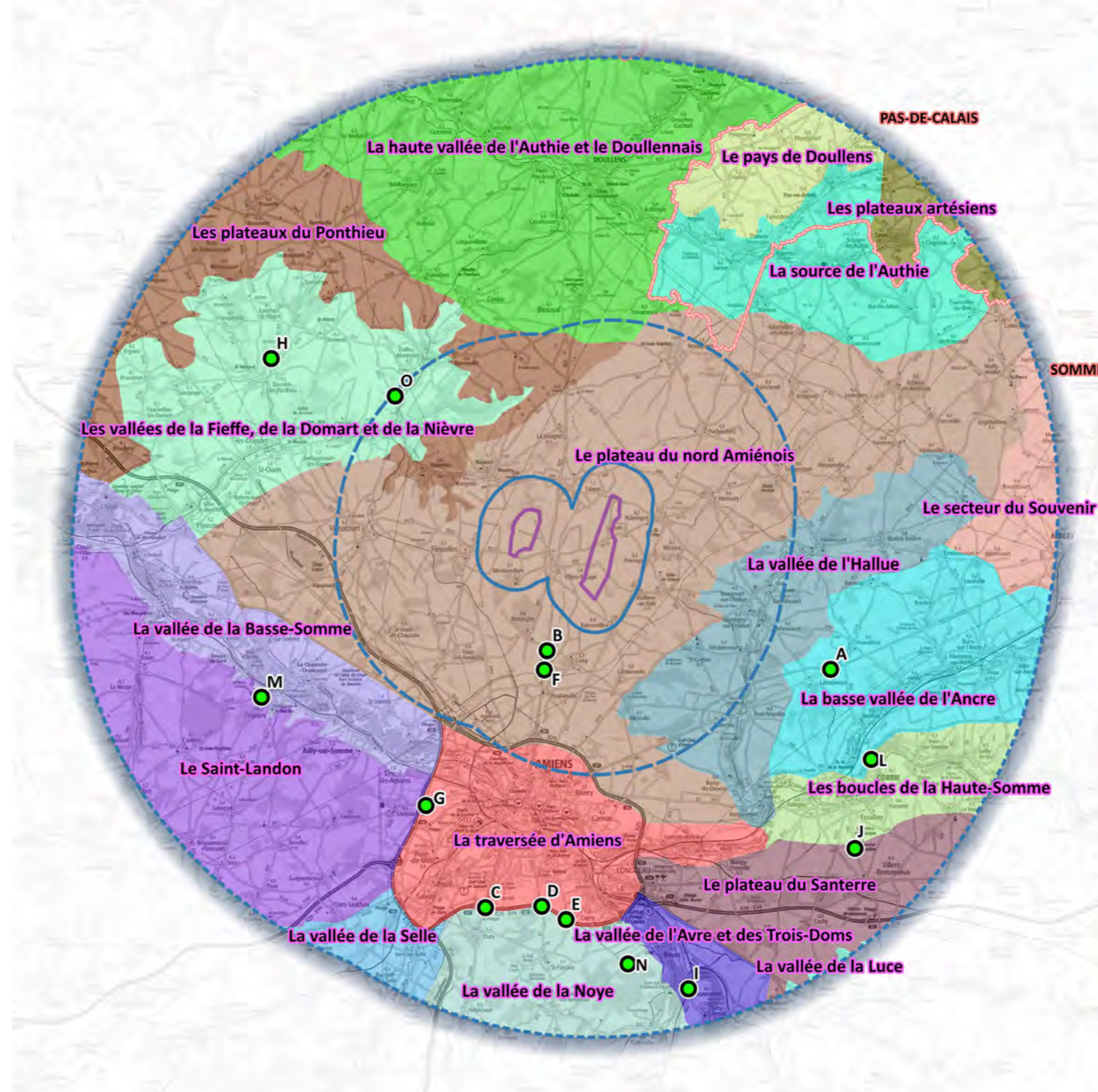
Au total, **14 points de vue révélateurs orientés vers la ZIP** ont été recensés. Ils sont localisés sur la carte ci-contre et étiquetés de A à O.

Parmi eux,

- > 3 sont situés dans l'aire d'étude rapprochée (points B, F et O),
- > 11 s'inscrivent dans l'aire d'étude éloignée, principalement au sud du territoire.

A noter qu'aucun point de vue emblématique, révélateur ou reconnu, n'a été recensé dans l'aire d'étude éloignée à partir de l'Atlas des Paysages du Pas-de-Calais.

De même, aucun point de vue révélateur n'existe dans l'aire d'étude immédiate.

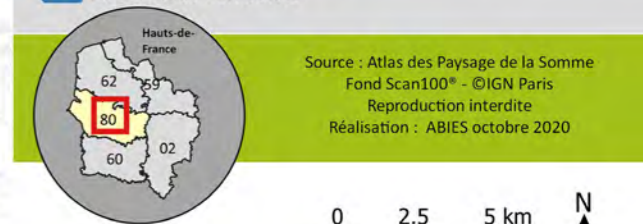


Projet éolien des Fermes de Septenville

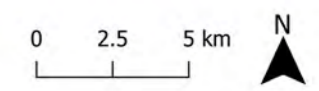
Points de vue révélateurs de l'atlas des paysages de la Somme orientés vers la ZIP

- Point de vue révélateur orienté vers la ZIP
- Sous-entités paysagères**
- Le pays de Doullens
- Les plateaux artésiens
- Les plateaux du Ponthieu
- Le plateau du nord Amiénois
- Le plateau du Santerre
- Le Saint-Landon
- Le secteur du Souvenir
- Les boucles de la Haute-Somme
- La source de l'Authie
- Le Ponthieu
- La haute vallée de l'Authie et le Doullennais
- La basse vallée de l'Ancre
- Les vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre
- La vallée de la Basse-Somme
- La vallée de la Luce
- La vallée de la Noye
- La vallée de la Selle
- La traversée d'Amiens

- ▭ Aire d'étude éloignée
- ▭ Aire d'étude rapprochée
- ▭ Aire d'étude immédiate
- ▭ Limite départementale
- ▭ Zone d'implantation potentielle



Source : Atlas des Paysages de la Somme
Fond Scan100® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES octobre 2020



Les trois points de vue révélateurs de l'aire d'étude rapprochée ont été étudiés plus finement.

Le point B, depuis la N25 et la sous-entité du Nord Amiénois, correspond effectivement à un point de vue ouvert sur cet axe routier fréquenté. Il est bien orienté vers le site du projet pour les usagers roulant en direction du nord. C'est aussi le plus proche de la ZIP à 3,2 km de distance du sous-secteur oriental. Il présente de ce fait la sensibilité potentielle la plus forte vis-à-vis du projet et fera l'objet d'une simulation visuelle.



Figure 41. Point de vue révélateur B en direction de la ZIP

Le point de vue F, 900 m au sud du point précédent sur la N25, est issu de la carte de la sous-entité du plateau du nord Amiénois. Il se localise actuellement dans une zone d'activités économiques à Poulainville et ne permet aucune vue lointaine vers la ZIP du fait de la trame bâtie environnante.



Figure 42. Point de vue révélateur F en direction de la ZIP (source : Street View)

Le point O, à environ 8 km au nord-ouest du sous-secteur occidental de la ZIP, provient de la carte de la sous-entité des vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre. Il est situé sur la D933 au nord de Canaples et domine la vallée de la Fieffe. Il fera l'objet d'une simulation visuelle qui permettra également d'évaluer les effets visuels potentiels du projet depuis les rebords de cette dernière vallée.



Figure 43. Point de vue révélateur O en direction de la ZIP

Dans l'aire d'étude rapprochée, deux points de vue révélateurs de l'Atlas des Paysages de la Somme peuvent permettre des visibilitées sur le projet éolien. Il s'agit de points de vue dynamiques, l'un depuis la N25, à 3,2 km au sud de la ZIP, et l'autre, depuis la D933 au nord de Canaples, à 8 km au nord-ouest de la ZIP. Ils feront l'objet de photomontages lors de l'analyse des effets visuels du projet.

Les points de vue révélateurs de l'aire d'étude éloignée présentent globalement des sensibilités potentielles faibles à très faibles du fait de leurs éloignements de la ZIP.

Par contre, les trois points de vue au sud d'Amiens (points C, D et E) peuvent permettre des covisibilités entre la ville (et sa cathédrale) et le projet. Ils sont à prendre en compte car ils correspondent à des enjeux paysagers et patrimoniaux majeurs du territoire.

Ces trois points s'inscrivent cependant aujourd'hui sur l'A29 (ou sur des ponts franchissant cette autoroute) où le contexte paysager a beaucoup évolué depuis leur identification dans l'Atlas des Paysages de la Somme édité en 2007. Aussi, comme le montrent les photographies suivantes, aucun des trois points révélateurs C, D et E n'offre en réalité de vue sur Amiens et aucun ne peut permettre de covisibilité entre la ville et le projet. Après recherches, le point de vue D peut être remplacé par un point de vue depuis le giratoire de la rue Saint-Fuscien et de l'échangeur de l'A29, 370 m au nord, qui offre un large panorama sur la ville.

Ce dernier point fera l'objet d'un photomontage comme les deux points révélateurs "rapprochés".

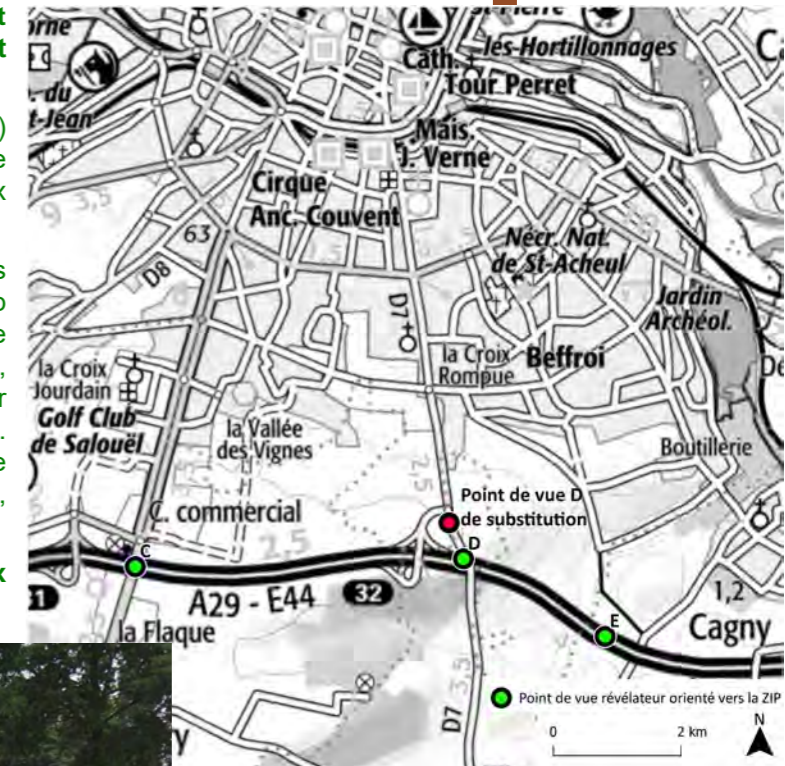


Figure 44. Point de vue révélateur C en direction de la ZIP (source : Street View)



Figure 45. Point de vue révélateur D en direction de la ZIP (source : Street View)



Figure 46. Point de vue révélateur E en direction de la ZIP (source : Street View)

II - 4 - 2. Sites protégés

Un site classé ou inscrit est une portion de territoire dont le caractère de monument naturel ou « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessite une conservation au nom de l'intérêt général. Son classement ou son inscription au titre de la loi du 2 Mai 1930 (articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement) constitue une reconnaissance de la qualité d'un lieu et donne les moyens de le préserver.

Le classement d'un site entraîne une protection plus forte que son inscription en s'avérant plus contraignante. Ainsi sur un site classé, tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation expresse du Ministre ou du Préfet après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ou la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages (CSSPP).

Sur un site inscrit, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux ou travaux ne peuvent être faits par le propriétaire sans qu'ils aient été déclarés quatre mois à l'avance et qu'ils aient fait l'objet d'une autorisation après avis de l'Architecte des Bâtiments de France. La décision d'inscription ou de classement et le plan de délimitation du site sont reportés au POS/PLU du territoire concerné en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.

Quinze sites protégés se trouvent dans l'aire éloignée du projet :

- > A Amiens : le Cimetière de la Madeleine, l'Étang St-Pierre et quartier St Leu, les hortillonnages, la place du Don et Abords, l'Évêché et son jardin, façades et toitures des rues Porion, Lefebvre, Metz, le parc de l'hôtel de Guyencourt, le boulevard intérieur et promenade de la Hotoie.
- > A Saint-Léger-lès-Domart : le Tilleul arbre de la croix Notre-Dame
- > A Picquigny : Les abords du château et de l'église
- > A Louvencourt : Un hêtre abattu
- > A Ribeaucourt : Le parc du château et quatre perspectives
- > A Luchaux : l'Arbre curieux et l'Arbre des mariages
- > Sur les communes de Aubigny, Blangy-Tronville, Cachy, Fouilloy, Hamelet, Lamotte-Warfusee, Le Hamel, Vaire-Sous-Corbis et Villers-Bretonneux : Les Sites mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel

le Cimetière de la Madeleine

Le cimetière de la Madeleine à Amiens est un cimetière paysager, arboré et vallonné entouré d'un haut mur. Ce cimetière accueille entre autres la tombe de Jules Verne et un carré militaire de la guerre de 1870. Une association, les amis de la Madeleine, créée en 1985, a pour but de préserver le caractère romantique du cimetière ainsi que de sauvegarder les tombes. Situé dans la vallée de la Somme, à plus de 8,7 km de la ZIP, entouré d'un haut mur et très arboré, le cimetière ne présente pas de sensibilité paysagère.

l'Étang St-Pierre et quartier St Leu

Cet étang, et le parc arboré l'entourant, est situé dans la vallée de la Somme à plus de 9,6 km de la ZIP. Au delà du site inscrit une urbanisation dense bloque toute ouverture visuelle vers le nord et vers le projet, la sensibilité est nulle.

Les hortillonnages

Les hortillonnages sont situés dans le coeur de la vallée de la Somme à Amiens, à plus de 9,6 km de la ZIP. Ce site est constitué d'un dédale de canaux séparant des jardins «flottants» sur lesquelles les pratiques horticoles sont riches et variées : potagers, plantes d'ornement etc... Tout autour du site l'environnement est bâti et les vues sont rapidement arrêtées. La sensibilité est nulle..

La place du Don et Abords

Cette place est située en plein cœur d'Amiens dans un environnement bâti très fermé, à plus de 10,6 km de la ZIP. Elle accueille de nombreux restaurants et est surplombée par la cathédrale Notre-Dame. La sensibilité est nulle pour cette place vis-à-vis du projet.

L'évêché et son jardin

Situé au nord-est de la cathédrale, le parc offre des vues vers la cathédrale et ses flèches. Il est entouré d'un

ensemble bâti dense qui ferme totalement les vues vers le nord et vers la ZIP. La sensibilité est nulle.

Les rues Porion, Lefebvre, Metz

La motivation de l'inscription de ces rues tient dans leur relation avec la cathédrale et afin de protéger les vues vers cette dernière. Ce sont ainsi les façades et toitures qui sont protégées. L'environnement étant bâti et très fermé, la sensibilité vis-à-vis du projet est nulle.

Le parc de l'hôtel de Guyencourt

Ce parc est un parc privé situé au 1 rue Gloriette. Cet espace de verdure offre une respiration dans cette partie de la ville où les espaces non construits sont rares. Entouré de bâtiments, les vues vers la ZIP seront impossibles. La sensibilité vis-à-vis du projet est nulle.

Le boulevard intérieur et promenade de la Hotoie

Ce grand boulevard ceinture le centre historique de la ville d'Amiens, à l'est, au sud et à l'ouest, rejoignant la promenade de la Hotoie. Suites aux destructions de la seconde guerre mondiale, les boulevards plantés d'arbres constituent des espaces verts importants qu'il est nécessaire de préserver. La promenade de la Hotoie constitue un espace vert important à proximité immédiate du centre ville. L'environnement bâti des boulevards fait que la sensibilité vis-à-vis du projet sera nulle.

Le Tilleul arbre de la croix Notre-Dame (Saint-Léger-lès-Domart)

Cet arbre se situe à 15,0 km de la ZIP, dans un environnement ouvert, surplombant la vallée du Grand Rideau. Le site offre un large panorama sur les terres agricoles et les boisements accompagnant les vallons. L'arbre âgé de plus de 600 ans et haut de 18m servait de point de repère dans le paysage. Aussi, il est reconnu par la commune et ses habitants, figurant sur le blason de la ville. Le lieu est fréquenté que ce soit par les habitants de la commune ou par des randonneurs suivant une boucle de 6km indiquant cet arbre comme «curiosité». La sensibilité est faible vis-à-vis du projet compte tenu de la distance à la ZIP

Les abords du château et de l'église (Picquigny)

Situé à plus de 14,6 km au sud-ouest du projet, les abords du château et de l'église de Picquigny présentent un environnement bâti. Le village de Picquigny se situe en rive gauche de la Somme, en bord de plateau. Depuis la cour du château situé en belvédère, des vues lointaines vers le nord pourront être possibles. La sensibilité vis-à-vis du projet éolien est toutefois évaluée comme très faible du fait de l'éloignement du site avec la ZIP.

Un hêtre abattu (Louvencourt)

L'arbre, classé en 1930, s'inscrit en bordure de la propriété du château de Louvencourt. A l'époque du classement la justification d'une telle protection n'était pas partagée par les acteurs du territoire. L'arbre fut abattu en 1966. La sensibilité vis-à-vis du projet est nulle.

Le parc du château et quatre perspectives (Ribeaucourt)

Ce site inscrit se situe à plus de 19km de la ZIP. L'environnement du domaine (un des plus beaux du département) est boisé du nord-ouest au sud avec la présence du bois de Ribeaucourt. Le château en lui même date du XVIIIème siècle, fait de pierres et briques. Il est particulièrement remarquable pour son parc et ses allées en perspectives qui rayonnent depuis le château. Aujourd'hui des allées ont disparu, il n'en reste que trois sur les cinq. L'éloignement du projet et l'environnement arboré du site engendrent une sensibilité nul vis-à-vis du projet éolien.

L'arbre curieux (Luchaux)

Situé sur la commune de Luchaux, l'arbre curieux se situe dans le bois de Watron. Classé en 1934, l'arbre est aujourd'hui mort et vermoulu. Situé à plus de 18 km de la ZIP, dans un environnement boisé, la sensibilité vis-à-vis du projet est nulle.

L'arbre des mariages (Luchaux)

L'arbre se situe dans l'aire d'étude éloignée, à plus de 19 km au nord de la ZIP, dans un environnement bâti dans la vallée de la Grouche. Classé en 1926, la coutume voulait que les jeunes époux passent sous l'arbre le jour du mariage. La sensibilité est nulle.

L'allée de tilleuls du château de Moliens-au-bois

Cette allée de tilleuls, située à 2,4km de la ZIP est classée depuis 1950 pour préserver la perspective vers le château depuis le village. Le château existe depuis au moins le XVIème siècle mais a ses formes actuelles depuis la reconstruction d'après guerre. L'alignement aurait été planté en 1850, composé de 92 tilleuls espacés de 5 à 6 mètres. L'allée est traversée par le GR 124. La proximité du projet et l'environnement ouvert en direction de ce dernier engendrent la sensibilité modérée vis-à-vis du projet. Les impacts du projet sur ce site inscrit seront donc étudiés grâce à des photomontages.

Sites mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel

Ce site de 3733 ha a été classé parmi les sites du département de la Somme pour son caractère historique, fin août. Il s'agit de deux mémoriaux militaires du Commonwealth situés à l'est d'Amiens à 15km, en position de belvédère sur le reste du territoire. C'est pour quoi les perspectives en direction de la ville ont été incluses dans le périmètre du site classé. Une description de ce site et de ses relations avec la ZIP est détaillée page suivante.

Un site se trouve dans l'aire d'étude rapprochée (l'allée de tilleuls du château de Moliens-au-bois) et aucun dans l'aire d'étude immédiate

num	NOM	COMMUNE	DEPARTEMENT	PROTECTION	ZVI	immédiat en direction du projet	Aire d'étude	distance à la ZIP (km)	sensibilité
1	Allée de tilleuls du château/si1950	MOLLIENS-AU-BOIS	SOMME	Inscrit	oui	ouvert	rapprochée	2,5	modéré
2	Cimetière de la Madeleine	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	arboré	éloignée	8,7	nulle
3	Etang St-Pierre et quart St Leu	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	9,7	nulle
4	Hortillonnages	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	9,6	nulle
5	Place du Don et Abords	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,7	nulle
6	Evêché et jardin	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	10,8	nulle
7	Rues Porion, A. Lefevre, Metz l'Ev./1973	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,9	nulle
8	Parc de l'Hôtel de Guyencourt;	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,9	nulle
9	Boulevard Int. & prom. de la Hotoie	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	9,4	nulle
10	Tilleul "Arbre de la Croix ND/si1934	SAINT-LEGER-LES-DOMAR	SOMME	Classé	oui	ouvert	éloignée	15,0	faible
11	Abords du château et de l'église/si1942	PICQUIGNY	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	14,6	faible
12	Hêtre (abattu)/sc1934	LOUVENCOURT	SOMME	Classé	oui	boisé	éloignée	13,1	nulle
13	Parc du Château et 4 Perspectives/1982	RIBEAUCOURT	SOMME	Inscrit	oui	boisé	éloignée	19,2	nulle
14	Arbre Curieux/sc1934	LUCHEUX	SOMME	Classé	oui	boisé	éloignée	18,4	nulle
15	Arbre des Mariages/sc1926	LUCHEUX	SOMME	Classé	non	bâti	éloignée	19,6	nulle
16	Sites mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel	AUBIGNY, BLANGY-TROUVILLE, CACHY, FOUILLOY, HAMELET, LAMOTTE-WARFUSÉE, LE HAMEL, VAURE-SOUS-CORBIE et VILLERS-BRETONNEUX	SOMME	Classé	oui	ouvert	éloignée	13,0	faible

Tableau 1. Inventaire des sites protégés de l'aire d'étude du projet éolien



Figure 47. Place du Don à Amiens



Figure 48. Le château de Ribeaucourt



Figure 49. Allée de Tilleuls du château de Moliens-au-Bois



Figure 50. Cimetière de la Madeleine à Amiens



Figure 51. Le tilleul, arbre de la croix Notre-Dame

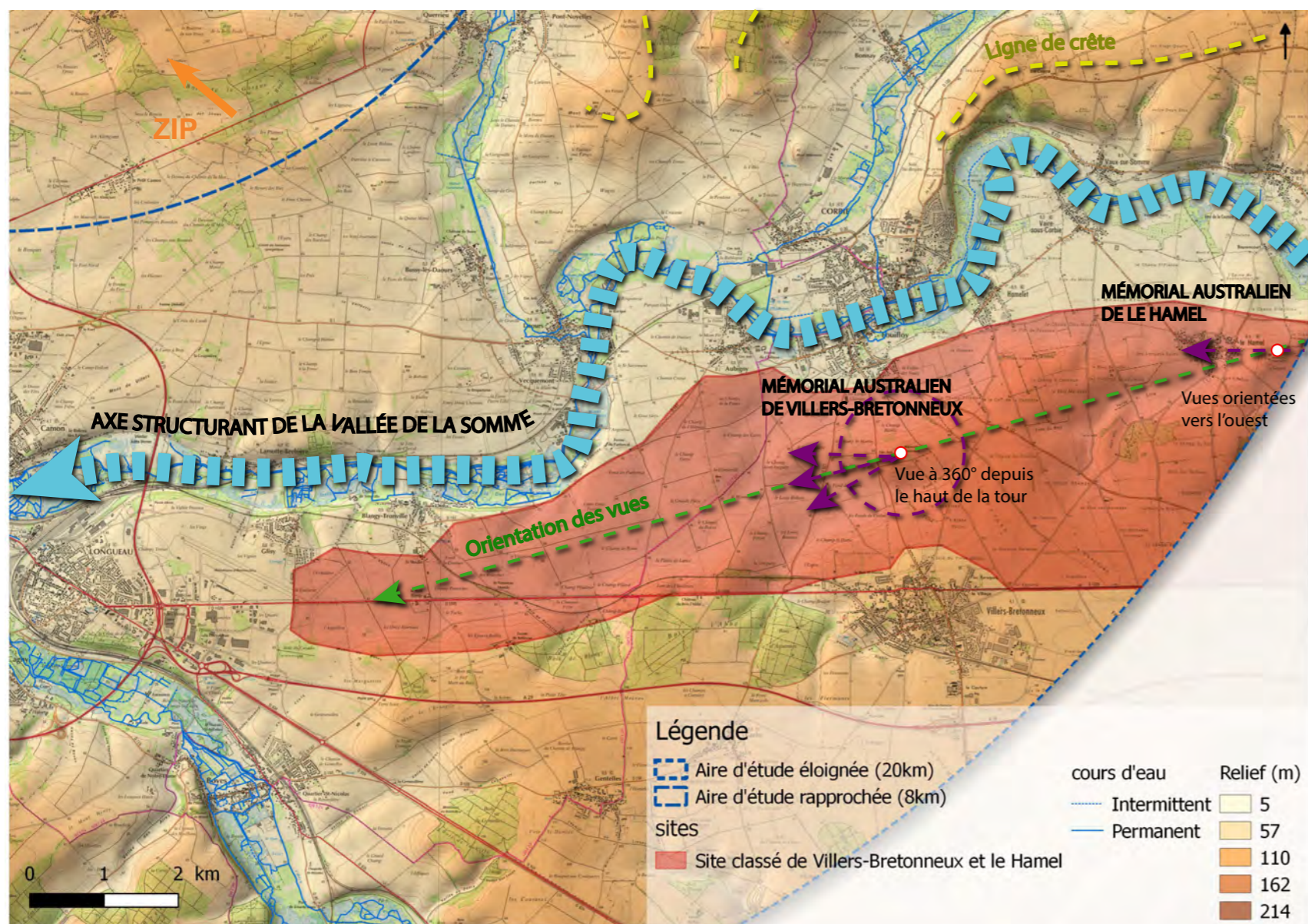


Figure 52. Cartes d'analyse des orientations visuelles des sites mémoriels de le Hamel et Villers-Bretonneux

Les sites mémoriaux australiens de Le Hamel et de Villers-Bretonneux présentent tous deux une orientation nord-est / sud-ouest, parallèle à l'axe structurant de la vallée de la Somme. Le site classé est également cadré par la présence d'axes routiers importants comme la départementale 1029 et l'autoroute 29. Ces deux mémoriaux sont respectivement situés à une distance de 19,6 km et 16,4 km de la ZIP.

Depuis le site de Villers-Bretonneux, seules des vues très lointaines et réduites du projet (notamment depuis la tour d'observation) seront possibles. Néanmoins, malgré la possibilité de vision à 360° depuis cette tour, le regard est guidé et cadré par les alignements du cimetière militaire paysager, vers le sud-ouest en direction d'Amiens.

Depuis le site de Le Hamel, au vu de l'éloignement de la ZIP, les perceptions seront a priori impossibles.

Les perceptions depuis le mémorial de Le Hamel seront impossibles tandis que celles depuis le haut de la tour d'observation du site de Villers-Bretonneux seront guidées vers le sud-ouest bien que le projet puisse être visible lointainement depuis ce point de vue.

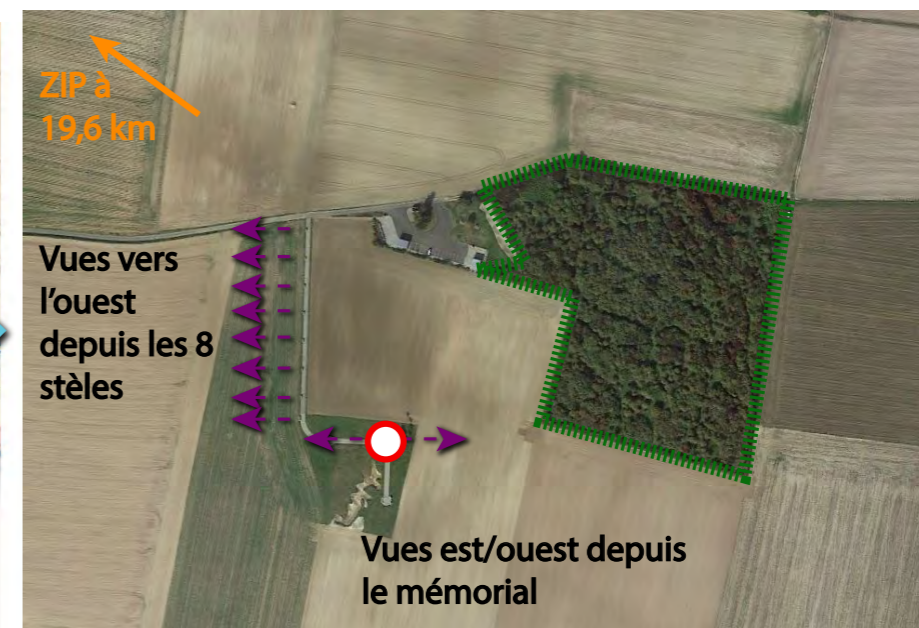
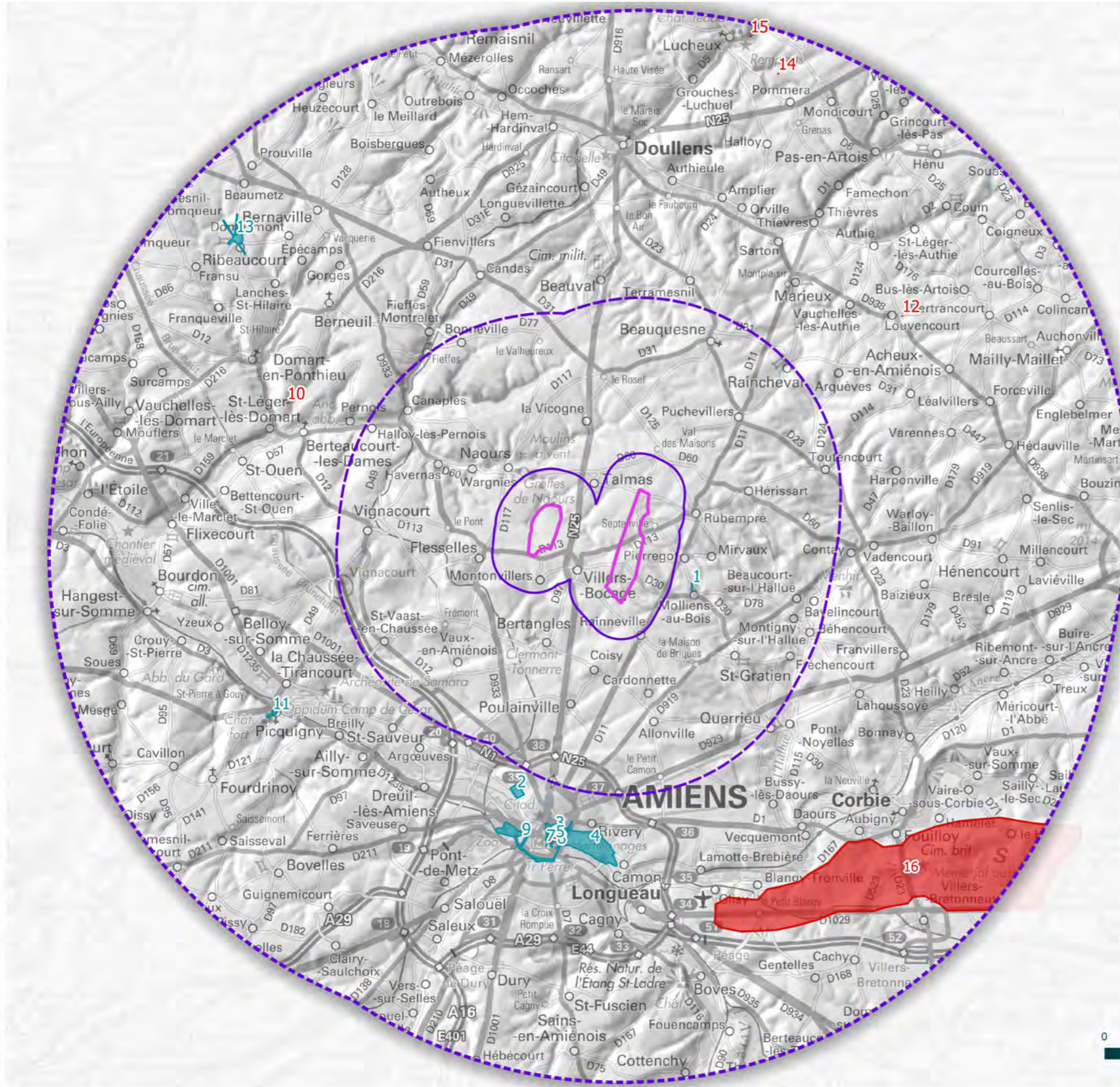


Figure 53. Mémorial australien de Villers-Bretonneux, source : Nicolas Bryant



Figure 54. Mémorial australien de Le Hamel, source : val de Somme tourisme

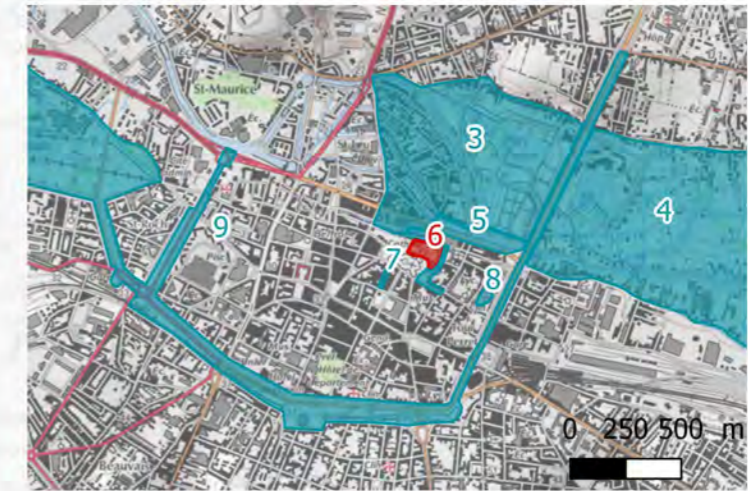


Sites inscrits ou classés

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate (1,5km)
- Aire d'étude rapprochée (8km)
- Aire d'étude éloignée (20km)
- sites
- Classé
- Inscrit



ZOOM SUR AMIENS



II - 4 - 3. Monuments historiques protégés

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, il existe deux niveaux de protection correspondant à deux catégories d'édifices :

- > « Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public ». Ces immeubles peuvent être classés en totalité ou en partie.
- > « Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ». Ces derniers peuvent quant à eux être inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Un immeuble classé monument historique ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être restauré ou réparé sans l'accord préalable du ministre de la Culture et de la Communication.

Un immeuble inscrit ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être restauré ou réparé sans que le Directeur régional des Affaires Culturelles n'en soit informé quatre mois auparavant. Ces travaux sont soumis au permis de construire du maire de la commune.

Qu'il soit inscrit ou classé, un monument historique bénéficie d'une servitude de protection de ses abords dans un rayon de 500 mètres. Toute construction, restauration, destruction effectuée dans le champ de visibilité de l'édifice classé monument historique (c'est-à-dire en règle générale dans ce périmètre d'un rayon de 500 m autour du monument) doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Un périmètre de protection adapté ou modifié peut se substituer au périmètre initial.

Il convient d'étudier à l'échelle du paysage les potentielles covisibilités et intervisibilités entre le projet éolien et les édifices protégés (Voir le rappel de la définition de ces termes en début de chapitre).

Les monuments historiques ont été recensés dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont listés dans le tableau page suivante.

Ces monuments appartiennent principalement au patrimoine religieux avec de nombreuses églises et abbayes. Le patrimoine civil est également reconnu au travers de quelques châteaux, beffrois et maisons de bourg.

Les monuments à sensibilité non nulle (sensibilité indiquée dans le tableau en page suivante) sont étudiés ci-après.

II - 4 - 3 - 1. MH protégés de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate, soit 1,5 km autour du site d'implantation du projet, comporte un monument historique protégé. Il s'agit de l'église Saint-Antoine à Montonvilliers

L'église de Montonvilliers se situe au sud de la ZIP secteur ouest, dans un hameau au tissu bâti peu dense mais à la végétation importante. Les vues vers le projet sont probables notamment vis-à-vis du secteur ouest de la ZIP. L'enjeu est évalué comme fort.



Figure 55. Église de Montonvilliers

II - 4 - 3 - 2. MH protégés de l'aire d'étude rapprochée présentant une sensibilité au projet

Dans l'aire d'étude rapprochée, les monuments sont situés à une distance comprise entre 1,5 et 8 km du site du projet éolien. Les éoliennes auront une hauteur apparente faible à importante. Sauf pour les monuments situés en fond de vallée ou dans un environnement fermé, la possibilité de covisibilités avec le futur parc éolien peut avoir un impact paysager qui sera à étudier.

Le moulin de Belcan et le moulin à vent dit Westmolen à Naours

Ces deux moulins, situés sur la commune de Naours sont accessibles par la cité souterraine. Situés en belvédère au dessus d'un vallon marquant la naissance de la vallée de la Nièvre, les vues pourront potentiellement porter au loin. Néanmoins la végétation ponctuant les coteaux limiteront les vues vers le projet.

A noter que lors de la visite de terrain, la partie haute du moulin de Westmolen avait disparu.

IL sensibilitévis-à-vis du projet est faible pour ces deux monuments

La chapelle Notre-Dame-Ô-Pie à Pierregot

La chapelle, située sur la route départementale 11, est inscrite depuis 1972, son emplacement aurait été déterminé par la trouvaille d'une statue de la vierge par un berger. Très proche de la ZIP (2,2 km) cette chapelle présente un environnement largement ouvert.

La sensibilité est évaluée comme forte.

Le château de Flesselles

Le château de Flesselles se situe dans un environnement bâti et arboré, au sud-ouest de la ZIP à 5,6 km.

Ce château date du XVIIème - XVIIIème siècle avec une tour datant du XIVème.

Construit sur cour, les vues lointaines ne seront pas possibles depuis le rez-de-chaussée mais des vues seront à envisager depuis les étages. Le château accueille des réception prenant place au rez-de-chaussée et dans le jardin. Il n'y aura donc pas de visibilité vers le projet pendant ces événements.

La sensibilité vis-à-vis du projet est évaluée comme modérée.

Le domaine du château à Bertangles

Le domaine du château de Bertangles se situe à 3,3 km au sud-ouest du projet.

Construit de 1730 à 1734, le château a pour vocation de remplacer l'ancien château moyenâgeux. Entouré d'un épais boisement, les vues vers le projet seront limitées. Néanmoins ces dernières pourront s'ouvrir au niveau du passage de la route départementale 97 et au niveau de la nationale 25.

La sensibilité est évaluée comme modérée.

Le pigeonnier, le manège et puits, et la Ferme du château à Bertangles

Peu hauts et éloignés du projet, ces éléments rattachés au château de Bertangles se situent dans un environnement bâti fermé. La sensibilité est évaluée comme très faible vis-à-vis du projet.

Château, parc et communs à Saint-Gratien

L'origine du château remonte au XVème siècle, ses formes actuelles datent du XVIIème siècle dans un style classique.

Le château de Saint-Gratien se situe à plus de 5,5 km de la ZIP dans un environnement bâti fermant les vues vers le projet. Néanmoins, une percée visuelle vers le projet pourra être permise par la départementale 430 qui est en direction du projet.

Pour ces raisons, la sensibilité est évaluée comme très faible.

Le clocher de l'église Saint Jean-Baptiste à Beauquesne

La tour du clocher est faite de pierres blanches s'élevant sur quatre étages. Ce clocher est inscrit depuis 1926 et constitue un point de repère dans le paysage. Le clocher étant situé à plus de 7,2 km de la ZIP, il représente une sensibilité faible vis-à-vis du projet.



Figure 56. Moulin de Belcan



Figure 57. Chapelle Notre-Dame-ô-Pie



Figure 58. Château de Flesselles



Figure 59. Château, communs et parc de Saint-Gratien



Figure 60. Château de Bertangles



Figure 61. Ancienne entrée du château de Bertangles avec le pigeonnier et le manège visibles



Figure 62. Église de Beauquesne et son clocher (source : académie d'Amiens)

II - 4 - 3 - 3. MH protégés de l'aire d'étude éloignée présentant une sensibilité vis-à-vis du projet

Dans cette aire d'étude, les monuments sont à plus de 8 km de la ZIP, la hauteur apparente des éoliennes est alors faible à très faible et les éventuelles covisibilités ont un impact paysager plus limité. L'aire d'étude éloignée est riche en monuments historiques (126) la plupart d'entre-eux sont soit situés dans un tissu bâti soit entourés de végétation ou encore situés dans des replis du relief.

Seuls huit monuments sont concernés par de possibles covisibilités avec le projet ; qu'il conviendra d'analyser par photomontage.

Le menhir «A la pierre d'Oblicamp» à Bavelincourt

Ce menhir classé en 1970 est situé à 8,7 km à l'est de la ZIP secteur est. Bien que ce monument soit relativement éloigné du projet, il se situe dans un espace très ouvert en période hivernale (absence de culture) sur le plateau séparant deux vallées, celles de l'Hallue et celle de l'Ancre. La sensibilité est donc évaluée comme faible.

La colonne Faidherbe à Pont-Noyelles

La colonne Faidherbe située sur la commune de Pont-Noyelles est à plus de 9,3 km de la ZIP secteur est. Néanmoins elle se situe sur un point haut offrant une large vue vers l'ouest en direction du projet. C'est un monument commémoratif de la bataille de l'Hallue de la guerre de 1870. La sensibilité est évaluée comme modérée.

L'Oppidum de Tirancourt à la Chaussée-Tirancourt

Cet Oppidum se situe dans la vallée de la Somme, à 10 km au sud-ouest de ZIP. Il est classé depuis 1862. Datant de l'antiquité de récentes fouilles ont permis de mettre en lumière des éléments antérieurs à la période romaine. L'environnement du monument est dégagé en direction du projet. Des visibilitées peuvent donc être à prévoir depuis le centre du monument historique, cependant depuis la périphérie, les vues seront bloquées par le rempart. La sensibilité est faible.

Le cimetière britannique de Louvencourt

Ce cimetière est entouré de murs et se situe au nord-est de la ZIP, à 12,5 km, dans un environnement ouvert mais très éloigné de cette dernière. La sensibilité vis-à-vis de ce cimetière est très faible.

La cathédrale d'Amiens

Cette cathédrale est la plus vaste de France, elle est typique du style gothique classique, tout en comportant des éléments d'autres styles gothiques. Classée monument historique depuis 1862, elle est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981.

La cathédrale d'Amiens se situe à plus de 10 km au sud de la ZIP. Son environnement immédiat est fermé par le bâti très dense du centre ville. Néanmoins les flèches de la cathédrale sont accessibles au public et par temps clair des vues sont possibles vers la ZIP. La sensibilité est donc évaluée comme faible.

Les restes du château de Boves

Situés sur un promontoire au dessus de la vallée de la Somme, construit au début du Xème siècle, il ne reste aujourd'hui du château que la motte castrale et deux pans de murailles. Le projet étant situé à plus de 16 km et entouré de végétation la sensibilité vis-à-vis du projet sera nulle.

Le mémorial australien de Villers-Bretonneux situé sur la commune du Foulloy

Ce mémorial de la première guerre mondiale se situe sur un point légèrement en surplomb par rapport au reste du territoire. Il permet ainsi de larges vues vers l'ouest et le nord-ouest depuis la tour d'observation. Néanmoins au vu de la distance à la ZIP (16,2 km), la sensibilité vis-à-vis du projet est évaluée comme étant faible.

Le gisement préhistorique des Montières à Amiens

Ce gisement se situe au sud d'Amiens à 11,9 km de la ZIP. Cerné par la départementale 211 et par l'autoroute 16, aucun élément ne laisse présager la présence d'un site archéologique. La sensibilité est évaluée comme très faible, voire nulle.



Figure 63. Cimetière britannique de Louvencourt, source : Philippe Sergeant, CD80



Figure 64. Mémorial australien de Villers-Bretonneux, source : Nicolas Bryant



Figure 65. Menhir de Bavelincourt, source : académie d'Amiens



Figure 67. Oppidum de Tirancourt



Figure 69. le gisement préhistorique des Montières à Amiens



Figure 66. Colonne Faidherbe à Pont-Noyelles

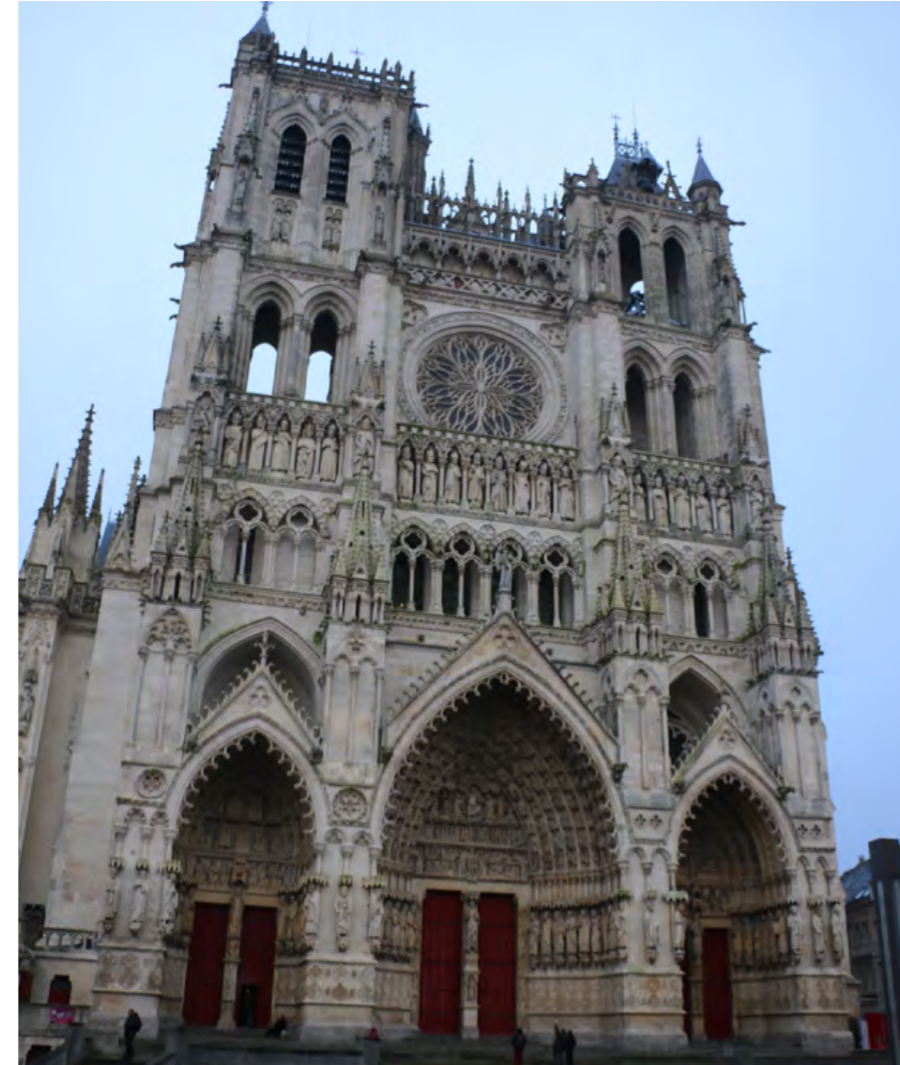


Figure 68. Cathédrale d'Amiens







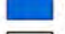

Figure 70. restes du château de Boves, source : wikipédia

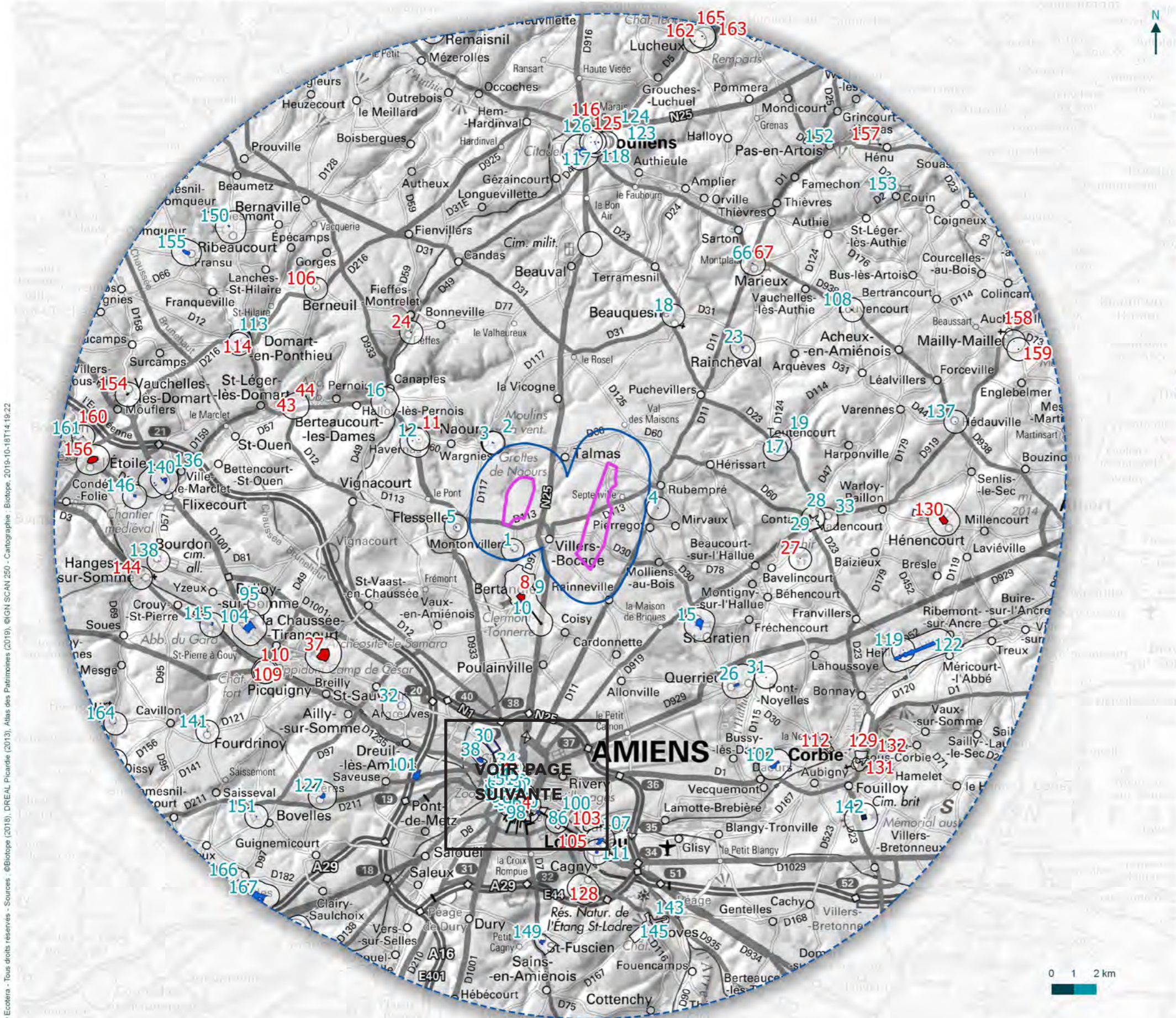
VENTS de la Plaine Picarde S.A.R.L.

Monuments historiques

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

-  Aire d'étude éloignée (20km)
-  Aire d'étude immédiate (1,5km)
-  Zone d'implantation potentielle
- Monuments historiques**
-  Classé
-  Inscrit
-  Périmètres de protection des monuments historiques



© Ecoterra - Tous droits réservés - Sources : ©Biotopie (2018), DREAL Picardie (2013), Atlas des Patrimoines (2019), ©IGN SCAN 250 - Cartographie : Biotopie, 2019-10-18T14:19:22



VENTS de la Plaine Picarde

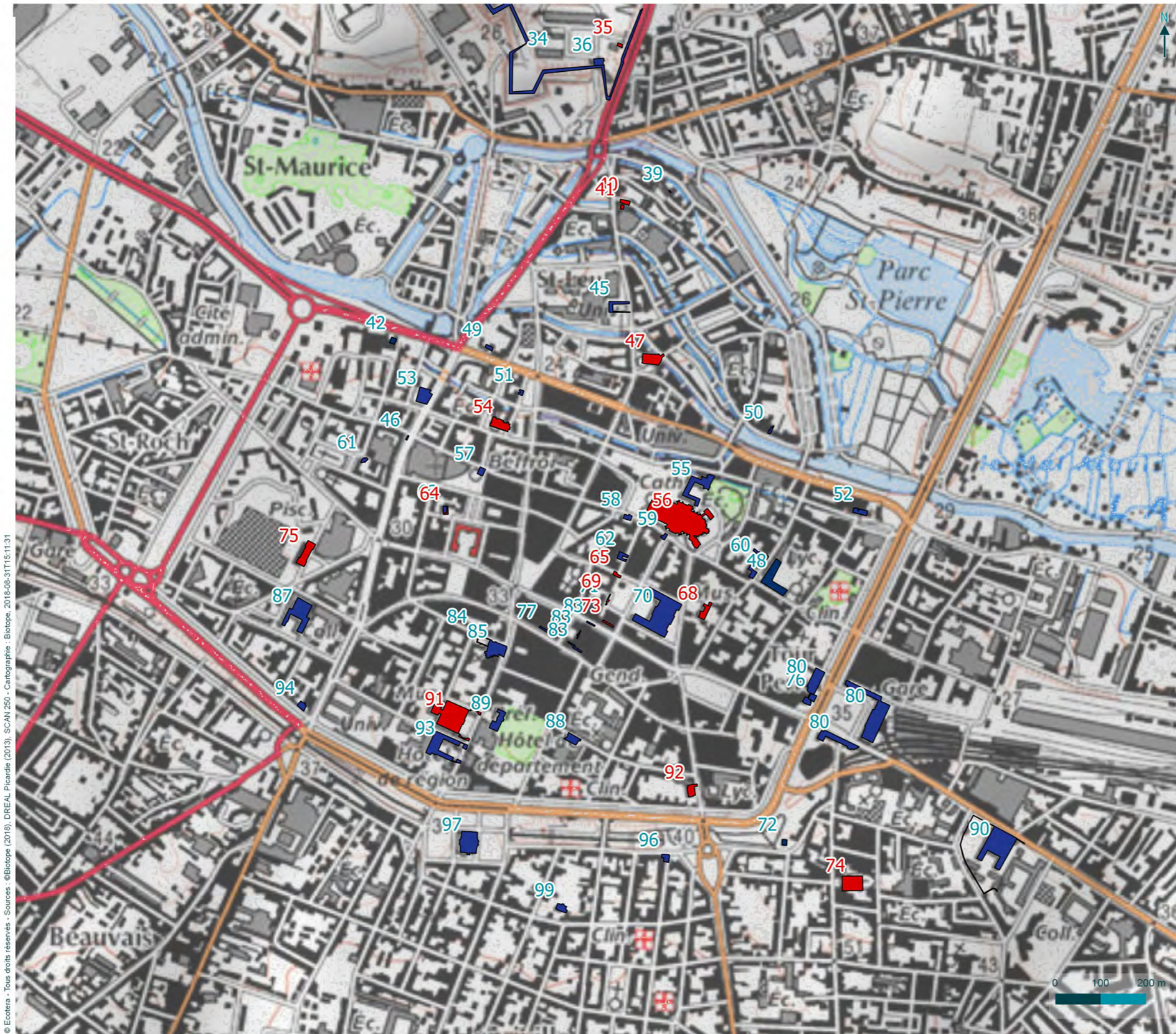
Monuments historiques dans le centre-ville d'Amiens

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

Monuments historiques

- Classé
- Inscrit



© Ecoterra - Tous droits réservés - Sources : ©Biotopie (2016), DREAL Picardie (2013), SCAN 250 - Cartographie - Biotopie, 2016-08-31T15:11:31



B 22 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET DE VIGILANCE

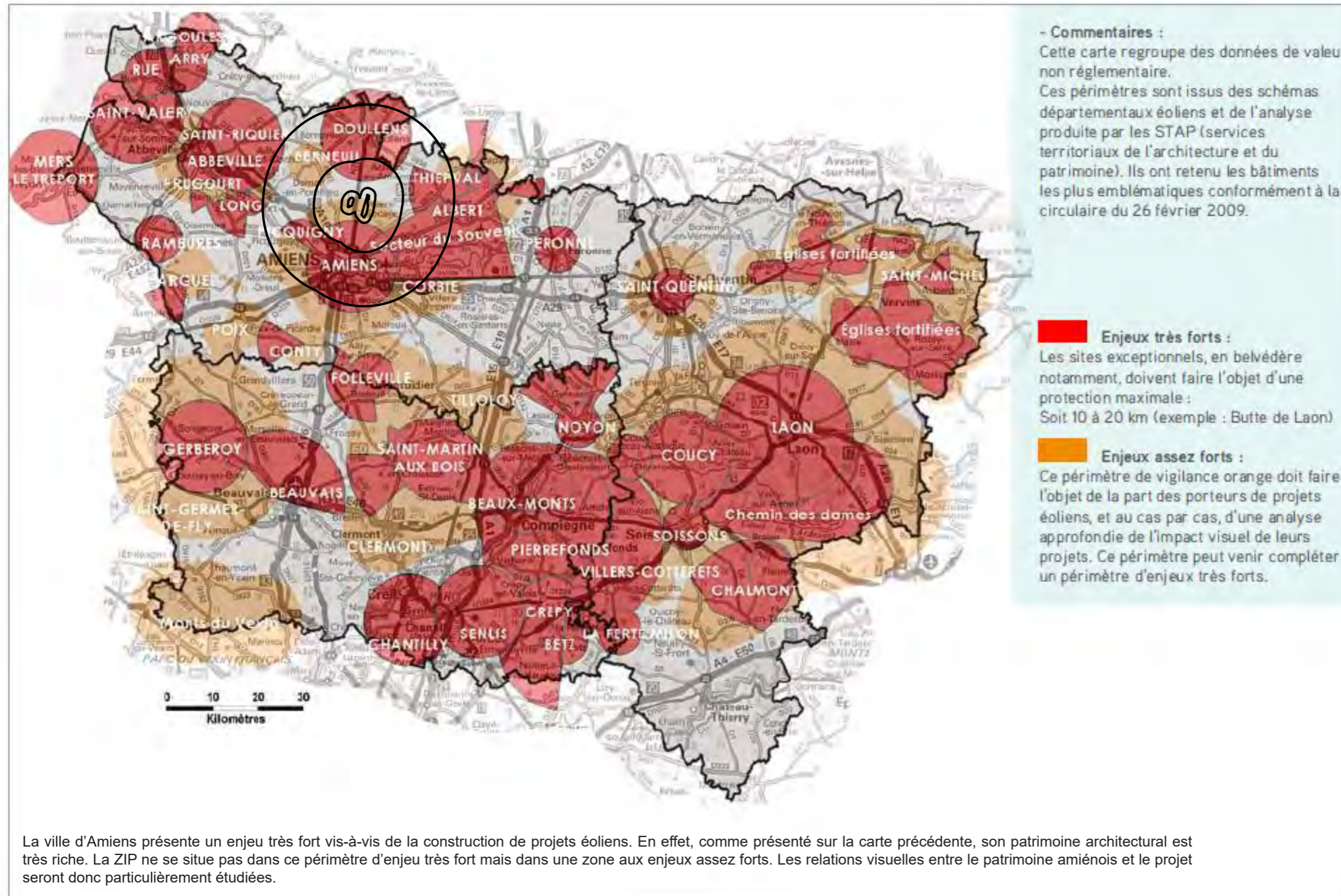


Tableau 2. Inventaire des Monuments historiques de l'aire d'étude du projet éolien (l'éloignement indique la distance approximative minimale entre le monument historique considéré et le site du projet)

numéro	IMMEUBLE	COMMUNE	DEPARTEMENT	PROTECTION	ZVI	environnement immédiat	Aire d'étude	distance minimale à la ZIP (km)	sensibilité
Aire d'étude immédiate									
1	Eglise Saint-Antoine	MONTONVILLERS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	rapprochée	1,3	forte
Aire d'étude rapprochée									
2	Moulin de Belcan	NAOURS	SOMME	Inscrit	oui (limite)	boisé	rapprochée	2,1	faible
3	Moulin à vent dit "Westmolen"	NAOURS	SOMME	Inscrit	oui (limite)	boisé	rapprochée	2,1	faible
4	Chapelle Notre-Dame o Pie	PIERREGOT	SOMME	Inscrit	oui	ouvert	rapprochée	2,2	forte
5	Château de Flesselles	FLESSELLES	SOMME	Inscrit	oui	bâti	rapprochée	2,2	modérée
6	Domaine du château	BERTANGLES	SOMME	Classé	oui	ouvert et boisé	rapprochée	3,3	modérée
7	Pigeonnier	BERTANGLES	SOMME	Classé	oui	boisé	rapprochée	3,3	très faible
8	Manège et puits	BERTANGLES	SOMME	Classé	oui	boisé	rapprochée	3,3	très faible
9	Ferme du château	BERTANGLES	SOMME	Inscrit	oui	boisé	rapprochée	3,4	très faible
10	Eglise	BERTANGLES	SOMME	Inscrit	oui	boisé et bâti	rapprochée	3,4	nulle
11	Calvaire et cuve baptismale	HAVERNAS	SOMME	Classé	oui	bâti	rapprochée	4,7	nulle
12	Château d'Havernas	HAVERNAS	SOMME	Inscrit	oui	boisé	rapprochée	4,8	nulle
13	Château, communs et parc (bâtiment 1)	SAINT-GRATIEN	SOMME	Inscrit	oui	bâti	rapprochée	5,5	très faible
14	Château, communs et parc (bâtiment 2)	SAINT-GRATIEN	SOMME	Inscrit	oui	bâti	rapprochée	5,5	très faible
15	Château, communs et parc (bâtiment 3)	SAINT-GRATIEN	SOMME	Inscrit	oui	bâti	rapprochée	5,5	très faible
16	Château	CANAPLES	SOMME	Inscrit	oui	boisé	rapprochée	6,8	nulle
17	Motte féodale à Toutencourt	TOUTENCOURT	SOMME	Inscrit	non	boisé	rapprochée	7,0	nulle
18	Clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste	BEAUQUESNE	SOMME	Inscrit	oui	bâti	rapprochée	7,3	faible
19	Croix dite de Jean Toutencourt	TOUTENCOURT	SOMME	Inscrit	non	bâti	rapprochée	7,5	nulle
20	Château, grille d'entrée et ferme (bat1)	RAINCHEVAL	SOMME	Inscrit	oui	arboré	rapprochée	7,9	nulle
21	Château, grille d'entrée et ferme (bat2)	RAINCHEVAL	SOMME	Inscrit	oui	bâti	rapprochée	7,9	nulle
22	Château, grille d'entrée et ferme (bat3)	RAINCHEVAL	SOMME	Inscrit	oui	bâti	rapprochée	7,9	nulle
23	Château, grille d'entrée et ferme (bat4)	RAINCHEVAL	SOMME	Inscrit	oui	bâti	rapprochée	7,9	nulle
Aire d'étude éloignée									
24	Eglise Saint-Pierre de Fieffes	FIEFFES-MONTRELET	SOMME	Classé	non	boisé	éloignée	8,2	nulle
25	Château et parc (bâtiment 1)	QUERRIEU	SOMME	Inscrit	oui	boisé	éloignée	8,5	nulle
26	Château et parc (bâtiment 2)	QUERRIEU	SOMME	Inscrit	oui	boisé	éloignée	8,5	nulle
27	Menhir "A la Pierre d'Oblicamp"	BAVELINCOURT	SOMME	Classé	oui	ouvert	éloignée	8,7	faible
28	Château de Contay	CONTAY	SOMME	inscrit	oui	boisé	rapprochée	8,9	nulle
29	Eglise Saint-Hilaire	CONTAY	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	9,1	nulle
30	Cimetière de la Madeleine	AMIENS	SOMME	Classé	non	boisé et ouvert	éloignée	9,2	nulle
31	Colonne Faidherbe	PONT-NOYELLES	SOMME	Inscrit	oui	ouvert	éloignée	9,3	modérée
32	Château d'Argoeuves	ARGOEUVES	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	9,4	nulle
33	Château, grille d'honneur du XVIII°	VADENCOURT	SOMME	Inscrit	oui	boisé	éloignée	9,7	nulle
34	Citadelle fortif. logis gouv.	AMIENS	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	9,9	nulle
35	Porte du Boulevard Montre-Ecu	AMIENS	SOMME	Classé	non	bâti	éloignée	9,9	nulle
36	Citadelle porte Royale Sud	AMIENS	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	9,9	nulle
37	Oppidum de Tirancourt	LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	SOMME	Classé	oui	ouvert	éloignée	10,0	faible
38	Manufacture Cosserat	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	arboré	éloignée	10,1	nulle
39	Fontaine St Julien	AMIENS	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	10,2	nulle
40	Moulin Passe Arrière	AMIENS	SOMME	Classé	non	bâti	éloignée	10,2	nulle
41	Moulin Passe Avant	AMIENS	SOMME	Classé	non	bâti	éloignée	10,2	nulle
42	Le château d'eau et le mur qui ferme la cour sur le port d'Aval	AMIENS	SOMME	inscrit	oui	bâti	éloignée	10,3	nulle

43	Eglise de l'anc. Abbaye St-Nicolas	BERTEAUCOURT-LES-DAMES	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	10,3	nulle
44	Anc. maison abbatiale et murs de clôture	BERTEAUCOURT-LES-DAMES	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	10,4	nulle
45	Vestibule St Jean Hel Dieu	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,4	nulle
46	Caves voutées r de Metz	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,5	nulle
47	Eglise St-Leu	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	10,5	nulle
48	Ecole du Sacré Coeur	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,5	nulle
49	Maison "cozette"	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,6	nulle
50	Maison St-Leu, 23 quai Bélu	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,6	nulle
51	17 et 19 Place au Feurre	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,7	nulle
52	Maisons Blocs, rue de la Barette	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,7	nulle
53	Ancien Couvent des Soeurs Grises	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,8	nulle
54	Eglise St germain l'Ecossais	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	10,8	nulle
55	Ancien Evêché	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,8	nulle
56	Cathédrale	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	10,9	faible
57	Beffroi	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,9	nulle
58	Anc hôtellerie de l'Angle	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,9	nulle
59	Maison, 16 r Cormont	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,9	nulle
60	Hôtel Blin de Bourdon	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,9	nulle
61	Façade avec fontaine, rue St Jacques	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	10,9	nulle
62	7 rue Porion	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,0	nulle
63	Baillage parties non Classées	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,0	nulle
64	Façade Baillage Malmaison	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	11,0	nulle
65	Caves de l'a. hôtel des 3 cailloux	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	11,0	nulle
66	Château de Marieux (bâtiment 1)	MARIEUX	SOMME	Inscrit	non	bâti et ouvert	éloignée	11,0	nulle
67	Château de Marieux (bâtiment 2)	MARIEUX	SOMME	classé	non	bâti	éloignée	11,0	nulle
68	Hôtel des Trésoriers (de Berny)	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	11,0	nulle
69	Maison du Sagittaire (façade)	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	11,1	nulle
70	Palais de Justice	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,1	nulle
71	Logis du Roi	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,1	nulle
72	façades et toitures du pavillon d'octroi	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,1	nulle
73	Façade de l'ancien Théâtre	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	11,1	nulle
74	Eglise Sainte-Anne	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	11,1	nulle
75	Ancienne Caserne Stengel	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
76	Tour Perret	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
77	Ancien Hôtel Christophle	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
78	Ensemble Architectural Perret (bâtiment 1)	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
79	Ensemble Architectural Perret (bâtiment 2)	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
80	Ensemble Architectural Perret (bâtiment 3)	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
81	Façades de l'Imprimerie Yvert (1)	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
82	Façades de l'Imprimerie Yvert (2)	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
83	Façades de l'Imprimerie Yvert (3)	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
84	Maison dite "du Sansom"	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
85	Eglise Saint-Remi	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,2	nulle
86	Maison, 43 rue Jules Ferry	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,3	nulle
87	Anc Abbaye St Jean	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,3	nulle
88	Hôtel particulier, 4 rue Vivien	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,4	nulle
89	Hôtel de la Préfecture	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,4	nulle
90	Caserne Dejean	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,4	nulle

91	Musée de Picardie	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	11,4	nulle
92	Hôtel Bouctot-Wagniez	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	11,4	nulle
93	Bibliothèque Municipale	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,5	nulle
94	Hôtel Bullot	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,5	nulle
95	Pigeonnier en pans de bois de la ferme du Château-Haut	BELLOY-SUR-SOMME	SOMME	Inscrit	oui	boisé	éloignée	11,6	nulle
96	Maison J. Verne	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,6	nulle
97	Cirque municipal	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,7	nulle
98	Couvent de la visitation Sainte-Marie à Amiens	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,7	nulle
99	Hôtel Acloque	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,8	nulle
100	Eglise St Acheul	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	11,8	nulle
101	Gisement préhist des Montières	AMIENS	SOMME	Inscrit	oui	ouvert	éloignée	11,9	très faible
102	Usine du Parquet Loutré	DAOURS	SOMME	Inscrit	non	boisé	éloignée	12,2	nulle
103	Gisement de St Acheul	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	12,3	nulle
104	Domaine du château d'En-Bas	BELLOY-SUR-SOMME	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	12,3	nulle
105	Coupe préhist St Acheul	AMIENS	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	12,4	nulle
106	Eglise Saint Pierre et son clocher	BERNEUIL	SOMME	Classé	oui	bâti et ouvert	éloignée	12,4	nulle
107	Cité-jardin dite du château Tourtier	LONGUEAU	SOMME	Inscrit	oui	arboré	éloignée	12,5	nulle
108	Cimetière britannique	LOUVENCOURT	SOMME	inscrit	oui	ouvert	éloignée	12,5	très faible
109	Restes château vidames d'Amiens	PICQUIGNY	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	12,6	très faible
110	Ancienne collégiale St-Martin	PICQUIGNY	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	12,6	nulle
111	Rotonde ferroviaire	LONGUEAU	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	13,0	nulle
112	Eglise N-D de l'Assomption	CORBIE	SOMME	Classé	non	bâti	éloignée	13,5	nulle
113	Clocher de l'église Saint-Médard	DOMART-EN-PONTHIEU	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	13,7	nulle
114	Maison dite des Templiers	DOMART-EN-PONTHIEU	SOMME	Classé	non	bâti	éloignée	13,7	nulle
115	Restes de l'ancienne Abbaye du Gard	CROUY-SAINT-PIERRE	SOMME	Inscrit	oui	arboré	éloignée	13,8	nulle
116	Salle du Commandement Unique	DOULLENS	SOMME	Classé	non	bâti	éloignée	14,1	nulle
117	Citadelle	DOULLENS	SOMME	Inscrit	non	arboré	éloignée	14,1	nulle
118	MuséeLombart	DOULLENS	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	14,2	nulle
119	Eglise	HEILLY	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	14,2	nulle
120	Château (bat1)	HEILLY	SOMME	Inscrit	non	ouvert	éloignée	14,2	nulle
121	Château (bat2)	HEILLY	SOMME	Inscrit	non	ouvert	éloignée	14,2	nulle
122	Château (bat3)	HEILLY	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	14,2	nulle
123	Chapelle funéraire Maille-Lansorme et son monument	DOULLENS	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	14,4	nulle
124	Ancien Hôtel Dieu	DOULLENS	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	14,4	nulle
125	Ancienne église Saint-Pierre	DOULLENS	SOMME	Classé	non	bâti	éloignée	14,4	nulle
126	Ancienne maison communale (beffroi)	DOULLENS	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	14,4	nulle
127	Domaine du château	FERRIERES	SOMME	Inscrit	oui	boisé	éloignée	14,7	nulle
128	Gisement préhistorique la Garenne	CAGNY	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	14,7	nulle
129	Portail de l'ancienne église St-Etienne	CORBIE	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	14,8	nulle
130	Château, pigeonnier et parc	HENENCOURT	SOMME	Classé	oui	boisé	éloignée	14,8	nulle
131	Eglise St-Pierre	CORBIE	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	14,9	nulle
132	Porte monumentale de l'ancienne abbaye	CORBIE	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	15,0	nulle
133	Usine Saint-Frères	FLIXECOURT	SOMME	Inscrit	oui	arboré	éloignée	15,2	nulle
134	Usine Saint-Frères (bâtiment 1)	FLIXECOURT	SOMME	Inscrit	oui	arboré	éloignée	15,2	nulle
135	Usine Saint-Frères (bâtiment 2)	FLIXECOURT	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	15,2	nulle
136	Usine Saint-Frères (bâtiment 3)	FLIXECOURT	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	15,2	nulle
137	Château et pigeonnier	HEDAUVILLE	SOMME	Inscrit	non	arboré	éloignée	15,4	nulle

138	Eglise St-Martin: clocher	BOURDON	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	15,5	nulle
139	Château des Saint, bâtiment 1	FLIXECOURT	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	15,7	nulle
140	Château des Saint, Bâtiment 2	FLIXECOURT	SOMME	Inscrit	oui	boisé	éloignée	15,7	nulle
141	Eglise Saint-Jean-Baptiste	FOURDRINOY	SOMME	Inscrit	oui	arboré	éloignée	16,2	nulle
142	Mémorial national australien de Villers-Bretonneux	FOUILLOY	SOMME	inscrit	oui	ouvert	éloignée	16,2	faible
143	Eglise Notre-Dame	BOVES	SOMME	Inscrit	oui	bâti et arboré	éloignée	16,4	nulle
144	Eglise Sainte-Marguerite	HANGEST-SUR-SOMME	SOMME	Classé	oui	bâti	éloignée	16,4	nulle
145	Restes du Château	BOVES	SOMME	Inscrit	oui	arboré	éloignée	16,5	nulle
146	Ancien prieuré de Moreaucourt	L'ETOILE	SOMME	Inscrit	non	arboré	éloignée	16,5	nulle
147	Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : logis abbatial	SAINT-FUSCIEN	SOMME	Inscrit	oui	arboré et bâti	éloignée	17,1	nulle
148	Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : petit pavillon du XVIII°	SAINT-FUSCIEN	SOMME	Inscrit	oui	arboré et bâti	éloignée	17,1	nulle
149	Ancienne abbaye de Saint-Fuscien : mur de clôture et sols	SAINT-FUSCIEN	SOMME	Inscrit	oui	arboré et bâti	éloignée	17,1	nulle
150	Château, pavillon, ferme, etc.	RIBEAUCOURT	SOMME	Inscrit	oui	arboré	éloignée	17,2	nulle
151	Château de Bovelles	BOVELLES	SOMME	Inscrit	oui	arboré	éloignée	17,2	nulle
152	Eglise Saint-Martin	PAS-EN-ARTOIS	PAS-DE-CALAIS	Inscrit	non	bâti	éloignée	17,3	nulle
153	Château	COUIN	PAS-DE-CALAIS	Inscrit	oui	bâti	éloignée	17,6	nulle
154	Château de Vauchelles	VAUCHELLES-LES-DOMART	SOMME	Classé	non	boisé	éloignée	17,6	nulle
155	Château et parc	FRANSU	SOMME	Inscrit	oui	boisé et bâti	éloignée	17,9	nulle
156	Oppidum dit "Camp de César"	L'ETOILE	SOMME	Classé	oui (limite)	boisé	éloignée	18,5	nulle
157	Château	HENU	PAS-DE-CALAIS	Classé	oui	bâti et arboré	éloignée	18,7	nulle
158	Portail de l'église Saint-Pierre	MAILLY-MAILLET	SOMME	Classé	oui	arboré	éloignée	18,8	nulle
159	Chapelle sépulcrale des Mailly	MAILLY-MAILLET	SOMME	Classé	oui	arboré	éloignée	18,9	nulle
160	Eglise St-Pierre (clocher)	BOUCHON	SOMME	Classé	non	bâti	éloignée	19,1	nulle
161	Eglise St-Pierre (nef et chœur)	BOUCHON	SOMME	Inscrit	non	boisé et bâti	éloignée	19,1	nulle
162	Eglise Saint-Léger	LUCHEUX	SOMME	Classé	non	arboré	éloignée	19,3	nulle
163	Beffroi	LUCHEUX	SOMME	Classé	non	bâti	éloignée	19,5	nulle
164	Eglise St-Gervais-&-St-Prottais	RIENCOURT	SOMME	Inscrit	non	bâti	éloignée	19,6	nulle
165	Vestiges Château de Lucieux	LUCHEUX	SOMME	Classé	non	arboré et bâti	éloignée	19,6	nulle
166	Château, façades et toitures	PISSY	SOMME	Inscrit	oui	bâti	éloignée	19,9	nulle
167	Domaine du château du Saulchoy	CLAIRY-SAULCHOIX	SOMME	Inscrit	oui	ouvert	éloignée	20,0	nulle

II - 4 - 4. Les secteurs sauvegardés

Il n'y a pas de secteur sauvegardé dans l'aire d'étude éloignée du projet.

II - 4 - 5. Les Sites Patrimoniaux Remarquables

Les ZPPAUP et les AVAP ont été modifiées par la Loi Patrimoine pour être requalifiées en « Site Patrimonial Remarquable ».

L'aire d'étude éloignée ne comporte pas de tels sites.

II - 4 - 6. Les sites en projet de classement

Il n'y a pas de site en projet de classement dans le périmètre d'étude.

II - 4 - 7. Le patrimoine mondial UNESCO

A noter la présence d'un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981 : **la cathédrale d'Amiens** dont les flèches peuvent être visitées et offrent une vision panoramique vers le reste du territoire.

(extrait du site de l'UNESCO dédié à la Cathédrale : <https://whc.unesco.org/fr/list/162>, consulté le 29/11/2019)

« la cathédrale Notre-Dame d'Amiens est l'une des plus grandes églises de France, et l'une des œuvres les plus achevées du style gothique du XIIIe siècle. Son plan d'une logique rigoureuse où nef et chœur s'équilibrent parfaitement de part et d'autre du transept, la beauté de son élévation intérieure à trois niveaux, l'audacieuse légèreté de sa structure qui marque une nouvelle étape vers la conquête de la lumière, la richesse de sa décoration sculptée et de ses vitraux en font un des exemples les plus remarquables de l'architecture médiévale.(...) L'unité de sa conception et de sa réalisation témoigne de façon significative des valeurs qui s'attachent à cet exemple remarquablement conservé de cathédrale gothique.

Critère (i) : La cathédrale Notre-Dame d'Amiens, élevée principalement de 1220 à 1288, est un chef-d'œuvre de l'architecture gothique pour la beauté de son élévation intérieure, son prodigieux décor sculpté et ses vitraux.

Critère (ii) : La cathédrale Notre-Dame d'Amiens a exercé une influence importante sur le développement ultérieur de l'architecture gothique. Plusieurs des solutions retenues à Amiens annoncent l'avènement du style flamboyant dans l'architecture et la sculpture monumentale.

Intégrité

La cathédrale d'Amiens a préservé à travers les siècles son expression architecturale et ses fonctions culturelles. Les attributs qui expriment sa valeur universelle exceptionnelle présentent une remarquable intégrité. Tous les éléments architecturaux clés sont inclus dans les limites du bien et sont dans un bon état.

Authenticité

La cathédrale d'Amiens possède une grande authenticité et illustre de manière significative le style gothique rayonnant qui marqua le XIIIe siècle. De nombreux épisodes évolutifs au cours des siècles qui suivirent ont marqué l'édifice sans pour autant le dénaturer.

Eléments requis en matière de protection et de gestion

La cathédrale d'Amiens est classée en totalité au titre des monuments historiques depuis 1862. Le contrôle des travaux sur le bâtiment est assuré par l'État (ministère de la Culture), qui finance et met en œuvre les travaux de conservation nécessaires.

Propriété de l'État, la cathédrale d'Amiens est gérée en partie par le Centre des monuments nationaux (établissement public sous tutelle du ministère de la Culture), par la collectivité territoriale et par le clergé. Elle est légalement affectée au culte catholique.

Un plan de gestion du bien est en cours d'élaboration. Il précisera le rôle de chacun des partenaires concernés par le bien, sa protection et sa valorisation (État, ville d'Amiens, communauté d'agglomération, clergé).

En 2007, à l'occasion de l'élaboration du plan local d'urbanisme, un périmètre de protection modifié a été institué en application du code du patrimoine. Ce périmètre de protection constitue la zone tampon du bien ».

Pour compléter la protection du bien inscrit, une zone tampon a été proposée par l'Etat (voir figure page suivante) : cette zone tampon correspond également au périmètre de protection modifié du monument historique. Cette zone tampon se compose notamment de 3 perspectives urbaines majeures mettant en scène la cathédrale. Au-delà du bien lui-même, cette zone tampon a été définie autour du bien, essentiellement pour préserver les vues en covisibilité avec la cathédrale, depuis le sud vers le nord, le long de trois axes principaux (voir carte ci-après) :

- Rue Delpech
- Rue Lemercier
- Rue St-Fuscien

Ces perspectives étant entièrement cadrées par le bâti dense du centre-ville, le risque de covisibilité avec le projet depuis ces perspectives est faible.

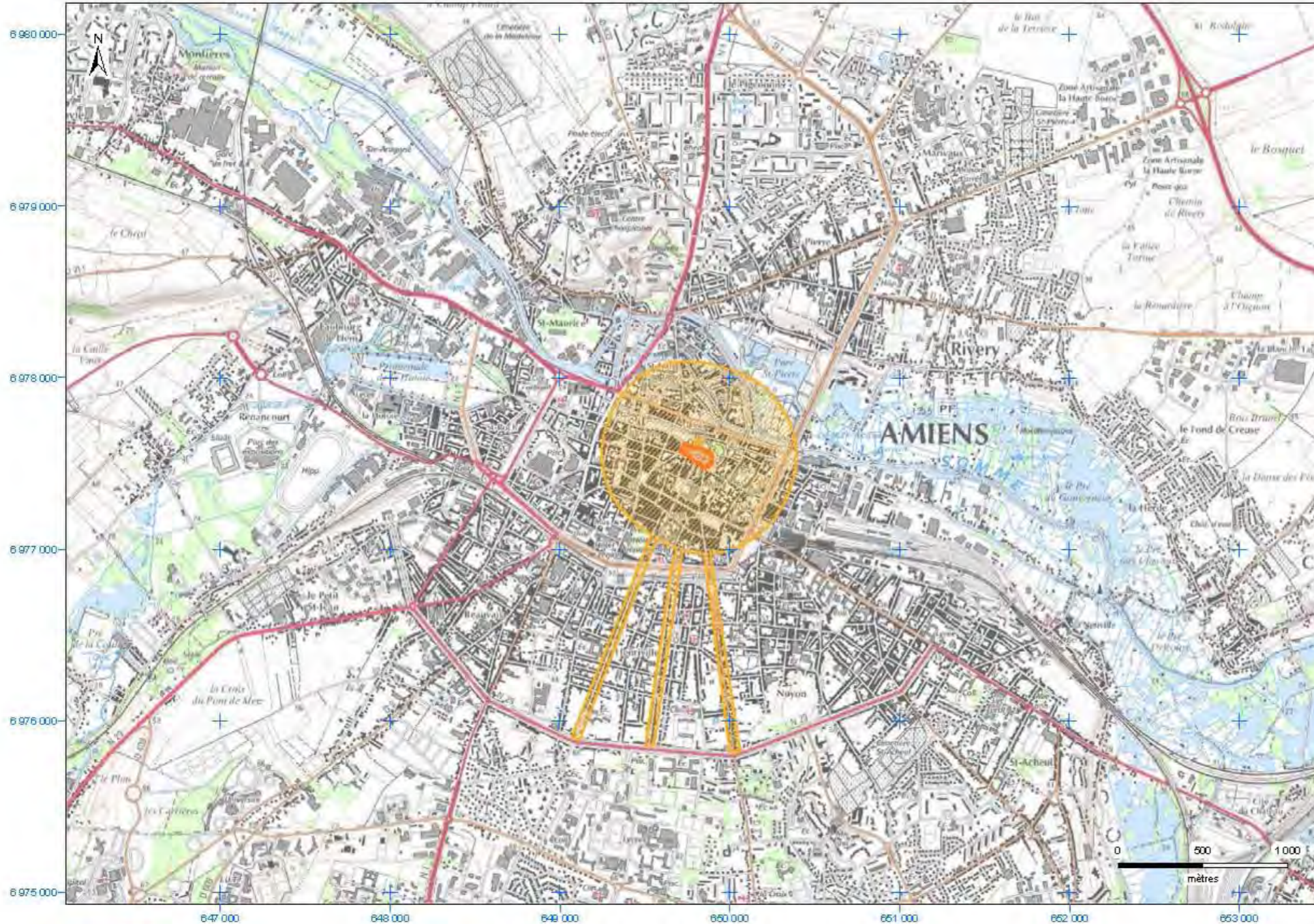
Les impacts peuvent donc être étudiés depuis la cathédrale elle-même (et notamment les flèches et la vue qu'elles permettent) et depuis ces 3 axes de vue sur la cathédrale, pour évaluer l'impact des covisibilités éventuelles.

Un projet d'inscription au patrimoine mondial des «paysages et sites de mémoire de La grande guerre» a été déposé à l'UNESCO en janvier 2017. Ce projet inclut 11 sites situés dans la Somme dont deux sont situés dans l'aire d'étude éloignée du projet. Il s'agit du mémorial australien de Villers-Bretonneux et du cimetière militaire du Commonwealth de Louvencourt. Ces deux monuments ont été traités dans l'étude des monuments historiques et feront l'objet de photomontages.

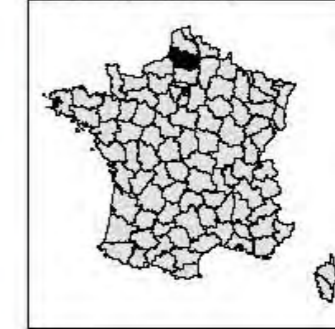
L'examen de la candidature a été repoussé à 2021.



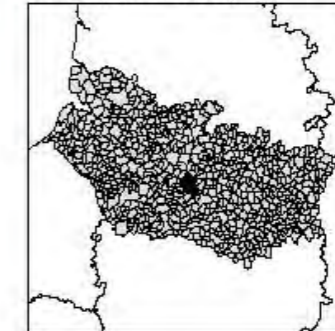
162 - Cathédrale d'Amiens : proposition d'une zone tampon



localisation du département de la Somme (n° INSEE : 80)



localisation de la commune d'Amiens (n° INSEE : 80021)



Légende (superficies en hectares)

- patrimoine mondial (1.54 ha)
- zone tampon proposée (115 ha)

Ministère de la culture et de la communication
 Direction générale des patrimoines
 182 rue Saint Honoré
 75033 Paris cedex 01
<http://www.culture.gouv.fr>

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, des transports et du logement
 Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
 Arche de la Défense - paroi Sud
 92056 La Défense cedex
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Carte réalisée dans le cadre de la mise à jour de l'Atlas des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
 Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius - UMR 5607 CNRS / Université de Bordeaux3 - janvier 2012
 Sources : SDAP 80 2010 - PLU du 11/06/2006 - MCC-DGP
 Contributions : SDAP 80 2010
 Fonds cartographiques : Soan25© ©IGN 2010 / GéoFLA© ©IGN 2010

Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert93

Figure 71. La zone tampon de la cathédrale d'Amiens (source : Unesco)

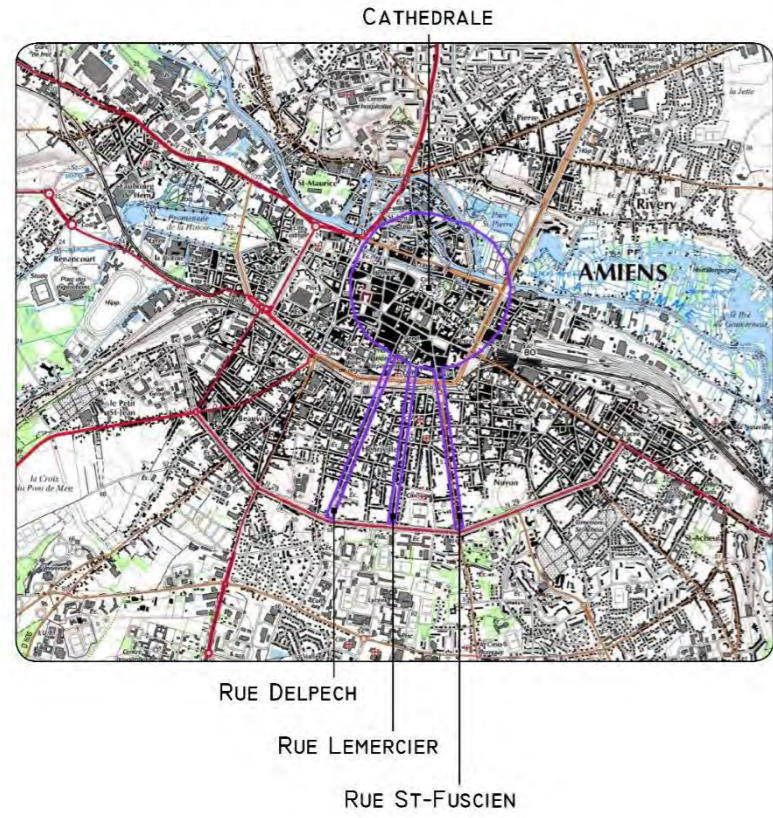


Figure 72. Axe de vue depuis les 3 rues concernées par la zone tampon de la Cathédrale d'Amiens

II - 4 - 8. Éléments du patrimoine bâti et naturel protégés au PLUI de la communauté de communes Bocage Hallue

Le PLUI de la communauté de communes Bocage Hallue répertorie et vise à protéger **281 éléments** du patrimoine bâti et naturel sur les 26 communes qui la composent. Cela représente en moyenne près de 11 éléments protégés par commune. Parmi ces éléments patrimoniaux sont intégrés les monuments historiques et les sites protégés (inscrits ou classés) du territoire déjà présentés et analysés aux chapitres précédents (II-4-2 Sites protégés et II-4-3 Monuments historiques protégés). Les autres éléments font partie du **patrimoine vernaculaire** qui peut être défini comme l'ensemble des constructions ayant eu autrefois un usage dans la vie de tous les jours. Ce « petit patrimoine » témoigne ainsi du passé et de pratiques ou de coutumes traditionnelles ou locales souvent révolues. Il présente un certain nombre de caractéristiques et de particularités suivant la région considérée. Il s'agit surtout de petits édifices fonctionnels (lavoirs, moulins, fontaines, fours à pains etc...), d'éléments de repères géographiques (croix de chemin, bornes historiques etc...) ou du patrimoine religieux (calvaires, oratoires, chapelles etc...).

L'objectif du règlement du PLUI est d'« identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. » conformément à l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme. Cette protection permet de prendre en compte des éléments du patrimoine vernaculaire tels que les calvaires, oratoires ou encore les chapelles. Ainsi, les travaux, installations et aménagements, pouvant porter atteinte à ces éléments identifiés au PLUI au titre de l'article L151-19 doivent être précédés d'une déclaration préalable, déposée auprès de la mairie (article R421-23 du Code de l'urbanisme).

Les 281 éléments protégés dans le cadre du PLUI sont répertoriés, commune par commune, dans le rapport de présentation - tome 2/3 – et sur les documents graphiques associés.

Pour chaque commune, classée par ordre alphabétique, ils sont numérotés et présentés successivement de la manière suivante :

PIER6



Identification : Moulin Arrachard. La tour qui constitue aujourd'hui le seul vestige du moulin est datable du 3e quart du 18e siècle. Cette tour de moulin est le seul vestige conservé dans l'aire d'étude des nombreux moulins à vent installés sur des éminences, comme à Fréchencourt ou Rubempré. La plupart de ces moulins, connus par des photographies du début du 20e siècle, étaient en planches. Sa construction en grès a permis à la base du moulin de Pierregot de subsister jusqu'à nos jours, bien que sa coiffe ait désormais disparu.

Éléments à protéger : tour du moulin.

Figure 73. Exemple de fiche descriptive des éléments patrimoniaux protégés du PLUI – commune de Pierregot (PIER) – élément n°6 (source : rapport de présentation - tome 2 - du PLUI page 227)

Sur les communes proches ou incluses dans l'aire d'étude immédiate, où certains éléments protégés peuvent présenter des sensibilités vis-à-vis d'un projet éolien sur la ZIP, le tableau suivant répertorie le nombre et le type d'éléments concernés.

Il rappelle aussi les pages du rapport de présentation du PLUI où sont déclinés l'inventaire et la description de ces derniers par commune.

Tableau 3. Inventaire des éléments du patrimoine bâti et naturel protégés au PLUI sur les communes proches et incluses dans l'aire d'étude immédiate

Communes	Pages	Nombre total d'éléments protégés au PLUI	Nombre d'éléments du patrimoine vernaculaire	AEI	AER	Monument historique ou site	Éléments du patrimoine vernaculaire protégés
Flesselles	177 - 182	11	10	3	7	château	Maison de maître, calvaires (4), ferme, mairie, église, cimetière et jardin d'agrément
Molliens-au-Bois	200 - 209	17	16		16	Allée de tilleuls du château	Ferme du château, château, église, chapelle et cimetière, mairie-école, ferme, calvaires (3), monument aux morts, jardin du château, entrée d'une muche, pont en pierre, stèle en pierre, croix en grès et mare
Montonvillers	212 - 215	6	5	5		Eglise	Château, presbytère, mairie-école, calvaire
Naours	216 - 224	17	15		15	Moulin à vent dit Westmolen et moulin de Belcan	Eglise Saint-Martin, calvaire (8), château, cité souterraine de Naours, ferme, jardin du château, arbre et menhir
Pierregot	224 - 227	7	6		6	Chapelle Notre-Dame-ô-Pie	Eglise de Pierregot, calvaires (3), mairie-école, Moulin Arrachard
Rainneville	242 - 245	7	7	6	1		Eglise de Rainneville, calvaires (2), presbytère, ancienne maison de régie de l'abbaye de Corbie, ancienne maison des Célestins et cimetière
Rubempré	245 - 252	13	13	1	12		Eglise de Rubempré, calvaires (5), mairie-école, maison, bureau de poste, presbytère, cimetière, monument aux morts et « Manoir »
Talmas	259 - 264	12	12	3	9		Chapelle, calvaires(4), église Saint-Aubin de Talmas, puits communal (3), statue, monuments aux morts et cimetière
Villers-Bocage	276 - 283	15	15	15			Calvaires(4), église Saint-Georges, maison, maison de maître dite château, maison bourgeoise, ancienne auberge, maison de maître du XIXème siècle, cimetière du Common Wealth, ancien cimetière, mairie-école, presbytère et oratoire avec niche
Total		105	99	33	66		

Pages : Pages du rapport de présentation du PLUI avec les fiches descriptives de chaque élément - AEI : Aire d'étude immédiate - AER : Aire d'étude rapprochée

Sur les 9 communes concernées, 105 éléments du patrimoine bâti et naturel sont protégés au PLUI. Parmi eux,

- 6 sont des monuments historiques ou des sites protégés,
- 99 sont des éléments du patrimoine vernaculaire.

Ils se répartissent pour un tiers dans l'aire d'étude immédiate (soit dans un rayon d'1,5 km autour de la ZIP) et pour les deux tiers restants dans l'aire d'étude rapprochée.

La carte suivante localise ces 105 éléments représentés par une croix rose. Elle indique clairement que la grande majorité d'entre eux se localise dans la trame bâtie des villages et **qu'aucun élément du patrimoine bâti et naturel protégé n'est présent à l'intérieur de la zone d'implantation potentielle du présent projet.**

Elle mentionne également des chemins et des éléments du patrimoine éco-paysager (haie, fossé ou talus) protégés au PLUI et situés à l'intérieur de la ZIP.

Le projet éolien n'aura pas d'incidence directe quant à la préservation même du patrimoine bâti et naturel protégé au PLUI. Une attention particulière devra, par contre, être portée à la protection des chemins et des éléments du patrimoine éco-paysagers protégés inclus dans la ZIP lors des choix d'implantation des éoliennes et des équipements annexes du projet et durant toute la phase de chantier.

Flesselles

FLES1



Identification : maison de maître. Le domaine, entouré d'un mur d'enceinte en brique, comporte un logis à étage carré et étage de comble, en brique et pierre, couvert en ardoise (toit à croupe). Ce corps de logis est flanqué de deux ailes de communs plus basses, où la pierre est moins employée (bandeau), et dont la couverture est en tuiles "pannes" traditionnelles, avec un toit à longs pans, pignon découvert. Enfin, un bâtiment de communs isolé s'élève à l'est : construit en brique, il est couvert en ardoise, avec un toit à longs pans, pignon couvert. Un jardin entoure l'édifice : pelouse devant l'élévation antérieure (côté sud), jardin arboré côté nord.




Éléments à préserver : ensemble du domaine

Figure 74. Fiche descriptive de la maison de maître – commune de Flesselles (FLES1) – élément n°1 (source : rapport de présentation - tome 2 - du PLUI page 177)

Projet éolien des Fermes de Septenville

80
Somme

Recensement des éléments paysagers et patrimoniaux protégés au PLUI de la Communauté de Communes Bocage Hallue

-  Élément du patrimoine bâti et naturel protégé
-  Chemin protégé dans la ZIP
-  Élément du patrimoine éco-paysager protégé (haie, fossé ou talus) dans la ZIP



-  Aire d'étude immédiate
-  Zone d'implantation potentielle
-  Limite communale



Source : PLUI Communauté de communes Bocage Hallue
Fond Scan25® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES, novembre 2020

0 500 1000 m



L'analyse détaillée du recensement du PLUI et les relevés de terrain ont permis de mettre en évidence les éléments du patrimoine bâti et naturel protégés potentiellement sensibles.

Ces sensibilités potentielles sont liées essentiellement à la mise en valeur de ces éléments patrimoniaux qui peut être amoindrie par la présence d'éolienne à proximité par exemple.

Elles sont évaluées en fonction de :

- la situation et le contexte paysager de l'élément (situation isolée, enclavée, cachée ou très visible...contexte bâti, boisé, agricole...),
- la taille et de l'état de conservation de l'élément,
- la distance à la ZIP,
- les vues possibles depuis l'élément protégé en direction de la ZIP,
- les covisibilités éventuelles permettant de voir à la fois l'élément et des éoliennes implantées sur la ZIP dans le même champ visuel.

Par rapport à la ZIP orientale, les éléments potentiellement exposés sont :

1. Le calvaire situé le long de la D113 au sud de Septenville à Rubempré (élément RUB12)



Figure 75. Vue de la D113 vers la ZIP. Le calvaire, peu entretenu, est caché dans un bosquet d'arbres au sud de Septenville.

2. Le calvaire situé rue de Villers-Bocage à Rubempré (élément RUB3)



Figure 76. Vue depuis la D113 à Rubempré en direction de la ZIP. Le calvaire est bien mis en valeur au carrefour.

3. Le Moulin Arrachard à Pierregot le long de la D11 (élément PIER6)



Figure 77. Vue depuis la D11 en direction de la ZIP; malgré sa hauteur, le moulin est à peine visible dans son écrin boisé.

4. Le calvaire situé rue de Pierregot à Rainneville (élément RAIN2)



Figure 78. Vue en direction de la ZIP qui se développe à gauche de la route

5. Le calvaire situé rue Notre Dame à Talmas (élément TALM4)



Figure 79. Vue en direction de la ZIP dans un environnement assez fermé visuellement

6. Le calvaire situé rue Saint Eloi à Villers-Bocage (élément VILL10)



Figure 80. Vue depuis la D113 en direction de la ZIP orientale à la sortie nord d'agglomération

Par rapport aux deux sous-secteurs de la ZIP, les éléments potentiellement exposés sont :

7. le cimetière du Common Wealth (annexe de l'ancien cimetière de Villers-Bocage) (élément VILL11)



Figure 81. Vue depuis les abords sud du cimetière britannique de Villers-Bocage en direction de la ZIP orientale

8. L'ancien cimetière de Villers-Bocage (élément VILL12)

VILL12



Identification : ancien cimetière. L'ancien cimetière de Villers-Bocage fut placé bien en dehors du village au 19e siècle. Il fut agrandi en 1897 puis en 1903. Il est aujourd'hui abandonné. Le cimetière est de plan rectangulaire, avec une annexe au sud, réservée aux soldats du Common Wealth tombés pendant la Première Guerre mondiale. Le cimetière est dominé par la chapelle funéraire de la famille Picart, construite en brique (mais dont l'élévation postérieure est refaite en parpaings). Près de cette chapelle se dresse une croix entièrement en fonte (y compris le socle), portant le cachet du serrurier amiénois Domart. Les rares tombes encore visibles dans le cimetière sont pour la plupart ruinées.

Éléments à préserver : présentation générale du site.

Figure 82. Fiche descriptive de l'ancien cimetière de Villers-Bocage offrant un environnement arboré qui l'isole de la plaine agricole et filtre les vues vers la ZIP orientale

Par rapport à la ZIP occidentale, les éléments potentiellement exposés sont :

9. Le calvaire situé rue de Naours à Flesselles (élément FLES4)



Figure 83. Vue depuis les abords du château d'eau à la sortie nord de Flesselles sur la D117 en direction de la ZIP ouest (source : Street View). Ce calvaire est davantage visible pour les usagers entrant dans Flesselles, c'est-à-dire dans l'autre sens de circulation et en tournant le dos à la ZIP.

10. Le calvaire situé sur la D113 à Flesselles (élément FLES5)



Figure 84. Vue depuis la D113 en entrant dans Flesselles et en tournant le dos à la ZIP (source : Street View). Ce calvaire n'est pratiquement pas visible dans l'autre sens de circulation en direction de la ZIP.

La carte présentée en page suivante synthétise les sensibilités potentielles du patrimoine vernaculaire recensé dans l'aire d'étude immédiate et sur les communes proches.

Suivant les choix d'implantation du projet (voir chapitre des variantes) et lors de l'analyse des incidences visuelles, des photomontages seront réalisés pour mieux évaluer les effets visuels sur le patrimoine vernaculaire concerné. Dans tous les cas, **les chemins et les éléments du patrimoine éco-paysagers protégés, inclus dans la ZIP, devront être évités et conservés dans leur intégralité.**

Projet éolien des Fermes de Septenville

80
Somme

Les éléments paysagers et patrimoniaux protégés au PLUI de la CC Bocage Hallue Synthèse des sensibilités potentielles

Patrimoine vernaculaire potentiellement sensible :

1. Le calvaire, au sud de Septenville, à Rubempré (élément RUB12)
2. Le calvaire, rue de Villers Bocage, à Rubempré (élément RUB3)
3. Le Moulin Arrachard à Pierregot (élément PIER6)
4. Le calvaire, rue de Pierregot, à Rainneville (élément RAIN2)
5. Le calvaire, rue Notre Dame, à Talmas (élément TALM4)
6. Le calvaire, rue Saint Eloi, à Villers-Bocage (élément VILL10)
7. le cimetière du Common Wealth à Villers-Bocage (élément VILL11)
8. L'ancien cimetière de Villers-Bocage (élément VILL12)
9. Le calvaire, rue de Naours, à Flesselles (élément FLES4)
10. Le calvaire, sur la D113, à Flesselles (élément FLES5)

Niveau de sensibilité :

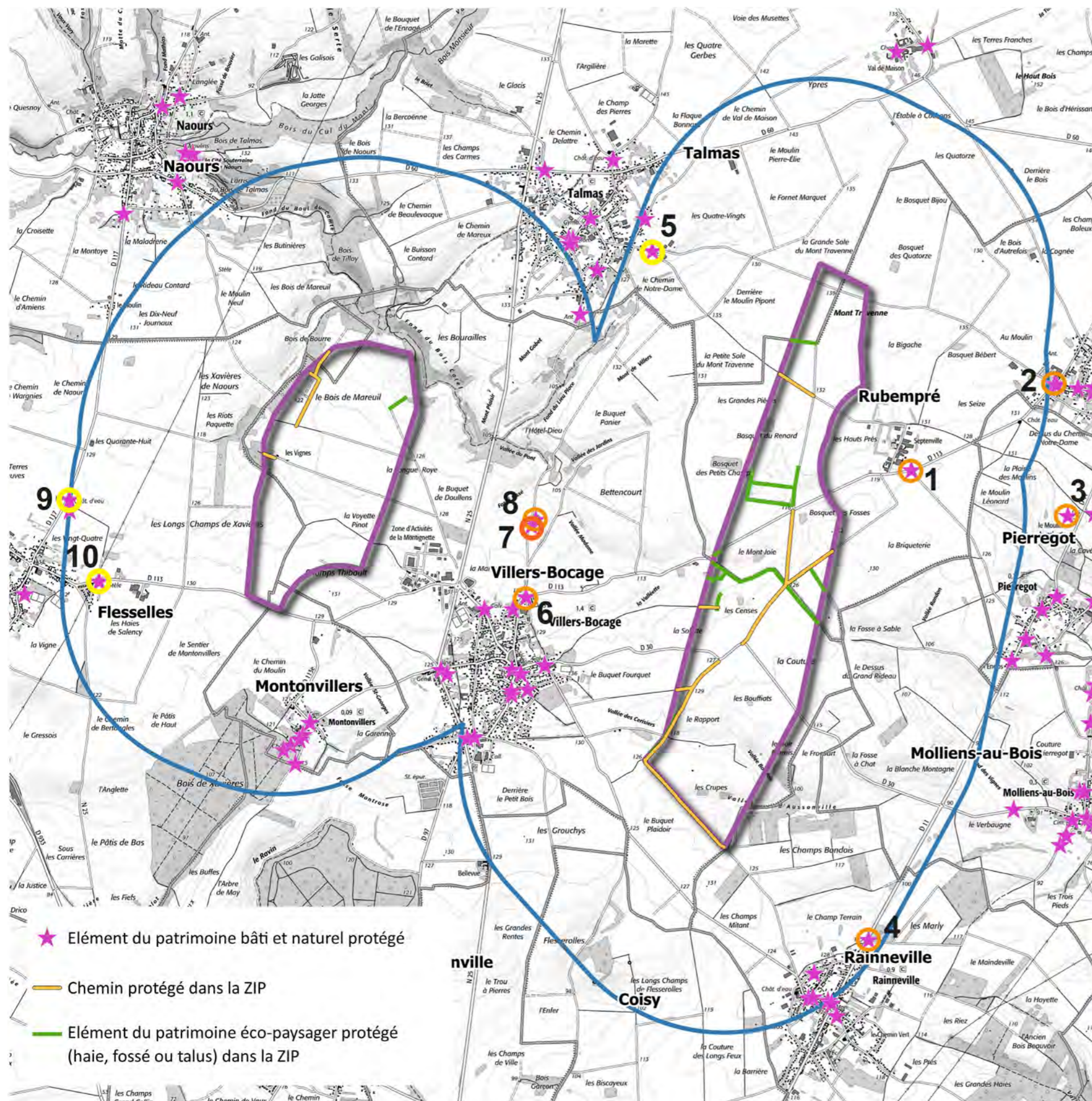
- Modéré
- Faible
- Très faible

- Aire d'étude immédiate
- Zone d'implantation potentielle
- Limite communale



Source : PLUI Communauté de communes
Bocage Hallue
Fond Scan25® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES, novembre 2020

0 500 1000 m



★ Élément du patrimoine bâti et naturel protégé

— Chemin protégé dans la ZIP

— Élément du patrimoine éco-paysager protégé
(haie, fossé ou talus) dans la ZIP

II - 4 - 9. Patrimoine d'intérêt non protégé

II - 4 - 9 - 1. Les vallées, paysages de petite échelle et les paysages emblématiques

Les paysages à petite échelle

Les vallées constituent un patrimoine non négligeable par le rythme qu'elles donnent au paysage de la Somme. Elles sont considérées par la DREAL comme des paysages présentant des enjeux vis-à-vis de l'éolien. Ainsi des enjeux très forts sont à noter dans un périmètre proche autour des boucles de la Haute Somme et des enjeux assez forts dans un périmètre relativement plus éloigné. L'extrémité sud du secteur est de la ZIP du projet des fermes de Septenville s'inscrit dans ce périmètre.

Ces paysages à échelle réduite offrent des ambiances intimes et préservées, où les vues sont vite arrêtées par les coteaux et les boisements. En effet, c'est dans ces espaces que la végétation arborée est la plus présente. Ces espaces sont contraints pour le développement de l'énergie éolienne.

Les paysages emblématiques

Que ce soit les boucles de la Somme entre Péronne et Corbie, la basse vallée de l'Ancre, la vallée de l'Hallue, les vallées sèches de Hérisart et Toutencourt, la haute vallée de l'Authie, la vallée de l'Authie et affluents en aval de Doullens, les vallées et environs de Domart-en-Ponthieu, les vallées de la Nièvre et de la Fieffe, la vallée de la Somme entre Amiens et Abbeville, la confluence de la Noye et de l'Avre, les Hortillonages (voir carte page suivante).

La ZIP secteur est se trouve très éloigné des paysages emblématiques. Le secteur ouest de la ZIP se trouve quant à lui, à proximité immédiate des paysages emblématiques des vallées de la Nièvre et de la Fieffe.

II - 4 - 9 - 2. Les centres historiques

Les guerres ayant tour à tour ravagé les centres historiques des villes, les éléments persistants sont aujourd'hui peu nombreux et se doivent d'être sauvegardés. Deux villes de l'aire d'étude éloignée présentent ainsi des centres historiques remarquables : Amiens et dans une moindre mesure Doullens. L'éloignement de ces deux villes par rapport au projet n'engendre que peu d'enjeu vis-à-vis de ce dernier.

II - 4 - 9 - 3. Les cimetières militaires et mémoriaux

Le territoire comporte plusieurs cimetières militaires, témoignages de la première guerre mondiale. Ils ne sont pas protégés mais ils constituent des lieux de mémoire régulièrement fréquentés par les personnes s'intéressant au tourisme de mémoire. L'inauguration du centre Sir John Monash de Villers-Bretonneux le 24 avril 2018 a ainsi accueilli 8000 personnes. Ces cimetières sont très géométriques et parfaitement entretenus. Certains de ces cimetières se trouvent en haut de versant de vallée, avec une vue plus ou moins lointaine vers le site du projet éolien. C'est le cas du mémorial australien de Villers-Bretonneux qui offre des vues ouvertes vers l'ouest, mais reste néanmoins à plus de 16km de la ZIP, ce qui contribue à réduire les phénomènes d'intervisibilité.

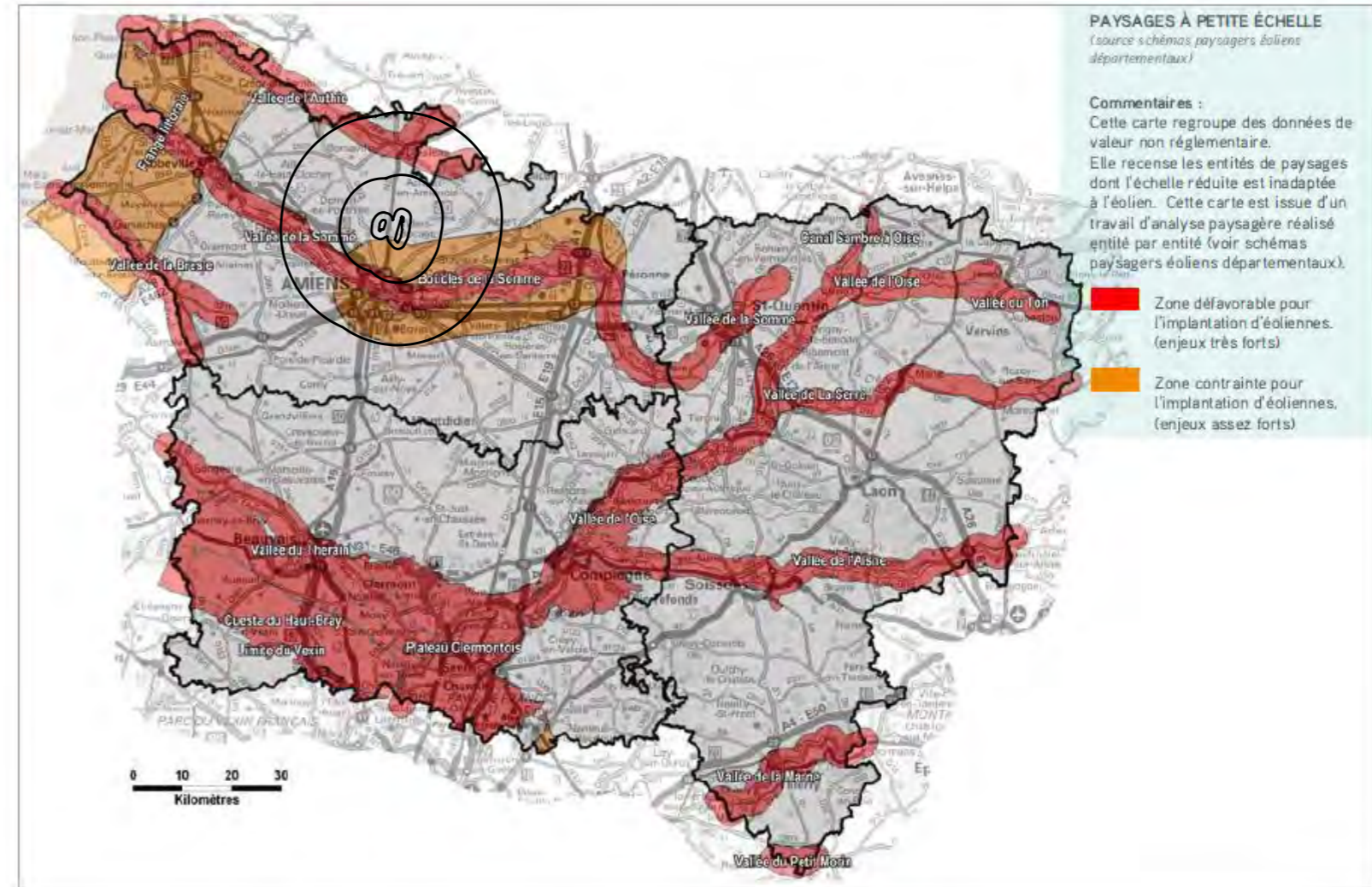







Figure 85. Paysages à petite échelle du SRE Picardie (vallées)

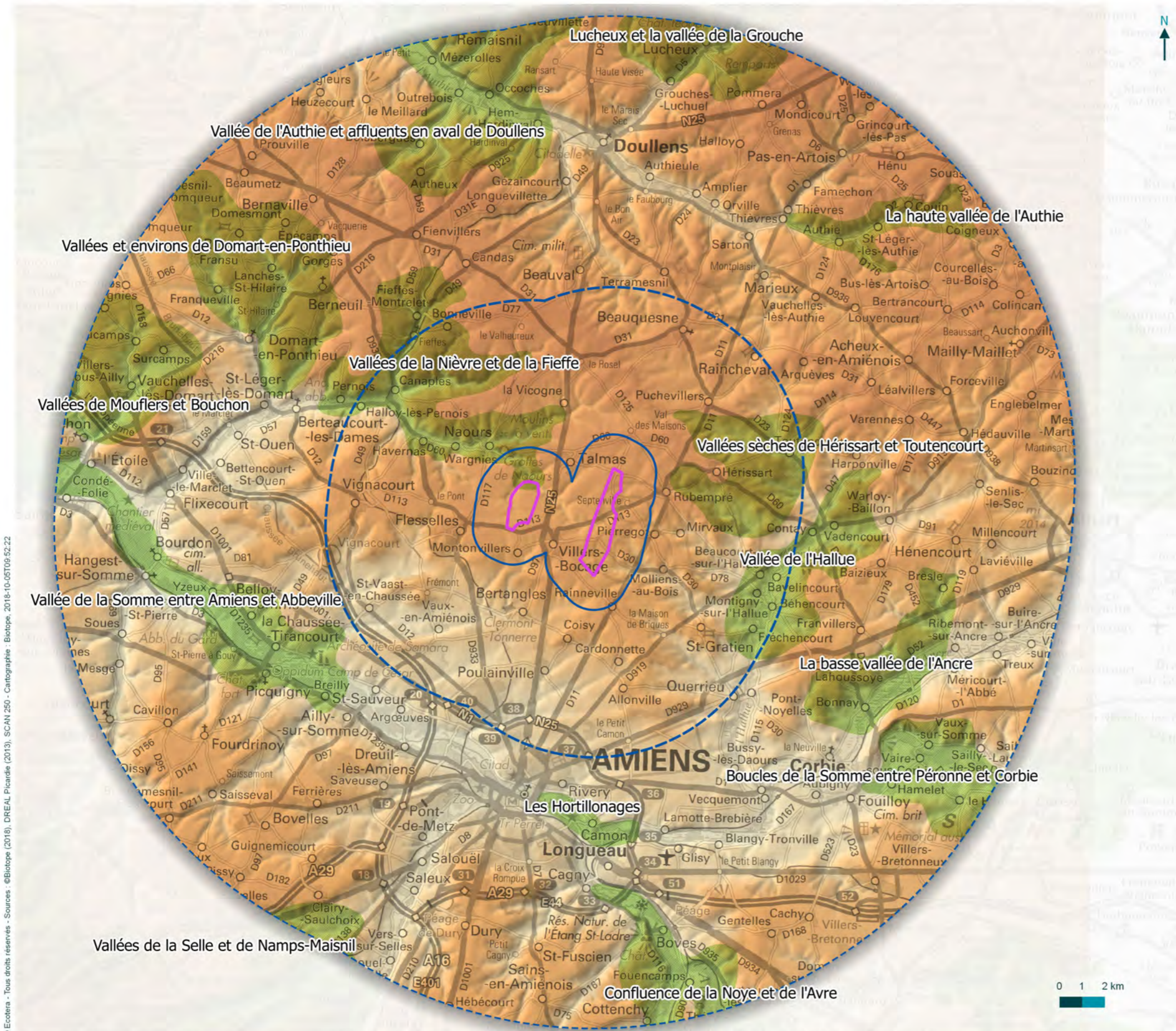
VENTS de la Plaine Picarde

Paysages emblématiques

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)

Légende

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (1,5km)
-  Aire d'étude rapprochée (8km)
-  Aire d'étude éloignée (20km)
-  Paysages emblématiques



© Ecoléra - Tous droits réservés - Sources : ©Biotopie (2016), DREAL Picardie (2013), SCAN 260 - Cartographie - Biotopie, 2016-10-05T09:52:22

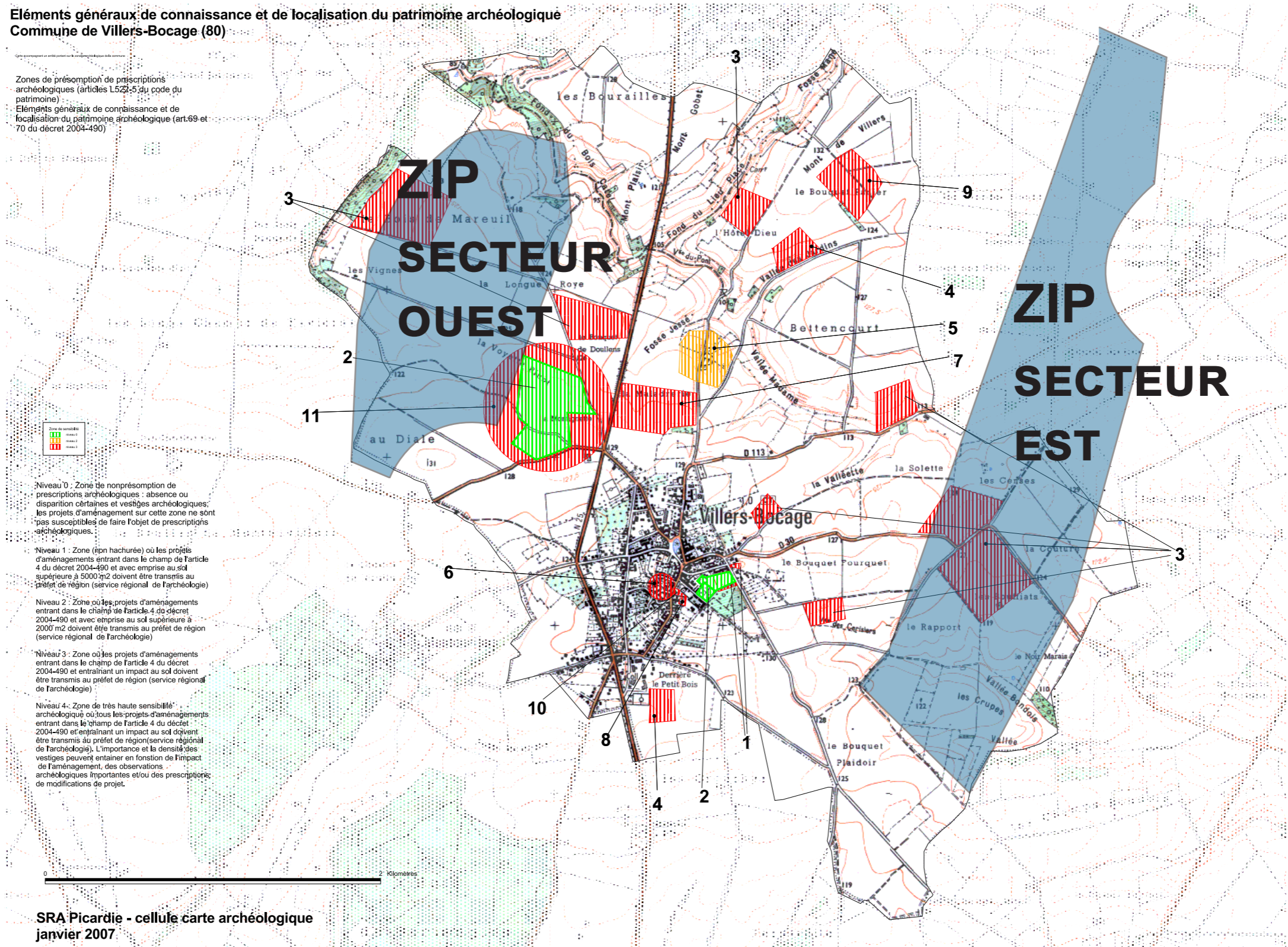


II - 4 - 10. Le patrimoine archéologique

Comme présenté précédemment il existe un patrimoine archéologique important dans la zone d'étude éloignée principalement autour de la vallée de la Somme (Oppidum, gisements préhistoriques, site de Samara, etc...). Du fait de cette richesse, il existe de nombreuses Zones de Présomption de Prescription Archéologiques. Ainsi la moitié sud de la ZIP intersecte la ZPPA de Villers-Bocage. Deux parcelles sont de niveau 3 : «Zone où les projets d'aménagement entrant dans le champ de l'article 4 du décret 2004-490 et entraînant un impact au sol doivent être transmis au préfet de région».

Eléments généraux de connaissance et de localisation du patrimoine archéologique Commune de Villers-Bocage (80)

Zones de présomption de prescriptions archéologiques (articles L522-5 du code du patrimoine)
Eléments généraux de connaissance et de localisation du patrimoine archéologique (art.69 et 70 du décret 2004-490)



II. 5. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux

II - 5 - 1. Unités paysagères

L'aire d'étude s'étend majoritairement sur le grand ensemble de l'Amiénois, qui sépare la large vallée de la Somme et le Ponthieu, Doulennais et vallée de l'Authie. Plus précisément, le projet s'inscrit sur l'unité paysagère du plateau du nord amiénois. Le relief y ondule très faiblement et le paysage est marqué par les grandes cultures. Les rares volumes végétaux sont présents sous la forme de bosquets. L'existence des bourgs est soulignée par la couronne végétale de haies et de hauts arbres, et à l'émergence du clocher de l'église.

La sensibilité paysagère générale est liée aux vastes vues qui se développent sur les plateaux, rendant tout objet vertical bien visible. L'échelle des lieux est par contre un facteur d'intégration, l'amplitude des espaces étant à la mesure d'objets tels que les éoliennes.

A une échelle plus fine, l'aire d'étude s'étend sur le plateau du nord amiénois et est limitée à l'ouest par le recul vis-à-vis de la vallée de la Nièvre et à l'est par le recul vis-à-vis de la vallée de l'Hallue. Comme les reculs sont suffisants (6,5 km du secteur oriental de la ZIP à la vallée de l'Hallue et 1,6 km du secteur occidental de la ZIP à la naissance de la vallée de la Nièvre), il n'y aura pas d'effet d'écrasement ni de surplomb à prévoir sur ces vallées. Néanmoins les covisibilités devront être évaluées. La sensibilité de la vallée de l'Hallue reste très faible; celle de la Nièvre est estimée à faible sur le parcours de la rivière et à un niveau modéré sur les vallons secs qui s'y rattachent en amont.

La sensibilité paysagère provient essentiellement de ces deux structures paysagères et de leur intérêt comme paysage emblématique.

II - 5 - 2. Spécificité de l'aire rapprochée

La ZIP s'appuie sur des lignes de force anthropique du paysage que sont la N25 et la D11. Le plateau ondule très légèrement et l'influence des vallées de l'est de l'ouest se fait un peu ressentir grâce à la naissance de vallées sèches.

La ZIP est principalement perçue, à cette échelle par les villages et hameaux environnants de Talmas, Villers-Bocage, Septenville, Pierregot, Rainneville, Rubempré, Flesselles, Montonvillers et Naours.

II - 5 - 3. Occupation humaine

Les axes de communication

Un des enjeux importants concerne les axes de communication, nombreux, qui rayonnent depuis la ville d'Amiens. Ils offrent des vues dynamiques à travers le territoire. Les axes présentant une sensibilité forte sont : la nationale 25 au droit du projet et la départementale 113 traversant la zone d'implantation potentielle. Les portions plus lointaines de la N25 présentent une sensibilité modérée du fait de la taille apparente des éoliennes diminuant.

La départementale 11 à l'est de la ZIP présente également une sensibilité modérée.

Enfin de par sa fréquentation la « rocade » au nord d'Amiens présente une sensibilité faible au même titre que le début de la D929 ou que la D31 au nord du projet. L'autoroute 26 présente une sensibilité faible vis-à-vis du projet et l'A16 une sensibilité nulle.

L'habitat

Amiens, la principale ville de l'aire d'étude présente un bâti dense. Les habitations au cœur de ce bâti ne pourront

subir les effets du projet au vu de l'éloignement, néanmoins les perceptions depuis les franges présentent une sensibilité très faible.

Le projet est, par ailleurs, situé sur un territoire relativement peu peuplé, très rural, les bourgs sont souvent sans lien visuel avec la ZIP car situés dans des vallons, dans des secteurs de semi-bocage ou encore entourés d'une ceinture arborée (pour les villages-bosquets des secteurs ouverts de grandes cultures).

Pour les villages proches, dans l'aire d'étude immédiate, la sensibilité principale concerne les vues à la sortie des bourgs. C'est le cas pour les habitations de Villers-Bocage, Talmas et Rainneville (sensibilité modérée), et le hameau de Septenville (sensibilité forte), pour Montonvillers (sensibilité modérée), pour Flesselles (sensibilité faible) ainsi que pour Rubempré (sensibilité faible).

Des villages situés en dehors de l'aire d'étude immédiate présentent une sensibilité très faible. C'est le cas de Beauquesne et de Bertangles. D'autres, comme Hérisart et Coisy, revêtent une sensibilité faible depuis leurs lisières urbanisées orientées vers la ZIP. Enfin, Molliens-au-Bois montre une sensibilité faible à modérée depuis l'habitat de sa lisière ouest et de la sortie ouest d'agglomération (D30).

Les 7 lieux d'habitations proches seront marqués par la présence du projet même si un recul relativement important existe (bien supérieur aux 500 m réglementaires, à l'exception de Septenville, situé à 500m de la ZIP Est et la frange Ouest de Villers Bocage, situé à 500 m de la ZIP Ouest).

II - 5 - 4. Patrimoine protégé

Un monument est situé dans l'aire d'étude immédiate, l'église Saint-Antoine de Montonvillers. Elle présente une sensibilité forte vis-à-vis du projet, notamment vis-à-vis de la ZIP secteur ouest.

La plupart des monuments historiques sont situés dans des vallées ou des cœurs de ville ou villages. Le relief, les boisements des versants masquent généralement les monuments depuis l'extérieur. Dans les secteurs dégagés, la présence des bourgs est souvent marquée par leur imposante silhouette arborée, on les nomme village-bosquets. On y voit alors pointer le clocher de l'église plus ou moins distinctement selon les cas.

Dans l'aire rapprochée, les monuments suivants présentent une sensibilité vis-à-vis du projet : Le moulin de Belcan et le moulin à vent dit Westmolen à Naours (sensibilité faible), la chapelle Notre-Dame Ô Pie à Pierregot (sensibilité forte), le château de Flesselles (sensibilité modérée), le domaine du château à Bertangles (sensibilité modérée), le pigeonnier, le manège et puits, et la Ferme du château à Bertangles (sensibilité très faible), les trois bâtiments inscrits du Château, le parc et les communs à Saint-Gratien (sensibilité très faible), le clocher de l'église Saint Jean-Baptiste à Beauquesne (sensibilité faible).

Dans l'aire d'étude éloignée, 6 monuments présentent des sensibilités vis-à-vis du projet : le menhir «A la pierre d'Oblicamp» à Bavelincourt (sensibilité faible), la colonne Faidherbe à Pont-Noyelles (sensibilité modérée), l'Oppidum de Tirancourt à la Chaussée-Tirancourt (sensibilité faible), la cathédrale d'Amiens (sensibilité faible), le Gisement préhistorique des Montières à Amiens (sensibilité très faible voire nul), le mémorial australien de Villers-Bretonneux (sensibilité faible).

Concernant les sites classés et inscrits peu d'enjeu sont relevés du fait de l'éloignement de la plupart des sites. Cependant, une sensibilité modérée est à prévoir pour l'allée de tilleuls du château de Molliens-au-bois, ainsi que des sensibilités faibles pour le tilleul «arbre de la croix» à Saint-Léger-les-Domart ainsi que pour les abords du château et de l'église à Picquigny. Enfin, nouvellement classé depuis fin août 2018, les sites mémoriaux de Villers-Bretonneux et de Le Hamel présentent une sensibilité faible.

La cathédrale d'Amiens est inscrite sur la liste du patrimoine mondial UNESCO. L'accès aux tours pour le public étant possible, les vues depuis ces dernières devront être évaluées.

Le projet éolien n'aura pas d'incidence directe quant à la préservation même du patrimoine bâti et naturel protégé au PLUI. Une attention particulière devra, par contre, être portée à la protection des chemins et des éléments du patrimoine éco-paysagers protégés, inclus dans la ZIP, lors des choix d'implantation des éoliennes et des équipements annexes du projet et durant toute la phase de chantier. Globalement, les sensibilités potentielles du patrimoine vernaculaire restent faibles et ne concernent qu'une dizaine d'éléments protégés.

Les monuments historiques, très nombreux dans l'aire d'étude, présentent de nombreuses sensibilités vis-à-vis du projet. Néanmoins, ces sensibilités sont le plus souvent faibles. Il en est de même pour les sites inscrits et classés dont la plupart se trouve dans l'aire d'étude éloignée.

II - 5 - 5. Patrimoine paysager non protégé

Les ensembles paysagers emblématiques représentent un paysage particulier contrastant fortement avec les paysages de plaine agricole. Situés dans les points bas du relief : vallées et vallées sèches, ces espaces accueillent un bâti de qualité souvent caché dans la végétation. Les différents reculs avec ces espaces sont très bons et aucun effet de surplomb n'est à prévoir. Néanmoins, le dialogue entre la partie Ouest de la ZIP et la vallée de la Nièvre sera à évaluer, la vallée de la Nièvre présentant une sensibilité faible. La sensibilité par rapport à la vallée de la Haute-Somme est faible car le site du projet présente un recul suffisant.

La sensibilité du projet vis-à-vis de ces espaces est très faible Il sera faible seulement pour la relation entre la partie Ouest de la ZIP et la vallée de la Nièvre.

II - 5 - 6. Contexte éolien

Le contexte éolien est peu dense autour du projet. Le projet s'inscrit dans une zone favorable sous condition selon des axes de structuration que sont la N25 et la D11. La ZIP se situe également dans une zone d'enjeu assez fort vis-à-vis du patrimoine architectural d'Amiens.

Les intervisibilités et les effets d'encerclement seront donc peu nombreux même s'ils devront être étudiés, notamment vis-à-vis du bourg de Talmas.

Projet éolien des Fermes de Septenville

80
Somme

Synthèse des sensibilités sur l'aire d'étude éloignée

Monument historique

- Sensibilité forte
- Sensibilité modérée
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible

Site inscrit ou classé

- Sensibilité modérée
- Sensibilité faible

Habitat

- Sensibilité faible à modérée
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible

Axes de communication

- Sensibilité forte
- Sensibilité modérée
- Sensibilité très faible

Sensibilité modérée (GR 124)

Structures paysagères

- Sensibilité modérée
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible

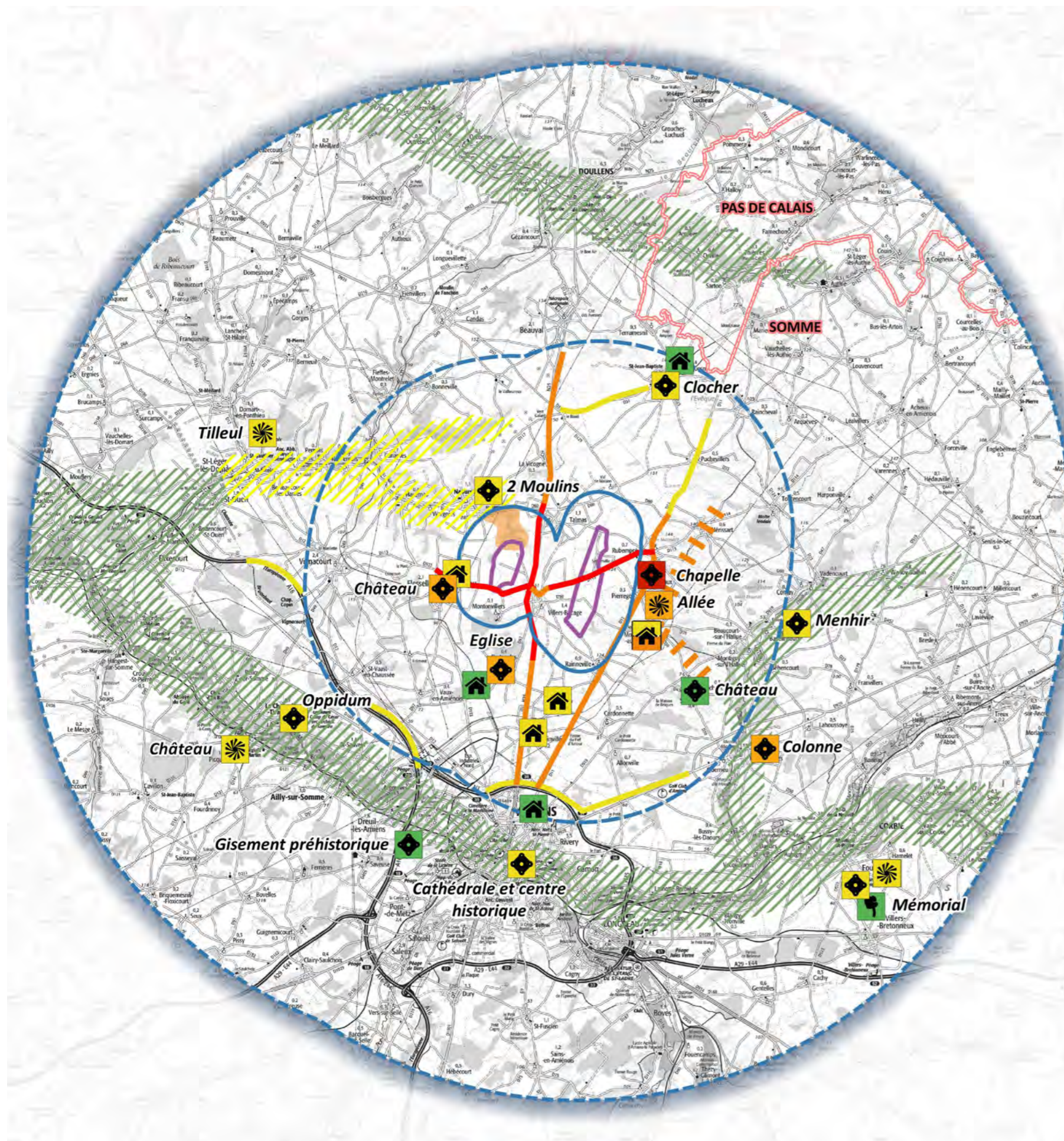
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle



Fond Scan100® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES février 2021

0 2.5 5 km







VENTS de la Plaine Picarde

Synthèse des sensibilités sur l'aire d'étude immédiate

Projet éolien sur la commune de Rubempré (80)


Légende

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (1,5km)
-  Aire d'étude rapprochée (8km)
-  Aire d'étude éloignée (20km)

Monument historique

-  sensibilité forte
-  sensibilité modérée
-  sensibilité faible


Site inscrit ou classé

-  sensibilité modérée



Habitat

-  sensibilité forte
-  sensibilité modérée
-  sensibilité faible
-  sensibilité très faible



Vues ouvertes vers le projet

-  Vues ouvertes vers le projet

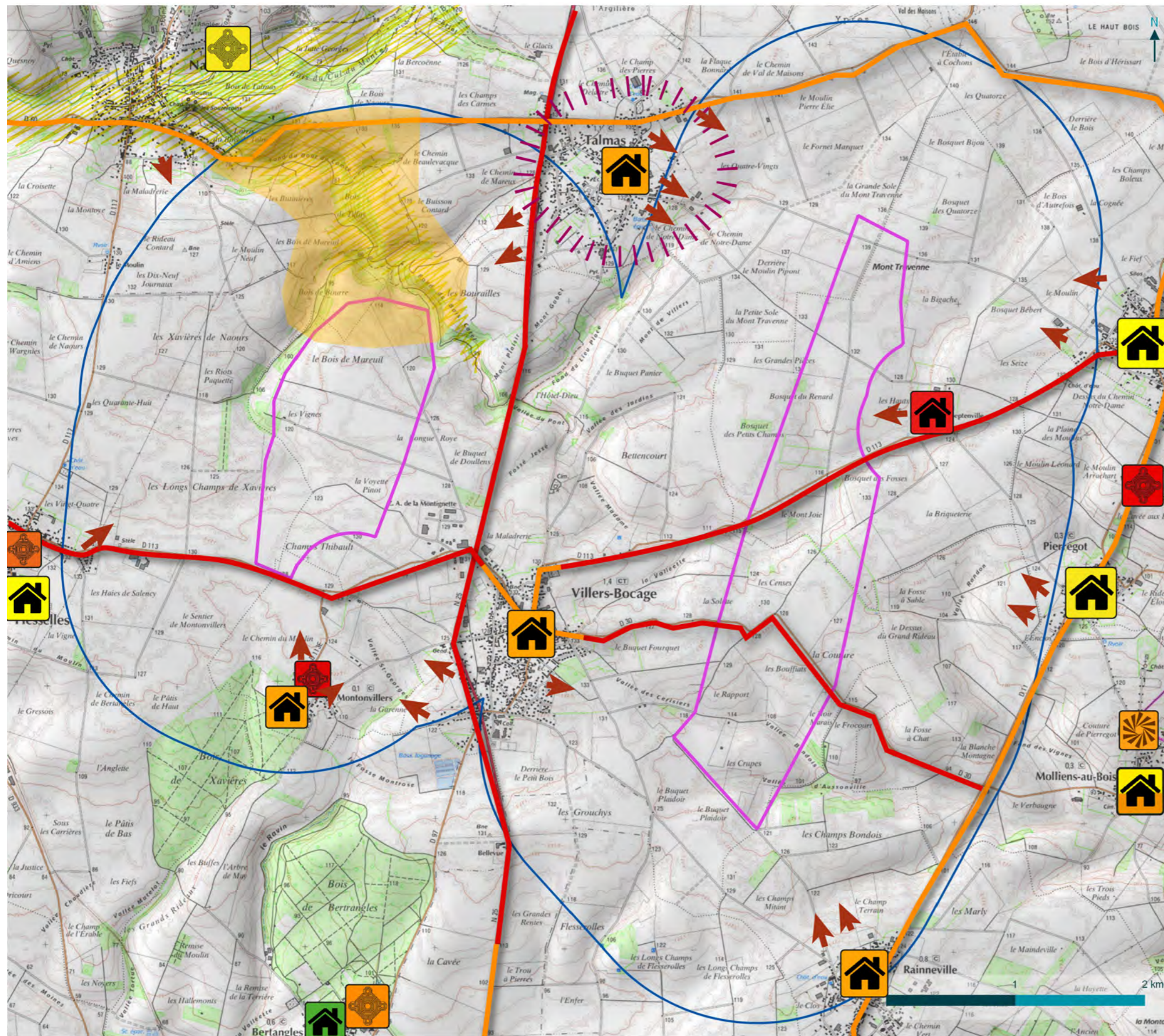
Axes de communication

-  sensibilité forte
-  sensibilité modérée

Structures paysagères

-  sensibilité faible
-  sensibilité modérée

Enjeu d'encerclement et de saturation visuelle



II. 6. Scénario de référence

II - 6 - 1. Evolution du paysage en cas de mise en oeuvre du projet

L'évolution du paysage en cas de mise en oeuvre du projet est décrite dans les parties IV Impacts du projet et V Mesures.

II - 6 - 2. Evolution probable du paysage en l'absence de mise en oeuvre du projet

Le paysage de plateau agricole ouvert animé de boisements modestes et de petites vallées dans lequel s'inscrit le projet est peu sujet à des évolutions notables à court ou moyen terme.

Toutefois, quelques tendances évolutives sont relevées.

En premier lieu, les pratiques agricoles peuvent être amenées à évoluer, en lien avec notamment avec les objectifs territoriaux de la Trame verte et bleue ou la Politique Agricole Commune qui intègre de manière croissante des enjeux environnementaux.

Les effets du changement climatique pourront également jouer un rôle dans l'évolution du paysage, principalement au travers de l'évolution des répartitions des espèces arborées.

Une autre dynamique du paysage local est liée à la densification de l'éolien, qui peut se mesurer par l'observation de quelques projets en cours de développement, notamment sur la partie ouest de l'aire d'étude éloignée. Cette dynamique est toutefois freinée par des contraintes qui restreignent les secteurs favorables.

Enfin, en moindre mesure, le développement actuellement observé de zones d'habitats en périphérie des bourgs pourrait se poursuivre, modifiant ainsi la perception des « villages-bosquets » depuis le plateau ouvert.

En l'absence de l'installation des éoliennes du parc Les Fermes de Septenville, et au regard du contexte très rural et agricole du secteur d'étude et de l'absence de projet marquant sur le territoire, le paysage local devrait peu évoluer.



III.

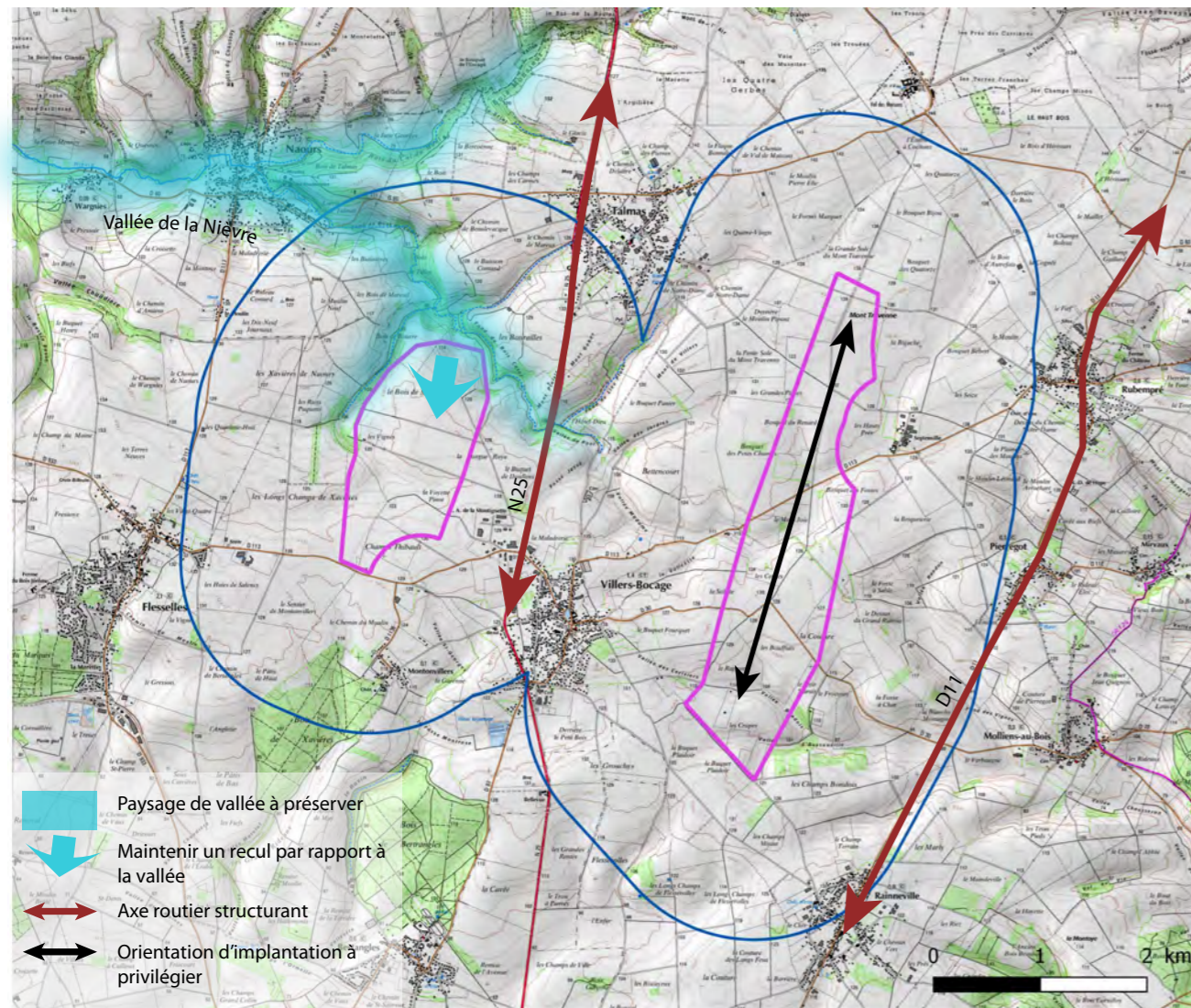
Variantes du projet

III. 1.Éléments structurants du paysage à l'échelle d'implantation

Autour du site, le paysage est structuré par sa topographie, renforcée par le passage d'infrastructures :

- > au nord de la partie ouest de la ZIP, la vallée de la Nièvre, de direction est/ouest marque le paysage. Cette vallée est rejointe par d'autres plus petites aux cours d'eau intermittents Ces vallées sont soulignées par des coteaux boisés.
- > entre les deux parties de la ZIP la route nationale 25 est un axe routier structurant du paysage immédiat.
- > à l'est de la partie est de la ZIP, dans une moindre mesure, la route départementale 11 marque également le paysage.

Aucun parc éolien ne se situe dans l'aire d'étude immédiate.

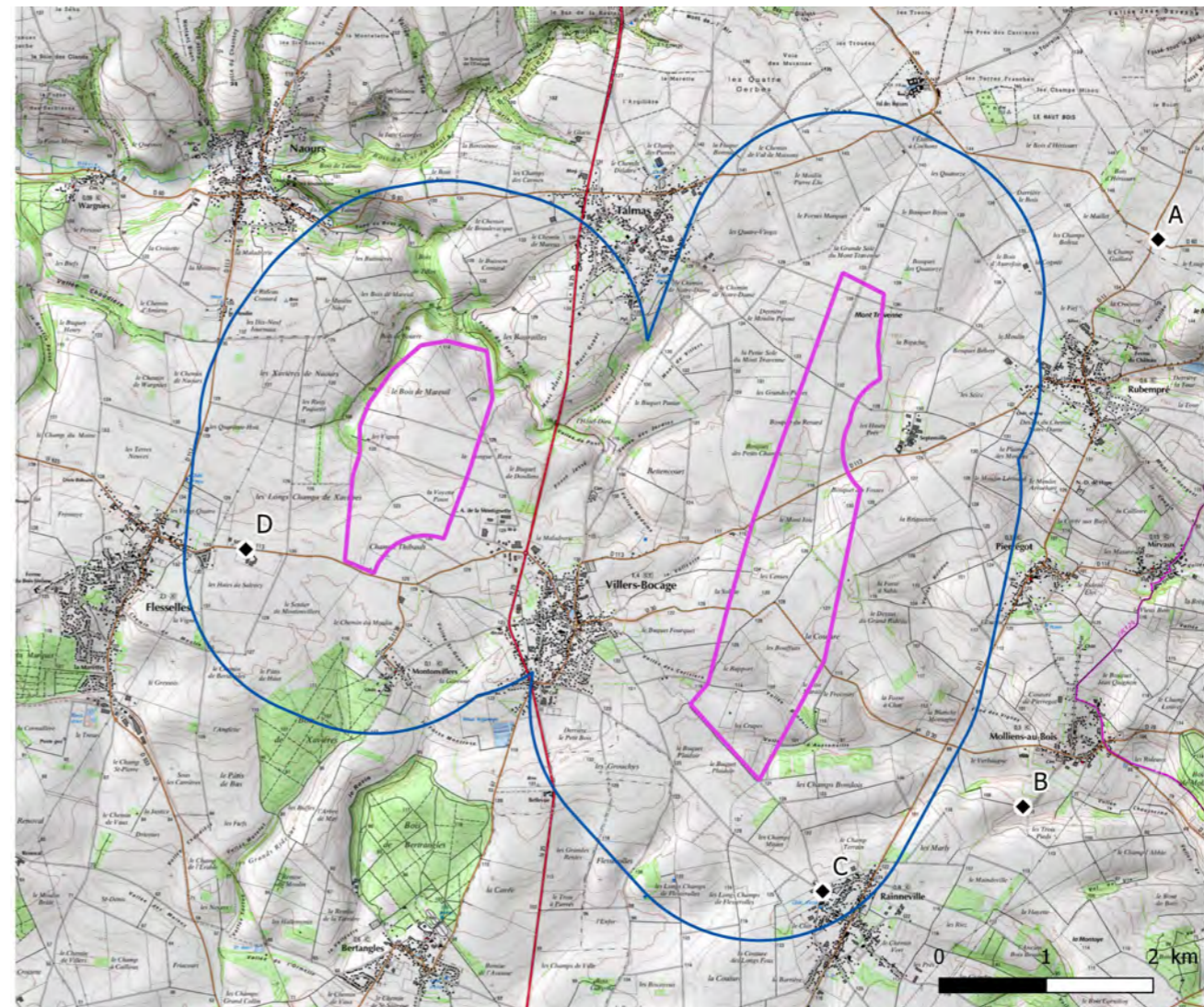


Carte 7. Éléments structurant le paysage autour du site d'implantation

III. 2.Comparaison des variantes

Les cartes en page suivante présentent et comparent les différentes variantes.

Des simulations comparatives sont présentées à la suite de ces cartes. Les lieux de prise de vue de ces photomontages sont localisés sur la carte ci-dessous.



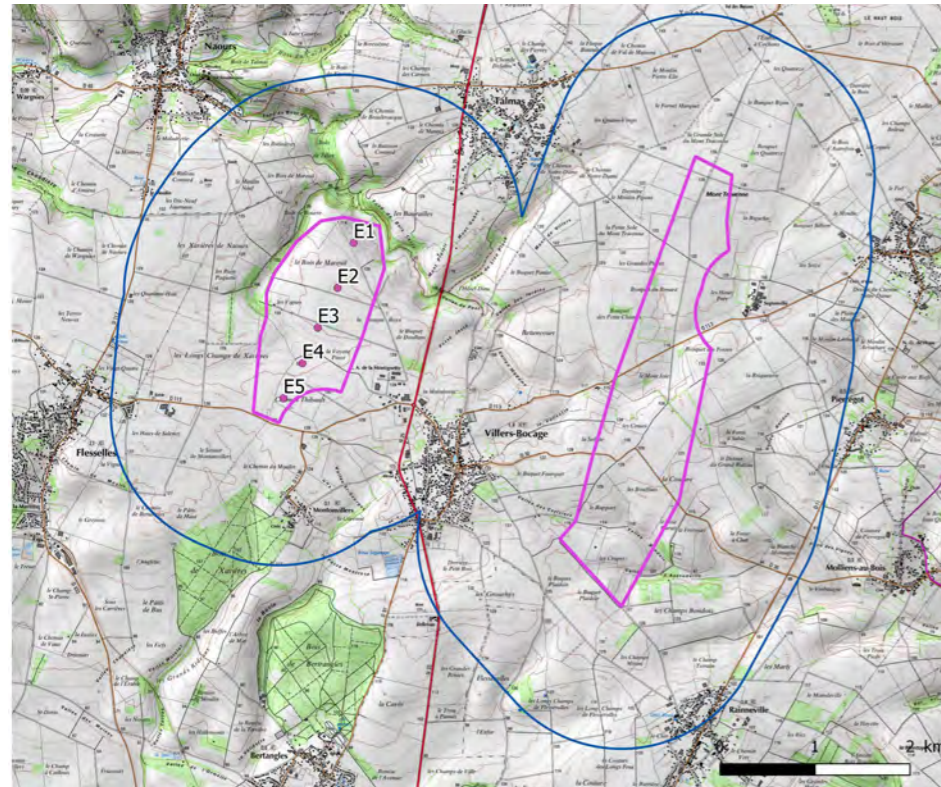
Carte 8. Localisation des points de vue utilisés pour la comparaison des variantes

Les variantes ci-dessous ont été élaborées de façon à, d'un point de vue du paysage :

- > éviter l'encerclement de Villers-Bocage (une seule des deux parties de la ZIP est investie)
- > suivre la direction générale donnée par les principaux axes structurants locaux (une ligne unique d'éoliennes globalement NordEst-SudOuest)

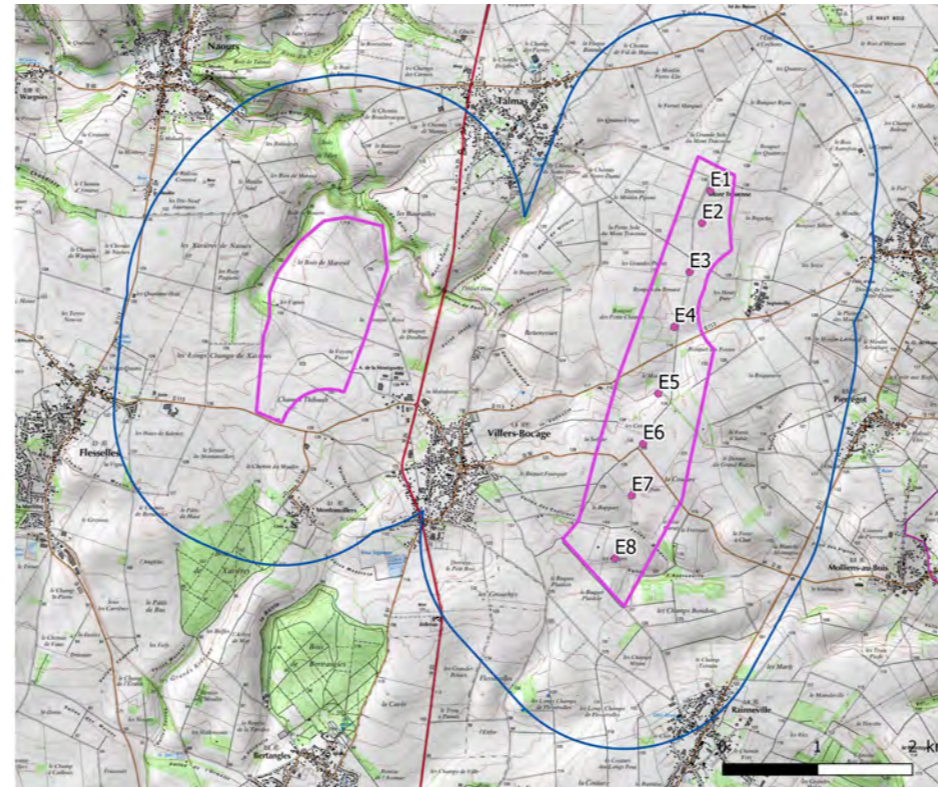
C'est pourquoi chaque variante est composée d'une seule ligne d'éoliennes orientée globalement Nord-Est/Sud-Ouest.

Variante 1



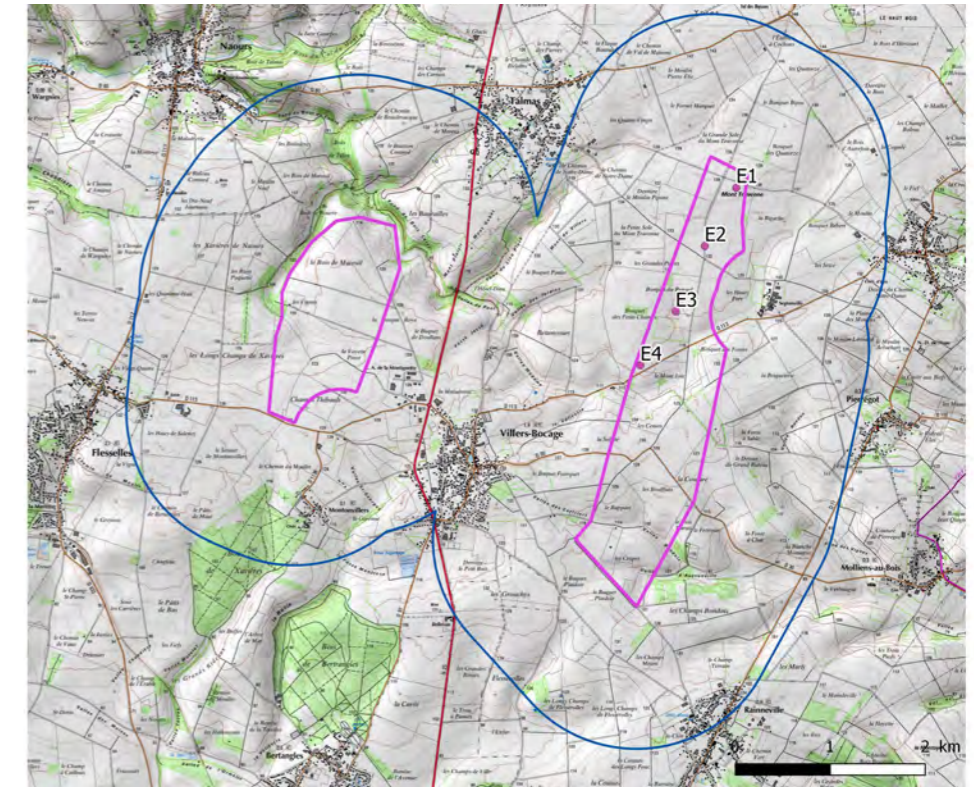
- > La variante 1 est constituée d'un alignement nord-sud dans la partie ouest de la ZIP et suit l'orientation de la N25. 5 éoliennes composent ce motif.
- > Cette variante a l'avantage d'être parallèle à la N25, ce qui permettra une bonne lisibilité depuis cet axe de communication.
- > L'alignement et les interdistances régulières permettent une bonne lisibilité du dessin depuis l'ensemble du territoire d'étude.
- > L'éolienne E1 est très proche des ambiances paysagères de vallées à préserver

Variante 2



- > La variante 2 est constituée d'un alignement de 8 éoliennes dans la partie est de la ZIP.
- > Les éoliennes sont aussi implantées de manière parallèle à la route nationale 25. La vision dynamique du parc générée depuis cet axe sera claire et lisible.
- > L'alignement permet une bonne lisibilité du dessin depuis l'ensemble du territoire d'étude. Quelques irrégularités dans les interdistances diminueront la clarté du dessin formé (notamment entre E4 et E5).
- > Le nombre important de machines rend le parc très présent visuellement dans le paysage.

Variante 3



- > La variante 3 est constituée d'un alignement de 4 éoliennes dans la partie est de la ZIP.
- > L'implantation selon l'orientation générale des axes structurants de l'aire d'étude immédiate permet une bonne lisibilité depuis ces derniers.
- > L'alignement et les interdistances régulières permettent une bonne lisibilité du dessin depuis l'ensemble du territoire d'étude.
- > Le nombre réduit d'éoliennes limite l'emprise visuelle du projet.
- > L'inclinaison de la ligne d'éoliennes est différente de celle de la variante 2 afin de s'éloigner au maximum du hameau de Septenville, tout en suivant la direction générale des axes structurants.

Tableau 4. Tableau de synthèse de comparaison des variantes

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Nombre d'éoliennes	5	8	4
Orientation générale dans le paysage (*)	Respect de l'orientation générale	Respect de l'orientation générale	Respect de l'orientation générale
Espacement des éoliennes	Régulier	Moyennement régulier	Régulier
Lisibilité des éoliennes	Bonne	Bonne	Bonne
Proximité vallée de la Nièvre	Deux éoliennes	Aucune éolienne	Aucune éolienne
Eloignement à l'habitat	598 mètres entre E5 et l'habitat isolé de Moutonvillers	710 mètres entre E3 et le hameau de Septenville	820 mètres entre E2 et le hameau de Septenville

(*) D'après les photomontages suivants, la différence d'inclinaison d'environ 14° entre la ligne d'éoliennes de la variante 2 et celle de la variante 3 n'est pas significative dans le paysage.

Photomontage comparatif A : depuis le nord de Rubempré sur la départementale 11

Ce point permet de visualiser l'environnement paysager

Variante 1 : Les éoliennes apparaissent lointainement à l'horizon et sont en partie masquées par un corps de ferme, le projet forme un alignement lisible

Variante 2 : 5 des 8 éoliennes sont bien visibles et forment un dessin lisible dans le paysage. Trois sont tronquées ou masquées par les bosquets.

Variante 3 : Les quatre éoliennes sont bien visibles dans le paysage et forment un dessin cohérent.



V1



V2



V3

Photomontage comparatif B : Depuis le sud de Molliens-au-Bois

Ce point permet de visualiser l'environnement paysager autour de la commune de Molliens.

Variante 1 : Aucune éolienne n'est visible, elles sont toutes masquées par le relief.

Variante 2 : Deux des huit éoliennes sont masquées par un petit bois. Les 6 éoliennes restantes sont bien visibles et forment un dessin cohérent dans ce paysage de grande culture.

Variante 3 : Trois des quatre éoliennes sont bien visibles dans le paysage et forment un dessin cohérent. La dernière éolienne est masquée par le bosquet d'arbres.



V1



V2



V3

Photomontages comparatif C : depuis la sortie ouest de Rainneville

Ce point de vue permet de visualiser la perception des variantes depuis le sud de la ZIP, au niveau de la sortie du bourg de Rainneville.

Variante 1 : Toutes les éoliennes sont masquées par les bâtiments et la végétation du premier plan.

Variante 2 : Les éoliennes apparaissent tronquées et/ou filtrées par l'environnement proche. L'alignement reste lisible

Variante 3 : Les quatre éoliennes sont visibles lointainement, les vues sont filtrées par l'environnement proche.



V1



V2



V3

Photomontage comparatif D : depuis la sortie est de Flesselles, sur la départementale 113

Ce point permet de visualiser l'environnement paysager depuis les axes routiers de la plaine du projet.

Variante 1 : Les cinq éoliennes sont visibles et forment un dessin régulier. Elles sont très prégnantes depuis ce point de vue.

Variante 2 : Deux des huit éoliennes sont masquées par des arbres au premier plan. Les 6 éoliennes restantes sont bien visibles à l'horizon et forment un alignement cohérent.

Variante 3 : Aucune éolienne n'est masquée et le dessin formé est très cohérent grâce à un alignement bien lisible.



V1



V2



V3

III. 3.Choix d'implantation et du type d'éolienne

Variante de moindre impact

Les trois variantes envisagées adoptent toute un dessin lisible et cohérent vis-à-vis du paysage existant et notamment par rapport aux axes de circulation structurant. Cependant, la première variante comporte une éolienne proche de la naissance de la vallée de la Nièvre qu'il est intéressant de préserver de tout effet de surplomb. La deuxième comporte un nombre important d'éoliennes et quelques interdistances irrégulières bien que le dessin soit tout à fait lisible et cohérent. Enfin, la dernière variante comporte un nombre réduit d'éoliennes dans la partie est de la ZIP (préservant ainsi la vallée de la Nièvre). Les interdistances sont très régulières et l'alignement lisible dans le paysage.

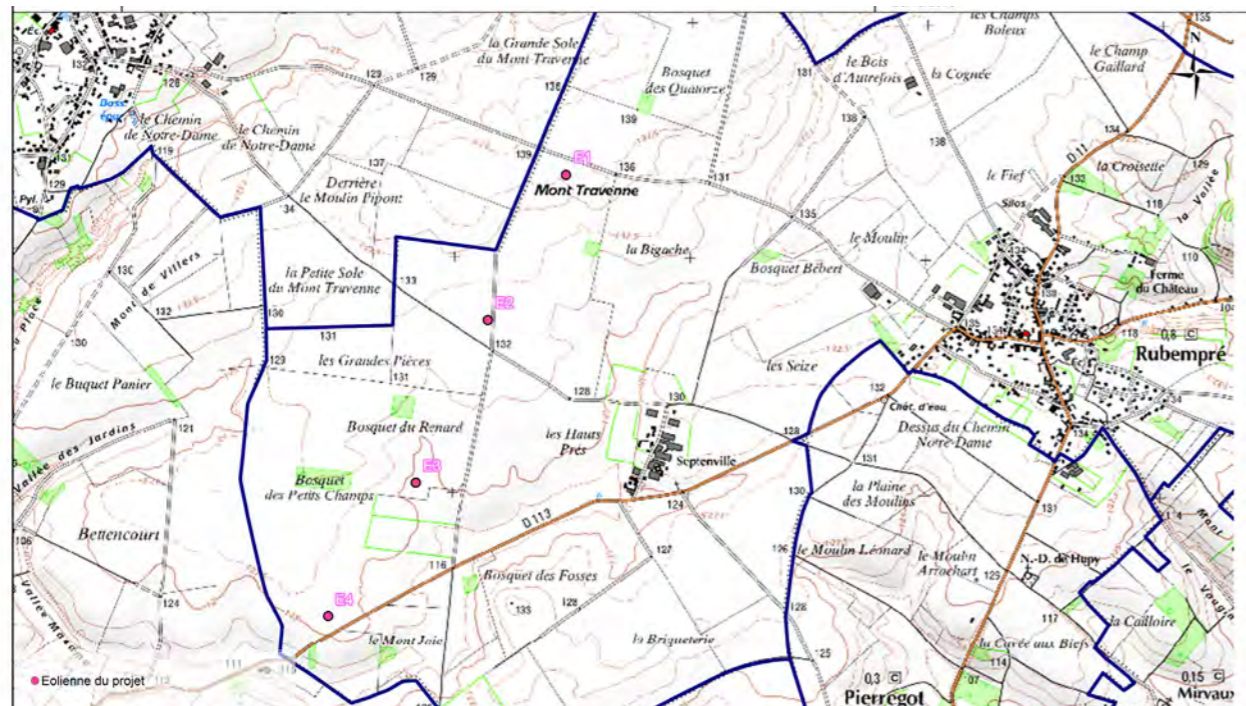
D'un point de vue paysager, la variante 3 est celle de moindre impact.

Outre les aspects paysagers, d'autres facteurs entrent en compte dans le choix de l'implantation finale du projet. Ainsi l'analyse multicritère s'appuie également sur les enjeux écologiques, acoustiques, les contraintes techniques et réglementaires...

Ainsi, par exemple, au regard des enjeux chiroptérologiques, toute la partie centrale de la ZIP présente un enjeu fort. La partie ouest de la ZIP n'a pas été retenue en raison de la proximité d'une ZNIEFF et des projets d'urbanisation de la commune de Villers-Bocage.

Présentation du projet retenu

Le projet retenu consiste en un alignement de quatre éoliennes dans la zone nord de la partie est de la ZIP. Ce



scenario est le scenario de moindre impact. Il offre un dessin lisible dans le paysage, un alignement régulier et des accès facilités.

Choix du modèle d'éolienne

«Le choix du type d'aérogénérateurs doit notamment répondre aux critères suivants : adaptation au site, meilleure valorisation possible du potentiel éolien et critères économiques (coûts d'achat et d'entretien).

D'un point de vue paysager, les machines les plus puissantes sont généralement privilégiées : en effet moins d'éoliennes sont nécessaires pour une même production, ce qui limite le mitage des territoires et renforce par ailleurs l'efficacité de la filière des énergies renouvelables.» Boralex

Le dépôt s'effectuera selon un gabarit, plusieurs modèles d'éoliennes sont donc envisagés par le développeur : la N131, la V136 et la Siemens Gamesa 132.

Modèle	Vestas V136	Siemens Gamesa SG132	Nordex N131
Hauteur totale	165	167,5	171,5
Hauteur moyeu	97	101,5	106
Diamètre rotor	136	132	131
Puissance unitaire (MW)	3,45	3,465	3,6



Figure 86. Comparaison des modèles d'éoliennes envisagées, de haut en bas : N131, G132, V136

La comparaison des trois modèles d'éoliennes montre que la différence entre chacun n'est pas significative (illustrations précédentes et page suivante).

Néanmoins, pour l'analyse des impacts paysagers (photomontages, calculs de bassin visuel), l'éolienne présentant la hauteur bout de pale la plus grande (171,5m) et le moyeu le plus haut (106m) est retenue. Il s'agit de la N131 (fabriquée par Nordex). Ce modèle, même s'il ne présente pas le diamètre de rotor le plus grand (5m plus petit que la V136), semble plus impactant au regard de la visibilité de l'éolienne (hauteur bout de pale) et de son balisage lumineux (hauteur nacelle) pouvant dépasser des obstacles visuels.

Les éoliennes utilisées dans la suite de l'étude présenteront une teinte RAL en conformité avec les préconisations de la DGAC et de l'Armée de l'Air.

Le logiciel Windpro a calculé et modelisé la perception visuelle en vue frontale et latérale des trois modèles de machines.



Figure 87. Nacelle de l'éolienne N131

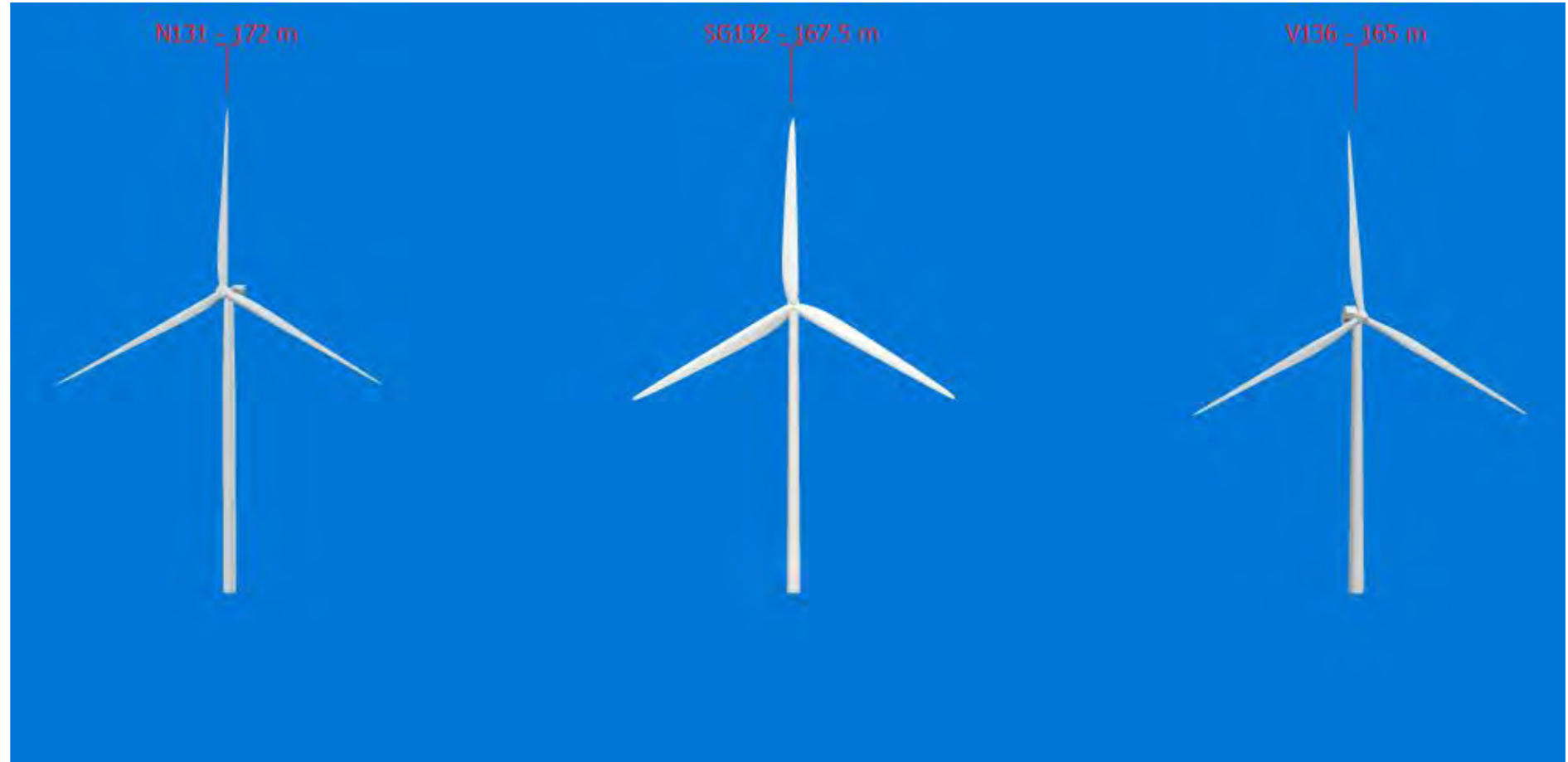
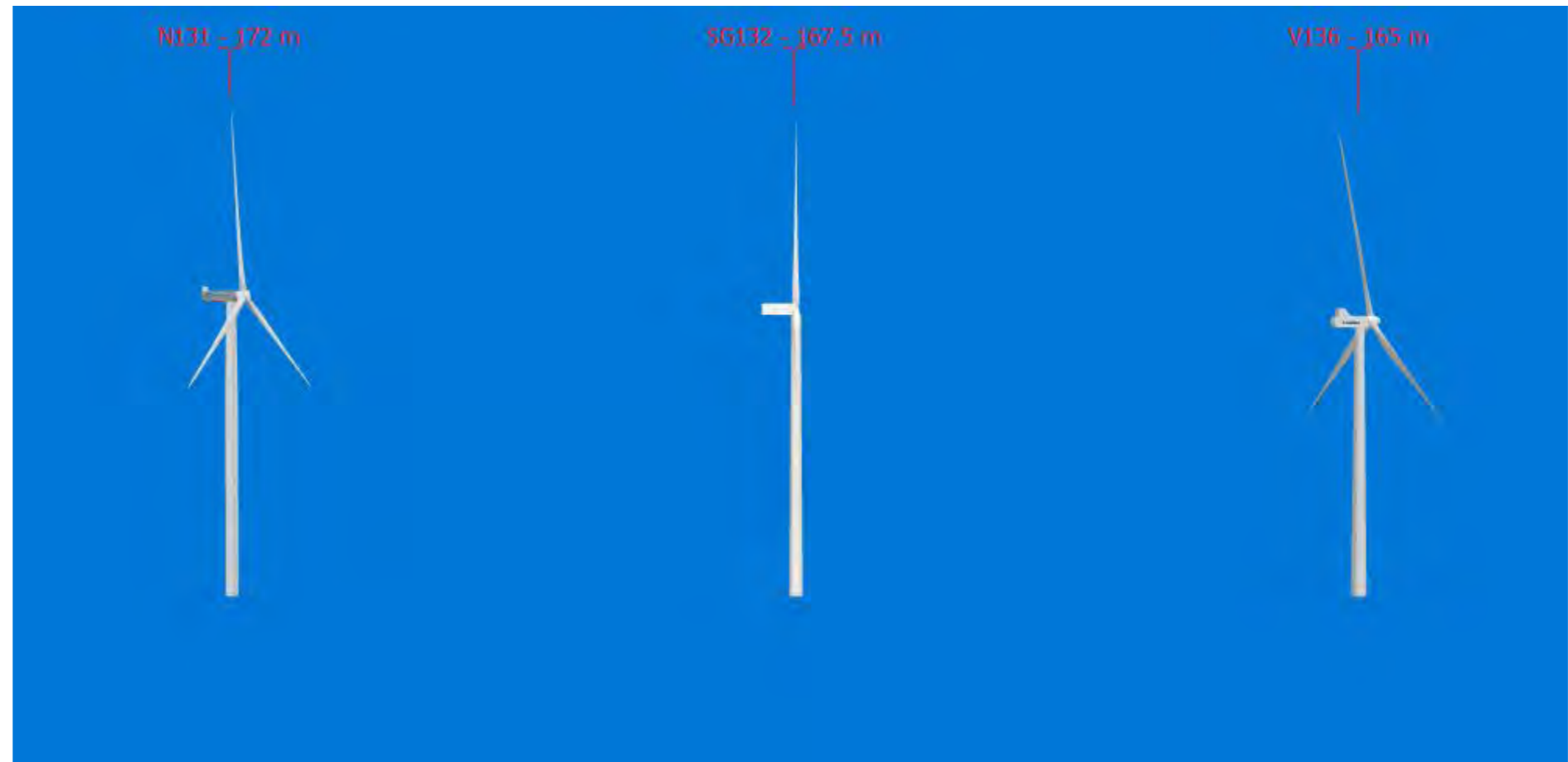


Figure 88. Vues comparatives, de face et de profil des éoliennes envisagées





IV. Impacts du projet

Les impacts seront étudiés sous deux angles : quantitatif et qualitatif. La partie quantitative permettra d'évaluer l'étendue théorique des visibilitées et en synthèse, de calibrer, en fonction des enjeux définis à l'état initial, les photomontages à réaliser.

Il faudra ensuite vérifier, par l'étude qualitative, quels seront les impacts (types de vue, perception de la densité en éoliennes, encerclement éventuel, impacts des équipements annexes, etc.) du projet. Deux outils seront pour cela utilisés : d'une part, les photomontages qui montreront, par thématique, les vues que l'on peut attendre sur le projet et d'autre part, les cartes d'encerclement, pour les villages les plus proches du projet, qui permettront d'évaluer si oui ou non, des effets liés à la densité d'éoliennes dans le secteur, sont attendus suite à l'implantation des éoliennes du projet.

IV. 1. Impacts quantitatifs

Les éléments quantitatifs des impacts visuels sont établis à partir de calculs de visibilité réalisés sous SIG (QGIS). A partir d'un Modèle Numérique de Terrain (BD Alti de l'IGN avec un pas de 75 m), le logiciel cartographie les zones qui seront soumises à la visibilité sur les éoliennes.

La carte présentée montre l'exposition théorique du territoire aux éoliennes de manière maximisée : en effet, les boisements trop petits, les haies, les masques ponctuels ne sont pas pris en compte. Or, ils peuvent masquer tout ou partie de la vue sur les éoliennes. Ainsi, certaines zones présentées comme exposées sur la carte ne le seront pas dans la réalité. De même, le logiciel ne fait pas la différence entre la vue sur 1m de l'éolienne (vue partielle) ou 171m (vue pleine), notamment en fonction de la distance. Il faut prendre cette carte comme un indicateur des tendances de visibilité sur le territoire. La connaissance fine du type de visibilité sera connue par la réalisation de photomontages dont la localisation sera effectuée sur la base des sensibilités définies à l'état initial et sur la visibilité effective théorique des éoliennes du projet.

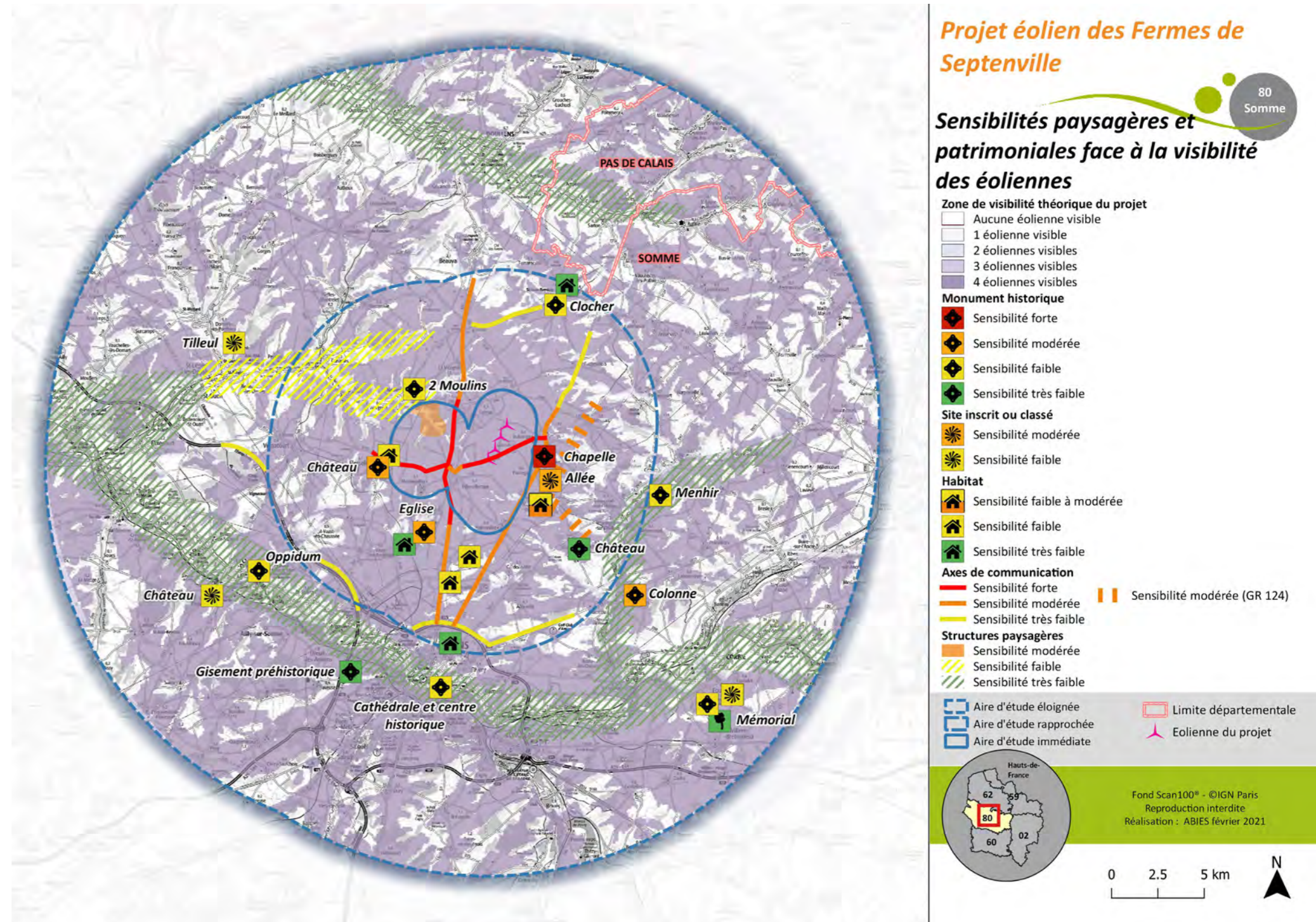
IV - 1 - 1. Impacts visuels du projet

La carte ci-contre montre les zones d'influence visuelles des éoliennes du projet et leur lien avec la carte de sensibilité définie à l'état initial.

On constate globalement qu'en périphérie de l'aire d'étude éloignée, la visibilité est faible. Que ce soit au nord (unité paysagère du Hainaut), à l'ouest (plateaux cambrésiens) ou au sud (grande plaine agricole), la topographie ondulée de ces secteurs entraîne une forte diminution des visibilitées à ces distances. Les principales visibilitées sont atténuées au cœur de l'aire d'étude, dans le paysage intermédiaire, soit 10 km environ autour des éoliennes.

Les limites du calcul (liées au MNT ou à l'occupation du sol) ne permettant pas de qualifier finement les impacts, des simulations seront donc réalisées dans les zones qui présentaient une sensibilité et qui seront soumises à visibilité théorique (visibles sur la carte par croisement des visibilitées et des sensibilités). Cela permettra de vérifier cette visibilité théorique et de visualiser l'effet de cette visibilité par rapport à la sensibilité définie.

Dans les zones définies comme sensibles et soumises à visibilité, des photomontages viendront préciser le type de visibilité. La carte de localisation de ces photomontages sera présentée en fin de partie.



Carte 12. Visibilité théorique engendrée par les éoliennes du projet comparée aux sensibilités de l'état initial

IV - 1 - 2. Impacts du projet dans le contexte éolien actuel

La carte ci-contre présente les zones théoriquement soumises à visibilité sur les éoliennes existantes, autorisées ou ayant reçu un avis de l'autorité environnementale (AE). Ces zones théoriques de visibilité ont été traduites, selon le nombre d'éoliennes théoriquement visibles, en niveau de perception de la densité éolienne. La carte montre donc les zones où la densité d'éoliennes est très fortement, modérément et faiblement perceptible.

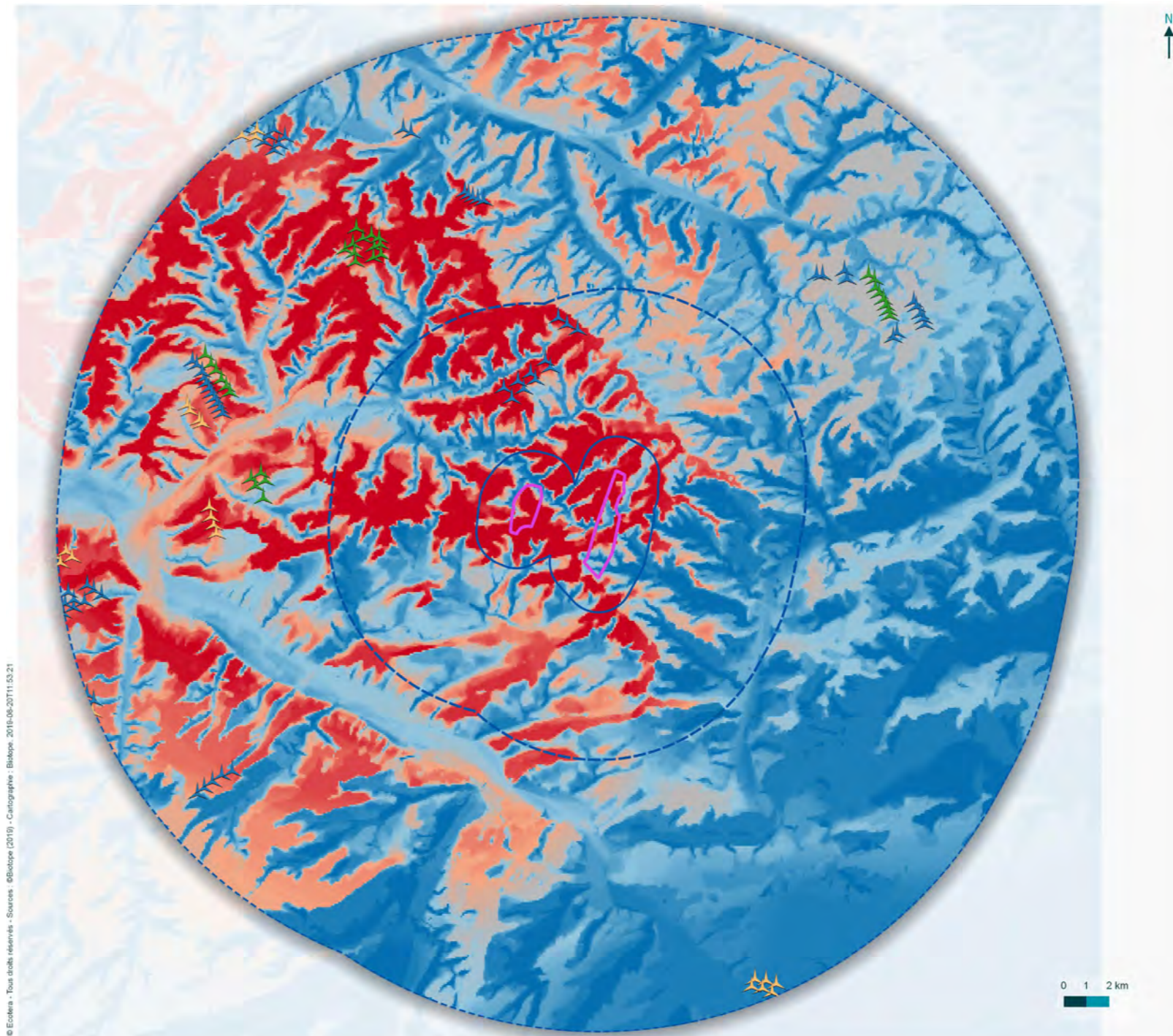
Le croisement avec la carte de visibilité des éoliennes du projet permet de connaître quelles zones actuellement non exposées à des éoliennes (existantes, autorisées ou avec avis de l'AE) le seront suite à l'installation du projet. Ce croisement permettrait de savoir si de nouvelles zones sont théoriquement impactées par le nouveau projet.

Ce calcul a été fait : les zones de visibilité théorique des éoliennes existantes, autorisées ou ayant reçu un avis de l'autorité environnementale recouvrent la quasi-totalité du territoire et les zones qui verront les éoliennes du projet sans voir des éoliennes existantes, autorisées avec avis de l'AE sont inexistantes.

En théorie, aucune nouvelle zone de l'aire d'étude ne sera donc concernée par une vue sur des éoliennes (le projet n'impacte pas de zones qui étaient jusqu'alors sans vue sur une éolienne). Sur le territoire étudié, les éoliennes du projet n'engendrent pas de «nouveaux» impacts significatifs.

Ce calcul montre, en filigrane, que la question de la densité éolienne est un enjeu important, d'une part quantitativement avec des possibilités de saturation éolienne et d'autre part qualitativement avec la nécessité d'homogénéiser les parcs entre eux pour éviter une trop grande disparité de projets.

Ce calcul théorique ne doit pas occulter la dimension qualitative des visibilité car le calcul ne prend pas en compte la distance : des zones sont placées en zone de visibilité alors qu'elles voient peut-être des éoliennes situées à plus de 15 km. On se concentrera donc sur les zones de visibilité du projet, complètement incluses dans les zones de visibilité des éoliennes existantes, autorisées ou ayant reçu un avis de l'autorité environnementale.



© Ecobeta - Tous droits réservés - Sources : Biotopie (2019) - Cartographie : Biotopie - 2019-06-20T11:53:21

Carte 13. Visibilité théorique engendrée par les éoliennes existantes, autorisées ou avec avis de l'AE (à la date du 19 décembre 2019)



IV - 1 - 3. Localisation et répartition thématique des photomontages

Les cartes précédentes permettent de choisir les lieux de prises de vue pour évaluer les impacts visuels du projet. Ces points de prise de vue sont également choisis en fonction des points de vue qui avaient été réalisés pour l'étude d'impact du projet autorisé.

Ci-dessous et en pages suivantes, un tableau récapitule les photomontages effectués, avec la thématique abordée et l'enjeu auquel il permet de répondre.
































































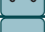

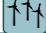







































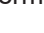
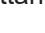
-  Covisibilités avec d'autres parcs éoliens
-  Axe routier
-  Habitat
-  Visibilité depuis un monument historique
-  Visibilité depuis un site inscrit ou classé
-  Visibilité depuis un belvédère

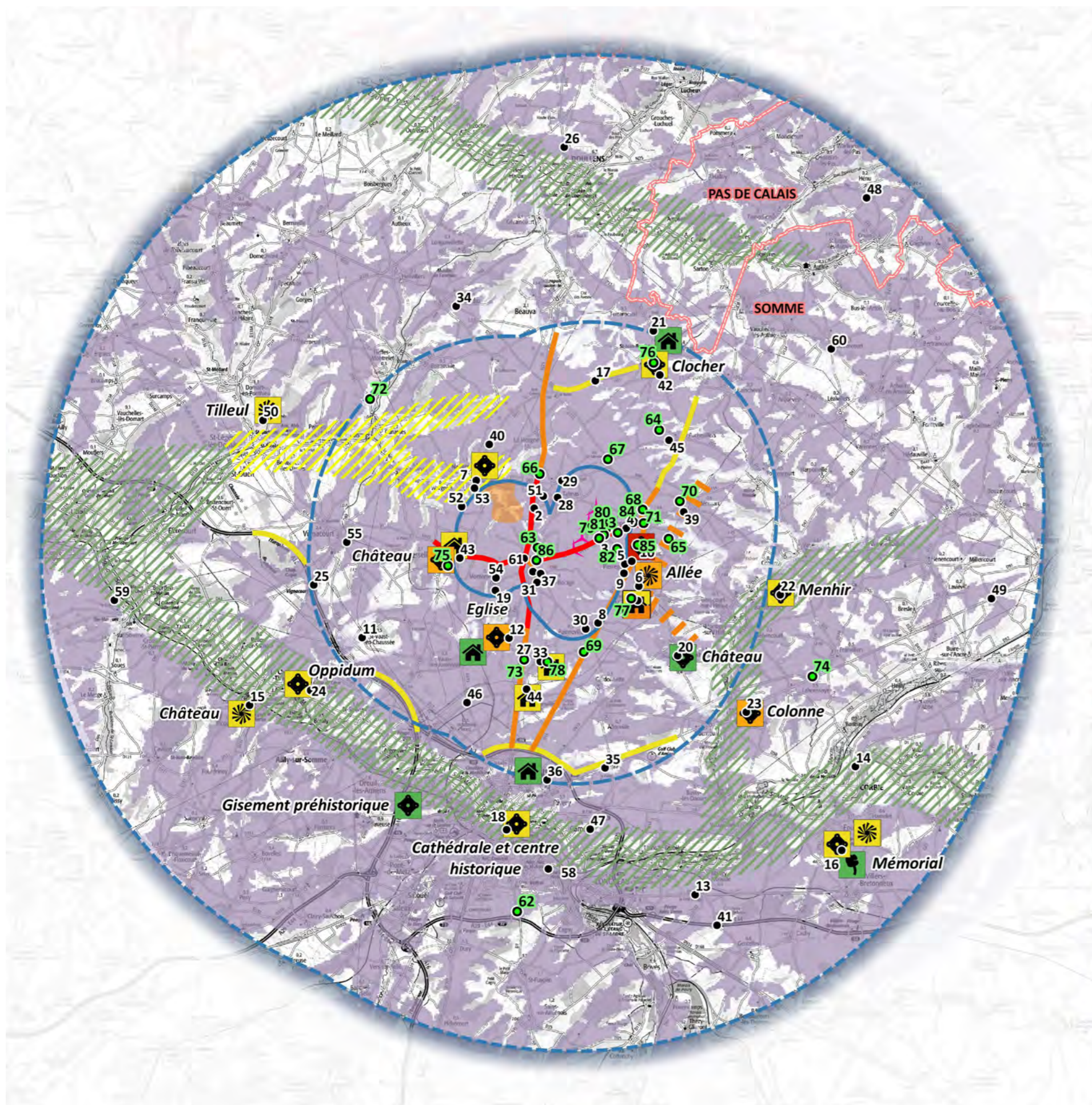
Tableau 6. Répartition thématique des photomontages

N°	Localisation	Enjeu	
1	Depuis la sortie de Villers-Bocage	visibilité depuis l'habitat proche, contexte éolien	  
2	Depuis la sortie sud de Talmas	visibilité depuis l'habitat proche	 
3	Depuis la D113 au niveau du hameau proche de Septenville	visibilité depuis l'habitat proche	 
4	Depuis la sortie de Rubempré	visibilité depuis l'habitat proche	
5	Depuis la sortie de Pierregot	visibilité depuis l'habitat proche	
6	Depuis le site inscrit de l'allée du château et le passage du GR124	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé	
7	Depuis les moulins de Naours	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (monument historiques inscrits)	
8	Depuis la sortie de Rainneville	visibilité depuis l'habitat proche	 
9	Depuis la sortie sud de Pierregot	visibilité depuis l'habitat proche	 
10	Depuis la chapelle Notre-Dame o Pie	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (monument historique inscrit)	
11	Depuis la sortie du bourg de Saint-Vaast-en-Chaussée	visibilité depuis le sud-est de l'aire d'étude rapprochée	 
12	Depuis le château de Bertangles	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (monument historique classé)	
13	Depuis la D1029	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (site classé)	 
14	Depuis le belvédère de Sainte-Colette	visibilité depuis un belvédère emblématique	
15	Depuis l'ancienne forteresse de Picquiny	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (site inscrit)	
16	Depuis le cimetière australien de Villers-Bretonneux	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (site classé, monument historique inscrit), contexte éolien	   
17	Depuis la D31 route vers Beauquesne	visibilité depuis le nord de l'aire d'étude rapprochée, contexte éolien	 
18	Depuis les tours de la cathédrale d'Amiens	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (monument historique classé, patrimoine UNSECO)	 
19	Depuis les abords de l'église de Montonvilliers	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (monument historique inscrit)	 
20	Depuis les abords du château de Saint-Gratien	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (monument historique inscrit)	
21	covisibilité clocher de l'église de Beauquesne	visibilité à proximité d'un élément de patrimoine protégé (monument historique inscrit), contexte éolien	   
22	Depuis le menhir de Bavelincourt, surplomb de la vallée de l'Hallue	visibilité depuis les abords d'un élément de patrimoine protégé (monument historique classé)	 
23	Depuis la colonne Faidherbe à Pont-Noyelles	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (monument historique inscrit)	 
24	Depuis l'oppidum de La Chaussée-Tirancourt	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (monument historique classé)	
25	Depuis l'aire de repos de l'Autoroute 16	visibilité depuis un axe routier très fréquenté	
26	Depuis le nord de Doullens, sur la N25	visibilité depuis un point de vue de l'aire d'étude éloignée	 
27	Depuis la N25, à proximité domaine du château de Bertangles	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé (monument historique classé)	 
28	Depuis le bourg de Talmas	visibilité depuis l'habitat proche	

29	Depuis la sortie de Talmas	visibilité depuis l'habitat proche	 
30	Depuis la sortie de Rainneville	visibilité depuis l'habitat proche	 
31	Depuis les lotissements de Villers-Bocage	visibilité depuis l'habitat proche	 
32	Depuis le bourg de Villers-Bocage	visibilité depuis l'habitat proche	 
33	Depuis la sortie de Coisy	visibilité depuis l'habitat de l'aire d'étude rapprochée	 
34	Depuis la sortie de Candas	visibilité depuis un point haut de l'aire d'étude éloignée, contexte éolien	 
35	Depuis la départementale 929	visibilité depuis un axe routier très fréquenté	
36	Depuis la frange urbaine amiénoise	visibilité depuis les franges du pôle urbain	 
37	Depuis le bourg de Villers-Bocage	visibilité depuis l'habitat proche	
38	Depuis l'intérieur du bourg de Molliens-au-bois	visibilité depuis l'habitat proche	
39	Depuis les abords du bourg d'Hérissard	visibilité depuis un chemin de grande randonnée	
40	Depuis le nord de Naours	visibilité depuis le surplomb de la vallée de la Nièvre	
41	Depuis l'est d'Amiens, au niveau d'un pont sur l'autoroute	visibilité depuis un axe de communication de l'aire d'étude éloignée	
42	Depuis la sortie de Beauquesne	visibilité depuis le nord de l'aire d'étude rapprochée	 
43	Depuis la sortie de Flesselles	visibilité depuis l'habitat proche	 
44	Depuis la sortie de Poulainville	visibilité depuis le sud de l'aire d'étude rapprochée	 
45	Depuis la sortie sud-ouest du bourg de Puchevillers	visibilité depuis l'est de l'aire d'étude rapprochée	 
46	Depuis la zone industrielle au nord d'Amiens	visibilité depuis le pôle urbain	
47	Depuis les extensions pavillonnaires de l'agglomération amiénoise	visibilité depuis le pôle urbain	 
48	Depuis l'aire d'étude éloignée près d'Hénu	visibilité depuis l'aire d'étude éloignée illustrant le contexte éolien	 
49	Depuis la D929 en sortie d'Albert	visibilité depuis un axe routier important dans l'aire d'étude éloignée	
50	Depuis le site inscrit du "Tilleul Arbre de la croix Notre-Dame"	visibilité depuis un élément de patrimoine protégé, contexte éolien	 
51	Depuis le bourg de Talmas	visibilité depuis l'habitat proche	
52	Depuis le lieu-dit "Le Moulin"	visibilité depuis l'habitat proche	 
53	Depuis le bourg de Naours	visibilité depuis l'ouest de l'aire d'étude rapprochée	
54	Depuis la sortie de Montonvillers	visibilité depuis l'habitat proche	 
55	Depuis la frange pavillonnaire de Vignacourt	visibilité depuis l'ouest de l'aire d'étude rapprochée	
56	Depuis l'intérieur du bourg de Rubempré	visibilité depuis l'habitat proche	 
57	Depuis l'intérieur du bourg de Pierregot	visibilité depuis l'habitat proche	
58	Depuis la tour d'observation dans le jardin de Saint-Acheul, belvédère emblématique	visibilité depuis un belvédère emblématique	
59	Depuis le surplomb sur la vallée de la Somme à Hangest-sur-Somme	visibilité depuis un belvédère emblématique, contexte éolien	 
60	Depuis cimetière britannique de Louvencourt	visibilité depuis un lieu de mémoire	
61	Depuis la route nationale 25	visibilité depuis la N25	 

Les pages suivantes présentent deux cartes localisant ces points de vue, en lien avec les sensibilités définies à l'état initial. On peut ainsi voir que chaque sensibilité mis en avant bénéficie d'une simulation, permettant de visualiser l'effet visuel et l'impact du projet.

Carte 14. Localisation des points de vue utilisés pour les photomontages en fonction de la visibilité théorique des éoliennes, des enjeux et des sensibilités définis à l'état initial (échelle éloignée)

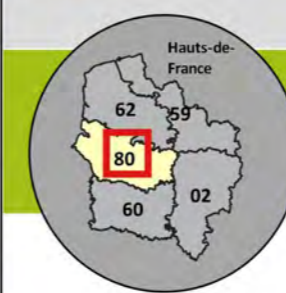


Projet éolien des Fermes de Septenville

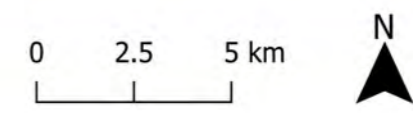
80
Somme

Sensibilités et points de vue des photomontages

- Zone de visibilité théorique du projet**
- Aucune éolienne visible
 - 1 éolienne visible
 - 2 éoliennes visibles
 - 3 éoliennes visibles
 - 4 éoliennes visibles
- Monument historique**
- Sensibilité forte
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité très faible
- Site inscrit ou classé**
- Sensibilité modérée
 - Sensibilité faible
- Habitat**
- Sensibilité faible à modérée
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité très faible
- Axes de communication**
- Sensibilité forte
 - Sensibilité modérée
 - Sensibilité très faible
 - Sensibilité modérée (GR 124)
- Structures paysagères**
- Sensibilité modérée
 - Sensibilité faible
 - Sensibilité très faible
- Aire d'étude éloignée**
- Aire d'étude rapprochée**
- Aire d'étude immédiate**
- Limite départementale**
- Point de vue initial
 - Point de vue complémentaire
 - Eolienne du projet



Fond Scan100® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES février 2021

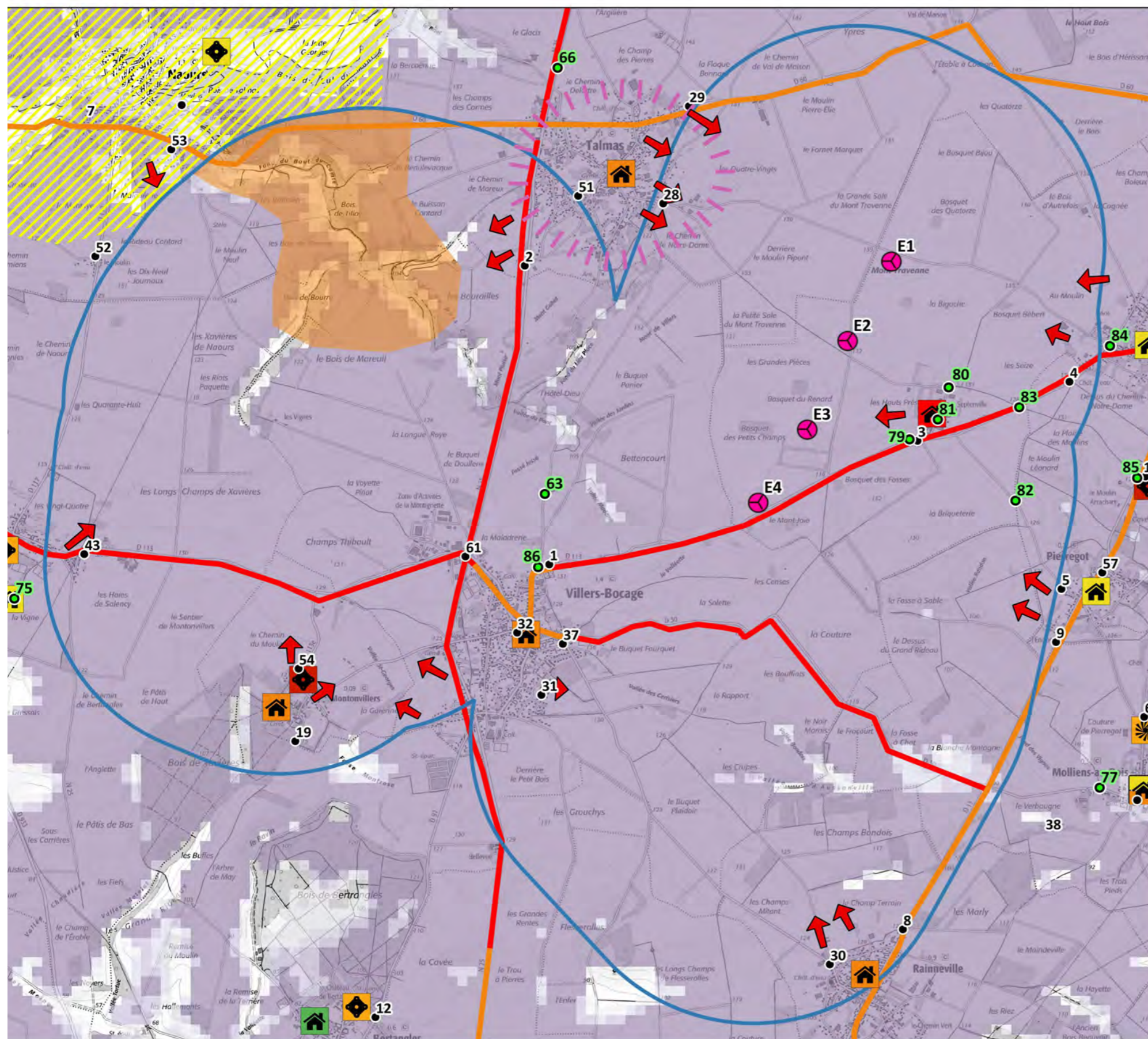


Carte 15. localisation des points de vue utilisés pour les photomontages en fonction de la visibilité théorique des éoliennes, des enjeux et des sensibilités définis à l'état initial

Projet éolien des Fermes de Septenville

80
Somme

Synthèse des sensibilités sur l'aire d'étude immédiate, visibilité et points de photomontage



Zone de visibilité théorique du projet

- Aucune éolienne visible
- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles
- 4 éoliennes visibles

Monument historique

- Sensibilité forte
- Sensibilité modérée
- Sensibilité faible

Site inscrit ou classé

- Sensibilité modérée

Habitat

- Sensibilité forte
- Sensibilité modérée
- Sensibilité faible à modérée
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible

Axes de communication

- Sensibilité forte
- Sensibilité modérée

Structures paysagères

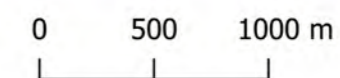
- Sensibilité modérée
- Sensibilité faible

- Enjeu d'encerclement et saturation visuelle
- Vue ouverte vers le projet

- Aire d'étude immédiate
- Point de vue complémentaire
- Point de vue initial
- Eolienne du projet



Fond Scan25® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES février 2021



IV. 2. Impacts qualitatifs

IV - 2 - 1. Photomontages

Un cahier dédié est présenté avec les 61 photomontages, réalisés par Boralex.

Les prises de vue sont réalisées avec un appareil reflex numérique (Canon EOS 350D) et un objectif 28 mm correspondant à une focale de 48,6 mm en format 24 x 36 mm Cette focale est proche de celle de la vue humaine. La hauteur de prise de vue est de 1,70m. Les prises de vue sont géoréférencées à l'aide d'un GPS de randonnée. Elles sont réalisées sur 180° puis recadrées (à 100° environ) selon la mise en page choisie ; le montage des panoramiques est réalisé grâce à un logiciel spécialisé (Hugin 4.0) permettant d'avoir l'angle horizontal de la prise de vue. Une fois les panoramiques montés, ils sont importés dans WindPro 3.1, logiciel dédié à l'éolien, dont l'éditeur EMD revendique plus de 1200 utilisateurs depuis plus de 10 ans. Des repères (silos, pylônes, éoliennes, etc.) sont identifiés pour caler le parc dans la prise de vue. La ligne d'horizon, basé sur le MNT, est également utilisée pour placer au mieux les éoliennes, notamment en termes de hauteur.

Les mises en page choisies pour présenter les photomontages sont basées sur les préconisations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens. La principale préconisation est celle de la présentation combinée de photomontages couvrant un champ proche de celui de l'œil humain (50°) et de préciser la distance orthoscopique (distance à laquelle la simulation doit être observée pour avoir une vision proche de celle que l'on aura dans la réalité).

Chaque photomontage est présenté en quatre planches :

- > Une première planche localise le photomontage sur une carte générale et les caractéristiques de la prise de vue (position exacte, date, heure, distances au projet...). Sur cette planche, une première photo d'angle large (100° environ) montre la simulation augmentée de quelques repères du paysage (clocher, vallée, etc.) ;
- > Une deuxième planche présente :
 - la même prise de vue selon un angle large (le même que celui de la planche précédente) avec la précision des parcs existants, autorisés et en instruction (avec ou sans avis de la MRAE). Les parcs autorisés n'étant pas construits, ils ont été simulés, de la même manière que les éoliennes en instruction ;
 - la même prise de vue où est simulé, en plus des parcs et projets évoqués au point précédent, le parc en projet, selon un angle large (le même que celui de la planche précédente) ;
- > Deux autres planches présentent la même prise de vue resserrée à un angle de 50°, représentant la vue la plus proche de ce qu'elle sera dans la réalité, à vision humaine (avec les éoliennes du projet, les parcs existants, autorisés mais également ceux en instruction). Les parties gauche et droite du photomontage sont présentées (une planche chacune).

IV - 2 - 2. Impacts visuels du projet (photomontages)

Les cartes 22 et 23 suivantes reprennent le niveau d'impact de chaque photomontage.

Sur l'aire d'étude éloignée

A cette échelle, les impacts sont faibles voire nuls.

Sur les 21 simulations présentées à cette échelle, 13 ne permettent aucune vue sur les éoliennes et sont placées en impact nul.

Seules les simulations 13, 16, 18, 22, 23, 41, 48 et 58 (présentées ci-contre) permettent une faible à très faible vue sur les éoliennes (souvent ce ne sont que les pales qui sont visibles). Elles sont placées en impact faible à très faible **hormis la n°16 en impact faible à modéré.**

Les impacts cumulés, que l'on inclut ou non les parcs en instruction, sont pratiquement nuls : les éoliennes du projet étant très peu visibles, même l'augmentation de densité attendue suite aux différentes implantations éoliennes ne sera que peu visible en vision lointaine autour du projet.

Depuis le patrimoine

Impacts du parc éolien sur le bien UNESCO

Depuis la cathédrale : La simulation n°18, présentée dans le carnet des photomontages, permet de comprendre la faiblesse de l'impact des éoliennes sur la Cathédrale d'Amiens: celles-ci apparaissent au loin (l'éolienne la plus proche est à plus de 12 km) et partiellement masquées derrière l'horizon. Elles ne modifient ni ne dénaturent les vues depuis la cathédrale, qui sont plutôt captées par les différents éléments bâtis au premier plan. La focalisation des vues depuis les flèches de la cathédrale est donc préservée.

Depuis la zone tampon et les 3 axes de vue : La carte des axes de vue permet de mieux comprendre l'orientation des vues et les possibilités de covisibilité.

Les planches suivantes montrent l'étendue d'un champ visuel de 10° centré sur la cathédrale, dans la rue concernée. Ce champ de 10° a été établi pour étendre l'axe de vue à un angle de 5° de part et d'autre de l'axe de la rue (les 3 rues concernées étant peu larges, l'angle défini par le bout de la rue n'excédera pas cet angle).

On constate que, des 3 axes définis par la zone tampon qui pointent tous vers la cathédrale (reportés sur la carte), aucun n'intercepte clairement les éoliennes, ce qui indique que les possibilités de covisibilités sont extrêmement réduites, voire impossibles. Les quelques vues depuis cette rue confirment d'une part l'étroitesse de la rue et d'autre part, l'absence de visibilité sur le lointain, en covisibilité avec la cathédrale. Il n'y a pas de vue possible du parc éolien depuis les 3 perspectives du périmètre de protection de la cathédrale d'Amiens.

Les impacts du projet éolien sur le bien UNESCO de la Cathédrale sont nuls depuis les 3 axes définis par la zone tampon du bien. Ils sont faibles depuis les flèches de la Cathédrale.



Simulation n°13



Simulation n°16



Simulation n°18



Simulation n°22



Simulation n°23

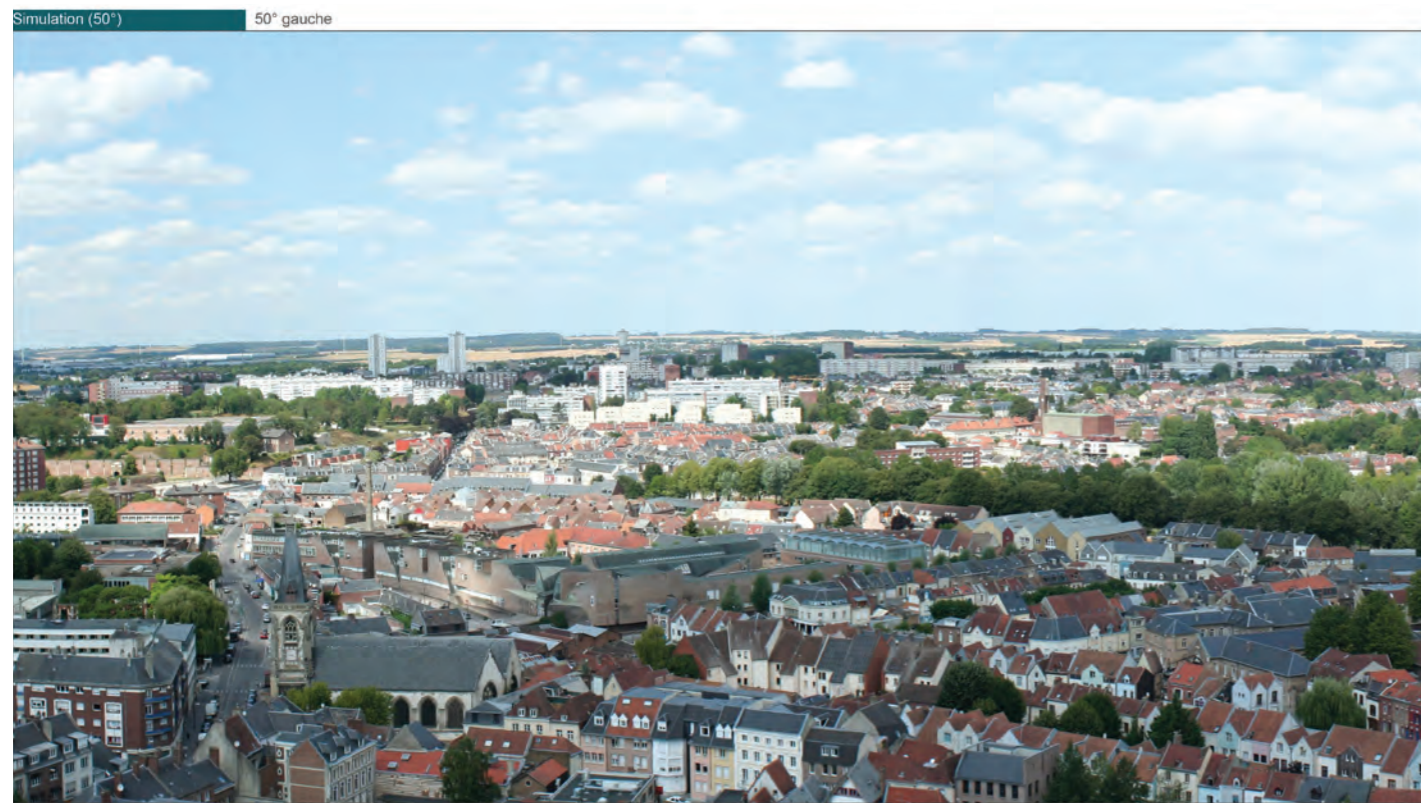


Figure 89. Vue depuis les flèches de la cathédrale (extrait du carnet de photomontages)

Le mémorial de Villers-Bretonneux représente un enjeu paysager fort du fait sa reconnaissance internationale.

Une description détaillée de ce site est présentée [pages 59 et 60](#), concernant les caractéristiques du site et son orientation vis-à-vis du projet.

En effet, le projet éolien n'est pas visible dans l'axe du cimetière. La vue n°16 du carnet de photomontages permet d'estimer l'impact potentiel du projet sur ce site.

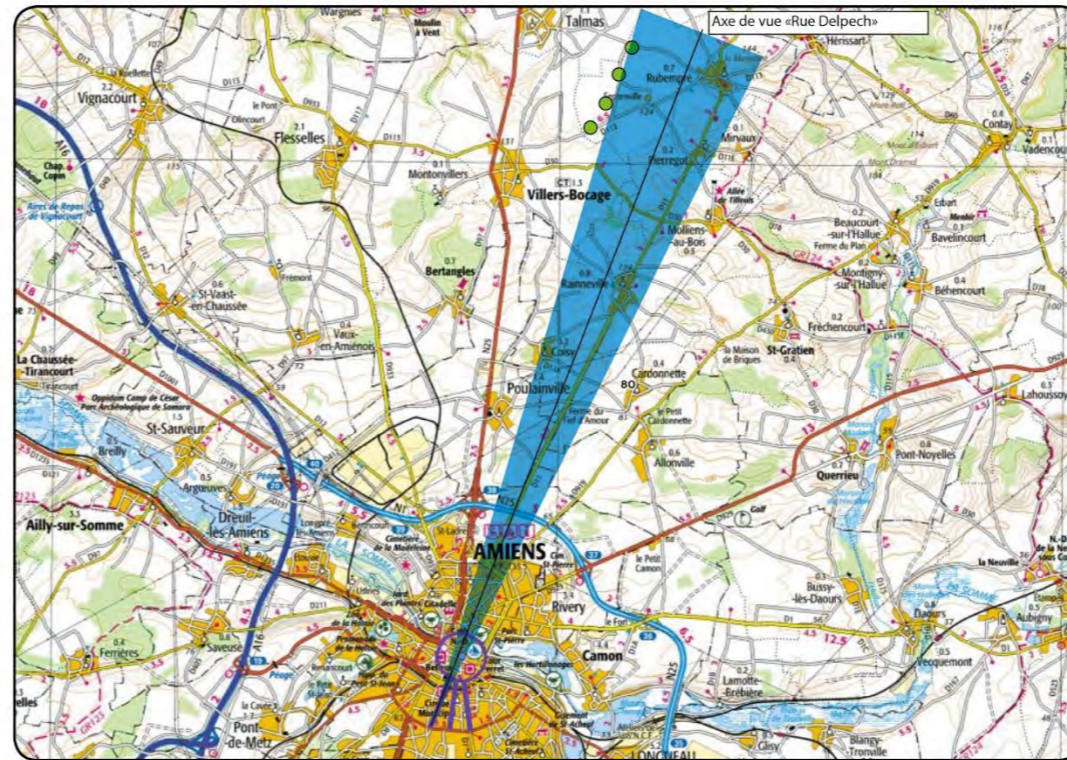
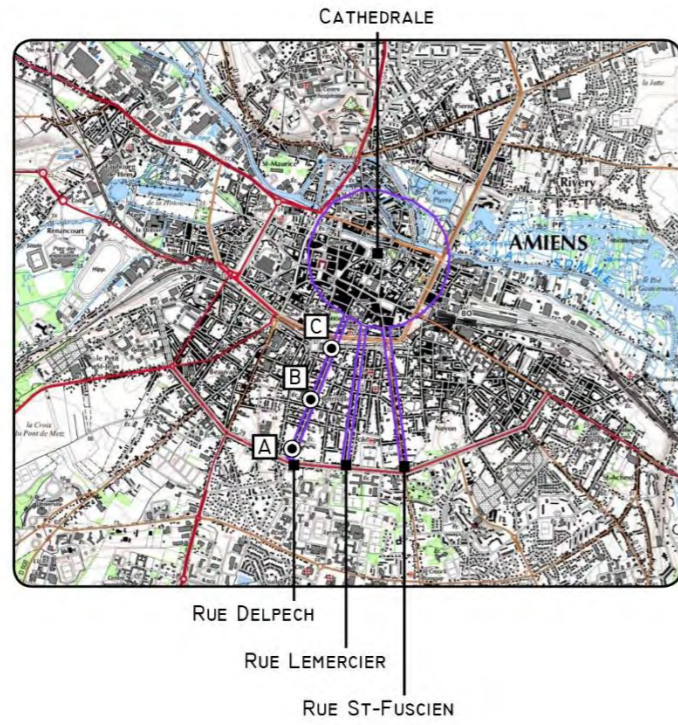
Ce mémorial est à 18,1 km de l'éolienne la plus proche. Malgré l'enjeu paysager fort du mémorial, sa sensibilité vis-à-vis du projet reste faible **du fait de son grand éloignement**.

Depuis la tour d'observation du cimetière (simulation n°16), les vues s'ouvrent très largement sur les parcelles agricoles. Situé en dehors de l'axe de la perspective du cimetière, le projet est visible en arrière-plan, tronqué en partie basse.

L'effet visuel est faible.

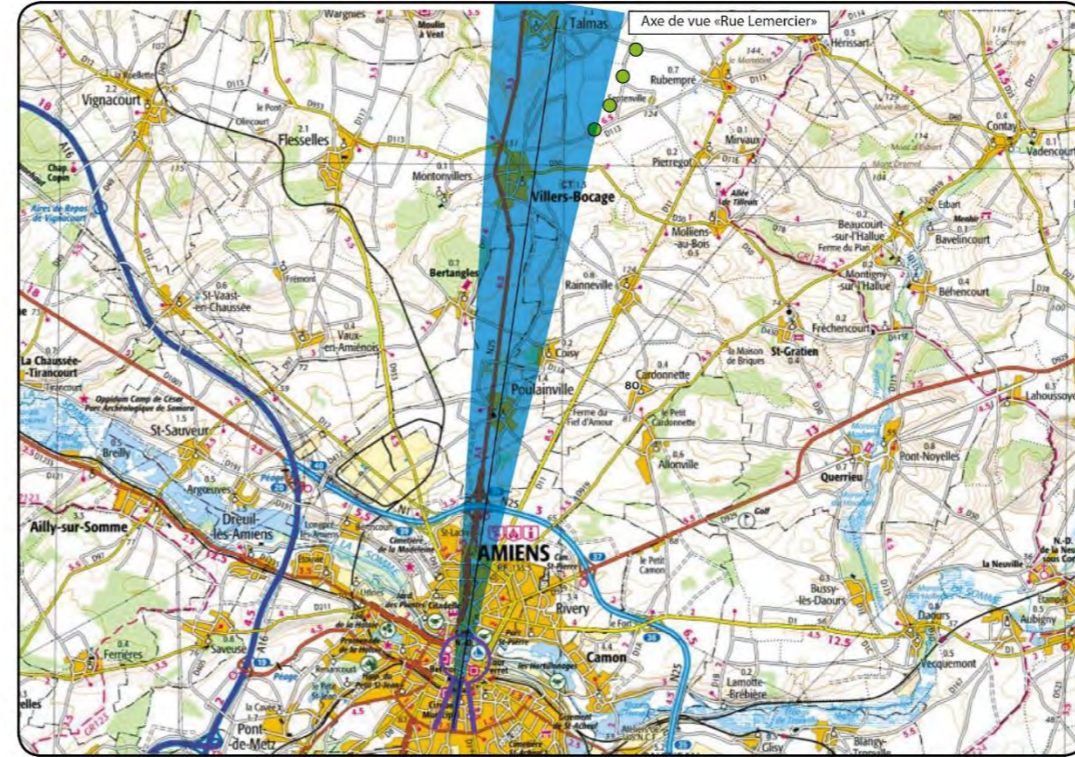
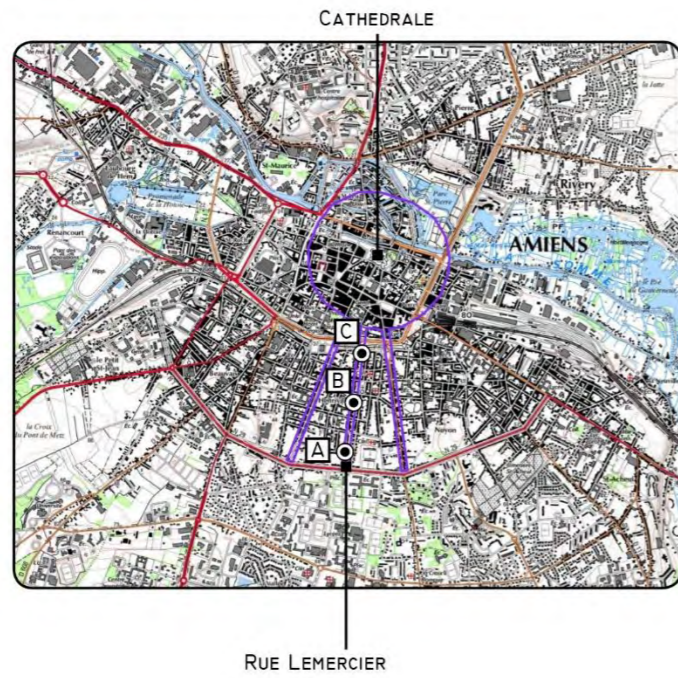
L'impact du projet depuis le cimetière est faible à modéré.

VUES DEPUIS LA RUE DELPECH



SOURCES DES PHOTOS - STREETVIEW - JUIN 2018

VUES DEPUIS LA RUE LEMERCIER



SOURCES DES PHOTOS : STREETVIEW, JUIN 2016



Simulation n°41



Simulation n°48



Simulation n°58

Sur l'aire d'étude rapprochée

Depuis les axes de circulation principaux

A l'échelle rapprochée, la N25 et la D11 ainsi que la D929 et la D31 étaient placées en linéaires à sensibilités.

A cette échelle très peu d'impact sur les voies de communication ont été relevés du fait des masques bâtis et de la végétation.

La D11 montre des impacts majoritairement nuls même si quelques points modérés sur des portions de route ouvertes sont à noter (PM9) comme en sortie de Pierregot ou près de la chapelle Notre-Dame-o-Pie (PM 10).

La route N25 présentera des vues intermittentes vers le projet en fonction des masques végétaux (PM 27). Les portions de route depuis lesquelles le projet sera visible permettront une lecture aisée du dessin formé.

Depuis la D929, aucune visibilité n'a pu être identifiée (PM 35) et depuis la D31 le projet sera très partiellement visible (PM 17).

Depuis le patrimoine

Les éléments de patrimoine protégés considérés comme présentant des enjeux dans l'état initial seront plus ou moins impactés. L'église de Beauquesne, dont le clocher est visible sur le photomontage 21, ne présentera pas de covisibilité avec le projet. Le château de Saint-Gratien (PM20) ne subira aucune influence visuelle du projet. Le château de Bertangles subira des impacts nul à faible (PM 12 et 27). Le château de Flesselles ne sera pas impacté par le projet et ce depuis les abords immédiats (PM 43). Depuis les moulins de Naours aucune visibilité ne sera possible du fait de la végétation (PM 7) et aucune visibilité indirecte n'a également été identifiée (PM40). Depuis le site inscrit de l'allée du château le projet ne sera pas visible, masqué par la végétation (PM 6). **Les effets visuels depuis la chapelle Notre-Dame-o-Pie seront faibles (PM10).**



Simulation n°9



Simulation n°10



Simulation n°27



Simulation n°17

Depuis les zones d'habitat

Dès que la distance est conséquente, comme à Beauquesne (PM 42), Poulainville (PM 44), Saint-Vaast-en-Chaussée (PM 11), Puchevillers ou Vignacourt (PM 55) les éoliennes sont peu voire pas visibles, avec des impacts nuls ou faibles.

Dans les centre-bourgs, les vues vers le projet, bloquées par le bâti, sont le plus souvent impossibles (PM 51 à Talmas, PM 53 à Naours, , PM 38 à Molliens-au-Bois, PM 57 à Pierregot, PM 56 à Rubempré).

Les vues vers le projet depuis l'habitat de l'aire d'étude rapprochée seront plus fréquentes en sortie de bourg ou près d'habitations isolées (PM 45 en sortie de Puchevillers, PM 52 à Le Moulin, PM 33 à Coisy). Les impacts seront alors toujours faibles à très faibles.

Près de l'aire d'étude immédiate des impacts plus importants seront à prévoir comme en sortie nord-est de Talmas (PM 29) mais aussi en sortie ouest de Pierregot (PM 5).

En ce qui concerne le pôle urbain amiénois Les visibilité seront très rares. Ainsi seule la sortie de la zone industrielle au nord présente un impact très faible (PM 46). Aucune visibilité depuis ces zones d'habitation n'a pu être identifiée (PM 36).



Simulation n°45



Simulation n°52



Simulation n°33



Simulation n°29



Simulation n°5



Simulation n°46

Sur l'aire d'étude immédiate

L'organisation assez claire des éoliennes engendre des impacts globalement modérés. La RN25 (PM 2 et 61) est par exemple concernée par un impact modéré : l'alignement nord est lisible et espacé tout au long de cette route. La correspondance d'échelle entre les éoliennes et les vastes espaces cultivés permet aussi de modérer les impacts à cette distance.

Ces impacts sont faibles ou nuls en cas de visibilité partielle ou de visibilité impossible. C'est le cas depuis les centre-bourgs des villages les plus proches (PM 31, 32 et 37). Les masques bâtis des premiers plans empêchent toute visibilité ainsi que les ceintures végétales, souvent denses, autour des lieux d'habitation.

Les impacts les plus importants sont localisés au niveau des sorties des bourgs de Villers-Bocage, Rubempré, Rainneville et Montonvillers (PM 1, 4, 30, 8, 54 et 61) où les éoliennes sont largement visibles et deviennent l'élément paysager vertical le plus prégnant dans le paysage (taille apparente surpassant celle des poteaux électriques ou des bâtiments). Cependant, ces impacts sont minimisés par la distance de recul, bien supérieure aux 500m réglementaires. L'impact le plus fort concernera le hameau de Septenville, situé quant à lui à environ 875 m de la première éolienne (PM 3).



Simulation n°2



Simulation n°61



Simulation n°31



Simulation n°32



Simulation n°37



Simulation n°1



Simulation n°4



Simulation n°30



Simulation n°8



Simulation n°54

IV - 2 - 3. Réévaluation environnementale du projet sur le paysage et le patrimoine (compléments paysagers)

L'évaluation des incidences paysagères et patrimoniales est déclinée dans le tableau de synthèse suivant.

Elle découle du croisement des enjeux définis dans l'état initial et des effets liés au présent projet analysés dans ce chapitre :

ENJEU x EFFET = IMPACT (ou INCIDENCE) conformément au guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Décembre 2016

Pour mémoire, les définitions suivantes sont rappelées :

L'enjeu est une valeur, au regard de préoccupations patrimoniales, paysagères, culturelles, de qualité de la vie et de santé, prise par une portion ou un élément du territoire d'étude. La notion d'enjeu reste indépendante de celle de sensibilité ou d'impact. En effet, un monument à enjeu fort par exemple peut ne pas être sensible ni impacté par le projet. L'appréciation des enjeux est donc indépendante du projet et se fonde sur des critères tels que la qualité, la rareté, la notoriété, la fréquentation etc...

Les axes routiers présentent ainsi un niveau d'enjeu d'autant plus fort qu'ils accueillent une circulation forte ou qu'ils participent à un itinéraire touristique reconnu et fréquenté. Les pôles d'habitat et d'activités du territoire sont également classés par niveau d'enjeu croissant suivant l'importance de leur population, leurs actifs et leurs visiteurs potentiels. Les éléments du patrimoine sont également évalués en niveau d'enjeu suivant leur protection réglementaire, leur reconnaissance sociale de type international, national, régional ou local, leur fréquentation...

L'effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement. Il est principalement évalué sur les photomontages où sont prises en compte différentes notions : les rapports d'échelles, la lisibilité du projet, les covisibilités avec les autres éléments structurant le paysage, les concurrences visuelles, l'étendue du projet dans le champ visuel, les impacts cumulés avec d'autres projets éoliens, le type de perception du projet...

L'impact (ou l'incidence) est la transposition de cet effet sur une échelle de valeur (enjeu).

Le barème de notation des niveaux d'incidences suivant est appliqué :

Tableau 5. : niveau d'incidences après croisement des niveaux d'enjeux et d'effets visuels

Niveau d'enjeux	Niveau d'effets	Niveau d'incidences
Fort	Fort	Fort
Modéré	Fort	Fort à modéré
Faible	Fort	Modéré
Fort	Modéré	Modéré à fort
Modéré	Modéré	Modéré
Faible	Modéré	Modéré à faible
Fort	Faible	Modéré
Modéré	Faible	Faible à modéré
Faible	Faible	Faible
Fort	Très faible	Faible
Modéré	Très faible	Faible à très faible
Faible	Très faible	Très faible à faible
Fort	Nul	Nul
Modéré	Nul	Nul
Faible	Nul	Nul

Le tableau de synthèse s'organise par aire d'étude paysagère : aire d'étude éloignée, aire d'étude rapprochée et aire d'étude immédiate.

Les différentes thématiques sont présentées, par aire d'étude, toujours dans le même ordre : axes routiers, habitat, patrimoine et tourisme...

Au sein de chaque thématique, les enjeux sont classés par ordre de niveau décroissant soit des plus forts aux plus faibles.

Le photomontage de référence est mentionné dans chaque cas, dans la colonne «simulation», où figure le numéro des planches correspondantes du carnet de photomontage (les numéros en vert se rapportent aux simulations complémentaires).

L'échelle d'évaluation des niveaux des enjeux, des effets et des impacts est la suivante :

Nul/Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort
-----------------	-------------	--------	--------	------

Tableau 2 : synthèse des enjeux, des effets et des incidences sur le paysage et patrimoine du projet

Thématique et lieux		Enjeu global	Simulation	Commentaires paysagers	Effets visuels de niveau	Incidences de niveau
Axes routiers	Depuis l'est d'Amiens, au niveau d'un pont sur l'autoroute A29	Axe principal (A29) Route tertiaire (pont)	41	Une éolienne sur quatre partiellement visible depuis le pont - pas de visibilité depuis l'A29 en contrebas	Nul depuis l'A29 Très faible depuis le pont	Nul depuis l'A29 Très faible à faible
	Depuis l'aire de repos de l'Autoroute 16	Axe principal	25	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis le nord de Doullens, sur la N25	Route principale	26	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis la D929 en sortie d'Albert	Route principale	49	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis la sortie sud-est de Candas (D31)	Route secondaire	34	Projet non visible	Nul	Nul
Villes et bourgs	Depuis les extensions pavillonnaires de l'agglomération amiénoise	Ville principale (habitat et activités)	47	Projet non visible	Nul	Nul
Paysage éloigné	Depuis les tours de la cathédrale d'Amiens	Bien Unesco	18	Projet partiellement visible à l'horizon	Très faible	Faible
	Depuis le cimetière australien de Villers-Bretonneux	Site classé - Monument historique inscrit	16	Visibilité des rotors des éoliennes au-dessus de l'horizon lointain	Faible	Faible à modéré
	Depuis la D1029 dans le site classé de Villers-Bretonneux et le Hamel	Site classé	13	Uniquement les tiers supérieurs des éoliennes du projet visibles à l'horizon très lointain	Très faible à négligeable	Très faible
	Depuis l'ancienne forteresse de Picquigny	Site inscrit	15	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis le site inscrit du "Tilleul Arbre de la croix Notre-Dame" (Saint-Léger-lès-Domart)	Site inscrit	50	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis le menhir de Bavelincourt, surplomb de la vallée de l'Hallue	Monument historique classé	22	Projet visible à l'horizon lointain - alignement régulier et lisible - covisibilité indirecte avec le menhir	Faible	Faible à modéré
	Depuis la colonne Faidherbe à Pont-Noyelles	Monument historique inscrit	23	Projet visible à l'horizon lointain - alignement régulier et lisible - pas de covisibilité	Très faible	Faible à très faible
	Depuis l'oppidum de La Chaussée-Tirancourt	Monument historique classé	24	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis le belvédère de Sainte-Colette	Belvédère touristique	14	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis la tour d'observation dans le jardin de Saint-Acheul à Amiens	Belvédère touristique	58	Le projet est visible, tronqué, à l'horizon et formant un dessin lisible dans le paysage.	Très faible	Très faible à faible
	Depuis le surplomb sur la vallée de la Somme à Hangest-sur-Somme	Belvédère touristique	59	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis le giratoire de la D7 (rue Saint-Fuscien) au sud d'Amiens	Point de vue révélateur de l'Atlas des Paysages de la Somme	62	Point de vue dynamique (et rapide à l'échelle de vitesse des usagers de la route) offrant un vaste panorama sur la ville. Le projet éolien est visible à l'arrière-plan lointain, derrière la silhouette de la ville, en covisibilité indirecte avec la cathédrale d'Amiens mais sans concurrence visuelle avec celle-ci et avec une prégnance faible à très faible.	Faible à très faible	Faible
	Depuis la D929 au nord-est de Lahousoye		74	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis cimetière britannique de Louvencourt	Lieu de mémoire	60	Projet non visible	Nul	Nul
Contexte éolien	Depuis le nord-est de l'aire d'étude éloignée près d'Hénu	Point haut relatif peu fréquenté	48	Covisibilité avec le parc éolien existant Coquelicot 1	Très faible	Très faible

Thématique et lieux		Enjeu global	Simulation	Commentaires paysagers	Effets visuels de niveau	Incidences de niveau	
Paysage rapproché	Axes routiers	Depuis la N25 à hauteur du Rond-Point de l'Avenue à Bertangles - point de vue révélateur de l'Atlas des Paysages de la Somme	Route principale	73	Les éoliennes en projet se découvrent presque dans l'axe de leur alignement c'est-à-dire les unes derrière les autres. Elles occupent de ce fait une faible part de l'horizon qui se découvre largement sur le plateau agricole. Elles s'intercalent entre deux boisements sans contraste d'échelles.	Faible	Modéré
		Depuis la N25, à proximité domaine du château de Bertangles	Route principale	27	Les vues sont cadrées en premier plan par des arbres limitant le champ visuel horizontal. Le projet est visible, en partie tronqué par le relief, les bosquets et un panneau de signalisation.	Très faible	Faible
		Depuis le nord de Talmas sur la RN25	Route principale	66	Deux éoliennes sur les quatre en projet sont visibles dans la trame bâtie et arborée du village. Elles ne créent aucun effet de surplomb ou de rupture d'échelles avec les autres éléments paysagers. Elles ne rentrent pas non plus en concurrence visuelle avec l'église (élément du patrimoine vernaculaire protégé au PLUI) qui n'est pas repérable depuis ce point de vue.	Faible	Modéré
		Depuis la D929 à la sortie nord-est de la ville d'Amiens	Route principale	35	Projet non visible	Nul	Nul
		Depuis l'entrée sud de Pierregot (D11)	Route secondaire	9	Le projet est ici très peu visible. Seul le bout des pales de l'éolienne 4 sera visible au-dessus du champ.	Très faible	Très faible
		Depuis la RD11 à l'entrée nord de Rubempré	Route secondaire	68	Le projet se décline derrière et dans le prolongement des silos agricoles qui marquent cette entrée d'agglomération. Les trois éoliennes, partiellement visibles, s'espacent régulièrement formant un alignement très lisible et discret à la fois.	Faible	Faible à modéré
		Depuis la RD11 à l'entrée sud de Rainneville	Route secondaire	69	Projet non visible	Nul	Nul
		Depuis la D31 route vers Beauquesne	Route secondaire	17	Trois éoliennes sur quatre sont masquées par un boisement, seule l'éolienne 1 est visible mais latéralement par rapport à la route.	Très faible	Faible à très faible
		Depuis la sortie ouest d'Hérissart près du cimetière (D60)	Route tertiaire	70	Projet non visible	Nul	Nul
		Villes, bourgs et village	Depuis la frange urbaine amiénoise	Ville principale	36	Projet non visible	Nul
Depuis la zone industrielle au nord d'Amiens	Zone d'activités amiénoise		46	Le paysage est largement ouvert et artificialisé par la présence des lignes haute tension. Le projet apparaît lointainement en arrière-plan et tronqué.	Très faible à négligeable	Très faible	
Depuis la frange pavillonnaire de Vignacourt	Bourg		55	Projet non visible	Nul	Nul	
Depuis la sortie nord-est de Flesselles	Bourg		43	Projet non visible	Nul	Nul	
Depuis la lisière ouest de Flesselles	Bourg		75	Trois éoliennes sur les quatre sont visibles par leurs rotors. Ces derniers s'alignent assez discrètement à l'arrière-plan, derrière la ligne HT, suivant un rythme régulier et sans contraste d'échelles avec les maisons du second plan. Des jardins arborés et des haies hautes bordent cette lisière urbanisée en transition avec l'espace agricole. Ils viendront filtrer ou masquer les effets visuels du projet depuis les habitations riveraines.	Faible à très faible	Faible	
Depuis la sortie sud-est de Beauquesne	Bourg		42	Projet non visible	Nul	Nul	
Depuis le centre de Beauquesne au niveau de la place publique	Bourg		76	Projet non visible	Nul	Nul	

Thématique et lieux		Enjeu global	Simulation	Commentaires paysagers	Effets visuels de niveau	Incidences de niveau
	Depuis la sortie de Poulainville	Bourg	44	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis le bourg de Naours	Bourg	53	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis le bourg de Talmas	Bourg	51	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis le bourg de Rubempré	Village	56	Projet non visible	Nul	Nul
	Devant l'église de Rubempré	Village	71	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis les abords du bourg d'Hérissart (GR124)	Village	39	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis la sortie ouest d'Hérissart près du cimetière (D60)	Village	70	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis la sortie sud-ouest de Puchevillers	Village	45	Le paysage est majoritairement agricole, ponctué de quelques arbres. Le projet apparaît tronqué à l'horizon.	Faible	Faible
	Depuis la sortie du bourg de Saint-Vaast-en-Chaussée	Village	11	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis la sortie nord-ouest de Coisy	Village	33	Le projet est en partie masqué par la végétation. Seuls les bouts de pâles de l'éolienne 4 sont visibles au-dessus d'un boisement lointain.	Très faible à négligeable	Très faible
	Depuis la lisière nord du village de Coisy au niveau de l'impasse Bellevue	Village	78	A plus de 5 km au sud du projet, ce dernier se découvre presque dans son axe de composition. Il forme un alignement régulier, très resserré, occupant une emprise horizontale réduite de l'arrière-plan paysager. Les rotors des éoliennes des parcs de la Tourette et du Magremont s'inscrivent aussi discrètement au-dessus des boisements de l'horizon lointain avec une prégnance visuelle plus faible.	Faible à modéré	Faible à modéré
	Depuis le village de Molliens-au-Bois	Village	38	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis la sortie ouest de Molliens-au-Bois (D30)	Village	77	le projet se découvre par trois de ses éoliennes. L'E1, la plus éloignée, est masquée par le relief. L'alignement éolien s'inscrit en dehors du champ de vision dynamique des usagers de la route mais reste visible depuis les maisons de la ruelle Jean Péronne et de cette sortie de village.	Faible à modéré	Faible à modéré
	Depuis Pierregot	Village	57	Projet non visible	Nul	Nul
	Patrimoine et tourisme	Depuis le lieu-dit "Le Moulin" à Naours	Hameau	52	Une seule éolienne visible au loin	Très faible
Depuis le centre du hameau Val-de-Maison à Talmas au nord du projet		Hameau	67	Projet non visible	Nul	Nul
Depuis les moulins de Naours		Monument historique inscrit	7	Projet non visible	Nul	Nul
Depuis la chapelle Notre-Dame o Pie		Monument historique inscrit	10	Le projet est partiellement visible grâce aux masques créés par la végétation.	Faible	Faible à modéré
Depuis le château de Bertangles		Monument historique classé	12	Le projet est entièrement masqué par le relief et un petit boisement	Nul	Nul
Depuis les abords du château de Saint-Gratien		Monument historique inscrit	20	Projet non visible	Nul	Nul
Depuis le nord de Beauquesne (covisibilité avec l'église, monument historique inscrit)	Monument historique inscrit	21	Projet non visible	Nul	Nul	
Depuis l'entrée du cimetière britannique de Puchevillers	Lieu de mémoire	64	Les quatre éoliennes en projet sont visibles par leurs rotors et presque dans l'axe de leur alignement. Il faut cependant tourner le dos au cimetière pour les apercevoir derrière les boisements de l'arrière-plan. Les emprises visuelles (horizontales et verticales) du projet	Faible	Faible	

Thématique et lieux		Enjeu global	Simulation	Commentaires paysagers	Effets visuels de niveau	Incidences de niveau	
				restent faibles à l'échelle de la vaste plaine qui s'offre aux visiteurs. Le projet intervient très indirectement dans l'environnement paysager du cimetière. Les parcs éoliens de la Tourette et du Magremont sont visibles aussi à l'horizon vers l'ouest.			
	Depuis la D11 près du Moulin Arrachart à Pierregot	Patrimoine vernaculaire protégé au PLUI	85	Entourée d'arbres, la tour du vieux moulin se distingue à peine depuis la D11 même à ses abords immédiats. La covisibilité avec le projet éolien est à la fois : - indirecte (soit sans superposition visuelle), - peu effective (car un des éléments est masqué ou très peu visible). Depuis ce tronçon routier, le projet n'entre pas non plus dans le champ de vision usuel des usagers de la route.	Faible	Faible	
	Depuis la D933 au nord de Canaples	Point de vue révélateur de l'Atlas des Paysages de la Somme - Paysage emblématique	72	Projet non visible	Nul	Nul	
Vallée GR124	Depuis le nord de Naours	Vallée de la Nièvre	40	La vallée de la Nièvre est très peu perceptible. Seul le boisement permet de matérialiser le coteau. Le projet éolien est visible à l'horizon et forme un dessin lisible.	Faible	Faible	
	Depuis les vallées sèches de Hérisart et Toutencourt, sur le GR124, entre Hérisart et Mirvaux	Vallées sèches et GR124	65	Aucune vue directe sur le projet dans l'axe du GR 124 ; le projet est visible latéralement avec les quatre rotors des éoliennes qui s'alignent régulièrement à l'horizon au-dessus et derrière le village de Rubempré que l'on devine dans l'ourlet boisé qui coiffe la ligne d'horizon.	Faible	Faible	
Paysage immédiat	Axes routiers	Depuis la route nationale 25 à la sortie nord de Villers-Bocage	Route principale	61	Deux éoliennes du projet sont visibles, E1 et E2, sans surplomb ni contraste d'échelle dans un contexte urbanisé de zone commerciale	Faible	Modéré
		Depuis la sortie sud de Talmas (N25)	Route principale	2	Le paysage est fait de grandes cultures et de bosquets d'arbres. Le projet éolien apparaît au-dessus de ces bosquets et forme un dessin lisible dans le paysage. Il s'inscrit en dehors du champ de vision dynamique des usagers de la route.	Faible	Modéré
		Depuis la sortie nord de Rainneville (D11)	Route secondaire	8	Les éoliennes du projet sont visibles en arrière-plan et forment un dessin cohérent dans le paysage (alignement régulier).	Modéré	Modéré
		Depuis la sortie de Villers-Bocage (D113)	Route secondaire	1	Le paysage est très plat avec quelques bosquets marquant la verticalité. Depuis ce point de vue les éoliennes forment un alignement régulier avec des respirations entre elles.	Modéré	Modéré
		Depuis la sortie de Rubempré (D113)	Route secondaire	4	Le paysage est marqué par des éléments verticaux que sont les poteaux électriques ainsi que le château d'eau. Les éoliennes apparaissent au-dessus d'un bosquet d'arbres et forment un dessin cohérent. Leur taille apparente ne dépasse pas celle des éléments existants.	Modéré	Modéré
		Depuis la D113 au niveau du hameau de Septenville	Route secondaire	3 79	Le paysage est agricole avec quelques bosquets. Le projet est ici l'élément paysager le plus important de la vue, et l'élément vertical le plus haut.	Fort	Modéré à fort
		Depuis l'est de Septenville, sur la D113, à la croisée de deux chemins agricoles	Route secondaire	83	le projet se décline suivant un alignement régulier de quatre éoliennes derrière la trame bâtie et arborée du hameau. Le calvaire de Septenville (élément protégé du patrimoine vernaculaire) est caché dans le bouquet	Fort	Modéré à fort

Thématique et lieux		Enjeu global	Simulation	Commentaires paysagers	Effets visuels de niveau	Incidences de niveau
				d'arbres qui s'élève le long de la D113. Par sa hauteur, ce repère paysager et le rang de peupliers bordant le hameau limitent quelque peu les effets de surplomb du projet. Depuis la route, l'éolienne E4, qui s'inscrit directement dans le champ visuel des usagers, présente les effets visuels les plus forts.		
Bourgs, village et hameaux	Depuis la sortie de Villers-Bocage (D113)	Bourg	1	Le paysage est très plat avec quelques bosquets marquant la verticalité. Depuis ce point de vue les éoliennes forment un alignement régulier avec des respirations entre elles.	Modéré	Modéré
	Depuis les lotissements à l'est de Villers-Bocage	Bourg	31	Les vues sont arrêtées par les maisons et la végétation arborée des jardins et du boisement situé en arrière-plan.	Nul	Nul
	Depuis le centre-bourg de Villers-Bocage	Bourg	32	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis les abords du collège de Villers-Bocage	Bourg	37	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis le bourg de Talmas (sortie orientale)	Bourg	28	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis la sortie nord-est de Talmas	Bourg	29	Les vues sont largement ouvertes sur un paysage très plat dédié à la grande culture. Le projet est bien visible et forme un dessin cohérent dans le paysage.	Modéré	Modéré
	Depuis la sortie nord de Rainneville (D11)	Bourg	8	Les éoliennes du projet sont visibles en arrière-plan et forment un dessin cohérent dans le paysage (alignement régulier).	Modéré	Modéré
	Depuis la sortie ouest de Rainneville	Bourg	30	Des arbres masquent les vues lointaines en premier plan et filtrent les visibilitées vers le projet en second plan. Les rotors des éoliennes apparaissent à l'arrière-plan derrière différents filtres visuels sans surplomb ni contraste d'échelles.	Faible	Faible à modéré
	Depuis la sortie de Rubempré	Village	4	Le paysage est marqué par des éléments verticaux que sont les poteaux électriques ainsi que le château d'eau. Les éoliennes apparaissent au-dessus d'un bosquet d'arbres et forment un dessin cohérent. Leur taille apparente ne surpasse pas celle des éléments existants	Modéré	Modéré
	Depuis la sortie de Pierregot	Village	5	Deux éoliennes sont bien visibles tandis que les deux autres sont totalement ou partiellement masquées.	Modéré	Modéré à faible
	Depuis la sortie de Montonvillers	Village	54	Le premier plan est occupé par des champs puis les habitations de Villers-Bocage apparaissent ainsi que les arbres entourant le bourg. Le projet est visible au-dessus de ces arbres de manière tronquée. Le dessin formé est bien lisible.	Modéré	Modéré à faible
	Depuis la D113 au niveau du hameau de Septenville	Hameau	3 79	Le projet est ici l'élément paysager le plus important de la vue, et l'élément vertical le plus haut. Ce photomontage illustre les visibilitées depuis la ferme située au sud du hameau seule habitation directement exposée vers le projet (sans jardin arboré).	Fort	Modéré
	Depuis le nord du hameau de Septenville	Hameau	80	Le paysage est très fermé visuellement par la végétation arborée et seul l'accès au champ voisin offre une trouée visuelle vers l'éolienne E1. Celle-ci devrait rester masquée depuis la maison de la lisière nord du hameau, entourée d'arbres.	Très faible à négligeable	Très faible à négligeable
Depuis le centre du hameau de Septenville	Hameau	81	Projet non visible	Nul	Nul	

Thématique et lieux		Enjeu global	Simulation	Commentaires paysagers	Effets visuels de niveau	Incidences de niveau
	Depuis le chemin agricole, entre Pierregot et Septenville, à 500 m au sud de la D113	Silhouette du hameau	82	Les quatre éoliennes se présentent suivant un alignement et un rythme régulier. Les deux éoliennes E1 et E2 encadrent le hameau de Septenville dans sa trame arborée. L'éolienne E2 surplombe la ferme qui se détache à l'extrémité sud du hameau sans écran boisé. A cette distance, la hauteur apparente des éoliennes reste marquante et en contraste d'échelles avec les autres éléments paysagers et notamment les maisons.	Fort	Modéré
Patrimoine et tourisme	Depuis le site inscrit de l'allée du château et le GR124 à Molliens-au-Bois	Site inscrit	6	Projet non visible	Nul	Nul
	Depuis les abords de l'église de Montonvilliers	Monument historique inscrit	19	Le projet est masqué par la végétation arborée et le bâti qui s'interposent.	Nul	Nul
	Depuis l'entrée du cimetière britannique de Villers-Bocage	Lieu de mémoire Patrimoine vernaculaire protégé au PLUI	63	Deux éoliennes sur les quatre sont partiellement visibles. A plus d'1,6 km de distance, l'E4 et l'E3 ne s'inscrivent pas en surplomb du cimetière ni en rupture d'échelles dans le paysage mais s'imposent cependant dans l'arrière-plan paysager. Elles attirent aussi les regards par le mouvement de leurs pales.	Modéré à fort	Modéré
	Depuis le calvaire de Rubempré sur la D113	Patrimoine vernaculaire protégé au PLUI	84	Le projet éolien reste très discret derrière les maisons et la trame arborée de cette lisière ouest d'agglomération. Une seule éolienne est partiellement visible derrière les arbres en période de feuilles tombées. La mise en valeur du calvaire sera très peu perturbée par cette éolienne et se renforcera par contre avec le développement de la haie qui entoure cet élément protégé du patrimoine vernaculaire.	Très faible	Très faible à faible
	Depuis le calvaire, près du cimetière, au nord de Villers-Bocage (D113)	Patrimoine vernaculaire protégé au PLUI	86	Le calvaire entre en covisibilité indirecte avec le projet éolien qui se décline de l'autre côté de la route. Depuis ce point de vue, il semble participer à la composition du projet en annonçant et en amorçant l'alignement éolien, très régulier et lisible ici. Son rôle de repère visuel sera amoindri cependant par la rotation des pales des éoliennes qui attirera les regards.	Modéré à fort	Modéré

Projet éolien des Fermes de Septenville

80
Somme

Impacts localisés aux points de photomontage

● éolienne du projet

Incidence de niveau

- Nul
- Très faible à négligeable
- Très faible
- Très faible à faible
- Faible à très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré à faible
- Modéré
- Modéré à fort

⋮ Aire d'étude éloignée

⋮ Aire d'étude rapprochée

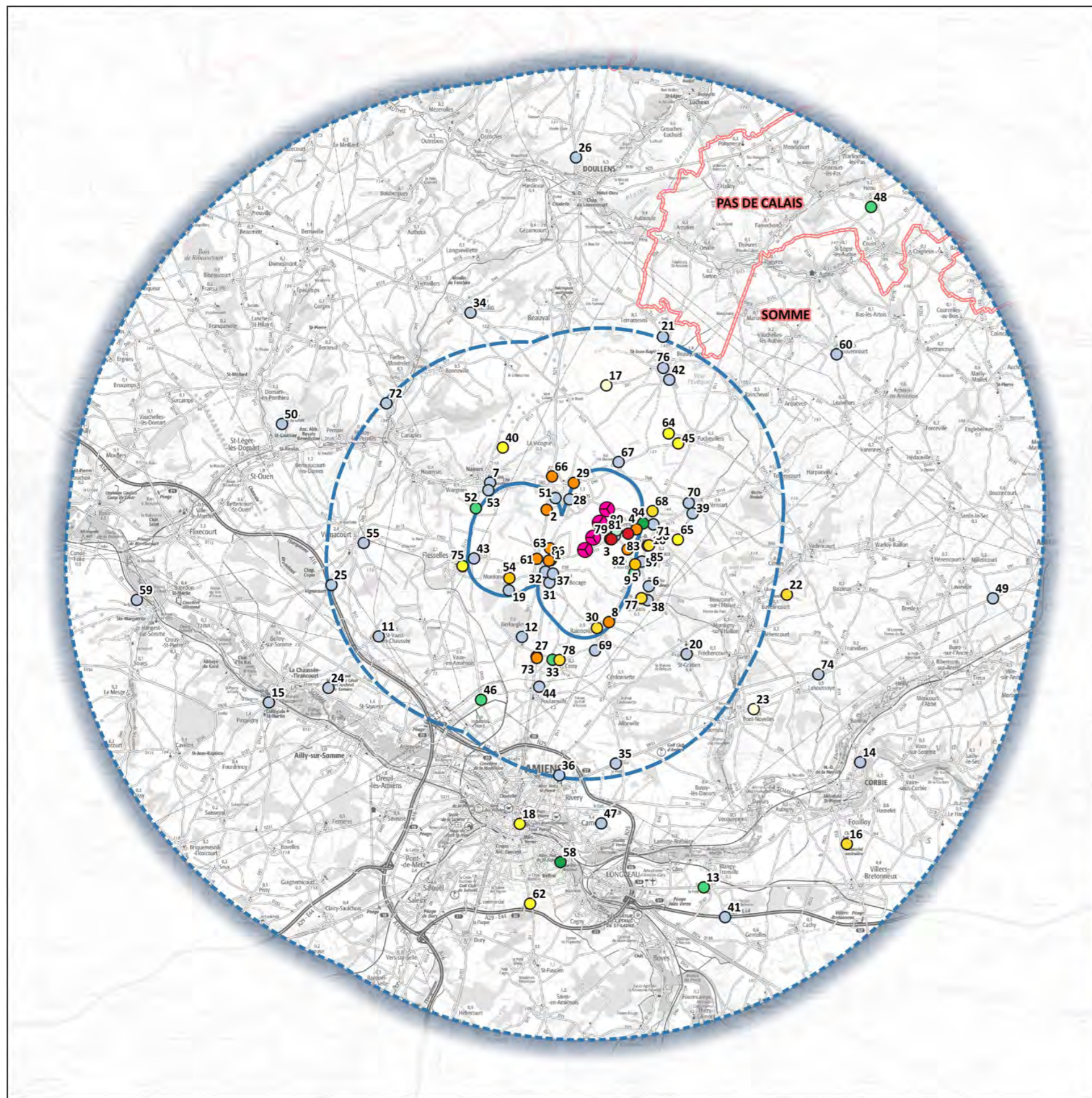
⋮ Aire d'étude immédiate

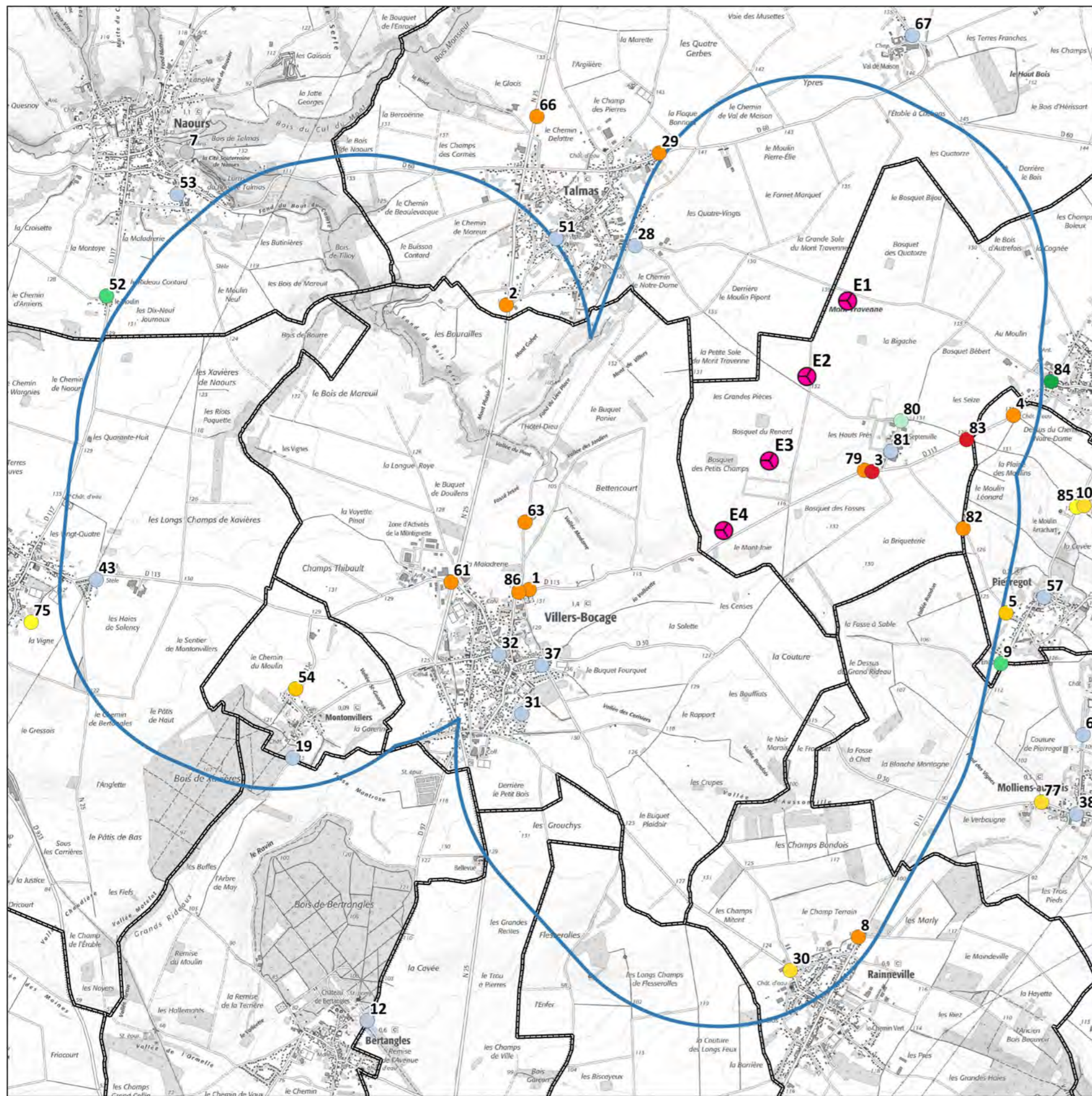
⋮ Limite départementale



Source : Biotope
Fond Scan100® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES janvier 2021

0 2.5 5 km





Projet éolien des Fermes de Septenville



Impacts localisés aux points de photomontages

- éolienne du projet
- Incidence de niveau**
- Nul
- Très faible à négligeable
- Très faible
- Très faible à faible
- Faible à très faible
- Faible
- Faible à modéré
- Modéré à faible
- Modéré
- Modéré à fort

Aire d'étude immédiate Limite communale



Source : Biotope
Fond Scan25® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES janvier 2021

0 500 1000 m



IV - 2 - 4. Impacts cumulés du projet avec les projets existants, autorisés et avec avis de l'AE

Vu la configuration du projet et des autres parcs autorisés ou existants par rapport à l'habitat sur l'aire d'étude rapprochée, quatre villages ou hameaux feront l'objet d'une étude d'encerclement sur le modèle de ce qui est préconisé par le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres dans son édition de décembre 2016 (p54, inspiré de l'étude menée par la DREAL Centre en 2007) : Puchevillers, Beauquesne, Talmas et Flesselles. Ailleurs, le dégagement entre parcs éoliens ou la configuration des lieux (encaissement lié à une vallée pour Naours par exemple) permettront d'éviter une perception étendue des parcs éoliens environnants. De même, des bourgs tels que Vignacourt ou Canaples ne seront pas étudiés car trop éloignés du projet de Rubempré.

Les parcs en instruction, trop éloignés des villages étudiés, et n'entrant pas dans le rayon de 10km, ne seront donc pas étudiés. Les tableaux présentés pour chaque village ou hameau sont adaptés de la méthode de la DREAL Centre : les indices de densité, peu clairs pour la présente étude n'ont pas été utilisés et seules les données brutes seront présentées et analysées.

Ces tableaux présentent les résultats des analyses (sur carte) des effets d'encerclement théoriques des quatre villages précités. Chaque village est présenté ci-après avec la situation :

- > en l'état actuel : seuls les parcs existants ou autorisés sont pris en compte;
- > en état projeté : avec les parcs existants ou autorisés plus le parc de Rubempré, Les fermes de Septenville;

Deux cartes indiquant les différents angles de vue interceptés par les éoliennes sont également présentées (avec et sans prise en compte du projet de Rubempré).

Depuis Talmas

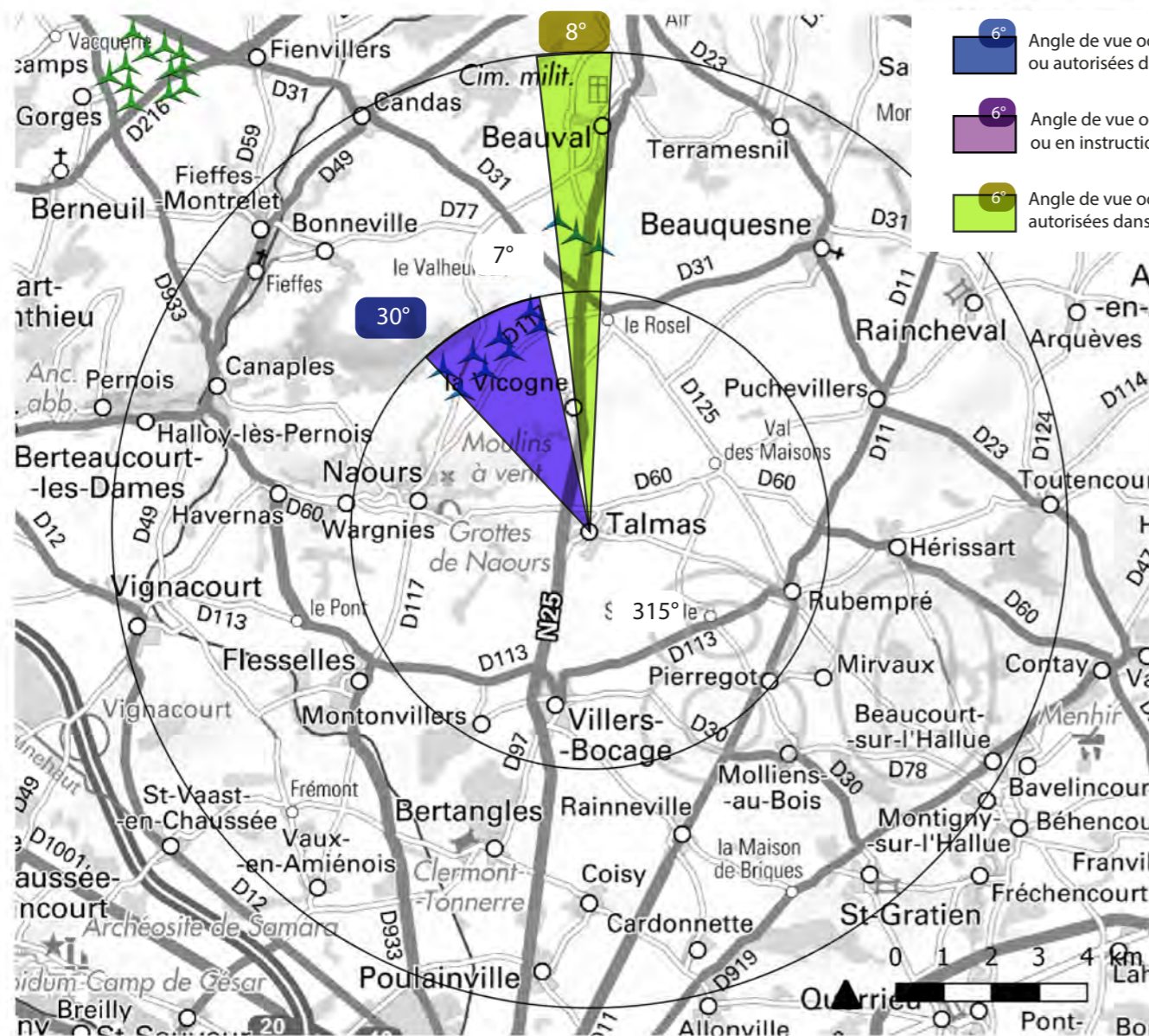
Sans le projet des fermes de Septenville, 8 éoliennes se trouvent dans un rayon de 5km autour du bourg et 3 entre 5 et 10km. Ces éoliennes font partie du parc de Magrémont, parc construit. Ce parc seul n'induit pas d'effet d'encercllement autour du bourg de Talmas, les éoliennes occupant un angle de 38° au nord du bourg. L'angle de respiration maximal est alors très important, à 315°.

Le projet des fermes de Septenville se situera au sud-est du bourg de Talmas et occupera un angle de 51° pour 4 éoliennes. Ce projet entraînera la diminution de l'angle maximal de respiration qui passera à 162°. Malgré cela l'indice d'occupation des horizons ne dépasse pas le seuil d'alerte (120°) et l'espace de respiration reste au dessus de 160°, angle préconisé.

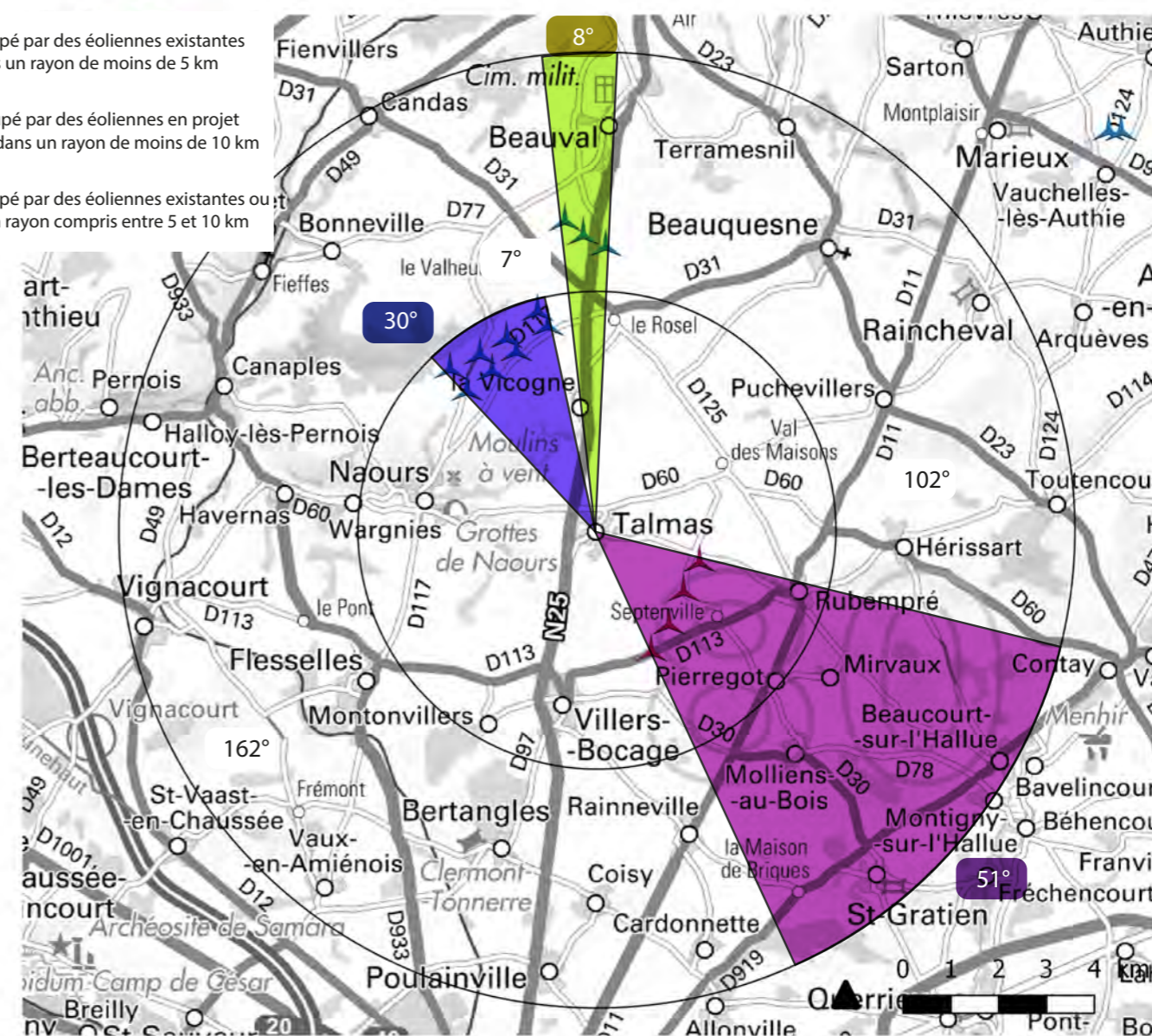
Aucun effet d'encercllement n'est à prévoir autour du bourg de Talmas du fait de la construction du projet des fermes de Septenville sur la commune de Rubempré.

Tableau 7. Effets d'encercllement théoriques autour du projet, en lien avec les parcs existants, autorisés et ayant reçu un avis de l'AE

Saturation visuelle évaluée sur la carte en choisissant un village comme centre de référence	Parcs existants et autorisés seuls	Les fermes de Septenville seul	Les fermes de Septenville+ parcs existants et autorisés
	Etat actuel		Etat projeté avec le projet seulement
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	30	51	81
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	8	-	8
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	38	-	89
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 10 km	11	4	15
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne (à moins de 5 km)	315	-	162



Carte 16. Effets d'encercllement théorique à Talmas (sans le projet des fermes de Septenville)



Carte 17. Effets d'encercllement théorique à Talmas (avec le projet des fermes de Septenville)

Depuis Puchevillers

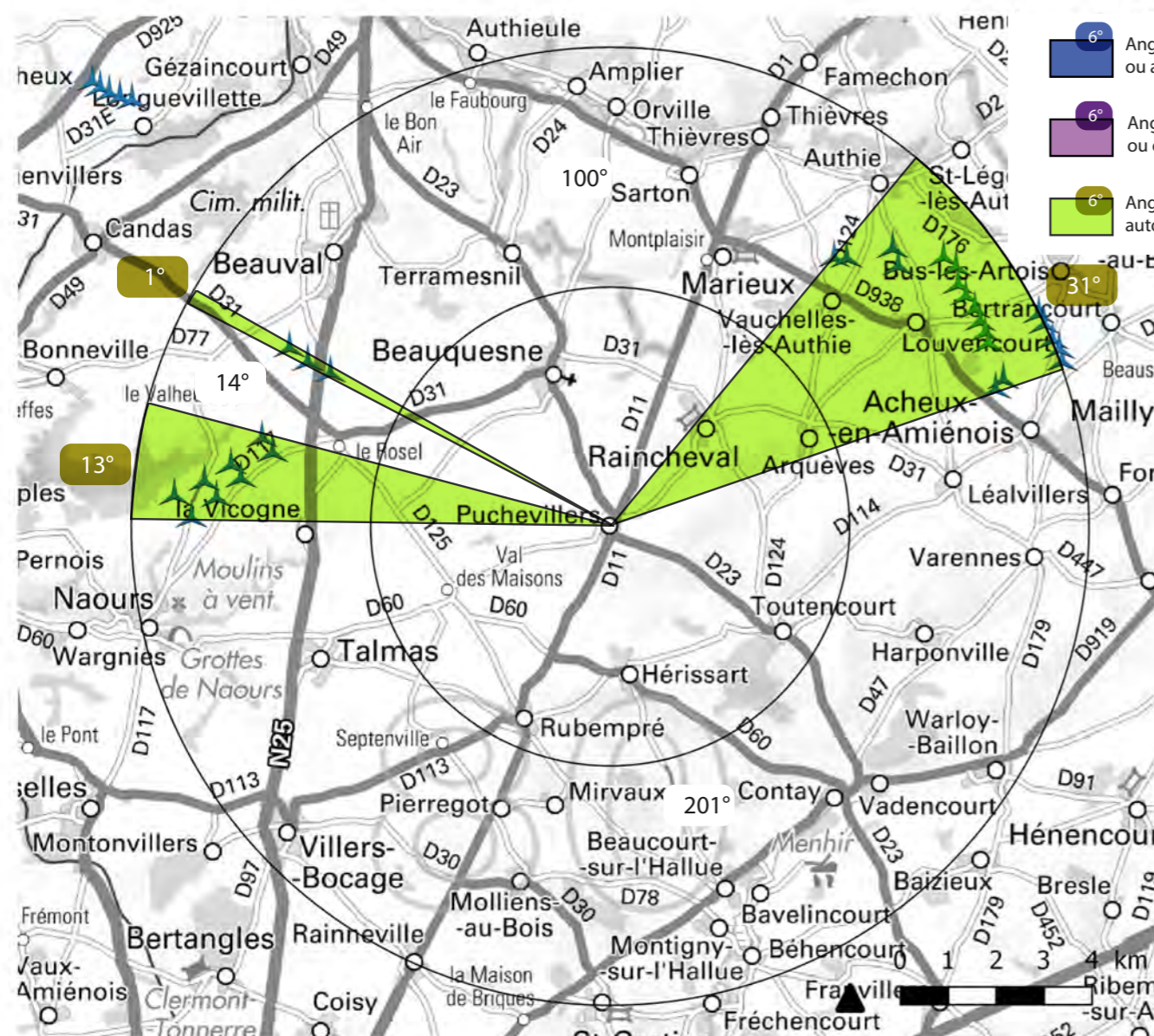
Sans le projet des fermes de Septenville, aucune éolienne ne se trouvent dans un rayon de 5km autour du bourg mais 30 se trouvent entre 5 et 10km. Ces éoliennes font partie des parcs de Magrémont (11 éoliennes) et de Coquelicot 1 (19 éoliennes). Le parc de Magrémont est entièrement construit tandis que 8 éolienne du parc de Coquelicot sont autorisés et 11 construites. Ces parcs seuls n'induisent pas d'effet d'encercllement autour du bourg de Puchevillers, les éoliennes de Magrémont occupant un angle de 14° (13+1) et celui de Coquelicot 1 un angle de 31° respectant ainsi largement le seuil d'alerte. L'angle de respiration maximal est également important, à 201° il respecte la préconisation.

Le projet des fermes de Septenville se situera au sud-ouest du bourg de Puchevillers et occupera un angle de 2° pour 4 éoliennes (occupation visuelle très faible). Ce projet entraînera la diminution de l'angle maximal de respiration qui passera à 152°. L'espace de respiration sera très peu inférieur la préconisation et très supérieur au seuil rendant les éoliennes omniprésentes.

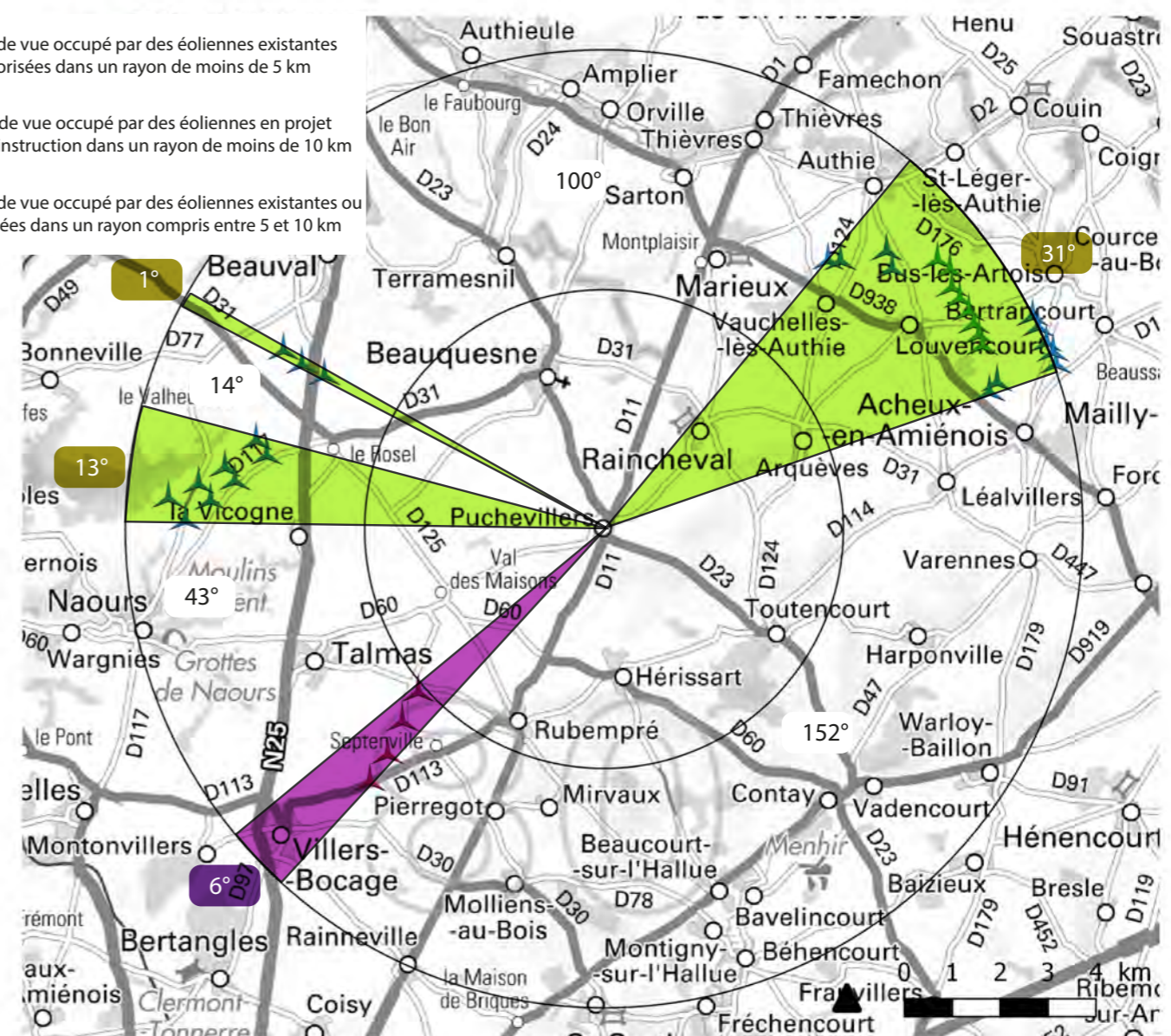
Il n'y a pas d'effet d'encercllement à prévoir autour du bourg de Puchevillers du fait de la construction du projet des fermes de Septenville sur la commune de Rubempré.

Tableau 8.Effets d'encercllement théoriques autour du projet, en lien avec les parcs existants et autorisés

Saturation visuelle évaluée sur la carte en choisissant un village comme centre de référence	Parcs existants et autorisés seuls	Les fermes de Septenville seul	Les fermes de Septenville+ parcs existants et autorisés
	Etat actuel		Etat projeté avec le projet seulement
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	0	0	0
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	45	6	51
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	45	-	51
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 10 km	30	4	34
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne (à moins de 5 km)	201	-	152



Carte 18. Effets d'encercllement théorique à Puchevillers (sans le projet des fermes de Septenville)



Carte 19. Effets d'encercllement théorique à Puchevillers (avec le projet des fermes de Septenville)

Depuis Beauquesne

Sans le projet des fermes de Septenville, 6 éoliennes se trouvent dans un rayon de 5km autour du bourg et 22 se trouvent entre 5 et 10km. Ces éoliennes font partie des parcs de Magrémont (8 éoliennes) et de Coquelicot 1 (14 éoliennes). Le parc de Magrémont est entièrement construit tandis que 8 éolienne du parc de Coquelicot sont autorisés. Ces parcs seuls n'induisent pas d'effet d'encercllement autour du bourg de Beauquesne, les éoliennes de Magrémont occupant un angle de 6° dans l'aire de 5km et un angle de 10° dans l'aire entre 5 et 10km. Le parc de Coquelicot 1 occupe un angle de 25° pour un total de 41°, respectant ainsi largement le seuil d'alerte. L'angle de respiration maximal est également important, à 156° très proche de l'angle de 160° de préconiser pour la respiration paysagère.

Le projet des fermes de Septenville se situera au sud-ouest du bourg de Beauquesne et occupera un angle de 2° pour 4 éoliennes (occupation visuelle très faible) ainsi l'indice d'occupation des horizons restera très faible, passant de 41° à 43°. Ce projet entraînera la très faible diminution de l'angle maximal de respiration qui passera à 151° (cette respiration maximale passant alors du sud au nord). L'espace de respiration sera très peu inférieur la préconisation et très supérieur au seuil rendant les éoliennes omniprésentes.

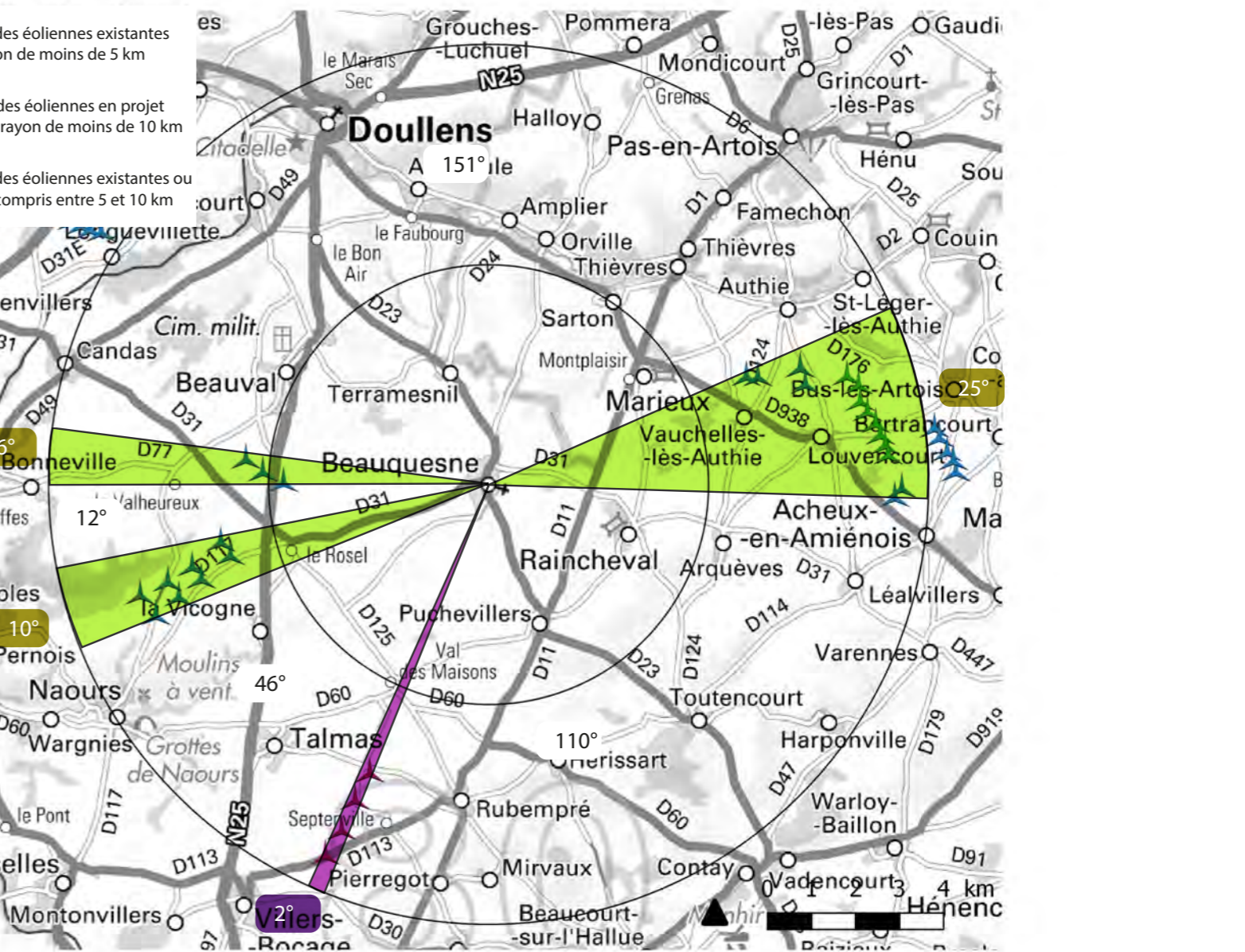
Il n'y a pas d'effet d'encercllement à prévoir autour du bourg de Beauquesne du fait de la construction du projet des fermes de Septenville sur la commune de Rubempré.

Tableau 9. Effets d'encercllement théoriques autour du projet, en lien avec les parcs existants, autorisés et ayant reçu un avis de l'AE

Saturation visuelle évaluée sur la carte en choisissant un village comme centre de référence	Parcs existants et autorisés seuls	Les fermes de Septenville seul	Les fermes de Septenville+ parcs existants et autorisés
	Etat actuel		Etat projeté avec le projet seulement
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	6		6
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	35	2	37
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	41	-	43
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 10 km	25	4	29
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne (à moins de 5 km)	156	-	151



Carte 20. Effets d'encercllement théorique à Beauquesne (sans le projet des fermes de Septenville)



Carte 21. Effets d'encercllement théorique à Beauquesne (avec le projet des fermes de Septenville)

Depuis Flesselles

Sans le projet des fermes de Septenville, aucune éolienne ne se trouve dans un rayon de 5km autour du bourg et 13 se trouvent entre 5 et 10km. Ces éoliennes font partie des parcs de Magrémont (8 éoliennes) et de Grand Champ (5 éoliennes). Le parc de Magrémont est entièrement construit tandis que le parc de Grand Champ est autorisé. Ces parcs seuls n'induisent pas d'effet d'encercllement autour du bourg de Flesselles, les éoliennes de Magrémont occupant un angle de 13° dans l'aire entre 5km et 10km et le parc de Grand Champ occupera une fois construit un angle de 7° dans cette même aire. L'angle de respiration maximal est également important, à 253°, bien supérieur à l'angle de 160° préconisé pour la respiration paysagère.

Le projet des fermes de Septenville se situera à l'est du bourg de Flesselles entre 5 et 10 km et occupera un angle de 15° pour 4 éoliennes. Ainsi l'indice d'occupation des horizons restera très faible, passant de 20° à 35°. Ce projet entraînera la très faible diminution de l'angle maximal de respiration qui passera à 195° soit toujours largement supérieur à la préconisation de 160°.

Il n'y a pas d'effet d'encercllement à prévoir autour du bourg de Flesselles du fait de la construction du projet des fermes de Septenville sur la commune de Rubempré.

Tableau 10. Effets d'encercllement théoriques autour du projet, en lien avec les parcs existants, autorisés et ayant reçu un avis de l'AE

Saturation visuelle évaluée sur la carte en choisissant un village comme centre de référence	Parcs existants et autorisés seuls	Les fermes de Septenville seul	Les fermes de Septenville+ parcs existants et autorisés
	Etat actuel		Etat projeté avec le projet seulement
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	0	0	0
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	20	15	35
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	20	-	35
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 10 km	13	4	17
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne (à moins de 5 km)	253	-	195

Saturation visuelle évaluée sur la carte en choisissant un village comme centre de référence

Un total élevé exprime une concentration d'éoliennes proches du village (effet principal ressenti par les habitants)

Un total élevé exprime une dispersion des parcs éoliens à l'échelle du bassin de vision

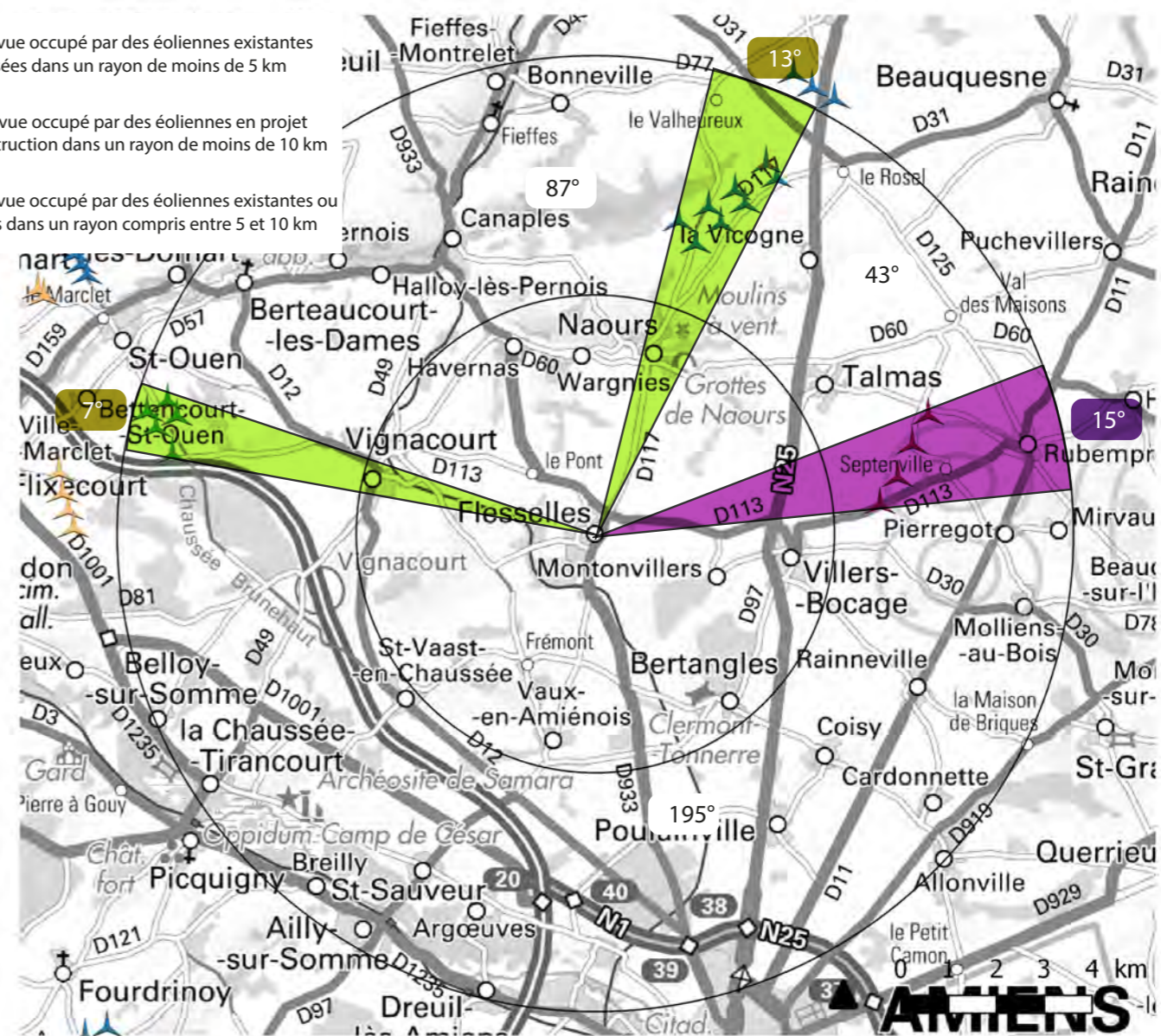
Seuil d'alerte au-dessus de 120°, effet sensible dans le grand paysage

160 à 180° souhaitables

En-dessous de 60 à 70°, les éoliennes sont omniprésentes



Carte 22. Effets d'encercllement théorique à Flesselles (sans le projet des fermes de Septenville)



Carte 23. Effets d'encercllement théorique à Flesselles (avec le projet des fermes de Septenville)

IV - 2 - 6. Impacts des équipements annexes : chemins d'accès et postes de livraison

Concernant les impacts temporaires du chantier, cette partie considère que les impacts des terrassements, enterrements des câbles, etc. seront réalisés de manière à atteindre une remise en état du site à l'identique.

Les impacts temporaires du projet, en dehors des passages d'engins et des inconvénients temporaires générés (poussière, bruit, etc.) sont nuls.

La zone du projet est très accessible : de nombreux chemins d'exploitation agricole quadrillent la zone, peu de nouveaux chemins seront tracés. Quelques portions de chemins seront créées (pour un total de 192 m) permettant l'accès aux éoliennes E3 et E4. Ces chemins passent majoritairement au milieu de champs cultivés, sans atteinte à des haies ou autres éléments végétaux. Les impacts sont donc faibles à ce niveau. Seule l'accès à E3 se fait le long d'une haie qu'il conviendra de ne pas arracher.

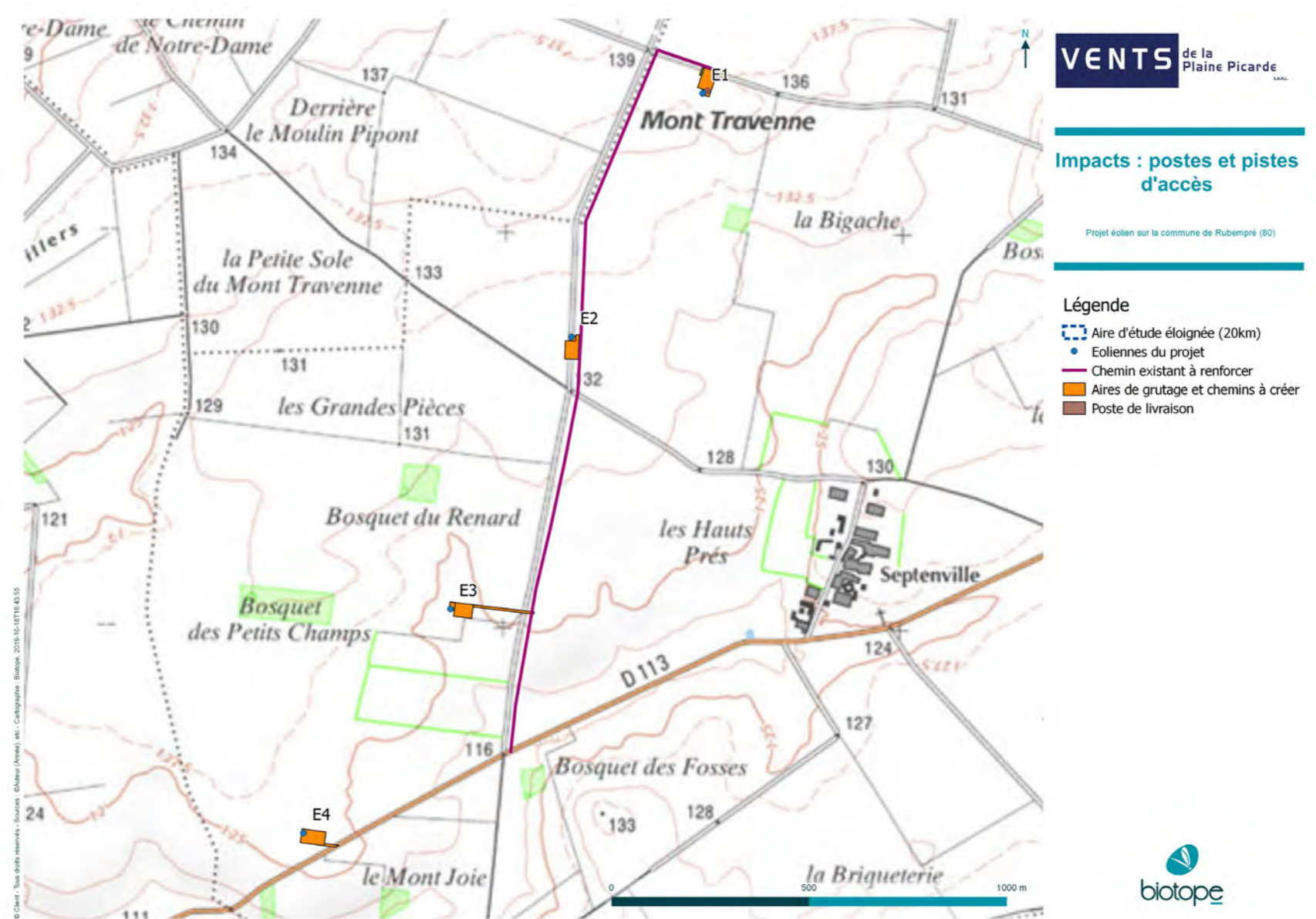
Les autres chemins seront recalibrés afin de permettre aux engins de chantier de circuler mais ces chemins étant déjà utilisés pour le passage d'engins agricoles de gros gabarits (moissonneuses, etc.), ces recalibrages seront limités aux bordures, avec des impacts attendus faibles.

Les plateformes de montage seront conservées une fois le chantier achevé. Elles sont situées en bordure de chemins ou en plein milieu des parcelles, au pied des éoliennes. Leur impact est donc également faible : leurs localisations limitent la perception puisqu'elles sont situées dans des zones cultivées et finalement peu fréquentées.

Aucune haie n'est impactée par les chemins d'accès. Seule la portion de chemin entre la D113 et l'éolienne 3 est située près d'une haie qu'il conviendra de ne pas toucher.

Enfin, les éléments protégés du patrimoine éco-paysager (haie, fossé ou talus) et les chemins protégés au PLUI de la communauté de communes Bocage Hallue sont conservés dans leur intégrité et ne sont pas impactés par le projet.

Les impacts des équipements annexes sont faibles du fait de leur faible visibilité et d'un placement en zone cultivée.



Carte 24. Localisation des équipements annexes au projet.



Figure 90. Ci-contre, exemples de travaux réalisés pour l'enfouissement des réseaux et les pistes d'accès

Le poste de livraison sera placé à proximité de l'éolienne 1, dans des secteurs non fréquentés en dehors de chemins d'exploitation. La visibilité du poste sera donc très limitée et sa présence sera directement raccordée à la présence des éoliennes, évitant le caractère «incongru» de ce poste.

Afin de compléter son intégration paysagère, un habillage particulier est proposé comme mesure de réduction (voir chapitre V-2-1).

Les coupes ci-contre présentent l'aspect extérieur et les dimensions du poste de livraison.

Les illustrations ci-dessous montrent les simulations du poste avant la mise en place des mesures de réduction (prévues au chapitre suivant) :

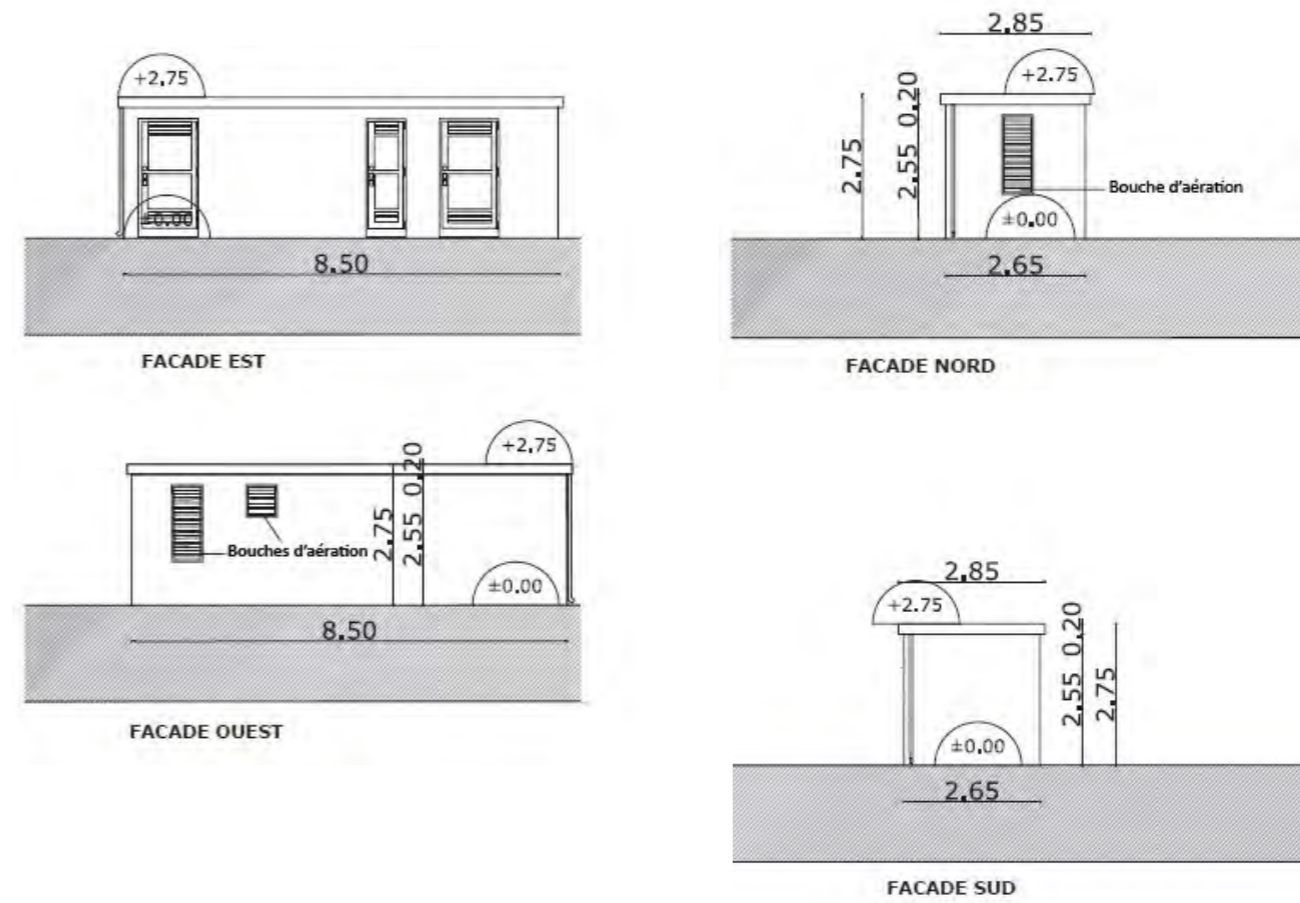


Figure 91. Photomontages du poste de livraison avant mesures de réduction

IV. 3. Synthèse des impacts

Thématique	Caractéristiques	Niveau d'impact brut
Depuis l'aire d'étude éloignée		
Paysage	Entités paysagère	Nul à faible
Patrimoine	Cathédrale d'Amiens (Site UNESCO)	Faible
	Mémorial de Villers-Bretonneux	Faible à modéré
Depuis l'aire d'étude rapprochée		
Axes de circulation principaux	RD 11	Faible à modéré
	RN25	Modéré
	RD 31	Faible à très faible
	RD 929	Nul
Patrimoine	Eglise de Beauquesne	Nul
	Château de Saint-Gratien	Nul
	Château de Bertangles	Nul à faible
	Château de Flesselles	Nul
	Moulins de Naours	Nul
	Site inscrit de l'allée du Château	Nul
	Chapelle Notre Dame-O-Pie	Faible à modéré
Zones habitées	Bourgs de Beauquesne, Poulainville, Saint-Vaast-en-Chaussée, Talmas, Naours, Rubempré, Pierregot	Nul
	Village de Moliens-au-Bois depuis le centre depuis la sortie ouest (D30)	Nul Faible à modéré
	Village de Coisy depuis la lisière nord	Faible à modéré
	Sorties de bourgs ou habitations isolées : Puchevillers, Le Moulin, Coisy	Faible à très faible
	Pôle urbain amiénois	Nul à très faible
Depuis l'aire d'étude immédiate		
Axes de circulation	RN25	Localement modéré
Zones habitées	Centre-bourgs des villages	Nul à faible
	Sorties de bourgs : Villers-Bocage, Talmas, Rainneville	Modéré
	Sortie du village de Rubempré	Modéré
	Sorties de villages : Pierregot, Montonvillers	Modéré à faible
	Hameau de Septenville - extrémité sud centre et nord du hameau	Modéré Très faible à négligeable
Autre	Impacts des équipements annexes	Faible



V. Mesures

V. 1. Mesures d'évitement

V - 1 - 1. Réalisation d'un projet de moindre impact

Objectif : Supprimer le maximum d'impacts dès la phase de conception.

Mise en œuvre : La principale mesure d'évitement est liée à la recherche de la meilleure implantation possible au vu des enjeux paysagers.

Le chapitre «Variantes» a montré quel a été le cheminement pour arriver à l'implantation retenue : la recherche d'une implantation lisible, sur une seule ligne, avec un nombre de machines moindre, susceptible d'avoir une implantation plus « aérée ». Le projet est également concentré dans la zone Est afin d'éviter la proximité avec la Vallée de la Nièvre.

Le travail sur les pistes d'accès fait également partie des mesures d'évitement. En effet, le choix des pistes a été fait pour minimiser les travaux de terrassement et les « atteintes » aux milieux environnants en utilisant les routes et les chemins agricoles existants, ne nécessitant ainsi qu'un renforcement.

Estimation des coûts : Le **coût est intégré** au développement du projet.

Suivi et évaluation : Le projet et son étude d'impacts paysagère font l'objet d'une instruction par les services de l'Etat dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ce projet est soumis à enquête publique au titre des ICPE. A l'issue de ces procédures, si le projet est jugé de qualité et compatible avec les contraintes et les enjeux du site, l'autorisation environnementale est accordée par arrêté préfectoral.

V. 2. Mesures de réduction

V - 2 - 1. Intégration paysagère du poste de livraison d'électricité

Objectif : Limiter l'impact visuel du poste de livraison par un choix de revêtement et de couleur adaptés au site

Mise en œuvre : Le poste de livraison permet de récupérer l'énergie électrique produite par le parc éolien Les Fermes de Septenville. Cette construction, connectée au parc éolien, se situe au pied de l'éolienne E1 sur la commune de Rubempré.

Les infrastructures, les éléments structurants du paysage et le relief du site sont autant d'éléments à utiliser pour intégrer de manière optimale le poste de livraison d'électricité dans son environnement paysager. L'aspect visuel du poste : **un habillage bois est proposé sur les parois verticales afin d'assurer son intégration dans le paysage local. Le toit en béton et les huisseries en acier galvanisé seront peints dans une couleur se rapprochant du gris mousse (RAL7003). Cette mesure sera réalisée lors de la construction du parc éolien. En accord avec les dispositions particulières inscrites au PLUI pour ce type de construction, l'implantation du poste fera l'objet d'un accompagnement végétal par la mise en place de graminées à ses abords (excepté sur la plateforme).**

Estimation des coûts : **10 000 euros HT.**

Suivi et évaluation : La société d'exploitation Les Vents de la Plaine Picarde veillera à conserver la propreté de cet habillage bois et des peintures.



Figure 92. Photomontage du poste de livraison, près de l'éolienne E1, depuis la route en allant de Rubempré en direction de Talmas

V - 2 - 2. Entretien des abords et des équipements

Objectif : Prévoir un entretien raisonné et régulier du parc éolien et de ses aménagements complémentaires.

Durant l'exploitation du parc éolien, la mise en place des procédures d'entretien régulières est un atout. Les accès doivent être maintenus en bon état pour une éventuelle intervention des secours, en accord avec la réglementation.

Mise en œuvre : Interventions programmées :

- Nettoyage régulier des plateformes (si dépôt sauvage d'ordures, par exemple).
- Remise en peinture, partielle ou totale des éoliennes dès que nécessaire.
- Arrachage et/ou fauchage de la végétation spontanée sur les plateformes 1 à 2 fois/an.
- Entretien des accès (reprise éventuelle du revêtement et/ou du traitement de surface des chaussées dès que nécessaire).

Cette mesure sera réalisée dès l'année de mise en service du parc éolien.

Estimation des coûts : Le **coût est intégré** au développement du projet.

Suivi et évaluation : Le porteur de projet veillera à un contrôle et un entretien régulier des installations et équipements annexes.

Le suivi et l'évaluation de la maintenance s'effectuent par différents acteurs :

- le constructeur via le contrôle à distance des paramètres des éoliennes
- les équipes de maintenance locale et du constructeur
- l'exploitant via le contrôle à distance, les relevés de production et le taux de disponibilité
- le contrôle par les services d'inspection des Installations Classées.

V. 3. Mesures d'accompagnement

Lorsque toutes les mesures ont été mises en œuvre pour éviter, réduire et compenser les impacts, des mesures d'accompagnement peuvent intervenir pour accompagner et mettre en valeur le paysage.

Borex a décidé de consacrer un budget maximum de 12 000 euros HT destiné à lui permettre de participer au financement de mesures paysagères d'accompagnement du projet éolien. Les mesures d'accompagnement ci-dessous seront ultérieurement précisées dans leur objet et leur périmètre de concert avec les élus et les autorités concernés, afin de s'adapter aux besoins réels du territoire au moment de la construction du projet.

A titre d'exemple, il est proposé d'intervenir sur :

- la sensibilisation du public, avec par exemple : la mise en place de panneaux d'information et la sensibilisation des scolaires
- le cadre de vie des habitants, avec par exemple : la plantation d'arbres brise-vue grâce à une « bourse aux arbres ».

V - 3 - 1. Mise en place d'un panneau pédagogique

Objectif : Sensibiliser et informer le public au sujet du parc éolien Les Fermes de Septenville mais également de l'éolien et des énergies renouvelables dans la transition énergétique. Par la même occasion, les règles et les consignes de sécurité aux abords du parc éolien pourraient être rappelées.

Mise en œuvre : **Un panneau pourra être installé à proximité par exemple du poste de livraison en concertation avec les acteurs concernés. La société Les Vents de la Plaine Picarde mandatera une société spécialisée pour construire et implanter le panneau, qui sera de préférence en bois ou en matériaux recyclés. Cette mesure sera réalisée dans les trois années qui suivent la mise en service du parc éolien.**

Estimation des coûts : **1 000 euros HT** comprenant l'achat (ou la construction) et l'installation du panneau.

Suivi et évaluation : La bonne réalisation de cette opération pourra être suivie directement par la mairie concernée par cette mesure.

V - 3 - 2. Sessions d'information auprès des scolaires

Objectif : Informer les scolaires sur les problématiques environnementales actuelles.

Mise en oeuvre : Des demi-journées seraient organisées pour informer les scolaires sur les problématiques environnementales (prise en compte de l'environnement mais aussi problématique énergétique, sobriété, etc.) sur les communes de Villers-Bocage, Rubempré et Talmas.

Cette mesure sera réalisée dans les trois années qui suivent la mise en service du parc éolien, sous réserve de concertation avec les mairies et les établissements scolaires.

Estimation des coûts : environ **1 000 euros HT** pour une demi-journée, mais variable selon les scolaires.

Suivi et évaluation : La bonne réalisation de cette mesure sera suivie par Les Vents de la Plaine Picarde.

V - 3 - 3. Bourse aux arbres

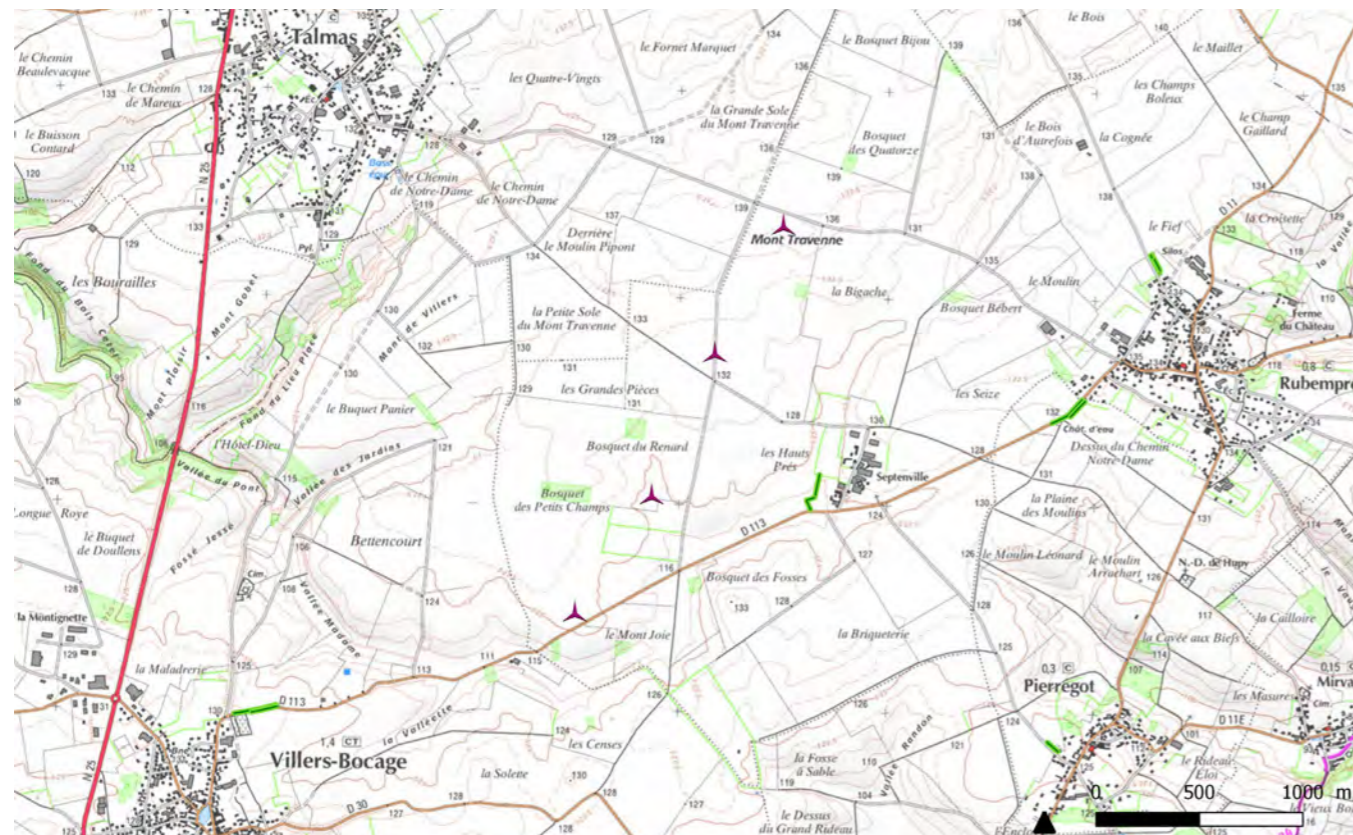
Objectif : Limiter les vues sur le projet éolien depuis la commune de Rubempré.

Mise en oeuvre : Il est proposé de constituer un fond de plantation destiné à offrir aux riverains du hameau de Septenville et de Rubempré la fourniture de végétaux (voir les secteurs identifiés par l'expert paysagiste sur la carte suivante n°26). Ces plantations seront en priorité proposées aux propriétaires des parcelles présentant une ouverture visuelle en direction du projet.

Les alignements d'arbres pourront également être envisagés le long des axes routiers en direction du projet (voir figure n°73 ci-contre). Les plants seront fournis par la maîtrise d'ouvrage. Cette mesure sera réalisée, dans les trois années qui suivent la mise en service du parc éolien, sous condition d'accord avec la mairie de Rubempré.

Estimation des coûts : L'enveloppe proposée par le porteur de projet est de **10 000 euros H.T** maximum. Cette enveloppe sera transmise directement à la commune de Rubempré pour proposer une répartition équitable des plants de végétaux entre les riverains intéressés par cette mesure. Les végétaux seront de préférence des essences locales.

Suivi et évaluation : Les inspecteurs des services de la DREAL pourront vérifier la bonne mise en place de cette mesure.



Carte 25. Localisation prioritaire de la plantation d'arbres autour du projet



Figure 93. Plantation le long des axes routiers. Exemple de la sortie ouest de Rubempré, avant et après la mise en place d'une haie brise-vue

Les essences des plantations devront être choisies parmi les espèces autorisées par le PLUi de la communauté de communes Bocage-Hallue. Ces dernières sont rappelées ci-dessous :

⇒ ARBRES ET ARBUSTES POUR LES HAIES

- Aubépine	<i>(Crataegus monogyna)</i>
- Charmille	<i>(Carpinus betulus)</i>
- Hêtre en haie basse	<i>(Fagus sylvatica)</i>
- Bourdaine	<i>(Frangula alnus)</i>
- Cornouiller sanguin	<i>(Cornus sanguinea)</i>
- Eglantier	<i>(Rosa canina)</i>
- Erable champêtre	<i>(Acer campestre)</i>
- Fusain d'Europe	<i>(Evonymus europaeus)</i>
- Néflier	<i>(Mespilus germanica)</i>
- Nerprun purgatif	<i>(Rhamnus cathartica)</i>
- Noisetier	<i>(Corylus avellana)</i>
- Orme résistant	<i>(Ulmus resista)</i>
- Prunellier	<i>(Prunus spinosa)</i>
- Sureau noir	<i>(Sambucus nigra)</i>
- Viorne manceienne	<i>(Viburnum lantana)</i>
- Viorne obier	<i>(Viburnum opulus)</i>

⇒ ARBRES A UTILISER DAVANTAGE EN ISOLE

- Aulne glutineux	<i>(Alnus glutinosa)</i>
- Bouleau verruqueux	<i>(Betula pendula ou verrucosa)</i>
- Chêne pédonculé	<i>(Quercus robur)</i>
- Chêne sessile	<i>(Quercus petraea)</i>
- Erable champêtre	<i>(Acer campestre)</i>
- Erable sycomore	<i>(Acer pseudoplatanus)</i>
- Frêne commun	<i>(Fraxinus excelsior)</i>
- Merisier	<i>(Prunus avium)</i>
- Néflier	<i>(Mespilus germanica)</i>
- Noisetier	<i>(Corylus avellana)</i>
- Noyer commun	<i>(Juglans regia)</i>
- Orme résistant	<i>(Ulmus resista)</i>
- Saule blanc	<i>(Salix alba)</i>
- Saule des vanniers	<i>(Salix viminalis)</i>
- Saule marsault	<i>(Salix caprea)</i>
- Sorbier blanc	<i>(Sorbus aria)</i>
- Sorbier des oiseleurs	<i>(Sorbus aucuparia)</i>
- Sureau à grappes	<i>(Sambucus racemosa)</i>
- Tilleul à petites feuilles	<i>(Tilia cordata)</i>
- Tilleul à grandes feuilles	<i>(Tilia platyphyllos)</i>

⇒ HAIE ET ARBRES ISOLES MARCESCENTS

- Hêtre	<i>(Fagus sylvatica)</i>
- Charme	<i>(Carpinus betulus)</i>

HAIE ET ARBRES ISOLES PERSISTANTS ET SEMI-PERSISTANTS

- Houx	<i>(Ilex aquifolium)</i>
- Troène d'Europe	<i>(Ligustrum vulgare)</i>

⇒ HAIE ET ARBRES ISOLES

- Houx	<i>(Ilex aquifolium)</i>
- Troène d'Europe	<i>(Ligustrum vulgare)</i>

⇒ PLANTES GRIMPANTES

- Lierre	<i>(Hedera helix)</i>
- Vigne vierge	<i>(Parthenocissus tricuspidata)</i>
- Houblon	<i>(Humulus lupulus)</i>
- Glycine	<i>(Wistéria sinensis)</i>
- Hortensia grimpant	<i>(Hydrangea petiolaris)</i>
- Chèvrefeuille	<i>(Lonicera)</i>

V. 4. Synthèse des impacts résiduels

Thématique	Caractéristiques	Niveau d'impact brut	Niveau d'impact résiduel après mesure
Depuis l'aire d'étude éloignée			
Paysage	Entités paysagère	Nul à faible	Nul à faible
Patrimoine	Cathédrale d'Amiens (Site UNESCO)	Faible	Faible
	Mémorial de Villers-Bretonneux	Faible à modéré	Faible à modéré
Depuis l'aire d'étude rapprochée			
Axes de circulation principaux	RD 11	Faible à modéré	Faible à modéré
	RN25	Modéré	Modéré
	RD 31	Faible à très faible	Faible à très faible
	RD 929	Nul	Nul
Patrimoine	Eglise de Beauquesne	Nul	Nul
	Château de Saint-Gratien	Nul	Nul
	Château de Bertangles	Nul à faible	Nul à faible
	Château de Flesselles	Nul	Nul
	Moulins de Naours	Nul	Nul
	Site inscrit de l'allée du Château	Nul	Nul
	Chapelle Notre Dame-O-Pie	Faible à modéré	Faible à modéré
Zones habitées	Bourgs de Beauquesne, Poulainville, Saint-Vaast-en-Chaussée, Talmas, Naours, Rubempré, Pierregot	Nul	Nul
	Village de Moliens-au-Bois depuis le centre depuis la sortie ouest (D30)	Nul	Nul
		Faible à modéré	Faible à modéré
	Village de Coisy depuis la lisière nord	Faible à modéré	Faible à modéré
	Sorties de bourgs ou habitations isolées : Puchevillers, Le Moulin, Coisy	Faible à très faible	Faible à très faible
Pôle urbain amiénois	Nul à très faible	Nul à très faible	
Depuis l'aire d'étude immédiate			
Axes de circulation	RN25	Localement modéré	Localement modéré
Zones habitées	Centre-bourgs des villages	Nul à faible	Nul à faible
	Sorties de bourgs : Villers-Bocage, Talmas, Rainneville	Modéré	Faible à modéré
	Sortie du village de Rubempré	Modéré	Faible à modéré
	Sorties de villages : Pierregot, Montonvillers	Modéré à faible	Faible à modéré
	Hameau de Septenville- extrémité sud centre et nord du hameau	Modéré	Modéré à faible
		Très faible à négligeable	Très faible à négligeable
Autre	Impacts des équipements annexes	Faible	Faible